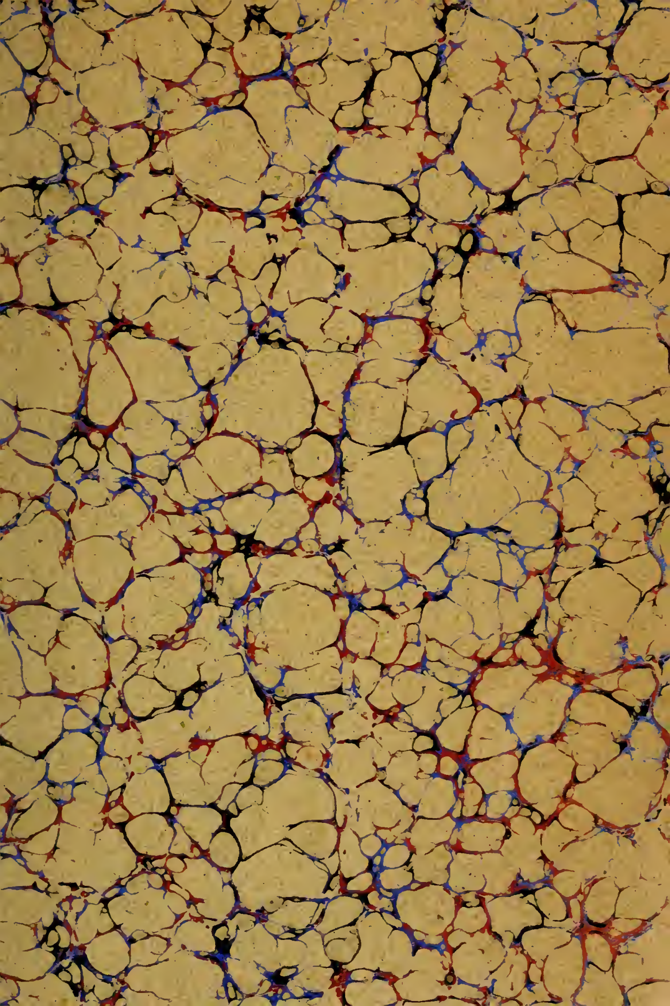





UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO

3

LA PRIMAUTÉ

et

L'INFAILLIBILITÉ

DES

SOUVERAINS PONTIFES

LEÇONS D'HISTOIRE

DONNÉES A L'UNIVERSITÉ LAVAL

par

L'ABBÉ LOUIS NAZAIRE BÉGIN

Docteur en Théologie
Professeur à la Faculté de Théologie

QUÉBEC
L. H. HUOT, EDITEUR

PROPRIÉTAIRE DU "CANADIEN"

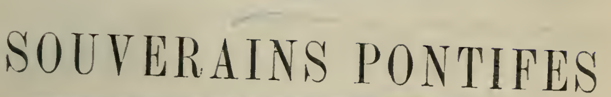
1873

LA PRIMAUTÉ

et

L'INFAILLIBILITÉ

DES



SOUVERAINS PONTIFES


ST. MICHAEL'S COLLEGE

IMPRIMATUR.

† E. A. ARCHPUS QUEBECEN.

Quebeci, die 15 aprilis, 1873.

Quum ex Seminarii Quebecensis praescripto recognitum fuerit opus cui titulus est "*La Primauté et l'Infaillibilité des Souverains Pontifes:* leçons d'histoire ecclésiastique données à l'Université Laval, par l'abbé L. N. BÉGIN," nihil obstat quin typis mandetur.

THOS. S. HAMEL,
Rector U. L.

Quebeci, die 17 aprilis, A. D., 1873.

AVANT-PROPOS.

Au commencement de janvier de cette année (1873), j'étais appelé à donner à l'Université Laval un cours public sur l'histoire de l'Eglise. Le sujet était laissé à mon choix. Connaissant, par l'expérience que j'en avais acquise dans mes études au Collége Romain, combien il est utile d'élucider une foule de questions historiques, débattues de nos jours, et sur lesquelles planent encore bien des nuages ; sachant, d'un autre côté, que les divines prérogatives de la primauté et de l'infaillibilité des souverains Pontifes ont été et sont encore l'objet des plus violentes attaques, j'ai cru devoir choisir cette matière, rétablir les faits aussi clairement et aussi succinctement que possible, et montrer par là même la réalisation des promesses de Jésus-Christ dans les annales de l'histoire.

Ce sujet a obtenu les suffrages et rencontré les désirs de notre public canadien et catholique de Québec. L'intérêt se trouvait encore augmenté par la publication d'une brochure, imprimée à Montréal,

sous forme d'un discours qu'aurait prononcé Mgr. Strossmayer au concile du Vatican. A la première lecture de ce document, il était facile de reconnaître que c'était une pièce apocryphe, et que, pour l'écrire, il fallait n'avoir jamais appartenu à l'Eglise catholique. Cette production malsaine, colportée dans les paroisses de la province, était demeurée sans réponse. Plusieurs personnes me prièrent d'en faire une réfutation, que reproduiraient nos journaux. Cette demande coïncida avec celle qui me fut faite de donner un cours public d'histoire à l'Université. Venger les Papes du grave reproche d'usurpation de pouvoir et d'hétérodoxie : tel était le sujet qui s'offrait tout naturellement à mes études dans les circonstances actuelles.

Outre les élèves des Facultés de Théologie, de Médecine, de Droit et des Arts, qui, d'après les règlements universitaires, doivent assister à ces cours, un auditoire fort nombreux et composé de l'élite de notre population, clergé et laïques, a bien voulu honorer de sa présence les modestes leçons que je lui offrais. L'amour de la vérité, le désir bien naturel de connaître l'histoire des chefs de la grande société catholique, à laquelle le peuple canadien se fait gloire d'appartenir, la légitime curiosité de savoir comment résoudre certaines difficultés histo-

riques, que nous proposent si souvent les ennemis de l'Eglise : voilà autant de causes qui expliquent la bienveillante assiduité avec laquelle ce cours a été suivi. C'était en même temps un encouragement donné à l'Université Laval, dont le plus grand bonheur est de produire le bien et de faire connaître la vérité dans toutes les sphères.

Beaucoup de mes auditeurs, et d'autres personnes qui n'avaient pu assister à mes leçons, m'ont fortement engagé à les publier. J'ai hésité pendant quelque temps ; à la fin j'ai cru devoir céder à leurs instances, dans l'espoir que, malgré les imperfections qui ont dû se glisser dans une œuvre aussi rapide, il en pourrait résulter quelque bien pour notre société, qui aime d'un amour si filial l'Eglise et ses chefs.

On trouvera parfois bien des longueurs, bien des redites, et partout l'aridité du genre didactique ; c'est qu'en effet lorsque j'écrivais ces pages, je n'avais pas l'intention de faire un livre, mais de donner un cours. En ce dernier genre il y a plus de latitude ; afin de jeter une lumière plus vive sur les questions controversées, il est nécessaire de rappeler souvent les faits, et de se permettre certaines digressions qui seraient déplacées dans un ouvrage ordinaire.

Je n'ai pas la prétention d'avoir épuisé les questions que j'ai entrepris de traiter ; chacune d'elles, pour être étudiée à fond, exigerait quelquefois plus d'un volume. J'ai voulu uniquement répondre avec clarté et précision aux principales difficultés que l'on nous fait contre l'autorité et l'orthodoxie des successeurs de saint Pierre. Puissé-je avoir contribué à faire disparaître quelques vieux préjugés concernant l'histoire des Papes ! Puissé-je aussi — c'est là mon plus ardent désir — n'avoir été que l'écho fidèle de l'enseignement du Collége Romain, de cette vénérable institution internationale, encouragée à si juste titre par le Saint-Père, maintenue jusqu'à présent contre les envahisseurs de Rome, et qui a déjà produit tant de bien dans tout l'univers catholique !

INTRODUCTION DOGMATIQUE.

Tu es Petrus et super hanc petram aedificabo Ecclesiam meam, et portae inferi non praevalebunt adversus eam.

Mt., XVI, 18.

En quittant cette vallée de larmes pour retourner vers son Père céleste, Jésus-Christ n'a pas abandonné l'Eglise, dont il a fait l'acquisition au prix de son sang. (1) La promesse qu'il lui a donnée, d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles, (2) est absolument irrévocable ; l'Eglise sera toujours la colonne et le soutien de la vérité ; (3) les nations ne cesseront jamais d'apercevoir en elle les caractères de la société surnaturelle, fondée par Dieu lui-même, chargée de conserver intact le dépôt de la vraie doctrine, et revêtue de l'autorité de son divin Fondateur. (4) Le ciel et la terre passeront, mais les paroles de l'Homme-Dieu ne passeront pas, (5) et par conséquent l'Esprit de vérité est inséparablement uni à l'Epouse qu'il s'est choisie, à l'Eglise qu'il veut toujours voir sans tache, sans ride, sainte et immaculée. (6) C'est sous la tutelle de Jésus-

(1) Act., XX, 28.

(2) Mt., XXVIII, 20.

(3) I Tim., III, 15.

(4) Luc, X, 16 ; Mt., XVIII, 17 ; Joan., XIV, 16, 26.

(5) Mt., XXIV, 35.

(6) Os., II, 19, 20 ; Ephes., V, 27.

Christ qu'elle doit grandir et se conserver au sein de l'humanité. C'est l'Esprit de Dieu qui doit la prémunir contre toute erreur, conserver en elle l'unité de la foi, la vivifier, la régir et l'animer, comme notre âme vivifie, régit et anime notre corps. (1)

Le grand Apôtre des nations compare souvent l'Eglise de Jésus-Christ au corps humain, composé de plusieurs membres, qui n'opèrent pas tous de la même manière, mais qui sont cependant intimement unis entre eux par les liens de la subordination ; c'est la tête qui domine et commande. (2) De même dans l'Eglise visible du Christ, il y a une tête, un chef suprême, divinement constitué pour commander à tous les membres, et produire cette merveilleuse unité de foi et de communion, dont les Livres Saints proclament si souvent l'absolue nécessité. (3)

D'après la doctrine catholique, ce chef visible, que les Pères de l'Eglise appellent *origine et lien de l'unité, pasteur des pasteurs et de tout le troupeau, etc.*, c'est le Pape, le souverain Pontife, héritier légitime des célestes prérogatives que le Sauveur a communiquées à saint Pierre.

I

Aucune vérité n'est plus clairement contenue dans les Saintes Ecritures et dans la Tradition que l'au-

(1) Joan., XV, 26.

(2) Rom., XII, 4, 5 ; I Cor., X, 17 ; Ephes., IV, 4, 12, 16.

(3) Ephes., IV, 13 ; Joan., X, 16 ; XVII, 11, 21-23 ; Ephes., IV, 4-6.

torité suprême et infaillible du Prince des Apôtres et de ses successeurs sur le siége de Rome.

La première fois que Simon est présenté à Jésus par son frère André, Jésus, voulant signaler immédiatement les destinées futures du nouvel Apôtre, lui dit ces paroles : « Tu es Simon, fils de Jonas ; tu seras appelé Céphas, ce qui signifie Pierre. » (1) Le changement de nom, fait par Dieu même, indique toujours quelque événement extraordinaire, ou laisse apercevoir les horizons, plus ou moins éloignés, d'une nouvelle carrière. (2) Dans le cas présent, Jésus annonçait à Simon qu'il deviendrait le fondement, la pierre angulaire du grand édifice de l'Eglise.

Bientôt les paroles de Jésus-Christ brillent d'une évidente clarté. Un jour, « il vint dans la région de Césarée de Philippe, et s'adressa à ses disciples en leur disant : Que dit-on du Fils de l'homme ? Ceux-ci répondirent : les uns soutiennent que vous êtes Jean-Baptiste ; les autres, Elie ; d'autres, Jérémie ou quelqu'un des prophètes. Jésus reprit : Et vous autres, que dites-vous que je suis ? Simon Pierre, prenant la parole, dit : Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant. Jésus répondit en disant : Tu es heureux, Simon, fils de Jonas, parce que ce n'est ni la chair, ni le sang qui t'ont révélé cela, mais mon Père, qui est dans les cieux. Et moi je te dis que tu es Pierre, et que sur cette Pierre je bâtirai mon

(1) Joan., I, 42.

(2) Cf. Gen., XVII, 5 ; XXXII, 28.

Eglise ; et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel.» [1]

Il est bien évident, d'après ce texte, que saint Pierre seul professe ouvertement la divinité de Jésus-Christ ; qu'il n'est aucunement chargé de répondre au nom des autres ; que c'est à lui seul que le Sauveur s'adresse, en lui disant qu'il est bienheureux et que c'est son Père qui lui a fait cette révélation. C'est aussi à saint Pierre seul, que Jésus fait ses promesses ; pour le récompenser de sa profession de foi, il lui fait connaître de quelle dignité il sera revêtu ; désormais il ne s'appellera plus Simon, mais seulement Pierre,—l'un des noms prophétiques du Christ lui-même—parce qu'il sera véritablement la pierre fondamentale sur laquelle il bâtira son Eglise ; il ne sera plus simple Apôtre comme les autres, mais la base sur laquelle s'appuieront les Apôtres, les fidèles, l'Eglise entière. Quiconque se trouve en dehors de ce fondement que Jésus-Christ a donné à son Eglise, ne saurait être membre de l'Eglise ; c'est cette base solide qui soutiendra tout l'édifice, qui en liera intimement les différentes parties entre elles. Or l'Eglise est une société parfaite, composée de membres subordonnés les uns aux autres par les différents degrés de la hiérarchie, et dont l'unité nous est ici représentée sous la figure d'un édifice. De plus,

(1) Mt. XVI, 13-20.

dans une société, le principe qui produit l'unité, qui est absolument nécessaire à son existence et qui la rend stable, c'est une autorité suprême. Il doit donc y avoir entre Pierre et l'Eglise la même relation essentielle qu'entre le fondement et l'édifice ; par conséquent Pierre, qui est la base, est une partie absolument nécessaire à l'édifice de l'Eglise ; il lui donne la stabilité ; il en maintient toujours l'unité, et il doit jouir d'une autorité souveraine. Enlevez la base, et l'édifice s'affaisse et se détruit ; de même, enlevez Pierre ou ses successeurs, et l'Eglise disparaît : pas d'édifice sans fondement ; de même pas de société possible sans autorité ; pas d'Eglise sans Pierre.

Mais, d'un autre côté, l'Eglise doit subsister jusqu'à la fin des siècles ; Jésus-Christ a promis de demeurer avec elle ; l'Esprit-Saint, le Paraclet doit lui enseigner toute vérité et ne jamais cesser de l'éclairer. Donc l'Eglise est indéfectible.

Cette conclusion se trouve confirmée par les paroles de Jésus-Christ dans le même texte : « Sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. » Il est clair que si les puissances de l'enfer ne peuvent prévaloir contre l'Eglise, cette Eglise ne saurait périr. Mais elle n'est l'Eglise qu'en tant qu'elle est bâtie sur Pierre, et l'élément vital de cette société surnaturelle, c'est la vérité révélée, c'est la vraie foi. Donc Pierre, qui en est la base, ne peut pas faillir dans la foi, dans la doctrine révélée ; autrement, sa chûte

entraînerait celle de l'Eglise : ce qui est contraire aux promesses irrévocables du Sauveur. Donc Pierre, constitué le fondement d'une Eglise infaillible et indéfectible, d'une Eglise qui doit, jusqu'à la fin du monde, enseigner la vérité aux nations, doit nécessairement jouir d'une autorité suprême, infaillible, et se perpétuant dans ses successeurs, qui ne forment avec lui qu'une personne morale.

C'est ce qui faisait dire à saint Ambroise : « Celui-là est Pierre à qui le Seigneur a dit : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.* Là où est Pierre, là est l'Eglise. Là où est l'Eglise, là n'est pas la mort, mais la vie éternelle.» (1) Il est donc facile de trouver l'Eglise ; il n'y a qu'à trouver Pierre, qui vit dans ses successeurs légitimes, dans les Pontifes de Rome.

C'est pour la même raison que saint Augustin, dans un chant populaire composé sous forme de psaume contre les donatistes, écrit les strophes suivantes :

« Venez, mes frères, si vous voulez être greffés en celui qui est la Vigne. C'est pour nous une douleur de vous voir coupés et gisant à terre. Comptez les évêques qui ont siégé sur la chaire même de Pierre. Voyez en quel ordre ces Pères ce sont succédé l'un à l'autre. C'est là la Pierre contre laquelle les portes orgueilleuses de l'enfer ne peuvent remporter la victoire.» (2) Tous les Pères de l'Eglise parlent dans le

(1) Enarratio in Ps. XL, c. XIX.

(2) Psalmus contra partem Donati.

même sens ; ils considèrent que Pierre vit dans les Pontifes de Rome, qu'il parle, pour ainsi dire, par leur bouche, parce qu'ils ont hérité de ses prérogatives et sont devenus la base sur laquelle repose l'Eglise.

Personne ne nie que Jésus-Christ soit le chef invisible, le fondement principal de son Eglise, celui qui communique aux Papes leur stabilité dans la foi ; ce que nous nions, nous catholiques, c'est que le Sauveur le soit à l'exclusion de Pierre et de ses successeurs. C'est pourquoi saint Léon, faisant adresser la parole par Jésus à saint Pierre, écrivait : « De même que mon Père t'a manifesté ma divinité, de même en retour je te fais connaître l'excellence de ta dignité, en te disant *que tu es Pierre ;* c'est-à-dire, bien que je sois la Pierre inviolable, la Pierre angulaire, qui réunis en un deux choses, bien que je sois le fondement auquel nul n'en peut substituer un autre, cependant, toi aussi, tu es Pierre ; car ma force devient le principe de ta solidité, en sorte que ce qui m'était propre par ma puissance, te devient commun avec moi par participation.» [1]

Mais, reprennent nos adversaires, n'est-il pas écrit que « personne ne peut poser un autre fondement que celui qui a été établi, c'est-à-dire, Jésus-Christ » ? [2] Ne lit-on pas aussi que « l'Eglise est bâtie sur le fondement des Apôtres et des Prophètes, et que Jésus-Christ en est la pierre angulaire » ? [3]

[1] In annivers. assumptionis suae Serm. IV.

[2] I Cor., III, 11.

[3] Ephes., II, 20.

La réponse à ces objections se tire des contextes. Dans le premier cas, saint Paul parle du fondement de la prédication évangélique ; en effet, il reproche à certains ministres cette vaine gloire qui les induisait à détruire son autorité auprès des Corinthiens, et il leur déclare qu'ils ne peuvent mettre une autre base que celle qu'il a établie, ni prêcher une doctrine différente de la sienne, qui est celle de Jésus-Christ. Dans le second, il fait allusion aux Juifs et aux Gentils, que l'effusion du sang du Sauveur a réunis en un seul corps, en une société, qui est son Eglise. Tous ces fidèles sont bâtis, appuyés sur le fondement des Prophètes et des Apôtres, en ce sens que ce sont ces derniers qui ont prédit et signalé la venue du Messie, et qu'ils ont enseigné la même doctrine, la même foi au sujet du Christ. Il est évident que, dans ces deux textes, il n'est pas question de la base de l'Eglise, mais uniquement du fondement de la prédication de la doctrine chrétienne.

On fait une instance en disant que plusieurs Pères de l'Eglise appliquent le mot *pierre* non pas à Simon, mais aux Apôtres, ou à Jésus-Christ, ou à la foi de saint Pierre.

A cela je réponds que ces Pères ne veulent pas dire par là que les Apôtres, Jésus-Christ et la foi de Pierre sont le fondement réel de l'Eglise, destiné à maintenir l'unité entre les fidèles, de la même manière que Pierre ; ils enseignent seulement que les Apôtres pouvaient, comme Pierre, propager la connaissance de l'Evangile, administrer les sacre-

ments, ordonner les évêques et les prêtres, fonder des Eglises ; ils veulent dire seulement que Jésus-Christ est le fondement principal et invisible, duquel Pierre emprunte toute sa force et sa dignité surnaturelle ; ils entendent par là que Pierre enseignant et croyant est la cause, le principe de la solidité de l'Eglise. Ces diverses interprétations n'excluent pas le sens littéral que nous avons établi, mais elles se coordonnent entre elles, se déduisent l'une de l'autre et se complètent mutuellement.

Jésus-Christ donne encore à saint Pierre *les clefs du royaume des cieux*, ainsi que le pouvoir de lier et de délier. Dans le langage des Saintes Ecritures, [1] et même des Orientaux de nos jours, donner les clefs à quelqu'un, c'est lui conférer le symbole d'un droit, d'une autorité suprême sur une maison, une cité, un royaume ; lui seul ouvre sans que personne puisse fermer, et lui seul ferme sans que personne puisse ouvrir. On ne remet les clefs d'une ville qu'au souverain ou au conquérant, et cet acte même est la reconnaissance de son pouvoir et de ses droits. Par ces paroles, Jésus-Christ conférait donc à saint Pierre une autorité suprême sur le royaume des cieux, sur son Eglise, qu'il désigne souvent de cette manière, une autorité dépendante seulement de lui-même, et indépendante des membres de l'Eglise, une autorité que Jésus-Christ possède essentiellement et que Pierre n'a que par participation.

[1] Is., VIII, 5; XXII, 22 ; Apoc., I, 18.

Jésus-Christ explique ensuite ce pouvoir des clefs et nous le montre en exercice : «Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel.» Ce n'est plus le pouvoir accordé à tous les Apôtres, qui se restreint au pardon des péchés,[1] et qui est contenu dans celui des clefs, mais c'est une puissance que rien ne limite, qui s'étend à tout dans l'Eglise, qui comprend le droit de faire des lois, de les suspendre, de les expliquer, de les abroger, d'en dispenser, et de connaître de l'universalité des matières religieuses; en un mot, c'est une autorité de suprême juridiction, qui embrasse tout lien moral et renferme tous les droits nécessaires au bon gouvernement de l'Eglise. Le pouvoir de Pierre s'étend même sur les autres Apôtres, puisque seul il est constitué fondement de l'édifice, chef de l'Eglise ; seul il reçoit les clefs du royaume des cieux, c'est-à-dire, une puissance souveraine et indépendante dans l'Eglise ; tous les autres lui sont subordonnés, doivent reposer sur lui comme sur leur base et lui être unis dans l'exercice de leurs fonctions. C'est pour cette raison que les Pères de l'Eglise l'appellent *le Prince des Apôtres*, *le portier du ciel*, *le pasteur des agneaux et des brebis*, *la source et la racine de l'unité*, *etc.* Ces expressions nous font voir la croyance de l'Eglise en l'autorité suprême de saint Pierre sur tout le troupeau de Jésus-Christ, sur tous les chrétiens, à quelque catégorie qu'ils appartiennent.

[1] Joan., XX, 23 ; Mt., XVIII, 18.

II

Le Sauveur avait déjà souvent parlé de sa mort prochaine et des épreuves qu'auraient à subir les Apôtres et l'Eglise entière.(1) Il les voyait encore disputer pour savoir lequel d'entre eux était le plus grand. Ce débat ambitieux donna occasion à Jésus de leur montrer comment ils devront se conduire au temps de l'adversité. Il leur dit que celui qui est leur chef doit se faire petit et comme le serviteur de tous; des tribulations effroyables les attendent; Satan les passera au crible ; mais qu'ils ne craignent rien, il priera pour Pierre afin qu'il puisse les affermir dans la foi.

Voici ses paroles : « Simon, Simon, voici que Satan a demandé de vous cribler tous comme du froment; mais j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point; lors donc que tu seras converti, confirme tes frères. » (2)

Un grand péril menace les Apôtres; Satan veut les perdre, en s'attaquant à leur foi. Chose remarquable ! Jésus ne prie pas directement pour tous ceux qui doivent être criblés, ou persécutés, mais seulement pour Pierre ; c'est lui qui doit les arracher au danger; il demande que sa foi ne défaille point, afin qu'il puisse ensuite confirmer ses frères, c'est-à-dire

(1) Joan., XVI.

(2) Luc, XXII, 31, 32. Le R. P. Schneeman, dans un savant article inséré dans les *Etudes Religieuses* (mai, 1868), publiées à Paris par les RR. PP. Jésuites, donne aux paroles *tu aliquando conversus* le sens suivant : "J'ai prié pour toi, et toi, *de ton côté*, affermis tes frères." Cette interprétation paraît la plus naturelle et la mieux fondée.

les soutenir, les rendre fermes, inébranlables contre toutes les attaques de l'ennemi. Le Sauveur ne restreint pas cette fonction du Prince des Apôtres à une seule circonstance ; il parle d'une manière générale et indéterminée ; chaque fois que Satan, chaque fois que les portes de l'enfer chercheront à prévaloir contre eux, Pierre, protégé par le bouclier de sa foi indéfectible, et devenu le fondement inexpugnable de l'Eglise, devra les affermir dans la vraie foi, base du christianisme, et lien qui unit les hommes à Jésus-Christ.

Encore ici, il est facile de voir que la pureté de la doctrine de Pierre tire son origine, non pas de ses frères qu'il doit affermir, mais uniquement de l'efficacité de la prière du Christ ; c'est lui qui envoie à son Eglise le divin Paraclet, l'Esprit de vérité, c'est lui aussi qui donne à Pierre l'immutabilité dans la vraie foi, dans la doctrine révélée. Or Pierre, devenu le fondement de l'Eglise, ne peut pas plus périr que l'Eglise elle-même ; il vit, avec toutes ses prérogatives, dans les Pontifes Romains, ses successeurs. Donc ces Pontifes chargés, comme Pierre, de confirmer leurs frères dans la foi, ne peuvent rien enseigner qui ne soit orthodoxe ; en d'autres termes, ils sont personnellement infaillibles. « Ainsi donc, dit saint Léon, c'est dans Pierre que la force de tous les autres est garantie, et le secours de la grâce divine est ordonné de telle sorte, que la solidité accordée à Pierre par le Christ, est conférée par Pierre aux Apôtres. » (1) Dans un autre endroit, il parle de la

(1) Loc. citato.

foi de Pierre, et déclare que « Dieu a communiqué à cette foi une si grande solidité, qu'il est impossible que la corruption de l'hérésie puisse jamais l'atteindre, ou la perfidie païenne, la vaincre ! » Ailleurs il ajoute que la dignité de Pierre, de même que sa fermeté dans la foi du Christ, est transmise même à un héritier indigne.

Bossuet, considérant les assauts que Satan doit livrer à l'Eglise jusqu'aux temps de l'Antechrist, dit : « C'est pourquoi il y devait toujours avoir un Pierre dans l'Eglise pour confirmer ses frères dans la foi : c'était le moyen le plus propre pour établir l'unité de sentiments, que le Sauveur désirait plus que toutes choses, et cette autorité était d'autant plus nécessaire aux successeurs des Apôtres, aux évêques, que leur foi était moins affermie que celle de leurs auteurs. » (1)

III

Jésus-Christ n'avait pas encore mis la dernière main à son œuvre ; mais à peine est-il ressuscité qu'il se hâte d'en compléter l'organisation. L'Eglise, destinée à conduire l'humanité vers la patrie céleste, avait besoin que son chef visible fût reconnu et proclamé solennellement par le Sauveur lui-même. « Après qu'ils eurent dîné, Jésus dit à Simon-Pierre : Simon, fils de Jean, m'aimes-tu plus que ceux-ci ?— Oui, Seigneur, lui répondit-il, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Pais mes agneaux. Il lui dit une seconde fois : Simon, fils de Jean,

(1) Méditat. sur l'Evangile, 72e jour.

m'aimes-tu ? Simon lui dit : Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Pais mes agneaux. Il lui demanda pour la troisième fois : Simon, fils de Jean, m'aimes-tu ? Pierre fut contristé de ce qu'il lui demandait une troisième fois : Pierre, m'aimes-tu ? et il répondit : Seigneur, vous savez toutes choses, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Pais mes brebis. » [1]

Pierre, qui avait déjà reçu la même mission, le même pouvoir que les autres Apôtres, est *seul* à recevoir maintenant la charge redoutable de paître le troupeau de Jésus-Christ ; son amour particulier pour son divin Maître lui attire cette nouvelle prérogative. Il doit *paître les agneaux et les brebis*, c'est-à-dire, *gouverner avec autorité*, *avec empire*, *avec pleine juridiction les fidèles*, *les prêtres*, *les évêques*, *réunis ou dispersés*, en un mot, tous les membres de l'Eglise chrétienne. Son pouvoir s'étend à tous sans exception, et, comme il vient directement de Dieu, il s'en suit qu'il peut s'exercer validement en dehors du consentement de l'Eglise ; de l'autre côté, tous seront tenus de lui obéir ; il y a corrélation entre l'autorité et l'obéissance. Mais, si en vertu de cette autorité suprême sur l'Eglise entière, il a droit à sa soumission, j'en conclus qu'il doit être infaillible ; autrement, il pourrait conduire le troupeau dans les pâturages vénéneux de l'erreur ; il pourrait imposer à une Eglise qui, d'après les promesses du Sauveur, est infaillible, l'obligation stricte de croire une doc-

[1] Joan., XXI, 15-17.

trine fausse : ce qui est une contradiction évidente, puisque son Eglise doit vivre de la vérité jusqu'à la fin des siècles. Si l'on suppose que, dans ce cas, le troupeau ne devra plus se soumettre au Pasteur, alors l'unité de l'Eglise est rompue. Or Jésus-Christ a toujours considéré l'unité et la vérité comme deux éléments essentiels à l'Eglise, et par conséquent le Pasteur suprême ne pourra jamais enseigner l'erreur.

IV

Cette doctrine de l'autorité infaillible des souverains Pontifes a revêtu toutes les formes sous la plume des saints Pères. Ainsi ils appellent le Prince des Apôtres *le rocher très-ferme*, *très-solide*, *inébranlable*, *imprenable*. « La foi de Pierre, dit saint Hilaire, est le fondement de l'Eglise et elle rend les portes de l'enfer impuissantes contre elle. » Saint Ambroise reprend à son tour : « Cette foi est la base de l'Eglise ; car ce n'est pas de la chair de Pierre, mais de sa foi qu'il a été dit que les portes de la mort ne prévaudront pas contre elle ; c'est cette profession de foi qui a vaincu l'enfer, et qui a repoussé bien des hérésies ; en effet, de même que l'Eglise, semblable à un bon navire, est souvent ballotté sans péril sur les flots, de même le fondement de l'Eglise doit résister à toutes les hérésies. »

Ils professent la même croyance, lorsqu'ils enseignent qu'il faut nécessairement adhérer à l'Eglise Romaine, au siége de Pierre, si l'on veut être du nombre des fidèles, et ne pas périr dans les eaux du dé-

luge ; lorsqu'ils disent que la cause est finie, parce que le Siége Apostolique a parlé ; lorsqu'ils répètent que Pierre vit dans ses successeurs pour assister tous ceux qui cherchent la vérité de la foi ; lorsqu'ils écrivent que la perfidie ne peut pas avoir accès au siége de Rome, parce que ce siége est la source, le gardien, la colonne, le fondement immuable et invulnérable de la foi, etc.

Cette doctrine a été reconnue pratiquement par les Papes, par les évêques réunis en concile, par les fidèles de tous les temps, par l'Eglise universelle; les faits exposés dans les leçons qui suivent, démontreront pleinement la vérité de cette thèse.

V

Notre peuple canadien s'est toujours glorifié, et à juste titre, de sa soumission filiale et de son adhésion parfaite aux doctrines romaines, à la Chaire de Pierre. Le premier évêque du pays, Mgr. de Laval, voulut, dès le principe, ne relever que de Rome ; il savait que là seulement se trouve le véritable point d'appui, la source de toute autorité légitime et de toute orthodoxie. Rompant avec les traditions de l'Eglise de France, il introduisit de suite la liturgie romaine dans son immense diocèse. Ces heureux commencements de parfaite union avec le Saint-Siége n'ont fait que grandir et se fortifier avec le temps. Aussi voyons-nous les Pères des conciles provinciaux, tenus à Québec, accueillir avec une obéissance entière toutes les constitutions, bulles et décrets des Papes, et rappeler aux fidèles l'enseigne-

ment du concile de Florence concernant l'autorité suprême du souverain Pontife, Docteur de tous les chrétiens.

L'Université Laval a toujours enseigné la doctrine de l'infaillibilité des Papes; elle s'en fait gloire et elle adhère encore de tout cœur à la définition qu'a donnée sur ce sujet le saint concile du Vatican: « Lorsque le Pontife Romain parle *ex cathedra*, c'est-à-dire, lorsque, remplissant la charge de Pasteur et de Docteur de tous les Chrétiens, il définit, en vertu de sa suprême autorité apostolique, qu'une doctrine concernant la foi ou les mœurs doit être crue par l'Eglise universelle, il jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Eglise fût pourvue en définissant la doctrine touchant la foi ou les mœurs; et, par conséquent, de telles définitions du Pontife Romain sont d'elles-mêmes irréformables, et non en vertu du consentement de l'Eglise.» (Concile du Vatican: De l'Eglise du Christ, Constit. I, chap. 4).

PREMIÈRE LEÇON.

LA PRIMAUTÉ DES PAPES DANS LES PREMIERS SIÈCLES.

Objet du cours.—La primauté des Papes prouvée par les actes de saint Pierre –par l'appel des Corinthiens au Pape saint Clément—par la condamnation des Gnostiques—par la conduite de l'Eglise de Lyon—par la fameuse controverse de la Pâque—par la répudiation des hérésies antitrinitaires—par les appels fréquents qui se firent à Rome—par les écrits apocryphes qu'on attribua aux souverains Pontifes. Objection : les Papes n'étaient pas toujours obéis.—La suprématie des Papes n'est dûe ni au génie pratique des Romains, ni aux patriarches, ni aux évêques qui auraient favorisé une sacrilége usurpation, ni aux empereurs romains ou byzantins, ni à la soumission trop facile des Barbares, mais à Jésus-Christ lui-même.—Objection tirée des changements accidentels survenus dans le gouvernement de l'Eglise : réponse.

MESSIEURS,

L'histoire de l'Eglise, c'est l'histoire de la grande société fondée par Jésus-Christ lui-même, et au sein de laquelle doit se conserver intact le dépôt des vérités saintes qu'il a daigné communiquer aux hommes ; c'est l'histoire d'une société surnaturelle, visible, composée d'un corps enseignant avec autorité et infaillibilité sous l'assistance du Saint Esprit, et d'un corps enseigné, ou des fidèles qui doivent obéir et recevoir la doctrine ; c'est l'histoire d'une société

une, sainte, catholique et apostolique, d'une société qui a illuminé le monde pendant près de dix-neuf siècles, qui l'a étonné par sa force et ses gloires si pures, qui a vu tomber tour à tour à ses côtés les empires destinés en apparence à ne jamais périr, et les trônes les mieux affermis ; c'est l'histoire d'une société de plus en plus vigoureuse, répandue sur tous les points du globe, et qui, suivant les promesses de son divin Fondateur, continuera son existence glorieuse jusqu'à la fin des siècles.

Entreprendre de vous faire toute cette histoire, de dérouler à vos yeux la longue série des faits qui se pressent dans ses annales, c'est une tâche que je ne m'imposerai pas, vû que les quelques leçons que j'ai à donner seraient tout-à-fait insuffisantes pour remplir un pareil cadre, et que souvent je ne pourrais qu'effleurer des événements d'une extrême importance.

Je me contenterai de traiter certaines questions historiques qui ont été malheureusement obscurcies et défigurées par une critique malveillante ou peu soucieuse de la vérité. J'interrogerai les annales de l'époque à laquelle appartiennent les faits controversés ; je discuterai les documents ; j'irai chercher la vérité à sa source, persuadé que je suis de l'y trouver plus pure et plus limpide que partout ailleurs.

Dans nos temps modernes, il n'est peut-être aucune doctrine qui ait subi de plus violentes attaques de la part de nos adversaires, que celle de la constitution de l'Eglise catholique. La lutte ne se fait plus

comme autrefois dans les régions de la théorie, de la spéculation ; on ne discute plus beaucoup, du moins ici, sur des dogmes, tels que l'Incarnation, l'unité d'hypostase en Jésus-Christ, ses deux natures, ses deux volontés ; on s'occupe peu de la consubstantialité du Verbe, de la procession du Saint-Esprit du Père et du Fils, etc., questions qui ont tant passionné les esprits dans les siècles passés ; non, toutes les batteries ennemies sont dirigées contre les bases mêmes de la société chrétienne et catholique ; on s'en prend surtout au chef suprême de cette société. Chaque jour voit naître de nouveaux écrits de toute forme et de toute grandeur destinés à battre en brèche l'Eglise de Jésus-Christ, et, chose remarquable, les arguments qu'on prétend tirer de l'histoire y occupent la principale part.

Qui n'a entendu parler, par exemple, de l'ouvrage allemand du fameux *Janus* (Le Pape et le Concile), publié pendant le concile du Vatican, et où l'auteur reprochait avec tant de verve et de méchanceté aux souverains Pontifes, un accroissement successif et bien calculé de leur pouvoir spirituel, des envahissements non interrompus et trop souvent heureux dans le domaine temporel, des innovations introduites par des moyens injustifiables, des contradictions dans la doctrine des différents Papes et des conciles ? Qui n'a eu occasion de lire de ces brochures répandues à profusion jusqu'au fond de nos religieuses campagnes et dans lesquelles on accuse les Papes d'une ambition démesurée, d'ignorance, d'immoralité et d'hétérodoxie ? Naturellement on

voit incessamment revenir les noms de Victor, de Marcellin, de Libère, de Zozyme, de Vigile, d'Honorius, de Grégoire VII, d'Innocent III, de Boniface VIII, d'Alexandre VI, de Clément XIV, voire même de la papesse Jeanne, et de beaucoup de Pontifes du Xe siècle. C'est la kyrielle d'usage dans ces sortes d'écrits ; ce sont des noms à effet, des noms destinés à effrayer les âmes naïves. Le but de toutes ces attaques, c'est de ruiner l'Eglise par sa base qui est Pierre et ses successeurs ; c'est de déverser sur cette céleste institution le ridicule et le mépris ; c'est d'anéantir dans les âmes la foi en l'enseignement de l'Eglise ; c'est de détruire, s'il était possible, ce principe d'unité qui est divin, et qui fera toujours la gloire et la force du catholicisme.

Je n'ai pas l'intention de vous exposer ici les arguments bibliques, qui prouvent d'une manière évidente que Jésus-Christ a bâti son Eglise infaillible, son Eglise qui doit durer jusqu'à la fin des siècles, sur saint Pierre et ses successeurs ; inutile de vous rappeler qu'ils sont la base, la pierre angulaire, le fondement sur lequel repose l'Eglise, et que le fondement de l'édifice devant être aussi solide et aussi durable que l'édifice lui-même, devant même donner la stabilité à cet édifice qui est l'Eglise, il s'ensuit que saint Pierre doit être infaillible et vivre comme tel dans ses successeurs jusqu'à la fin des siècles : autrement l'édifice serait plus solide que la base ou subsisterait sans ses fondements. Inutile de vous rappeler que Jésus-Christ a ordonné à Pierre de paître ses agneaux et ses brebis, c'est-à-dire, suivant

la force de l'original grec, *de gouverner avec autorité* les évêques et les fidèles, de confirmer ses frères dans la foi : ce qui suppose non seulement une autorité quelconque, mais une autorité qui ne peut pas enseigner l'erreur, qui ne peut pas se tromper en matière de foi, une autorité infaillible. Tout cela vous est connu depuis longtemps, et le saint Concile du Vatican n'a fait que définir d'une manière plus expresse, plus irréfragable, ce qui avait toujours été l'objet de votre foi.

J'omets tous ces arguments dogmatiques ainsi que les futiles objections qu'on y fait ; je ne me réserve pour le moment que le domaine de l'histoire, domaine assez vaste, assez riche pour satisfaire les goûts les plus variés, pour rassasier la curiosité la plus inquiète, et pour fatiguer même l'ardeur patiente et insatiable des érudits.

J'entre de suite en matière.

Je commence par réfuter une objection que vous retrouvez partout. La voici : Si saint Pierre et ses successeurs des quatre premiers siècles eussent eu, ou eussent cru avoir une autorité pleine et entière sur l'Eglise universelle, comment se fait-il qu'ils ne l'aient pas exercée ? Comment se fait-il que les fidèles n'aient pas recouru à leur tribunal ? Comment les questions agitées et controversées n'étaient-elles pas soumises au jugement des évêques de Rome ?

Cette objection, MM., implique une négation de l'existence de la primauté à cette époque. Je vais tâcher d'y répondre catégoriquement au moyen des faits.

Si je voulais remonter jusqu'à saint Pierre, je pourrais vous rappeler que les Saintes Ecritures le nomment toujours le premier et d'une manière expresse, lors même qu'elles ne suivent ni l'ordre d'âge, ni l'ordre de vocation, et que les autres Apôtres ne sont mentionnés que collectivement. C'est lui qui paraît le premier au cénacle, qui y parle et y occupe la place d'honneur ; il est encore le premier à prêcher l'Evangile aux Juifs après la Pentecôte, à confirmer la foi par des miracles, à admettre les Gentils dans le sein de l'Eglise, malgré les réclamations des Juifs, à visiter les Eglises naissantes, même celles des autres Apôtres, tandis que nul d'entre eux ne fit jamais rien de semblable. C'est encore saint Pierre qui prononça la sentence au sujet de la controverse des rites judaïques dans le concile de Jérusalem, l'an 47. Les autres Apôtres donnent leur avis, comme c'était leur droit, mais du moment qu'il a parlé, son sentiment est adopté et fait loi. (1) Sans doute ces faits qui sont consignés surtout dans les Actes des Apôtres, première histoire de l'Eglise encore à son berceau, ne suffiraient pas à eux seuls pour prouver d'une manière irréfragable l'autorité de saint Pierre sur les autres Apôtres et sur l'Eglise entière ; mais ils sont déjà un indice assez frappant, assez extraordinaire, en faveur de l'autorité que nous lui revendiquons, et si nous les mettons en regard des textes sacrés qui établissent clairement cette

(1) Voyez Mt. X, 2 ; Mr. III, 6 ; Luc, IV, 13 ; Act. I, 13, 15 ; II, 4 ; III, 6 ; V, 3 ; VIII, 40 ; IX, 32 ; XV, 7 ; Gal. I, 17 ; II, 2.

vérité dogmatique, ils constituent un argument péremptoire.

Mais laissons de côté ces faits qui concernent les Apôtres mêmes, et descendons un peu le cours des âges.

Nous arrivons au Pape saint Clément. Suivant la chronologie la mieux établie, il gouverna l'Eglise depuis l'an 92 jusqu'à l'an 101, c'est-à-dire à la fin du premier siècle, et immédiatement après saint Lin et saint Clet ou Anaclet. Environ vingt-cinq années s'étaient écoulées depuis la mort du Prince des Apôtres (67), lorsque l'Eglise de Corinthe fut troublée par de malheureuses divisions. Un parti plus audacieux que puissant par le nombre s'était ouvertement insurgé contre le pouvoir spirituel. Quelques esprits orgueilleux, incapables de plier sous le joug de l'autorité, s'étaient constitués les chefs de cette faction; leurs qualités extérieures avaient séduit le peuple. De là, grande excitation, et, comme toujours, scandale infiniment regrettable. Ce schisme eut tant de retentissement que les païens eux-mêmes en profitèrent pour lancer les traits de la satire la plus mordante contre la religion chrétienne. Dans cette pénible situation, l'Eglise de Corinthe, incapable de remédier par elle-même à tant de maux, eut recours à l'Eglise de Rome qui avait alors pour chef saint Clément. C'est à cette occasion que ce vénérable Pontife éleva la voix pour défendre le principe fondamental de l'unité catholique contre l'esprit de rébellion et de schisme.

Il le fit au moyen d'une lettre. Dans cette épître

dont l'authenticité est maintenant admise de tout le monde, et que les plus anciens Pères de l'Eglise mentionnent dans les termes les plus flatteurs, saint Clément fait d'abord un magnifique éloge de l'Eglise de Corinthe ; puis arrivant aux dissensions qui avaient éclaté parmi eux, il leur rappelle la nécessité de l'ordre et de la subordination en toutes choses, et surtout dans les fonctions sacrées, dont les règles ont été déterminées par Dieu lui-même ; il fait connaître la hiérarchie chrétienne et termine en ordonnant, sous peine d'anathème, que les ministres qui avaient été déposés injustement, soient de suite réintégrés dans leurs fonctions.

Il est un fait capital qui résulte de cette épître ; c'est qu'elle est une manifestation éclatante de la primauté de l'évêque de Rome. Pourquoi, MM., ce cri de détresse poussé vers le Pape par une ancienne Eglise qui ne sait comment anéantir les dissensions qui l'affligent ? Si, comme l'affirment nos adversaires, il y avait égalité parfaite entre toutes les Eglises au premier siècle, si l'évêque de Rome était au niveau des autres, pourquoi les Corinthiens se donnent-ils le trouble de franchir les mers et de recourir à l'intervention d'une Eglise lointaine ? N'y avait-il pas des communautés florissantes à Philippes, à Thessalonique, à Bérée, des Eglises composées de chrétiens appartenant à la même race ? Pourquoi ne pas s'adresser à celles-ci de préférence, ou encore à celles de l'Asie-Mineure, d'où la foi leur était venue et dont les rivages touchaient aux leurs ? Il y avait encore les Eglises de Smyrne et d'Ephèse, leurs aînées

dans la foi ; et d'ailleurs l'Apôtre saint Jean ne vivait-il pas encore sur cette terre qui avait été le principal théâtre de son zèle et de ses travaux? Cet auguste vieillard, presque centenaire, le dernier survivant du collége apostolique, avait déjà souffert pour la foi chrétienne l'épreuve de l'huile bouillante devant la Porte Latine à Rome, et l'exil de Pathmos ; la vénération de tous les fidèles entourait ses dernières années à Ephèse. Il semblait donc tout naturel que les Corinthiens eussent recours à son autorité pour éteindre le feu de la discorde, pour rétablir la paix si vivement désirée. Cependant ce n'est ni aux Eglises voisines de la Grèce, ni aux anciennes communautés de l'Asie-Mineure, ni même à l'Apôtre saint Jean qu'ils en appelleront, mais à une Eglise très-éloignée, qui n'avait plus d'Apôtre pour la diriger, qui avait à sa tête le troisième successeur de saint Pierre, à une Eglise tourmentée par les plus effroyables persécutions, où les fidèles se voyaient réduits à vivre sous terre, dans l'obscurité des catacombes, pour échapper aux horreurs des supplices et à la mort : cette Eglise qui doit les juger et qui les juge, c'est l'Eglise de Rome. Quelle peut être la raison de ce fait singulier, extraordinaire, si ce n'est que saint Pierre avait établi à Rome le centre de l'unité chrétienne, et y avait laissé en mourant tous les droits de la primauté que Jésus-Christ lui avait conférée? L'appel des Corinthiens à l'Eglise Romaine et l'heureuse intervention de celle-ci pour extirper le schisme, prouvent qu'à la fin du premier siècle l'autorité suprême du Siége de Pierre sur l'Eglise

universelle était déjà reconnue, et s'exerçait au loin lorsque les besoins et les circonstances l'exigeaient.[1]

Voilà un premier fait : ajoutons-en encore quelques autres, tirés du second et du troisième siècle. La vérité sur cette question nous apparaîtra de plus en plus éclatante.

Une hérésie formidable dévasta l'Eglise au second siècle : c'était celle des *Gnostiques*.[2] Elle avait déjà eu ses précurseurs au siècle précédent dans la personne de *Simon le Magicien*, de *Ménandre*, de *Cérinthe* et des *Nicolaïtes*. Les Apôtres paraissent même avoir eu en vue de réfuter leurs erreurs dans quelques-uns de leurs écrits inspirés. Le gnosticisme, l'une des plus remarquables perturbations de l'esprit humain livré à lui-même, était un système gigantesque d'erreurs concernant le Dieu créateur du monde matériel, l'imperfection de ce monde et l'existence du mal. C'était un monstrueux assemblage de doctrines tirées de la philosophie platonicienne des Juifs d'Alexandrie, des différentes religions de l'Asie et de l'Egypte, et enfin des Saintes Ecritures et de la tradition chrétienne. Suivant ces rêveries poétiques, Dieu est l'incompréhensible source de toute perfection enfermée en elle-même. Chaque fois que cet Être divin primordial se conçoit

(1) Mgr. Freppel, évêque d'Angers, développe admirablement bien cette pensée dans son volume des *Pères Apostoliques*. Il y commente la première épître de S. Clément aux Corinthiens.

(2) Voyez *S. Irénée*, Adv. haer. libri. V. ; les écrits de *Tertullien*, et principalement Adv. Marcion. et Contrà Gnosticos Scorpiace ; *S. Epiphane*, dans son livre des hérésies, etc ; *J. Matter*, Histoire du gnosticisme, Paris, 1828 ; *Noël Alexandre* et tous les historiens modernes.

lui-même d'une manière différente comme pensant, parlant, agissant, ou comme juste, sage, tout-puissant, etc., il forme une nouvelle personnalité qu'on appelle *Éon* ; ces Éons à leur tour donnent naissance à d'autres Éons qui sont d'autant moins parfaits qu'ils sont plus éloignés de la source première, et constituent tous ensemble le *pléroma* ou la plénitude de la vie divine.

L'un de ces Éons ou *démiurge*, limité et subordonné, fut envoyé d'en haut pour créer, avec la matière préexistante et informe, le monde et les hommes, dont la nature était plus ou moins *spirituelle*, *psychique* ou *matérielle*, suivant que le bien ou le mal prédominait en eux. Pour expliquer comment le mal et le monde matériel pouvaient découler de l'être suprême, ils avaient recours au dualisme, et admettaient deux principes éternels, l'un bon, l'autre mauvais, qui luttaient sans cesse l'un contre l'autre. Telle était la base commune à tous les systèmes gnostiques, qui se divisèrent et se subdivisèrent jusqu'à l'infini, et comptèrent parmi leurs principaux chefs Carpocrate, Basilide, Valentin, Saturnin, Bardesane, Tatien, Marcion, etc. Malheureusement ces systèmes fantastiques enlaçaient de toutes parts la simplicité de la foi dans les subtilités d'une fausse science ; leurs auteurs avaient un superbe dédain pour leurs adversaires et visaient à la ruine du christianisme. Aussi les vit-on se rendre à Rome, au centre de la catholicité, et y arborer le drapeau de l'erreur : l'histoire mentionne surtout les noms de Valentin,

de Cerdon et de Marcion. Mais de même que saint Pierre avait confondu leur aïeul, Simon le Magicien, de même les successeurs du Prince des Apôtres remportèrent la victoire sur ces nouveaux magiciens que l'Asie-Mineure venait de jeter sur les bords du Tibre.

Valentin, homme de talent et d'imagination, esprit fertile en stratagèmes de toute espèce, feignit d'abord de professer des principes tout-à-fait chrétiens ; son caractère flexible et aimable séduisait bien des âmes simples ; mais cette peau d'agneau recouvrait un loup dévorant qui exerçait ses ravages au milieu du troupeau. L'Eglise Romaine, sentinelle toujours vigilante, démasqua le traître ; ses artifices furent dévoilés, ainsi que ceux de ses perfides auxiliaires. Le Saint-Siége les condamna formellement et les anathématisa par deux fois : la première sous le pontificat de saint Hygin, la seconde sous celui de saint Pie I (140-142). Le flot de l'erreur venait encore de se briser contre l'inébranlable roc sur lequel est bâtie l'Eglise Romaine. Exclu de la communion catholique et confus d'avoir été découvert, Valentin s'éloigna de Rome, et alla dans l'île de Chypre répandre le venin de ses funestes doctrines. Mais la secte avait reçu son coup de mort, et déjà au quatrième siècle saint Grégoire de Nazianze n'en parle que comme d'une vieille fable.

Le même sort atteignit les gnostiques Cerdon et son disciple Marcion ; l'anathème dont ils furent frappés par le Saint-Siége, leur fut fatal ; ils ne purent jamais s'en relever et s'éteignirent tranquillement.

Remarquons aussi que tous les Docteurs catholiques qui consacrèrent leur temps et leur savoir à réfuter ces erreurs, s'appuyaient toujours sur la doctrine romaine, sur la tradition, sur l'enseignement de l'Eglise de Rome.

Continuons nos investigations. Peu d'années s'écoulent, et l'Eglise de Lyon, illustrée par tant de martyrs, s'adresse au Pape saint Eleuthère pour obtenir l'ordination et la mission de saint Irénée; elle indique aux Eglises de l'Asie-Mineure de recourir à l'autorité du saint Pontife pour mettre un terme aux progrès du montanisme ; c'est au même Pape qu'elle adresse une lettre qu'elle confie à saint Irénée, et qui a pour but de mettre un frein à la diffusion de l'erreur.

C'est encore à Eleuthère que le roi breton Lucius, encore païen, s'adresse pour avoir des missionnaires. Pourquoi Hégésippe, converti du judaïsme au christianisme, se rend-il à Rome même pour y faire un catalogue exact des Papes qui s'y sont succédé depuis saint Pierre jusqu'à Eleuthère ? Pourquoi saint Irénée fait-il aussi le dénombrement de la série non interrompue des évêques de l'Eglise Romaine, ajoutant qu'il est nécessaire que chaque Eglise, c'est-à-dire tous les fidèles du monde, soit d'accord avec l'Eglise Romaine à cause de son incontestable prééminence, et que c'est par la communion avec elle que les fidèles de tous les pays de la terre conservent la tradition des Apôtres ?

On peut donc conclure de tous ces faits, que les successeurs de saint Pierre, les Pontifes de Rome,

étaient en possession au milieu du second siècle d'une autorité suprême sur toute l'Eglise, qu'ils l'exerçaient dans le besoin, et que cette autorité était reconnue de tous, même des hérétiques de cette époque.

Mais voici un autre fait historique d'une extrême importance et qui servira encore à prouver ma thèse : il s'agit de la controverse de la Pâque qui fit tant de bruit à la fin du second siècle, qui fut réglée au Concile de Nicée, et qui cependant se répandit dans l'heptarchie bretonne, en Irlande, et y dura jusqu'au septième ou au huitième siècle. La question avait d'abord été agitée sous le pontificat de saint Anicet (157-168). Le vénérable évêque de Smyrne, Polycarpe, disciple de l'Apôtre saint Jean, et qui souffrit le martyre pendant la persécution de l'empereur Marc-Aurèle, se rendit à Rome pour traiter avec ce Pape diverses questions, et entre autres celle du jour où il convient de célébrer la grande fête de Pâques. Les Eglises de l'Asie-Mineure la célébraient le même jour que les Juifs, c'est-à-dire, le 14 du mois de Nisan, quelque jour de la semaine que ce fût : c'étaient les *Quartodécimans*. L'Eglise de Rome, au contraire, d'accord avec la plus grande partie de la chrétienté, la célébrait le dimanche qui suivait le 14 de ce mois. On voit de suite que pour les premières la Passion ne tombait pas toujours un vendredi, ni la Pâque un dimanche. Il en résultait un contraste liturgique qu'on devait s'efforcer de faire disparaître. En effet, il arrivait très-souvent qu'en Asie-Mineure on chantait l'*Alleluia* de la

Pâque et que le jeûne du Carême était terminé, tandis que partout ailleurs l'Eglise était encore dans le deuil et la pénitence. Cependant comme il n'y avait là qu'une question de discipline, cette divergence, considérée en elle-même, n'avait point paru assez grave dans le principe pour amener une division réelle. Aussi le Pape saint Anicet, ne pouvant gagner saint Polycarpe à son sentiment, n'avait pas rompu la communion avec lui, non plus qu'avec les Eglises d'Asie ; il lui témoigna au contraire son estime et sa profonde vénération, et le pria de célébrer le saint Sacrifice en sa présence.

Mais la question ne tarda pas à changer de caractère, et les souverains Pontifes ne furent pas lents à remarquer que cette dissidence liturgique constituait un grave danger pour l'unité de l'Eglise. Il y avait là, en effet, un dernier lien qui rattachait une partie des fidèles à la Synagogue ; il fallait nécessairement le rompre. L'expérience de plus d'un siècle avait amplement démontré combien l'opiniâtreté qu'on mettait à conserver les prescriptions cérémonielles de la loi judaïque, avait déjà déchiré le sein de l'Eglise : en effet elle avait enfanté la secte des Ebionites et autres, et pouvait encore produire un schisme. Les saints Papes Soter et Eleuthère, successeurs d'Anicet, employèrent inutilement tous les moyens de persuasion pour ramener les chrétiens de l'Asie-Mineure à l'observance de la pratique commune. Le Pape saint Victor crut qu'il était temps de mettre un terme à toutes ces divergences liturgiques et à ces dissensions qui scandalisaient les païens. Afin d'établir

partout une pratique uniforme, il ordonna d'assembler divers conciles provinciaux qui s'occuperaient de cette question et qui ordonneraient de fixer la célébration de la Pâque d'après la coutume de l'Occident. L'historien Eusèbe fait mention expresse des conciles de Palestine, de Rome, du Pont, des Gaules, de l'Osroëne, de Corinthe, de la Phénicie et d'Alexandrie (H. E. V, 23). Dans tous ces conciles, comme dans beaucoup d'autres qu'Eusèbe n'énumère pas, on décida unanimement que l'on ne devait célébrer la fête de la Résurrection que le dimanche et ne finir le jeûne quadragésimal que ce jour-là. Polycrate, évêque d'Ephèse, convoqua aussi un concile, suivant l'ordre du souverain Pontife ; mais il répondit au nom de ses collègues qu'il ne leur était pas possible de célébrer la Pâque autrement qu'ils ne l'avaient fait jusqu'alors. Il en appelait à l'antiquité de la coutume qu'on observait en Orient, coutume, dit-il, suivie par les Apôtres Jean et Philippe, par Polycarpe et autres saints personnages. Il ajoutait que sept de ses parents avaient été évêques d'Ephèse avant lui et avaient observé cette coutume ; il en appelait à ses 6 ans, et bravait les menaces. Cette lettre hautaine était bien de nature à irriter le Pape ; aussi prit-il la résolution d'exclure de la communion de l'Eglise toutes les communautés chrétiennes de l'Asie-Mineure (suivant le texte grec, *il essaie* de les exclure). Quelques évêques, et en particulier saint Irénée, évêque de Lyon, écrivirent à saint Victor, dont ils adoptaient cependant les idées, pour l'engager à réta-

blir la paix et à ne pas séparer de la communion ecclésiastique un si grand nombre d'Eglises qui ne faisaient qu'observer un ancien usage. Eusèbe ajoute que saint Irénée était bien, comme son nom l'indique, destiné à être un homme vraiment pacifique. Le Pape, usant de déférence envers eux, se rendit à leurs conseils de douceur, et eut la consolation de voir plusieurs Eglises abandonner la coutume asiatique pour adopter celle de Rome. Ses successeurs firent de même à l'égard des récalcitrants opiniâtres. Enfin, le concile de Nicée (en 325) crut devoir résoudre la question d'une manière définitive en faveur de la coutume romaine.

Ce démêlé démontre d'une manière bien claire l'autorité du Pontife de Rome sur l'Eglise universelle. Le judaïsme menace de se mêler au christianisme ; il y a un danger pour la foi ; de suite le Pape se met en devoir de l'éloigner. Il ordonne aux évêques de se réunir en différents conciles ; partout on se soumet. Il leur adresse un décret conforme à la coutume romaine ; presque tous obéissent sans réplique. Seuls les évêques de l'Asie-Mineure osent lui résister, et encore ils ne nient pas son autorité, ils n'objectent pas que ce procédé de l'évêque de Rome porte atteinte à leur indépendance ; ils n'allèguent que la tradition venant de l'Apôtre saint Jean, tradition pour laquelle ils professent le plus grand respect. Le Pape menace les réfractaires de peines très-graves ; saint Irénée et les autres évêques ne contestent pas son pouvoir, ils ne lui représentent pas qu'il est leur égal et qu'il s'arroge un droit qu'il n'a

pas. Non, ils se contentent de lui conseiller la modération, et de l'engager à ne pas excommunier tant de florissantes communautés pour une affaire de discipline. Qui ne voit de suite que, si son autorité eût été une chimère ou une usurpation sur des collègues, ses menaces eussent attiré sur lui le flot de l'indignation ou du ridicule, absolument comme si un évêque du Canada se mettait en tète d'excommunier des prélats d'Espagne ou de Russie ? Ce fait historique montre donc encore une fois qu'à la fin du second siècle les évèques de Rome jouissaient d'un pouvoir incontesté sur l'Eglise universelle, et cela parcequ'ils étaient regardés comme les successeurs de saint Pierre, du Prince des Apôtres. ([1])

La fin du second siècle vit naître une nouvelle hérésie : c'était celle des *Antitrinitaires*, qui niaient ou explicitement ou du moins implicitement le dogme de la Trinité des personnes divines.

Suivant eux, Jésus-Christ n'était pas Dieu, mais un homme miraculeusement engendré, ou revêtu d'une force divine, non essentielle, mais communiquée comme aux prophètes : tels étaient *Théodote-le-corroyeur*, *Théodote-le changeur* et *Paul de Samosate* ; ou bien encore ils prétendaient que Jésus-Christ n'était que Dieu le Père devenu homme comme nous, tels étaient *Praxéas* (les Patripassiens), *Noël* et *Bérylle de*

([1]) Sur cette question voyez *Eusèbe*, H. E. l. V. cc. 23-25; Vita Constantini, III., 18-20 ; *Socrate*, H. E. V. 21-22, *Walch*, Histoire des hérésies, P. I. 666-685. On peut consulter *Thomassin*, *Noël Alexandre* avec les annotations de *Mansi*, etc. Voyez aussi Handbuch der Kirchengeschichte, t. 1., p. 87, etc., par le *Dr. Jos. Ig. Ritter*, Bonn, 1862, et Geschichte der christlichen Kirche, t. 2, p. 112, etc., par le cardinal *de Rauscher*, Sulzbach, 1829.

Bostre; ou enfin ils regardaient avec *Sabellius* la Trinité comme trois manifestations différentes de la Divinité qui est une en elle-même ; ainsi Dieu se manifeste comme Père en donnant la loi, comme Fils en devenant homme dans le Christ, comme Saint-Esprit en remplissant de sa vertu le cœur des fidèles ; ces trois êtres ne sont que des formes diverses de la même divinité personnelle se manifestant dans le monde.

Cette hérésie, qui détruisait un dogme fondamental du christianisme, ne devait pas demeurer bien longtemps inaperçue dans l'Eglise. Ce sont encore les Papes qui lui portent les plus rudes coups. Voyez *Théodote-le-corroyeur* qui s'excusait d'avoir renié le Christ parce qu'il n'avait renié qu'un homme. Il se rend de Constantinople à Rome ; partout il sème l'ivraie de ses funestes erreurs. Le Pape Victor, qui occupait encore le Saint-Siége, le rejette de la communion de l'Eglise : c'en est fait de sa secte qui meurt presque en même temps que lui.

Artémon, qui s'adonnait bien plus à l'étude d'Aristote qu'à celle de l'Ecriture Sainte, et qui cependant se mêlait de dogmatiser, enseignait que Jésus-Christ n'était qu'un homme supérieur aux prophètes par ses vertus. Le saint Pape Zéphirin le condamne, comme il avait auparavant condamné les montanistes et les encratites : l'histoire ne fait plus guère mention de sa secte.

Un peu plus tard, *Paul de Samosate*, également antitrinitaire, homme intrigant, vain jusqu'à l'excès, toujours en quête d'éloges, riche à force d'exactions,

jouissant d'un grand crédit à la cour de Zénobie, reine de Palmyre, parvint au siége patriarcal d'Antioche, vers l'an 260. Ses doctrines perverses sont dénoncées au concile d'Antioche ; l'hérésiarque promet tout ce que l'on veut, échappe par subterfuge à une condamnation du concile et demeure attaché à ses erreurs qu'il dissémine aussitôt après. Un nouveau concile se réunit à Antioche, et cette fois il est convaincu d'hérésie, déposé du patriarcat, et reçoit pour successeur Domnus. Mais Paul résiste à cette sentence et refuse de quitter sa résidence épiscopale. Les évêques s'adressent à l'empereur Aurélien qui venait de conquérir la ville, afin de le faire chasser par la force. L'empereur, quoique païen, n'ignorait pas la doctrine fondamentale des catholiques, à savoir, que pour appartenir à la véritable communauté chrétienne il faut être en communion avec l'Eglise de Rome. Aussi donna-t-il des ordres pour que le palais épiscopal fût cédé à celui des deux évêques qui serait en communion avec le Pontife Romain (Euseb. H. E. VII, 30.) Si l'évêque de Rome n'eût pas été reconnu comme chef de l'Eglise universelle, comment cet empereur païen ne s'en serait-il pas plutôt rapporté au jugement des soixante-dix évêques qui étaient réunis en concile et l'avaient déposé, ou encore à celui du patriarche d'Alexandrie, moins éloigné que l'évêque de Rome ? Ce fait nous montre donc encore une fois la persuasion générale à cette époque, que l'évêque de Rome a une autorité pleine et entière sur toute l'Eglise.

Presque en même temps, *Sabellius*, prêtre de Ptolé-

maïs, enseigne sa doctrine qui détruisait le mystère de la Sainte Trinité. Denys, patriarche d'Alexandrie, s'aperçoit que c'est un loup au milieu du troupeau. Que fait-il ? En sa qualité de patriarche du premier siége après Rome, se contentera-t-il de porter condamnation de cette nouvelle erreur ? Non, il s'empresse d'en informer le Pape Sixte II, lui fait connaître la nature de cette hérésie, et soumet à son jugement la réfutation qu'il en avait faite dans trois lettres. Malheureusement ce Pape descendit dans la tombe avant d'avoir pu répudier le sabellianisme. Il eut pour successeur saint Denys, homme d'une science, d'une piété et d'une douceur extrêmement remarquables, et ami de son homonyme d'Alexandrie. Ce dernier, dans sa polémique contre Sabellius, s'était servi d'expressions et d'analogies qui semblaient détruire l'égalité de substance du Père et du Fils. On le dénonça au Pape qui prit l'affaire en sérieuse considération (262). Il engagea le patriarche à s'expliquer sur les erreurs dont on l'accusait, en même temps qu'il exposait avec une admirable lucidité, dans une circulaire publique aux Eglises d'Egypte, la foi de l'Eglise Romaine concernant l'unité de nature divine et la trinité des personnes. Denys, tout patriarche qu'il était, n'hésita pas à se rendre à l'injonction du Pape ; pas de résistance, pas de murmure ; il envoie à Rome des explications de sa doctrine qui sont acceptées. Il est bien évident que le vénérable patriarche reconnaissait par là pratiquement la suprématie de l'évêque de Rome, même sur les évêques d'Alexandrie, ainsi que

la mission qu'il a reçue de Jésus-Christ de paître ses agneaux et ses brebis, et de confirmer ses frères dans la foi. [1]

Il y a encore une foule de faits analogues dans le cours du troisième siècle : qu'il me suffise d'en énumérer quelques-uns. C'est ainsi que, l'an 205, les évêques Montanus, Florian et autres, déposés dans leurs diocèses respectifs, en appellent au Pape Zéphirin, et demandent d'être rétablis, eux et leurs fidèles, dans la communion de l'Eglise.

L'an 261, l'évêque Privatus, condamné par le concile de Carthage, en appelle au Siége de Rome.

L'année suivante, Fortunat et Félix, condamnés en Afrique par saint Cyprien, se rendent à Rome pour se faire juger par le Pape saint Corneille.

En 254, les évêques Basilides et Martial qui avaient été déposés par le synode de leur province, recourent au Pape saint Etienne pour obtenir justice. Ce dernier, trompé par les artifices de Basilides, avait cru à son innocence et l'avait rétabli dans son évêché. Quand la fraude fut dévoilée, la sentence fut regardée comme de nulle valeur. Cependant le principe de l'autorité pontificale était clairement reconnu.

Que fait le schismatique Novat lorsqu'il est expulsé de l'Eglise d'Afrique ? Il se rend à Rome pour y chercher un appui. Que font, et qu'ont fait tous les hérétiques de chaque siècle ? Ils ont cherché à

[1] Sur ces hérésies voyez *Tert.* Adv. Prax. ; *Hippol.* Contra haeres. Noët. ; *Epiph.* Haeres. 57. 62. 65 ; *Euseb.* H. E. l. VI, 33 ; VII. 6 et 27-30 ; *S. Jérôme,* De Viris Illustribus, c. 60 ; *Théodoret,* Haeret. Fab. II. 8 ; *S. Augustin,* De Haer. c. 44 ; *S. Basile,* ep. 210.

capter la bienveillance et les faveurs du Pontife Romain, et ils proclamaient sa suprématie aussi longtemps qu'ils en espéraient une sentence favorable à leur cause. Que fit saint Cyprien lorsqu'il vit l'évêque d'Arles, Marcien, tomber dans l'hérésie novatienne? Il en informe le Pape saint Corneille et le prie de lui donner un successeur.

Je pourrais tirer de suite un argument solide de la controverse entre saint Cyprien et le Pape saint Etienne au sujet des rebaptisants : le premier a pour lui les évêques d'Afrique et plusieurs de l'Asie; la lutte est longue et sérieuse; à la fin l'opinion du Pape prévaut et fait loi dans toute l'Eglise. Mais j'aurai occasion d'en parler plus tard à un autre point de vue et de faire ressortir l'idée que j'émets ici.

On a répété bien souvent que la plupart des écrits qui sont attribués aux Papes des premiers siècles, et qui témoignent du pouvoir exercé par eux à cette époque, sont apocryphes et l'œuvre d'hérétiques postérieurs. Supposons que le fait fût vrai et qu'il ne restât aucun vestige de l'exercice de leur autorité antérieur au quatrième siècle, il n'en serait pas moins vrai que leur suprématie universellement reconnue, acceptée et respectée dans les âges postérieurs, devrait être regardée comme étant de droit divin. En effet, il paraît absolument impossible d'admettre que les Eglises d'Alexandrie, d'Antioche, de la Grèce, des Gaules, de l'Afrique, etc., aussi anciennes que celle de Rome, aient reconnu de suite un pouvoir usurpé d'hier, sans racines dans le passé, sans titres authentiques et certains, un pouvoir qui changeait radica-

lement la hiérarchie. Ignore-t-on que dans cette société religieuse la moindre innovation soulevait des débats qui duraient près d'un siècle ?

Il ne nous reste des trente-deux premiers Papes que vingt-deux épîtres d'une incontestable authenticité. Leurs véritables lettres étaient le plus souvent remplacées par des lettres apocryphes : mais qu'est ce que cela prouve ? Cela prouve qu'on attachait une extrême importance à tous leurs écrits et à leur autorité ; le nom d'un Pape mis en tête d'une lettre lui assurait un succès complet et facile. On n'a guère tenté de faire passer des écrits étrangers sous le nom des patriarches d'Alexandrie ou d'Antioche. Pourquoi cela ? Parceque ces noms n'avaient plus la même valeur que celui de l'évêque de Rome. L'ardeur des faussaires à fabriquer au moins cent cinquante-trois lettres pontificales pendant les trois premiers siècles, est encore un argument puissant en faveur de l'autorité des Papes.

J'aurais pu multiplier les faits historiques qui servent à établir que les Pontifes Romains ont exercé paisiblement la plénitude de leur pouvoir sur toute l'Eglise, et que les patriarches, comme les évêques, les prêtres et les simples fidèles, recouraient à ce tribunal suprême dans toutes les questions épineuses ; mais je pense en avoir dit suffisamment pour réfuter l'objection que je m'étais proposée. J'aurais pu confirmer l'éloquence de ces faits par les témoignages irréfragables des Pères de l'Eglise, par les titres non équivoques et si nombreux qui exaltent la prééminence de l'Eglise de Rome, *racine de toutes*

les autres, *lien de l'unité*, *préposée aux autres*, *etc.*, et qui montrent l'évêque de Rome comme le *Chef*, le *Pasteur universel*, le *Pontife suprême*, le *Vicaire de Jésus-Christ* : mais cela appartient plutôt au dogme qu'à l'histoire.

A cette réponse on fait une instance en disant que très-souvent les Papes n'étaient pas obéis dans les jugements qu'ils rendaient, dans les ordres qu'ils donnaient.

Cela est parfaitement vrai : mais cela ne prouve qu'une chose, c'est que l'orgueil humain existait alors comme il a toujours existé, et comme il existe encore aujourd'hui. Quand la sentence rendue par le Pontife Romain ne cadre pas avec ses vues, il en fausse l'interprétation, il en appelle au concile, puis du concile aux Saintes Ecritures et des Saintes Ecritures au tribunal de Dieu. C'est la filière ordinairement suivie par tous les hérétiques. Ce procédé prouve leur opiniâtreté et leur mauvaise foi, mais n'infirme en rien l'autorité à laquelle ils auraient dû se soumettre tout d'abord. Je ne sache pas que personne ait songé à nier l'existence de l'autorité paternelle, parce qu'il y a des enfants insubordonnés et désobéissants ; il en est de même pour ceux qui refusent de se soumettre à l'autorité pontificale.

Je ne veux pas franchir le seuil du quatrième siècle ; les faits s'y pressent en si grand nombre que je ne saurais par où commencer ; et d'ailleurs l'exercice de cette autorité devient si évident, si palpable et si fréquent, dans toutes les sphères de la hiérar-

chie et dans toutes les questions qui se rattachent à l'ordre spirituel, que la plupart de nos adversaires n'osent le contester. Il est certain que du moment que l'Eglise obtient sa liberté sous Constantin-le-Grand, la Papauté devient partout maîtresse de fait, comme elle l'était de droit auparavant. Elle sort de l'obscurité des catacombes, comme le soleil du sein des nuages ; elle préside les conciles, elle envoie partout ses légats, elle règle la discipline, elle repousse l'erreur, elle garde intactes les vérités révélées ; son action vivificatrice anime tout, s'étend à tout, illumine les intelligences et réchauffe les cœurs ; personne ne s'étonne de cette influence, personne ne la repousse ; c'est, dans un autre ordre de choses, l'astre du jour qui projette ses rayons bienfaisants sur toutes les contrées de l'univers, et qui répand partout sur son passage la chaleur et la vie.

Vous rencontrerez parfois des historiens romanciers qui vous diront, avec un grand sérieux, que la puissance spirituelle des souverains Pontifes est dûe au génie pratique des Romains, à leur esprit d'organisation.

Je ne nie pas l'existence de cet esprit pratique chez les Romains, ce qui faisait déjà dire à Virgile que leur mission, à eux, était de gouverner ; je ne nie pas non plus que Dieu se serve quelquefois des forces de la nature pour le triomphe de sa grâce : mais la nature et ses forces sont loin de suffire à expliquer le fait dont il s'agit. Qui pourra jamais croire qu'il suffisait d'être captif dans la prison Mamertine, au pied du fameux Capitole, près du trône des Césars,

pour concevoir de suite l'idée de gouverner le monde, et pour avoir les moyens de mettre ce projet à exécution ? Qui se persuadera qu'un pauvre batelier de la mer de Galilée et ses successeurs, dont plusieurs n'étaient pas même Romains, persécutés, traqués comme des bêtes fauves, en butte au mépris et à la haine des puissants du paganisme ; qui croira, dis-je, que ces pauvres victimes eussent conçu un plan si gigantesque et eussent pu le réaliser sans le secours d'en haut, sans une providence toute spéciale de celui qui avait constitué Pierre le fondement de l'Eglise, le pasteur de tout le troupeau, le confirmateur de ses frères dans la foi ? Non, il faut autre chose que des talents naturels, autre chose que du génie pour entreprendre et exécuter une œuvre aussi colossale que celle de faire accepter et respecter son autorité par tout l'univers et dans tous les siècles, de soumettre à son enseignement toutes les intelligences et les volontés. Dieu seul par la toute-puissance de sa grâce peut opérer un tel prodige. Essayer d'expliquer la Papauté qui est aussi ancienne que le christianisme, qui a dominé tout l'univers pendant près de dix-neuf siècles, qui a résisté à toutes les persécutions païennes, à toutes les invasions barbares, aux attaques incessantes de la part des hérétiques, des peuples et des princes, essayer d'expliquer une telle institution et son autorité suprême sans une charte divine, sans une origine céleste, sans une protection particulière du Très-Haut, c'est une grossière absurdité, ou plutôt c'est admettre un miracle plus grand que tous ceux

dont on voudrait nier l'existence. Luther lui-même dit à ce sujet : « Ce qui me porte à croire que le Pontife Romain est sur tous les autres qui ont la qualité de Pontifes, c'est premièrement la volonté de Dieu, qui est visible en cette affaire ; car le Pontife Romain n'eût jamais pu arriver à cette monarchie, si Dieu ne l'eût voulu. Or la volonté de Dieu, de quelque manière qu'elle nous soit signifiée, doit être reçue avec respect, et partant il n'est pas permis de résister au Pontife Romain en sa primauté. Cette raison est si puissante que, quand même il n'y aurait en sa faveur aucun texte de la Sainte Ecriture, ni aucune autre raison, celle-ci serait assez forte pour réprimer ceux qui lui résistent. » (1)

Qu'on ne dise pas non plus que cette suprématie universelle des Papes est dûe aux évêques et aux patriarches, qui favorisaient l'usurpation des Pontifes, ou aux empereurs qui voyaient en eux un appui, ou enfin aux Barbares qui s'empressèrent de reconnaître l'autorité des évêques de Rome.

Cette manière d'expliquer l'accroissement successif, continuel et coupable, de l'autorité des Papes, est tout-à-fait inadmissible ; c'est un beau rêve qui n'a aucune réalité. Comment, en effet, supposer que tous les évêques, que tous les patriarches aient abdiqué spontanément leur indépendance, leur autorité jusque là égale à celle de l'évêque de Rome, pour se proclamer les serviteurs très-humbles, les obéissants inférieurs de leur collègue de Rome, qui, suivant nos adversaires, n'aurait reçu de Jésus-

(1) **Résolution sur treize propositions, c. I.**

Christ que le même degré d'autorité qu'eux? Il faut être sous l'empire de bien terribles préjugés, ou ignorer complètement les sentiments naturels au cœur de l'homme pour croire à une abdication si étrange, si peu conforme aux plus intimes instincts de l'humanité déchue. D'ailleurs les faits que nous avons rapportés tout-à-l'heure, sont loin de confirmer cette idée d'une cession volontaire et spontanée de leur pouvoir en faveur des Papes; ils reconnaissent leur autorité parce qu'ils les regardent comme les successeurs et les héritiers des prérogatives du Prince des Apôtres, de saint Pierre, à qui Jésus-Christ a dit : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, etc. Pais mes agneaux, pais mes brebis; confirme tes frères dans la foi. » Voilà la lettre divine de créance donnée par Jésus-Christ aux évêques de Rome, et à laquelle se soumettent les pasteurs et les fidèles de tout l'univers; voilà la raison fondamentale et unique de leur obéissance.

Cet argument des détracteurs des Papes suppose en outre une infâme trahison de la part de tout l'épiscopat. Il faudrait admettre en effet, que tous les évêques et patriarches se sont entendus entre eux pour substituer à Jésus-Christ, chef suprême de l'Eglise, un simple évêque ou un patriarche, pour se donner un chef que Jésus-Christ n'avait pas jugé à propos de leur donner, pour changer la hiérarchie divinement instituée dans une Eglise qui doit durer jusqu'à la fin des siècles. Or, je vous le demande, est-il croyable que tant de saints prélats, qui souf-

fraient les horreurs du martyre plutôt que de se laisser enlever la moindre parcelle de leur foi, aient consenti à opérer un changement si radical dans la divine constitution de l'Eglise, et à trahir la sublime mission qui leur avait été confiée ? Non, cela n'est pas croyable, et d'ailleurs il faudrait des témoignages irréfragables pour établir ce fait ; les hypothèses ne peuvent satisfaire un esprit sérieux, surtout lorsqu'elles semblent dénuées de toute vraisemblance.

Attribuer aux concessions des empereurs l'autorité croissante des évêques de Rome, ne paraît pas moins insoutenable. A coup sûr, on ne doit pas désigner par là les empereurs romains des trois premiers siècles, qui leur firent endurer les plus effroyables persécutions, qui les exposèrent aux bêtes féroces dans les amphithéâtres ou à la hache des bourreaux, qui les conduisirent au martyre : ce seraient, certes, d'étranges concessions faites à l'ambition des Pontifes et à leur pouvoir toujours croissant ! Et cependant, nous avons vu que, pendant ces trois siècles, les Papes exerçaient leur autorité suprême dans tous les pays du monde. Apparemment qu'elle devait provenir d'une autre source que de la libéralité des empereurs.

Il est vrai qu'au quatrième siècle les empereurs commencent à se montrer favorables au christianisme, et à faire respecter les lois de l'Eglise. Mais aussi il n'est pas inutile de remarquer que c'est précisément à cette époque que Constantin-le-Grand

transfère le siége de son empire de Rome à Byzance. Rome perdait du coup la toute-puissance politique, qui, suivant nos adversaires, aurait donné origine et accroissement à leur autorité usurpée. L'empire des Césars venait de perdre son prestige aux yeux de l'Occident ; il allait bientôt se diviser, s'affaiblir au milieu des luttes intestines, et succomber devant les invasions barbares. Et en outre, quelle protection accordèrent aux Papes des empereurs tels que Constance, Julien l'Apostat, Valens et une foule d'autres monstres qui occupèrent alors le trône ? Quelles concessions pouvaient faire aux Pontifes Romains des hommes qui les faisaient enlever de Rome, et mourir en exil, qui, incapables de se défendre contre cette nuée de Barbares qui saccageaient leurs domaines, n'avaient d'espoir de salut que dans l'intervention même des Papes ? On voit donc de suite que cette assertion n'est pas mieux fondée que les précédentes.

Quelques-uns ajoutent que les Barbares ont accru l'autorité de l'évêque de Rome en se soumettant avec trop de facilité à ses prétentions exagérées. C'est encore une affirmation gratuite et démentie par l'histoire. En effet, ces Barbares étaient pour la plupart ou ariens opiniâtres, ou païens ; on sait que jamais l'Eglise catholique n'eût tant de sang à verser que lors de leur passage ; personne n'ignore que Rome même fut prise, saccagée et brûlée plusieurs fois par ces hordes sauvages, et que l'Europe catholique fut ensanglantée. Et après cela on vient nous

dire que ces féroces enfants du Nord favorisèrent l'ambition des chefs de l'Eglise ! C'est comme si l'on voulait soutenir que les Iroquois, qui semaient partout le carnage et la mort, ont accru les prétentions et l'autorité de Mgr. de Laval. Il est vrai que les Papes purent quelquefois réussir à arrêter leur marche ; mais au lieu de voir dans ce succès un fait purement humain, résultant d'une trop grande condescendance de ces peuples, j'y vois plutôt une intervention divine, une protection toute providentielle, en un mot, la main de Dieu, comme l'affirmaient les chefs eux-mêmes de ces Barbares.

Donc ce ne sont ni les évêques, ni les patriarches, ni les empereurs, ni le génie pratique des Romains, ni les Barbares, qui ont donné au Pape sa primauté sur l'Eglise universelle : c'est Jésus-Christ lui-même. ([1]) Il semble avoir voulu couronner cette suprématie dans l'enseignement et l'autorité de Rome, par la prééminence dans le sacrifice de la vie pour rendre témoignage à la foi chrétienne. Les souverains Pontifes brillent au premier rang dans la nombreuse phalange des martyrs. A partir de saint Pierre, on compte trente Papes qui ont versé leur sang pour la foi pendant les trois premiers siècles. Dieu voulait par là ajouter un nouvel éclat à la couronne déjà si brillante des évêques de Rome, dépositaires de l'infaillibilité et de l'autorité suprême que Jésus-Christ leur a communiquées.

([1]) La papauté aux prises avec le protestantisme, par l'abbé *C. M. Magnin.*

Nos adversaires vont encore plus loin et se prévalent de cet état de souffrance et de persécution des premiers Papes pour contester les droits des Pontifes actuels. Dans ce bienheureux temps, nous disent-ils, il n'y avait pas de bulles, pas d'encycliques, pas de légats, pas de cardinaux, pas de domaine temporel, pas de trône ; saint Pierre a passé plusieurs années en prison ; ses successeurs pendant trois cents ans ont vécu pauvres et retirés : pourquoi donc, dans les siècles suivants, les Papes n'auraient-ils pas donné le même exemple de pauvreté évangélique ?

A cette objection, je pourrais répondre avec un célèbre capucin : dans votre enfance vous ne preniez d'autre nourriture que du lait, vous n'aviez pas un poil au menton ; pourquoi donc maintenant ne vous contentez-vous plus de vous nourrir de lait, et pourquoi portez-vous une barbe capable de déparer une chèvre ? De même, pourrais-je vous dire, pourquoi maintenant faut-il à Québec un parlement, plusieurs églises, une université, tant de couvents, tant de sociétés de commerce ? Il n'y en avait pas tant à l'époque de Champlain et même jusqu'à la conquête. Messieurs, l'objection qu'on nous fait contre l'Eglise est à peu près de la même force : on voudrait que l'Eglise maintenant répandue chez tant de peuples et dans un si grand nombre de royaumes, dirigée par Dieu d'après une économie différente de celle des premiers siècles, qui étaient un âge de prodiges et de merveilles, fût gouvernée de la même manière que dans son enfance.

Personne n'ignore que les institutions ne sont jamais, dès leur berceau, tout ce qu'elles deviennent plus tard ; ce qui n'était d'abord qu'un germe devient une plante. La même chose a eu lieu pour l'Eglise : elle était alors dans les langes de l'enfance ; maintenant elle est répandue par le monde entier. Aussi tous les prophètes nous la montrent-ils croissant tous les jours en beauté, même extrinsèque ; ils nous la représentent tantôt sous la figure de la plus puissante monarchie qui ait jamais existé, tantôt sous la figure d'une cité destinée à être vue de tous les points du globe, tantôt sous l'image d'une montagne vers laquelle accourent toutes les nations, ou d'une grande reine qui reçoit les hommages des peuples et des souverains. Une Eglise telle que la voudraient nos adversaires, serait loin de répondre à ces brillantes allégories des prophètes.

D'ailleurs le simple bon sens ne suffit-il pas pour démontrer que cet état de persécutions et de souffrances n'était pas l'état normal de l'Eglise ? On dit que les Papes n'avaient pas de trône. Oui, mais qu'en résultait-il ? Il en est résulté que saint Pierre a été crucifié, que ses successeurs ont souffert le martyre pendant trois siècles, que les évêques et les fidèles étaient réduits à se cacher sous terre, à vivre dans les catacombes ou dans les forêts, à sacrifier leur vie pour demeurer fidèles à leurs croyances Voudrait-on par hasard que la persécution et le massacre des chrétiens fussent l'état ordinaire de l'Eglise ? Nous admirons autant que qui que ce soit l'héroïsme du martyre, mais il ne renferme pas une

réponse à notre question. Autre chose est que Jésus-Christ ait permis pour un temps ces persécutions, afin de donner une preuve de la divinité de l'Eglise et un exemple de courage aux siècles futurs ; autre chose est que ces tribulations et ces souffrances constituent la marche régulière de l'Eglise du Christ ; la première alternative est une vérité, la seconde, un étrange paradoxe. On devrait plutôt raisonner ainsi : les premiers Papes n'ont pas eu de trône et ont eu toute espèce de maux à souffrir ; donc leurs successeurs doivent être dans une autre condition, afin que cet état de choses, destiné à être temporaire seulement, ne devienne pas un effet permanent.

Je répondrai encore à nos adversaires, avec le R. P. Franco, (1) que, s'ils veulent absolument rétablir pour les Papes cet état de perfection et de pauvreté évangéliques des premiers siècles, ils ne doivent pas être injustes ; ils doivent le rétablir aussi pour les fidèles et pour eux les premiers. Je leur dirai donc : les premiers chrétiens priaient souvent et pour cela se retiraient dans la solitude des catacombes ; ils recevaient la sainte Eucharistie à peu près tous les jours. Prenez donc, vous aussi, la coutume de fréquenter les églises, d'y prier avec ferveur, et de vous approcher de la sainte table. Les premiers chrétiens, d'après ce que nous en dit saint Luc, vendaient librement leur patrimoine et en

(1) Risposte popolari alle obiezioni piu communi contro la religione, Roma. 1864.

portaient le prix aux Apôtres ; commencez par contribuer largement au denier de saint Pierre, et dépensez vos biens en bonnes œuvres. Les premiers chrétiens ne rougissaient pas de leur foi ; ils la professaient au prix de leur sang et de leur vie ; ils ne formaient tous ensemble qu'un cœur et qu'une âme : vous aussi, montrez-vous chrétiens ; n'ayez pas honte de votre foi ; défendez-la en toutes circonstances ; ne persécutez pas ceux qui ne partagent pas toutes vos opinions. S'il n'y a d'irrépréhensible que ce qui s'est pratiqué dans la primitive Eglise, hâtez-vous donc d'embrasser le genre de vie de cette époque ; vous pourrez alors déclamer avec plus d'apparence de justice contre les Pontifes Romains. Mais il est remarquable que ce ne sont pas tous ces grands prôneurs de la perfection des premiers siècles, qui sont bien empressés de la mettre en pratique. Il est bien plus facile de tracer aux autres une règle de vie austère et pénitente, que de s'astreindre soi-même à la suivre.

« Les Papes n'avaient pas de pouvoir temporel ! » Je le crois bien. Il y a bien d'autres choses qu'ils n'avaient pas ; ils n'avaient pas un coin de terre pour y vivre en repos ; ils n'avaient pas la liberté de prier et de parler ; ils n'avaient pas le droit d'exister et de vivre ; ils n'avaient pas la faculté de sortir de la prison Mamertine ou des catacombes ; ils n'avaient pas même le libre exercice de leur pouvoir spirituel ; pour eux la tyrannie seule et l'injustice étaient en vigueur : c'est là le régime que

quelques pharisiens modernes voudraient rétablir, régime où il est plus facile de trouver une leçon qu'un exemple.

"Dans ce temps-là, il n'y avait pas de bulles, pas d'encycliques!"—Ces paroles, MM., sont une amère dérision du malheur. Je suppose que les courriers de l'empire, que les secrétaires de Néron et de Domitien, que les messagers de Trajan, de Marc-Aurèle et de Dioclétien auraient été chargés d'expédier dans toutes les parties du monde romain, les dépêches de la chancellerie de la prison Mamertine et des catacombes! Vraiment c'est se moquer trop cruellement de ceux qui ont mérité, par leur héroïsme au milieu des souffrances, la légitime admiration de tous les siècles. (1)

Je crois donc avoir démontré assez clairement 1° que les Papes ont exercé leur autorité suprême sur l'Eglise universelle pendant les premiers siècles; 2° que cette autorité ne doit son origine ni au génie pratique des Romains, ni aux concessions des patriarches et des évêques, ni à la libéralité des empereurs, ni à la condescendance exagérée des Barbares, ni à aucune cause humaine, mais à Jésus-Christ qui l'a instituée; 3° que les changements purement accidentels, survenus avec les siècles dans le gouvernement de l'Eglise, n'affectent en rien sa constitution divine, et ne sont dûs qu'à la diffusion de la religion chrétienne par toute la terre, et au changement des circonstances au milieu desquelles l'Eglise continue sa marche triomphante vers les cieux.

(1) *Freppel*, Apologistes des premiers siècles.

DEUXIÈME LEÇON.

L'ORTHODOXIE DE SAINT PIERRE.—LES PAPES ÉLEUTHÈRE ET VICTOR.—CONTROVERSE DES REBAPTISANTS.

La chûte de saint Pierre ne nuit en rien à son infaillibilité, non plus que son différend avec saint Paul.—Les Papes Eleuthère et Victor sont-ils tombés dans le montanisme ?—Nature du montanisme.—Tertullien : son caractère, ses œuvres, sa mort. —Examen des témoignages d'Eusèbe, de saint Jérôme et de Tertullien ; ils ne prouvent pas que les Papes Eleuthère et Victor aient embrassé l'erreur de Montan.—Controverse des rebaptisants : saint Cyprien embrasse le christianisme ; ses œuvres ; sa modération.—Le schisme novatien—Réalité de la controverse avec le Pape saint Etienne.—Ce différend ne fait que confirmer l'existence de l'autorité pontificale sur l'Eglise universelle.—Martyre de saint Cyprien.

MESSIEURS,

Dans ma dernière leçon, je vous ai fait voir, à la lumière de l'histoire, que les évêques de Rome exerçaient dès les premiers siècles leur autorité sur toute l'Eglise chrétienne ; je vous ai montré que de toutes les parties du monde on recourait aux Papes pour remédier aux maux de l'Eglise, pour éteindre les schismes, pour confondre les hérésies, pour résoudre les questions litigieuses ; je vous ai dit que cette autorité ne devait son origine à aucune cause hu-

maine, mais à Jésus-Christ lui-même. De là, il était facile de conclure que la primauté qu'ont toujours exercée les Papes, n'était pas une criminelle usurpation, un pouvoir qui avait grandi outre mesure avec le cours des siècles, mais une prérogative divine, légitimement exercée pour le plus grand bien de l'Eglise.

Mais, MM., il n'y a pas que la primauté de juridiction des évêques de Rome qui ait subi de violentes attaques ; leur infaillibilité a été également le point de mire des traits ennemis. On a scruté minutieusement les actes des souverains Pontifes ; on a fait mouvoir contre eux les grosses machines de guerre, la philologie, la critique savante, l'archéologie ; on a remué ciel et terre pour trouver leur orthodoxie en défaut ; on a même fait mine de vouloir confondre leur infaillibilité avec l'impeccabilité, comme si les fautes d'un Pape devaient ternir la pureté de son enseignement, comme si le mauvais exemple était la même chose qu'une fausse définition. L'histoire a été mise à contribution ; et cependant, malgré toutes ces recherches souvent inspirées par la haine, nos adversaires n'ont pu trouver qu'un très-petit nombre de Pontifes qui, suivant eux, auraient enseigné l'erreur. J'espère pouvoir vous démontrer que tous ces Papes, incriminés au sujet de la doctrine, n'ont rien enseigné de contraire à la stricte orthodoxie. Nous examinerons d'ailleurs tous les documents sur lesquels on s'appuie pour formuler ces accusations.

Naturellement on ne s'est pas contenté de s'attaquer aux successeurs de saint Pierre ; pour plus de sûreté, on est remonté jusqu'à saint Pierre lui-même ; on l'a accusé d'hétérodoxie, parcequ'il renia Jésus-Christ par trois fois à la voix d'une servante, et parce que son exemple porta les gentils d'Antioche à observer les rites judaïques : ce dont saint Paul le reprit vivement. (1) Dans l'ardeur qu'on mettait à trouver chez les Papes quelque erreur doctrinale, je crois qu'on eût mis en doute l'infaillibilité de l'Homme-Dieu, si cela eût été nécessaire.

Commençons donc par saint Pierre et faisons voir que sa chûte ne nuit en rien à son infaillibilité. En effet, quelles sont les conditions requises et suffisantes, pour que la définition d'un Pape soit infaillible, et doive être regardée comme telle ? Il faut 1° qu'il se serve de son autorité apostolique dans l'accomplissement de sa charge de Pasteur et de Docteur de tous les chrétiens ; 2° qu'il définisse librement une doctrine concernant la foi ou les mœurs ; 3° qu'il propose cette doctrine comme devant être tenue par l'Eglise universelle. Or, je vous le demande, trouvez-vous ces conditions dans les actes qu'on reproche à saint Pierre ? Nullement. En effet sa triple négation de Jésus-Christ n'est pas une définition de foi ; lorsqu'il reniait son divin maître, il n'enseignait pas l'Eglise *ex officio ;* il ne proposait rien à croire ; il ne promulguait pas un dogme de foi. Saint Pierre, *sous l'empire de la crainte*, affirme

(1) Mt. XXVI, 69 ; Gal. II, 1 etc.

qu'il ne connaît pas Jésus-Christ ; comment peut-on, en vérité, trouver en cela une définition de foi, un enseignement qui concerne tous les fidèles, et qui leur prescrive ce qu'ils doivent croire ? Qui pourra se persuader que ces paroles de saint Pierre étaient la libre expression de ce qu'il pensait au fond de son âme ?

D'ailleurs personne n'ignore qu'à cette époque Pierre n'était pas encore constitué chef de l'Eglise. Il avait bien reçu les promesses de la primauté ; il savait bien que Jésus-Christ devait bâtir son Eglise infaillible et indéfectible sur Pierre, sur lui-même ; il savait aussi que Jésus-Christ avait prié pour lui, afin qu'après avoir pleuré sa faute, il ne vînt pas à faillir dans la foi et pût confirmer ses frères ; mais ce n'étaient encore jusque là que des promesses. Ce n'est qu'après sa Résurrection que Jésus-Christ, voulant quitter cette terre et remonter aux cieux, lui ordonne de *paître* son troupeau, *ses agneaux et ses brebis*, c'est-à-dire, de gouverner avec autorité toute son Eglise. Alors seulement saint Pierre devient Chef de l'Eglise, Pasteur et Docteur de tous les chrétiens, qui sont le troupeau de Jésus-Christ ; alors seulement il put commencer à exercer cette sublime fonction.

Quant à la seconde objection qui concerne saint Pierre, voici le fait et la réponse. Dans le concile de Jérusalem, tenu l'an 47, on avait décidé que les observances légales de l'Ancien Testament n'obligeaient plus et ne pourraient être imposées aux

Gentils qui embrasseraient le christianisme. Peu de temps après, saint Pierre se trouvait à Antioche avec saint Paul, et ne faisait pas difficulté de vivre à la manière des Gentils, c'est-à-dire, en laissant de côté les prescriptions cérémonielles de la loi judaïque. Sur ces entrefaites arrivèrent des Juifs de Jérusalem ; le saint Apôtre craignit de les blesser ou de les mal édifier en ne faisant aucun cas des observances légales ; en conséquence il se mit à ne plus fréquenter les Gentils et revint aux usages des Juifs, ainsi que l'Apôtre saint Barnabé. Saint Paul, rempli d'une tendre sollicitude pour les Gentils et craignant de voir renaître les disputes qui avaient reçu une solution au concile de Jérusalem, fut blessé de cette trop grande condescendance de saint Pierre, et n'hésita pas à l'en reprendre. Il lui dit donc : Si vous, qui êtes Juif, vivez souvent à la manière des Gentils et non à celle des Juifs, pourquoi maintenant contraignez-vous par votre exemple les Gentils à judaïser ? Cette manière d'agir pouvait en effet donner à croire aux Juifs et aux Gentils que les prescriptions de la loi masaïque devaient encore être nécessairement observées : chose que saint Pierre ne croyait ni ne voulait, puisqu'il était l'auteur principal du décret rendu à ce sujet à Jérusalem. Le chef des Apôtres accueillit cette remarque avec humilité, et cessa de montrer aux Juifs cet excès de ménagement, qui eut pu avoir de funestes résultats.

Dans ce dernier cas, que voyons-nous encore,

Messieurs? Rien autre chose, dit saint Augustin, qu'un peu d'imprudence, qu'une trop grande bonté, qu'un excès de réserve chez le Prince des Apôtres.(1)

Mais il n'y a pas même l'ombre d'une définition dogmatique, rien qui puisse affecter de loin ou de près, directement ou indirectement, l'infaillibilité pontificale.

Ajoutons que, quand même saint Pierre n'eût pas eu le privilége de l'infaillibilité en tant que Pontife, il l'avait au moins en sa qualité d'Apôtre, car tout le monde admet que les Apôtres, recevant le Saint-Esprit le jour de la Pentecôte, furent confirmés dans la foi et ne pouvaient plus la trahir.

Il faut donc que nos adversaires renoncent à ce premier argument, et aillent chercher ailleurs un appui à leur cause.

LES PAPES ÉLEUTHÈRE ET VICTOR.

Mais j'en entends quelques-uns qui nous invitent à descendre jusqu'à la fin du second siècle pour y voir des Papes honteusement tombés dans l'hérésie des montanistes. Ces Papes sont SAINT ELEUTHÈRE (177-193) et SAINT VICTOR (193-202.)

Je lis en effet dans une petite brochure, récemment publiée au bureau du *Witness* de Montréal, les paroles suivantes : « Le Pape Victor (A. D. 192) approuva d'abord le montanisme, et le condamna ensuite.»

Cette accusation va nous permettre de dire quel-

(1) *S. Aug.*, ép. 9 et 19 à S. Jérôme dit : "Deliquit non falsi praedicatione, sed imprudenti conversatione."

que chose de la secte montaniste et de l'un de ses plus brillants partisans, Tertullien.

Cette secte d'illuminés dut son origine à Montan, né suivant les uns, à Hiérapolis en Phrygie, et suivant d'autres, au village d'Ardaban, en Mysie, près de la Phrygie. Cette dernière province, qui a toujours été regardée comme le pays des visionnaires et des sciences occultes, comme le berceau des superstitions et de la magie, était bien digne de produire un exalté comme Montan. Elevé dans le paganisme, il embrassa plus tard la foi chrétienne, et se crut bientôt, par l'effet d'une ridicule ambition ou d'une imagination trop ardente, l'objet de révélations particulières qui lui venaient du ciel. On dit qu'il eut des exstases, qui lui enlevaient complètement l'usage de la raison, et alors il prophétisait, promulguait des doctrines extravagantes et en contradiction avec l'enseignement de l'Eglise, balbutiait des paroles inintelligibles. Les personnes les plus sensées le regardèrent comme un possédé, un faux prophète ou un fou furieux : mais la populace ignorante et superstitieuse regarda ces contorsions comme l'effet de l'inspiration divine qui descendait en lui, et se glorifia d'avoir pour chef un homme si extraordinaire. On vit deux femmes de qualité, mais de mœurs suspectes, Maximille et Priscille, abandonner leurs maris, s'associer à ce visionnaire et prophétiser comme lui. Inutiles furent les tentatives de quelques évêques de l'Asie-Mineure pour les ramener au bon sens et à la vérité. Il fallut en

venir à convoquer contre eux deux synodes qui proclamèrent impies et hérétiques les doctrines montanistes, et exclurent de la communion de l'Eglise ceux qui y adhéraient : ce sont les plus anciens synodes dont il soit fait mention dans l'histoire de l'Eglise après le concile de Jérusalem ; ils furent tenus entre les années 160 et 170.

Les chrétiens des Gaules, et en particulier ceux de Lyon, originaires de l'Asie-Mineure, portaient beaucoup d'intérêt à leurs anciens compatriotes. Informés des troubles occasionnés par la nouvelle doctrine, ils oublient les fers que leur fait porter l'empereur Marc-Aurèle, s'empressent de leur annoncer qu'ils répudient le montanisme et en écrivent à l'évêque de Rome, Eleuthère (Eusèbe, H. E. V, 3). Tertullien (cont. Praxeam, c. 1) dit que plusieurs évêques de Rome rejetèrent successivement la doctrine de Montan, et qu'un de leurs successeurs la favorisa temporairement. Quel Pape veut-il désigner par ces paroles ? Les uns prétendent que c'est saint Eleuthère ; d'autres soutiennent que c'est saint Victor ou même saint Zéphirin. Nous reviendrons tout-à-l'heure sur ce sujet lorsque nous aurons à justifier ces Pontifes du reproche d'hétérodoxie.

Quelques anciens écrivains rapportent que Montan et Maximille, poussés par un esprit de démence, finirent par se pendre. Mais leur mort ne mit point fin à leur secte, qui subsista encore longtemps et s'étendit de Constantinople à Carthage, où elle séduisit le grand controversiste Tertullien.

Voici quelles étaient les principales erreurs de Montan.—La tradition de l'Eglise est subordonnée aux prophéties et aux inspirations des montanistes, qui doivent la développer et la perfectionner. Le premier âge de la justification fut, durant la période des patriarches, la crainte naturelle de Dieu ; la Loi et les Prophètes la conduisirent à l'enfance ; par l'Evangile elle arriva à la jeunesse ; et enfin par le Paraclet, c'est-à-dire par Montan, elle atteint sa maturité. [1]—Ainsi donc, suivant lui, Dieu aurait échoué jusque là dans son dessein de sauver le monde ; mais avec Montan et ses deux complices, en qui il avait fait descendre le Saint-Esprit, le monde devait être inondé de la plénitude de sa grâce et de ses lumières. Dieu était tellement identifié avec eux, qu'il parlait par leur bouche à la première personne ; ils étaient comme un simple instrument vibrant sous la main de Dieu. Ils prétendaient ne rien changer à la foi, mais seulement perfectionner la discipline chrétienne, et donner une intelligence plus parfaite des Saintes Ecritures.

Les montanistes affectèrent constamment une morale très-sévère. Ils défendaient formellement les secondes noces, ordonnaient de nouveaux jeûnes, plus longs et plus rigoureux, observaient même, dit-on, trois carêmes au lieu d'un. L'étude des sciences profanes, et en particulier de la philosophie, leur était interdite, l'inspiration du Saint-Esprit devant y suppléer. Il leur était défendu de fuir la

[1] *Tertul.*, De Virginibus velandis, c. I.

persécution ; les grands pécheurs ne devaient pas être admis au nombre des fidèles, non plus qu'à la réception des sacrements ; les femmes pouvaient recevoir les ordres sacrés et devaient toujours être voilées dans les églises ; ils rejetaient également toute espèce d'ornements et de parures, ainsi que le service militaire, les spectacles, etc. Ils opposaient l'Eglise spirituelle, composée de ceux qu'illumine le Paraclet, à l'Eglise visible composée de la masse des évêques ; ils prétendaient que la différence entre les prêtres et les laïques est d'origine purement ecclésiastique ; du reste, ils regardaient comme supérieurs au mariage le célibat et la virginité. Bon nombre d'écrivains affirment qu'ils conféraient le baptême au nom du Père, du Fils, de Montan et de Priscille. Telles sont à peu près les principales particularités du rigorisme et des aberrations des sectateurs de Montan. (1)

(1) Les montanistes se répandirent dans la Mysie et la Phrygie, et surtout dans certaines villes, telles que Pépuze et Thyatire. De là leurs surnoms de *Phrygiens*, *Cataphrygiens* et *Pepuziens*. Ils occupèrent également les provinces de Galatie, de Cappadoce et de Cilicie et allèrent infecter du venin de leurs erreurs les villes de Constantinople et de Carthage.

Comme toutes les sectes, ils se fractionnèrent bientôt et formèrent les partis des *Artotyrites*, qui se servaient, dit-on, de fromage au lieu de pain pour l'Eucharistie, des *Tascodrugites*, qui se posaient l'index dans la fosse nasale lorsqu'ils étaient à l'Eglise, pour marquer leur attention. Il y eut encore les *Quintilliens*, les *Æschinistes*, les *Tertullianistes*, etc., appellations dérivées du nom des différents chefs. On retrouve des vestiges du montanisme jusqu'au Ve et même au VIe siècle.

Les sources de l'histoire de cette secte sont (outre saint Epiphane, Théodoret et Philastre, qui ont écrit l'histoire des hérésies) les écrits d'*Eusèbe*, qui a inséré dans son Histoire de l'Eglise les fragments de plusieurs anciens Pères contemporains de Montan, et surtout ceux de *Tertullien*, qui était lui-même montaniste.

Il fait peine, Messieurs, de voir une intelligence d'élite, comme était celle de Tertullien, se laisser fasciner par les rêveries de quelques visionnaires fanatiques. Il était né à Carthage, au sein du paganisme, vers l'an 160. Son âme ardente se passionna à la vue de l'héroïsme des martyrs et à la lecture des écrits de saint Justin et de saint Irénée ; il abandonna l'étude du droit romain et de l'éloquence judiciaire, embrassa le christianisme (après 190), fut ordonné prêtre à Carthage ou à Rome, et se révéla dans sa lutte contre les païens, les juifs et les hérétiques, comme l'un des plus habiles controversistes de l'Eglise d'Occident. Malheureusement, le sang africain, qui coulait dans ses veines, ne lui permettait pas de se contenir dans les limites du vrai ; sa nature impétueuse s'arrêtait difficilement au juste milieu ; il se plaignait lui-même de n'avoir aucune douceur, aucune patience naturelle ; il se complaisait dans les exagérations, dans les opinions extrêmes. C'est ce qui le perdit : son caractère bouillant, inflexible, rigide, s'adaptait d'ailleurs parfaitement à la sévérité apparente de la nouvelle secte. Persuadé qu'elle ne tendait qu'à une réforme morale, sans porter atteinte au dogme, il l'embrassa et la défendit avec toute la vigueur dont il était capable, avec tout le zèle qu'il avait jusque-là employé si utilement au service de l'Eglise. [1]

[1] Parmi ses nombreux écrits, on regarde comme les plus remarquables, l'*Apologétique*, adressé aux autorités de l'empire romain pour faire voir l'injustice des persécutions qu'avaient à subir les chrétiens, pour revendiquer la liberté religieuse et l'égalité devant la loi, priviléges dont jouissaient les païens et qu'on

Mais du moment que cette belle intelligence a commencé à s'égarer dans le labyrinthe de l'erreur, on voit ses écrits prendre une empreinte d'exagération qu'il est pénible de constater. C'est ainsi que dans son livre *Sur la fuite pendant la persécution*, il n'hésite pas à soutenir qu'il est défendu d'employer des moyens humains, pour se soustraire à un danger de mort. La raison qu'il en donne, c'est que la persécution vient de Dieu et est une source de grands avantages spirituels. Il ne s'aperçoit pas de cet étrange sophisme, où la simple permission divine se trouve confondue avec la volonté positive et directe de Dieu. Le Tout-Puissant permet certaines choses, ou plutôt ne les empêche pas, soit pour en tirer un plus grand bien, soit afin de ne pas détruire la liberté humaine, mais il ne les réprouve pas moins

refusait aux chrétiens ; son Traité *des Prescriptions*, où, en véritable jurisconsulte, il oppose aux hérétiques l'argument de prescription, parce que, venus les derniers, ils sont tenus de prouver ce qu'ils avancent; il montre qu'à ce point de vue l'Eglise n'a pas à entrer en discussion avec eux, parce que, comme héritière de la doctrine apostolique, elle a en sa faveur le titre légal de la prescription ; son traité du *Témoignage de l'âme* où il montre que l'âme est naturellement chrétienne, que les païens, dans leurs moments de surprise, invoquent le Dieu unique et non les dieux, et qu'ils tournent leurs regards suppliants vers le ciel et non vers le Capitole. On peut encore citer ses écrits intitulés : *Ad nationes, Ad Scapulam, Adversùs Judaeos, De Baptismo, De oratione, etc.*

Peu d'écrivains nous ont laissé des témoignages plus péremptoires en faveur de l'antiquité de nos dogmes et de nos pratiques de piété. C'est ainsi qu'il énonce clairement la règle de foi catholique. les sacrements et leurs effets, l'eau bénite, le pain bénit, le signe de la croix, etc. Il est bien évident que ses ouvrages sont précieux pour réfuter ceux qui prétendent que l'Eglise a innové dans le cours des âges, ou qui admettent la pureté de la doctrine dans les quatre premiers siècles.

pour cela. C'est ainsi que les maladies nous viennent de Dieu et servent à nous faire mériter le ciel ; cependant ne serait-il pas ridicule d'en conclure qu'il n'est pas permis de prendre de sages précautions contre la maladie, ou de la guérir au moyen des doctes recettes de nos médecins ?

Ses opinions montanistes se révèlent clairement dans ses traités sur le *Voile des Vierges*, de l'*Exhortation à la chasteté*, de la *Monogamie*, de la *Pudicité*, du *Jeûne contre les psychiques*. Il veut que les femmes soient toujours voilées ; il rejette les secondes noces absolument comme l'adultère et la fornication ; il enseigne que certaines fautes graves sont irrémissibles et il multiplie les jeûnes. Pour lui, le conseil devient précepte rigoureux. Il veut demeurer fidèle à l'orthodoxie, tout en adhérant au montanisme, et comme les jansénistes, il veut rester dans l'Eglise malgré l'Eglise.

Mais il faut lire son livre de l'*Ornement des femmes* pour le voir s'élever contre leur luxe et leur vanité ; on croirait assister à une scène de nos jours. Voyez plutôt de suite toutes les ressources de cet esprit incisif, caustique et railleur : « Qu'importent au salut ces fatigues et ces soucis pour orner votre tête ? Quoi ! pas une heure de repos à votre chevelure, tantôt retenu par un nœud, tantôt libre du réseau ; aujourd'hui rabaissée, demain dressée en l'air ; ici captive dans des tresses, là jetée éparse et flottante avec une négligence affectée. Ailleurs, nouvelle méthode : un énorme amas de cheveux d'emprunt

va s'arrondir en bonnet, vaste fourreau dans lequel s'emprisonne la tête ; ou bien il se reportera en arrière pour couvrir le cou. O belliqueux attirail ! je m'étonnerais fort qu'il ne combattît point la loi divine ! Personne, a-t-il été dit, ne peut ajouter à sa taille. Et vous, vous ajoutez à votre poids, en accumulant sur votre tête des masses de cheveux que l'on prendrait pour le rond de la bosse d'un bouclier. Si vous n'avez pas honte de ce fardeau, rougissez du moins de son indignité. Les dépouilles d'une tête étrangère, d'une tête souillée peut-être, d'une tête criminelle et destinée à l'enfer, ah ! ne les arborez pas sur une tête sainte et chrétienne......Je verrai (au jour du triomphe des chrétiens) si c'est avec la céruse, le vermillon et le safran que vous sortirez de vos sépulcres ; si c'est ainsi peintes et fardées que les anges vous soulèveront sur les nues, pour aller au-devant du Christ. Renoncez donc à des ornements condamnés. Que Dieu vous voie aujourd'hui telles qu'il vous verra un jour. » [1]

Voilà, Messieurs, un exemple entre mille de la verve satirique et de l'esprit entier du jouteur montaniste. Il a toute l'ardeur du soleil d'Afrique qui embrase les sables du désert. Avec lui, il n'y a point de ménagement, point de concession à la faiblesse humaine, point de demi-vertus, point de milieu entre l'usage d'une chose indifférente en elle-même et l'abus de cette chose, entre le conseil et le précepte. Personne ne l'eût blâmé de trouver ridicules

[1] De cultu foeminarum, l. II, n. 7.

les chignons du troisième siècle ; personne ne lui eût fait un crime de prêcher le détachement des choses extérieures et des bagatelles de la mode, pour reporter les âmes vers Dieu ; mais ce qu'il y a de répréhensible dans sa thèse, c'est cette sévérité exagérée qui ne se contente pas de répudier l'abus, mais qui passe censure sur l'usage même d'une chose indifférente en elle-même et le regarde comme coupable.

Cet esprit exclusif, ce penchant vers l'exagération a des conséquences funestes, quand il se porte sur des objets importants, et quand il n'est pas accompagné d'une humilité à toute épreuve et d'un grand esprit de soumission à l'autorité de l'Eglise : c'est ce qui a fait tous les hérésiarques ; c'est aussi ce qui a fait de Tertullien, catholique sincère et convaincu, le Tertullien montaniste qui a tant affligé l'Eglise. (1)

Tout le monde s'est plu à proclamer en lui un con

(1) Son langage, même au milieu de ses tirades les plus éloquentes, se ressent de l'exagération de sa pensée ; il a encore renchéri sur les défauts littéraires de son époque. Il semble se mettre au-dessus de la grammaire, et se complaire dans de hardis barbarismes ; ainsi il ne se gêne pas de donner à beaucoup de mots grecs une terminaison latine ; il a des superlatifs tels que *pigrissimus* et *extremissimus*. Veut-il créer un verbe pour donner de l'énergie à sa phrase ? La chose est facile : il prend un substantif, et le raccourcit ou l'allonge suivant le besoin ; c'est ainsi qu'il écrira *virginari* (être vierge), *contemporari*, *coœtari* (être du même temps), *postumare* (être le dernier). A-t-il besoin d'exprimer une négation ou une répétition ? Sans le moindre scrupule, il accolera les particules *in* ou *re* à un substantif ou à un adjectif. Voilà de ces tours de force, qu'on lui pardonnerait bien plus volontiers dans le style que dans la doctrine, mais qui aident cependant à connaître davantage la tournure d'esprit du prêtre africain.

troversiste de premier ordre, un écrivain véritablement éloquent, terrible à ses adversaires, impétueux et caustique ; sa dialectique est puissante et fortifiée par ses vastes connaissances en histoire, en philosophie, en jurisprudence, en archéologie. Que ne nous est-il possible de dire que, sur la fin de sa carrière, il rentra dans les sentiers de la vérité ? Malheureusement, rien ne nous autorise à tirer cette conclusion si vivement désirée ; l'histoire se tait sur les dernières années de sa vie. On sait seulement qu'il mourut à un âge très-avancé, et qu'il était devenu auparavant chef de la secte des *Tertullianistes.* Après avoir loué ses talents, son zèle, son éloquence, on est péniblement affecté d'être contraint d'ajouter avec saint Jérôme : « J'admire son génie, mais je condamne ses erreurs. »—Avec moins d'orgueil, avec une moindre tenacité dans ses opinions, il eût fait fléchir son âpre caractère devant l'autorité de l'Eglise, et nous n'aurions qu'à exalter en lui le défenseur intrépide de la vérité, sans avoir à jeter un voile sur ses idées montanistes. Cela nous fait voir encore une fois que les plus belles intelligences mêmes ont besoin d'une règle fixe, d'un phare lumineux qui les empêche de faire naufrage. [1]

Après cette digression, qui se rattache cependant à mon sujet, je me pose de nouveau la question suivante : est-il vrai que les Papes saint Eleuthère et saint Victor sont tombés dans le montanisme ?

[1] Pour bien connaître Tertullien, il faut lire deux magnifiques volumes que Mgr. Freppel a consacrés à l'étude de ce grand homme.

La petite brochure, dont je vous parlais tout-à-l'heure, en accuse saint Victor, sans dire sur quels documents il base son accusation ; c'est plus court, mais aussi moins convaincant et moins honnête.

M. Amédée Thierry, dans son *Histoire de la Gaule sous la domination romaine* (t. II, c. 5, p. 185, etc.), l'a affirmé de saint Eleuthère, et M. Ampère, dans son *Histoire littéraire* (I, 169), a porté la même accusation sur saint Victor. Malgré le talent bien connu de ces deux écrivains, je ne saurais cependant me ranger à leur avis. Voyons en effet quelles preuves ils apportent ; il est bien évident que leur assertion n'a de poids que celui que leur donnent les témoignages anciens qui lui servent de base.

Or, dans tout le cours de la narration, où il incrimine saint Eleuthère, M. Thierry ne nous renvoie qu'à *Eusèbe*, à *saint Jérôme*, et à *Tertullien*.

Ouvrons maintenant les ouvrages de ces écrivains aux endroits indiqués, et voyons si leurs paroles donnent réellement prise à cette accusation. D'abord que dit Eusèbe ? Le voici : « Cependant, comme en Phrygie, Montan, Alcibiade et Théodore commençaient à passer pour prophètes dans l'opinion publique (car, à cette époque, des miracles ayant encore lieu dans plusieurs Eglises, beaucoup de personnes étaient portées à les croire aussi des prophètes), et comme des dissensions s'élevaient à leur sujet, les frères qui habitaient les Gaules prononcèrent leur jugement particulier extrêmement religieux, et d'accord avec la foi orthodoxe ; ils les joignirent à la

lettre (dans laquelle on racontait l'histoire des martyrs lyonnais), réunirent diverses épîtres des martyrs mis à mort parmi eux, épîtres qu'ils avaient écrites étant encore dans les fers, et aux frères de l'Asie et de la Phrygie, et à Eleuthère évêque de Rome, comme s'ils se fussent acquittés d'une légation pour la paix de l'Eglise, et chargèrent Irénée de tout porter à Rome. Les martyrs recommandèrent aussi, par une lettre au susdit Eleuthère, ce jeune prêtre de Lyon.(1)

Que voit-on, Messieurs, dans cette citation d'Eusèbe? On voit d'abord les chrétiens des Gaules qui remarquent les divisions excitées en Phrygie entre les amis et les adversaires de Montan; ils rendent dans cette affaire un jugement orthodoxe; ils le joignent à diverses lettres, que les martyrs lyonnais avaient écrites de leur prison à leurs frères de Phrygie et d'Asie, ainsi qu'à Eleuthère, évêque de Rome; on expédie en même temps les actes de leur martyre; le tout est confié à saint Irénée, prêtre de Lyon, qui le porte à Rome; c'est lui qui doit remplir cette mission de paix et tâcher de rétablir l'harmonie, si la chose est possible. Voilà tout ce que renferme le texte de l'historien Eusèbe. Y a-t-il en ces paroles la moindre chose qui indique que le Pape Eleuthère fût un partisan des montanistes? Y a-t il un seul mot qui laisse entrevoir que ces saints martyrs soupçonnassent l'orthodoxie du Pape, et que saint Irénée fût chargé

(1) *Euseb.* H. E. l. V. c. 3.

de travailler à le ramener dans le sentier de la vraie foi? Rien, absolument rien. Il est donc bien évident que nos adversaires se sont laissé emporter par leurs préjugés ou leur imagination, et ont brodé avec un luxe qui n'est admirable que lorsqu'il est une efflorescence de la vérité.

Mais peut-être saint Jérôme leur donnera-t-il raison. Voyons ce qu'il dit. « Irénée, prêtre de l'évêque Pothin qui gouvernait dans les Gaules l'Eglise de Lyon, fut envoyé par les martyrs de cette ville en ambassade à Rome, à cause de quelques questions ecclésiastiques ; il portait à l'évêque Eleuthère des lettres d'honorable témoignage sur sa propre personne. » (1)

Dans ce texte, il n'y a pas un mot au sujet du montanisme, pas une syllabe qui soit de nature à compromettre le Pape ; il reçoit des lettres de l'Eglise de Lyon ; saint Irénée en est le porteur : voilà tout ce que dit saint Jérôme.

Il n'y a plus que Tertullien qui puisse appuyer leur accusation. Voici ce que nous lisons à l'endroit où nous renvoie M. Thierry : « L'évêque de Rome reconnaissait déjà les prophéties de Montan, de Priscille et de Maximille, et était par conséquent en paix avec les Eglises d'Asie et de Phrygie, lorsque Praxéas, en lui donnant de faux renseignements sur les prophètes eux-mêmes et leur Eglise, et en lui opposant l'autorité de ses prédécesseurs, le força de révoquer des lettres de paix qui étaient déjà

(1) **De viris illustribus, c. 67.**

parties, et le détourna du dessein qu'il avait de recevoir les dons nouveaux. Praxéas, à Rome, rendit donc un double service au démon ; il chassa la prophétie et introduisit l'hérésie ; il mit en fuite le Paraclet et crucifia le Père.» (1)

Voilà, si je ne me trompe, le principal témoignage sur lequel s'appuient nos adversaires ; nous allons essayer d'en faire un examen sérieux et impartial.

Nous observerons 1°. que Tertullien ne donne pas le nom de cet évêque de Rome, qui aurait eu quelques instants d'indulgence pour les montanistes ; et c'est probablement ce qui a fait tomber les soupçons tantôt sur Eleuthère, comme l'a fait M. Thierry, tantôt sur Victor, comme l'a affirmé M. Ampère, tantôt sur saint Zéphirin, comme l'a écrit Dodwell. En faisant nos réflexions sur ces quelques phrases de Tertullien, nous aurons donc répondu à toutes ces assertions différentes.

Nous observerons 2°. que, de l'aveu de tout le monde, Tertullien écrivit son livre contre l'antitrinitaire Praxéas, lorsqu'il était déjà tombé dans le montanisme ; par conséquent son témoignage perd beaucoup de sa valeur. Il eût été étonnant qu'une secte nouvelle ne se fût parée du nom de quelque Pape, afin de se faire accueillir plus facilement par les fidèles, de se donner plus d'autorité, et d'éviter le discrédit en se couvrant du voile d'une orthodoxie parfaite. Tertullien a pu se servir de la tactique usitée en pareille occurrence.

(1) Adv. Prax. c. I.

Nous observerons 3°. que reconnaître les prophéties de Montan, ou croire à la réalité des prodiges qu'on lui attribuait, n'est pas donner une approbation à sa doctrine, et qu'écrire des lettres de paix aux chrétiens de l'Asie et de la Phrygie pour rétablir la concorde, n'est pas la même chose que promulguer un article de foi. Du moment que ces sectaires émettaient, oralement ou par écrit, une profession de foi orthodoxe, et se déclaraient les enfants soumis de l'Eglise, le Pape devait leur donner ces lettres de paix ; l'infaillibilité ne consiste pas à scruter les secrets du cœur humain. Supposons même que le récit de Tertullien fût l'expression de la vérité, il ne s'ensuivrait nullement que l'évêque de Rome partageât les idées des montanistes.

4°. Ce qui prouve encore la fausseté de cette accusation, ce qui démontre d'une manière évidente la répulsion que ce Pape avait pour le montanisme, c'est qu'il révoqua ses lettres de paix, aussitôt que Praxéas lui eût appris les mensonges de ces sectaires dans l'exposé de leur doctrine, et dans leurs témoignages de soumission à l'autorité de l'Eglise. Il est bien manifeste que cet évêque de Rome dont parle Tertullien, qu'il se nomme Eleuthère, Victor, Pie ou Zéphirin, n'accorda pas sa protection au montanisme, qu'il ne chercha pas à le couvrir de son égide, puisqu'il s'empressa d'annuler ses lettres de paix, aussitôt qu'on l'informa du faux exposé qu'on lui avait fait de ses doctrines et de ses intentions. Donc tous les témoignages qu'on invoque

contre ces Papes, ne prouvent absolument rien contre eux. Donc l'orthodoxie de ces Papes demeure sauve et intacte comme auparavant.

CONTROVERSE ENTRE SAINT CYPRIEN ET LE PAPE SAINT ETIENNE.

Transportons-nous maintenant, Messieurs, au milieu du troisième siècle ; là nous rencontrons encore une question historique d'une extrême importance, et qui domine les événements de cette époque : c'est la célèbre controverse qui eut lieu entre l'évêque de Carthage, saint Cyprien, et le Pape saint Etienne. L'étude de cette question nous permettra de constater une fois de plus l'autorité des Pontifes Romains, de nous initier aux disputes théologiques qui passionnaient alors si fortement les esprits, et de faire passer sous vos yeux les grandes figures qui illuminent ce siècle.

Lorsqu'un esprit supérieur apparaît sur la scène du monde, il laisse partout, même après sa mort, des traces profondes de son passage ; il continue de vivre dans ceux qu'il a pénétrés de ses idées ; son influence s'exerce quelquefois même sur des personnes qui semblent ne pas la remarquer ; il donne une nouvelle direction aux esprits ; il les frappe, pour ainsi dire, de son sceau. Tel fut Tertullien, dont je vous parlais tout-à-l'heure. Les écrivains du troisième siècle se sont façonnés à son image, et parmi eux nous pouvons mettre en première ligne saint Cyprien, qui professait une grande admiration

pour les écrits de Tertullien, qu'il appelait « le maître », sans toutefois adopter ses erreurs.

Thascius Cyprien naquit, au commencement du troisième siècle, d'une famille sénatoriale de Carthage. Doué de grands talents, il s'appliqua à les développer par l'étude de la littérature classique et de l'art oratoire. Il se crut appelé à embrasser la carrière de rhéteur ; son nom, son immense fortune, ses manières élégantes, sa facilité d'élocution semblaient lui assurer de beaux succès. Ses prévisions et ses désirs furent réalisés ; les païens de la ville de Carthage le regardaient comme une de leurs gloires. La vanité commençait à le perdre, de même que les jouissances mondaines. Par bonheur, il fit connaissance et entra en relation suivie avec un saint prêtre, nommé Cécilius, qui habitait la même maison que lui. Dieu avait des vues de miséricorde sur cette âme naturellement bonne et sincère ; il voulait en faire un instrument de sanctification dans son Eglise et un citoyen du ciel. Cécilius sut le captiver par l'exposé qu'il lui fit de la doctrine chrétienne ; il l'engagea à lire attentivement les Saintes Ecritures. Cyprien s'y adonna avec ardeur ; la simplicité du récit biblique et la beauté de la doctrine séduisirent son âme ; la vérité y pénétrait rapidement. Il eut alors à subir une lutte intérieure des plus terribles ; le cri des passions, sur le point d'être immolées, se faisait entendre ; enfin, après une assez vive résistance, les instincts généreux de sa nature, secondés de la grâce divine, eurent la victoire. Ce ne

fut pas une demi-conversion ; il vendit ses biens, en fit des aumônes aux pauvres, fit vœu de chasteté perpétuelle, et reçut le baptême vers l'an 245 ou 246. La reconnaissance le porta à prendre le nom de son bon apôtre, Cécilius. Grand fut le bonheur qu'il ressentit à passer du paganisme au christianisme, et du vice à la vertu ; il en parle souvent dans ses lettres.(1)

La voix du peuple l'appelait au sacerdoce, et à la mort de Donat, évêque de Carthage, il fut élevé malgré lui à l'épiscopat, vers 248. Les chrétiens en ressentirent la plus vive satisfaction ; ils connaissaient la précieuse acquisition que l'Eglise venait

(1) Voici comment il exprime sa joie dans son épître à son ami Donat, qui se convertit au christianisme en même temps que lui. " Je languissais dans les ténèbres et m'égarais, incertain et irrésolu, sur la mer orageuse du monde, ignorant le but de ma vie, et m'éloignant de plus en plus de la lumière et de la vérité. Lorsque j'entendis parler pour la première fois de l'Evangile, il me sembla dur et difficile que l'homme ne pût être sauvé sans renaître à une vie nouvelle, sans être régénéré de cœur et d'esprit. Je continuais à m'abandonner aux désordres de ma jeunesse ; car les passions avaient solidement établi leur siége dans mon âme. Toutefois lorsque les souillures de ma vie passée eurent été lavées dans le bain régénérateur du baptême, un torrent de lumière pure et sereine inonda mon âme, mes doutes s'éclaircirent, ... les difficultés qui me paraissaient insurmontables s'aplanirent et les obstacles tombèrent d'eux-mêmes. Je vis sans pouvoir le méconnaître, que ce qu'il y avait en moi de charnel et d'assujetti au péché, tenait de la terre ; ce que l'Esprit-Saint avait vivifié, était de Dieu et appartenait à Dieu."

Aussitôt après sa conversion, il écrivit son traité sur la vanité des idoles *(De Vanitate idolorum)*, où il critiquait sans ménagement la folie, les superstitions et le ridicule du paganisme. Il fit aussi un ouvrage contre les Juifs (*Testimonia adversus Judaeos*) dans lequel il défendait avec habileté et éloquence la vérité chrétienne contre les attaques incessantes des Juifs.

de faire dans la personne de Cyprien. Les païens, au contraire, furent transportés d'une indicible rage ; ils employèrent contre lui l'arme de la calomnie et des injures, car ils voyaient la perte qu'ils venaient d'éprouver.

Cyprien s'acquitta de ses fonctions avec beaucoup de zèle, de prudence et de fermeté. Il se dévoua tout entier aux soins de son Eglise ; c'était un saint et illustre évêque, et saint Augustin put l'appeler plus tard l'*évêque catholique*, le *martyr catholique* par excellence.

Mais Dieu voulait montrer au monde encore une fois que son Eglise est divine, qu'elle subsistera malgré les plus terribles épreuves, et qu'elle ne doit son existence à aucune puissance humaine. Dèce venait de se faire proclamer empereur (249). En haine de son prédécesseur, Philippe, il fit publier un édit terrible contre les chrétiens ; les gouverneurs de provinces reçurent l'ordre d'employer toutes sortes de supplices pour faire déserter la nouvelle religion.

Le Pape saint Fabien, saint Maxime, saint Urbain, la jeune vierge de Catane, sainte Agathe, et une foule d'autres reçurent la couronne du martyre ; les chevalets, les charbons ardents, les huiles bouillantes, les cachots obscurs et infectes, le défaut de nourriture, tout était mis en œuvre pour leur arracher leur vertu et leur foi. Les uns étaient sciés par le milieu du corps, les autres étaient écorchés tout vivants ; ou bien encore on les plaçait sur des

grils ardents et on jetait du sel brûlant sur leurs plaies. D'autres fois on les couvrait de miel, et, sous les rayons d'un soleil insupportable, on les exposait à la voracité des insectes.

Saint Cyprien nous apprend que l'Eglise de Carthage fut inondée de sang. On confisqua tout ce qu'il possédait; on mit sa tête à prix; chaque jour la populace faisait retentir l'amphithéâtre de ce cri de mort: «Cyprien aux lions!» Le saint évêque crut devoir céder devant l'orage. Selon le conseil du Sauveur lui-même, il prit la fuite. C'est d'ailleurs ce que firent une foule de chrétiens qui prirent la route du désert, s'enfoncèrent dans les solitudes les plus retirées, peuplèrent la Thébaïde, allant chercher au milieu des bêtes féroces une sécurité qu'ils ne trouvaient plus au milieu des villes les plus populeuses. Gardons-nous de croire que la crainte de la mort inspira cette démarche à saint Cyprien ; son glorieux martyre suffira pour donner un éclatant démenti à ce jugement téméraire. Il crut, et avec raison, que sa vie était nécessaire pour fortifier les malheureux chrétiens au milieu des épreuves qui fondaient sur eux. Aussi continua-t-il, du fond de sa retraite, à diriger son cher troupeau, par l'intermédiaire de quelques membres de son clergé avec qui il correspondait.

Cette persécution révéla des vertus héroïques, de beaux dévouements, de l'esprit de sacrifice, des âmes magnanimes et vraiment chrétiennes. Toutefois

il est impossible de nier que la religion n'ait eu à déplorer, à cette époque, de tristes défections.[1]

Beaucoup de chrétiens, effrayés des rigueurs de la persécution, renièrent leur foi pour sauver leur vie. Ces apostasies, apparentes ou réelles, n'étaient pas toutes également coupables. Les uns sacrifiaient aux dieux ou leur offraient de l'encens ; c'était un acte d'idolâtrie manifeste ; on les appelait *sacrificati* ou *thurificati*. Les autres se présentaient devant le magistrat pour déclarer qu'en qualité de chrétiens, ils ne pouvaient sacrifier aux idoles ; cependant ils offraient de l'argent, afin qu'on les exemptât d'un acte illicite. Ces magistrats, souvent cupides et peu disposés à sévir, se contentaient de cette déclaration, qui souriait à leur avarice et parfois aussi à leur humanité ; ils donnaient de suite un petit écrit ou *libelle* attestant que les prescriptions de l'édit impérial avaient été remplies : de là le nom de *libellatiques* donné à ceux qui obtenaient par ce moyen des certificats de paganisme. On pouvait même obtenir ces billets par un intermédiaire, sans être obligé de se présenter soi-même chez le magistrat. D'autres fois ce dernier, gagné à prix d'argent, se contentait d'inscrire tel ou tel nom sur la liste des apostats, en lui donnant acte d'une déclaration fictive (*acta facientes*). On ne s'étonnera pas de

(1) Saint Cyprien nous trace lui-même un tableau des fidèles de son temps, tableau qui nous fait bien voir que la nature humaine est toujours et partout la même, faible, misérable, chancelante, portée au mal ; le saint déplore les fraudes, l'ambition, les calomnies et bien d'autres vices.

toutes ces espèces de fraudes, si l'on considère combien l'homme est fertile en subterfuges, quand il veut tromper sa conscience. Il est évident que, dans chacun de ces cas, il y avait divers degrés de culpabilité dont il fallait tenir compte, pour proportionner la satisfaction à la faute. [1]

Mais la pénitence canonique infligée pour ces délits était longue et sévère. Quelques-uns de ces apostats en étaient effrayés et, pour obtenir une sentence plus favorable, ils sollicitaient auprès de ceux qui avaient souffert des tortures pour la foi, une recommandation ou des lettres de paix (*libelli pacis*), pour lesquelles on avait toujours la plus grande déférence. C'était l'application de la doctrine des *Indulgences* fondée sur la communion des saints.

On conçoit facilement que bien des confesseurs de la foi, sur le point de souffrir le martyre, intercédassent auprès des évêques en faveur de leurs frères tombés, ou leur accordassent des lettres de paix. La charité chrétienne et une compassion instinctive les portaient tout naturellement à en agir ainsi. Quel-

[1] Lorsque le feu de la persécution était éteint, beaucoup de ces *laps* ou tombés sollicitaient avec instance leur réadmission dans le sein de l'Eglise et le pardon de leur faute. Comme le Saint-Siége était vacant après la mort de saint Fabien, à cause de la violence de la persécution, saint Cyprien consulta à ce sujet le clergé romain, qui répondit qu'il fallait exhorter les apostats à la pénitence, et différer leur réconciliation jusqu'au rétablissement de la paix ; alors des conciles particuliers seraient célébrés et l'on prononcerait sur le sort de chacun d'après le degré de culpabilité. On exceptait cependant le cas de ceux qui se trouvaient en danger de mort, et qui confessaient leur crime avec repentir, sans avoir eu le temps d'accomplir la pénitence prescrite. Saint Cyprien se rendit à cette décision à la fois si ferme et si modérée.

ques-uns, trompés par un repentir apparent, ou cédant à des instances réitérées, accordaient ces lettres de paix à des hommes qui ne les méritaient pas. De là des abus qu'il fallait détruire. Leur imprudente facilité allait parfois jusqu'à donner des billets collectifs ainsi conçus : « Qu'un tel avec les siens soit admis à la communion ! » Il y en eut qui voulurent obliger les évêques de céder à leur jugement, et d'admettre à l'Eglise ceux à qui ils avaient accordé une recommandation ; c'était évidemment une présomption insoutenable, et à laquelle saint Cyprien s'opposa avec énergie. Il voulait user envers les apostats d'une sévérité salutaire, quoique non exagérée. On l'accusa d'être dur et inexorable.

Les mécontents furent secondés dans leurs vues par Novat, prêtre de Carthage, homme intrigant, ambitieux, hypocrite et chargé de crimes, et par Félicissime, que Novat s'était arrogé le droit d'ordonner diacre, contrairement à toutes les lois divines et ecclésiastiques. Tous ensemble, sous prétexte de défendre la sainte cause de la vérité, bravèrent les ordres et l'autorité de leur évêque. Tourmentés du désir de former une Eglise à part dans la ville de Carthage, ils se choisirent pour évêque un prêtre de leur parti, nommé Fortunat, qu'ils firent sacrer par cinq prélats déposés pour avoir sacrifié aux idoles. Saint Cyprien, voulant remédier aux maux qui désolaient la province d'Afrique, convoqua, en 251 et 252, deux conciles dont il envoya les décrets au Pape saint Cor-

neille: c'est toujours la même déférence pour le siége de Rome. Les schismatiques, Félicissime et Novat, eurent l'audace de se rendre à Rome, et essayèrent de persuader au Pape que Fortunat avait été légitimement élu et que Cyprien était un homme chargé de crimes. Le Pape qui avait d'abord refusé d'entendre les rebelles, finit par céder à leurs instances; suivant son désir, Cyprien écrivit au Pontife une lettre ferme et en même temps respectueuse, dans laquelle il dit que l'Eglise de Rome est l'*Eglise principale, celle d'où l'unité sacerdotale tire son origine*. Puis il ajoute que, si l'on se laisse effrayer par l'insolence des méchants, et si l'on accorde à leur audace ce que la justice devrait leur refuser, c'en est fait de l'autorité épiscopale. D'où il conclut que la condamnation portée contre les rebelles par un grand nombre d'évêques d'Afrique, doit être maintenue.

Les efforts des schismatiques échouèrent à Rome. Pourtant Novat, que saint Cyprien compare « à ces nuées qui portent partout la tempête », ne demeurait pas inactif; pouvait-on avoir la paix là où il se trouvait? Non, il est de ces esprits remuants et chicaniers qui ne se complaisent que dans le trouble, qui ne paraissent ici et là que pour fomenter la discorde; véritable calamité pour l'Eglise et pour la société qu'ils fréquentent, ils portent dans les plis de leur robe la guerre et les dissensions.

Poussé par la haine contre saint Cyprien et par son ambition personnelle, cet homme sans mœurs et sans principes changea complètement ses idées

en arrivant à Rome. Il s'allia à l'ambitieux Novatien, qui était irrité de n'avoir pas été élu Pape, et se lança dans un schisme tout-à-fait opposé à celui qu'il avait entrepris en Afrique. La contradiction était évidente ; Novat, casuiste relâché à Carthage et qui avait accablé d'injures le rigoriste Cyprien, devient, pour les besoins de sa cause, moraliste rigide à Rome ; à Carthage, il accueille les apostats avec une extravagante facilité ; à Rome il les repousse avec sévérité et avec une rigueur désespérante. Il pousse l'exagération jusqu'à nier que l'Eglise ait le pouvoir de remettre les péchés mortels commis après le baptême, et à plus forte raison l'apostasie. Ce changement subit a de quoi nous surprendre ; mais combien de fois n'arrive-t-il pas que l'intérêt et la passion rapprochent des hommes divisés par les doctrines ? Messieurs, l'histoire ne fait que se répéter ; les noms changent, mais les procédés sont les mêmes. Des conciles tenus à Carthage et à Rome (251 et 252) le condamnèrent. Mais le feu du schisme était allumé ; l'incendie se propagea rapidement. Bien que le siége de Rome ne fût pas vacant, on fit donner, par trois évêques des campagnes d'Italie, la consécration épiscopale à Novatien, qui a peut-être été le premier antipape. Il envoya des lettres encycliques à toutes les Eglises pour faire reconnaître son autorité ; tous ses efforts furent inutiles, et se brisèrent contre la sagesse et l'énergie du Pape saint Corneille et de saint Cyprien. Le saint Pontife admit à la communion laïque l'un des évêques

consécrateurs qui demandait pardon de sa faute ; il donna des successeurs aux deux autres : nouvelle preuve que le Pape au troisième siècle exerçait une autorité incontestée sur les autres évêques.

C'est le propre du schisme et de l'hérésie d'attirer l'attention des esprits sérieux sur la constitution de l'Eglise, sur les bases mêmes de la religion chrétienne. Quand le flot montant de l'erreur et des passions humaines menace l'œuvre de Dieu, il suscite aussitôt de vaillants champions de la vérité. C'est ce rôle magnifique que Cyprien eut à remplir lorsque le schisme novatien jetait la division parmi les fidèles ; il s'en acquitta par ses actes de fermeté dans l'administration et surtout par son magnifique ouvrage *sur l'unité de l'Eglise.*

Jésus-Christ a-t-il donné à son Eglise une forme de gouvernement invariable ? A-t-il voulu fonder une société parfaite avec sa hiérarchie ? Ou bien s'est-il proposé uniquement de donner au monde une doctrine, sans songer à établir quelque liaison, même extérieure, entre ceux qui la professeraient ? Voilà certes des questions importantes, fondamentales, auxquelles se réduisent en définitive tous les différends entre l'Eglise catholique et ses adversaires. Le tableau qu'il nous a laissé de la constitution de l'Eglise de son temps, est absolument identique à celui que nous en donnent avant lui saint Ignace Martyr, saint Irénée et Tertullien ; c'est aussi celui que nous retrouvons dans l'Eglise Romaine au dix-neuvième siècle. D'abord, dans chaque diocèse il

y a un évêque, qui est le centre de l'autorité et du gouvernement, avec des prêtres et des diacres qui exercent, sous ses ordres, le ministère ecclésiastique; un épiscopat, un dans son origine, mais répandu par tout l'univers et agissant sur la société entière des fidèles; enfin, à la tête de cet épiscopat il y a l'évêque de Rome, successeur de saint Pierre, évêque de *l'Eglise principale, de l'Église racine et mère de l'Eglise catholique, de l'Eglise qui a donné naissance à l'unité sacerdotale, de l'Eglise que Jésus-Christ a bâtie sur Pierre, à qui il confia son troupeau et le pouvoir des clefs* : (1) voilà la peinture fidèle de l'Eglise au troisième siècle, de l'Eglise fondée par Jésus-Christ et se développant dans le cours des âges conformément à sa divine constitution. Impossible de retrouver maintenant ce tableau en dehors de l'Eglise Romaine ; les faits sont là pour le démontrer ; il suffit de ne pas fermer les yeux obstinément, pour voir qu'elle seule est en possession de cette belle unité, de cette céleste organisation dont parle saint Cyprien.

La même année, 252, saint Cyprien, qui ne demeurait jamais dans l'inaction, assembla à Carthage un nouveau concile, où l'on décida que le baptême de-

(1) Loquitur Dominus ad Petrum : Ego dico tibi quia tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, etc. Et iterum eidem post resurrectionem suam dicit : Pasce oves meas. Super illum unum aedificat Ecclesiam et illi pascendas mandat oves suas. Et quamvis Apostolis omnibus post resurrectionem suam parem potestatem tribuat et dicat : Sicut misit me Pater et ego mitto vos. etc, ; tamen ut unitatem manifestaret, unitatis ejusdem originem ab uno incipientem sua auctoritate disposuit. Episcopatus unus est, cujus à singulis in solidum pars tenetur. De unitate Ecclesiae, cc. 5 et 6.

vait être donné aux enfants aussitôt après leur naissance. En effet, disent les quarante-deux évêques présents au concile, si les plus grands pécheurs sont admis au baptême et reçoivent le pardon de toutes leurs fautes, à plus forte raison ne doit-on pas refuser de donner ce sacrement à des enfants qui n'ont pas commis de fautes personnelles, et qui ne sont souillés que d'une faute héréditaire, provenant de la descendance d'Adam. Ces décrets furent, comme d'ordinaire, expédiés à Rome et soumis à la sanction du Pape saint Corneille. Cela nous fait voir ce que nous avons déjà souvent constaté ; c'est que saint Cyprien et ses collègues d'Afrique reconnaissaient la primauté de l'évêque de Rome sur les autres évêques : autrement il serait impossible d'expliquer ces faits.

Il est infiniment regrettable que le saint et savant évêque de Carthage n'ait pas toujours eu pour le souverain Pontife cette respectueuse soumission, cette obéissance qu'il venait de lui revendiquer avec tant de talent ; il se serait épargné toutes les amertumes qui troublèrent les dernières années de sa vie. Il s'agissait de savoir si le baptême conféré par les hérétiques est valide, et par conséquent s'il peut ou doit être réitéré dans ce cas. Cette question excita de funestes divisions : elle est connue dans l'histoire sous le nom de *Controverse des Rebaptisants.*

D'après la doctrine catholique, le baptême, imprimant un caractère ineffaçable, ne peut être conféré qu'une seule fois, et comme il tire toute sa vertu

du Christ et de ses mérites, il est toujours valide, quelles que soient la foi ou les dispositions subjectives de celui qui l'administre, pourvu qu'il ne change rien au rit institué par Jésus-Christ et qu'il ait l'intention de faire ce que fait l'Eglise. Mais certaines sectes des premiers siècles, par suite de leurs erreurs antitrinitaires, ne baptisaient pas formellement au nom de la Sainte Trinité; tels étaient les montanistes et certains gnostiques. Comme le baptême ainsi conféré était invalide, on le réitérait à ceux qui l'avaient reçu de leurs mains, et comme ce même cas se présentait alors assez fréquemment, l'usage de rebaptiser ceux qui se convertissaient au catholicisme, devint assez commun. Agrippinus, évêque de Carthage, l'un des prédécesseurs de saint Cyprien, vers la fin du second siècle, étendit cette coutume à tous les hérétiques indistinctement, sous prétexte que, n'ayant pas eux-mêmes la grâce et la vie spirituelle, ils ne peuvent la conférer. D'où il suivait que la validité des sacrements dépendait de la foi et de la sainteté du ministre.

Cet usage se propagea et reçut la sanction de deux synodes de l'Asie-Mineure, réunis sous la présidence de Firmilien, évêque de Césarée, en Cappadoce. Saint Cyprien, interrogé à ce sujet, convoqua à Carthage deux conciles qui se prononcèrent contre la validité du baptême des hérétiques. Leurs lettres synodales manifestaient un grand esprit de conciliation; ils ne prétendaient pas faire adopter leur

coutume ; ils voulaient seulement la conserver chez eux, comme étant fondée sur la tradition.

Le Pape saint Etienne, à qui ces lettres furent envoyées, s'appuyant sur la tradition universelle et surtout sur celle de l'Eglise Romaine, mère et maîtresse de toutes les autres Eglises, rendit une décision contraire à celle des évêques d'Afrique et d'Asie-Mineure. Personne ne peut nier qu'il fût dans son droit et dans la vérité ; mais cet acte d'autorité excita un mécontentement qui ne sut pas toujours se contenir dans les justes limites.

Saint Cyprien réunit à Carthage (256) un troisième concile, composé de quatre-vingt-cinq évêques. Ils demeurèrent tous dans leur première opinion, assurant de nouveau qu'ils ne voulaient par là ni troubler la paix de l'Eglise, ni rompre la communion ecclésiastique avec les évêques, qui ne partageaient pas leur sentiment. Cyprien, et surtout Firmilien, évêque de Césarée, se laissèrent emporter tous deux contre le Pape à une vivacité d'indignation qu'il n'est pas possible d'excuser, comme l'avoue saint Augustin. *Homines sumus*, disait le même saint (De bapt. cont. Donatistas, l. II, c. 5, n. 6), en parlant de ce triste conflit : un saint est toujours homme et l'on conçoit qu'il puisse y avoir des moments d'oubli chez les personnages les plus vertueux. Combien de fois n'a-t-on pas vu l'ardeur de la controverse entraîner les plus belles natures au delà des bornes d'une juste modération ? Comme je l'ai déjà fait remarquer à propos de Tertullien, le caractère africain, toujours

âpre et bouillant, ne connaissait pas les formes radoucies, non plus que la réserve académique ; dans la lutte, c'était une explosion, un torrent qui faisait souvent beaucoup de ravages. Mais, Messieurs, cette conduite de l'évêque de Carthage, quelque répréhensible qu'elle puisse être, ne nous autorise nullement à nier la réalité historique de cette controverse, comme l'ont fait Tournemine (1) et Missorius (2) au siècle dernier.

Cette thèse a été reprise, il y a une dizaine d'années, par le savant archevêque de Nisibe, Mgr. Vincenzo Tizzani, professeur d'Histoire Ecclésiastique à l'Université de la Sapience, à Rome, (3) et ses arguments ont été répétés par l'abbé Bouix, dans son traité *De Papá.* Il prétend que tous les nombreux documents, relatifs à cette controverse, sont apocryphes et l'œuvre des Donatistes. Cette thèse est tout-à-fait ingénieuse, mais ne me paraît pas suffisamment établie, et, malgré tout le respect que je professe pour les vastes connaissances de Mgr. Tizzani, je ne puis me résoudre à y souscrire. Mon humble opinion est corroborée par celle des critiques de tous les siècles et de tous les pays. Si, sur de légers soupçons, et par une piété mal entendue envers une grande figure de l'histoire, il fallait rejeter parmi les fables un fait si évident, appuyé sur des témoi-

(1) Conjectures sur la supposition de quelques ouvrages de saint Cyprien et de la lettre de Firmilien, dans les *Mémoires de Trévoux*, an. 1754.

(2) Dissert. crit. in ep. ad Pompeium, Venet. 1733.

(3) La celebre contesa fra S. Stefano e S. Cipriano, Roma, Salviucci, 1862.

gnages contemporains, nombreux et solides, on tomberait dans un scepticisme qui permettrait de nier le fait le mieux établi.

Comment en effet ne pas admettre un fait qui n'a jamais été nié, ni par les hérétiques, ni par les catholiques qui avaient cependant intérêt à le nier, qui pouvaient par ce moyen donner une solution bien facile aux difficultés qu'on en tirait contre eux, et qui étaient alors en état de connaître bien mieux que nous la non-authenticité des documents en question ?

Comment rejeter un fait rapporté par l'historien Eusèbe, (1) qui vivait peu d'années (2) après saint Cyprien, qui ne partageait pas les idées des donatistes, qui détestait le schisme des novatiens, qui n'avait rien à gagner à ce mensonge, et qui d'ailleurs est sincère et digne de foi ?

Mais, dit-on, les donatistes ont pu interpoler l'histoire d'Eusèbe. A cela, je réponds que c'est une pure hypothèse, dénuée de fondement. Comment croire, en effet, que tous les anciens manuscrits d'Eusèbe, qui renferment le récit de cette controverse, ont été interpolés par les donatistes ? Comment croire que les catholiques, qui avaient de ces manuscrits en leur possession, les aient laissé interpoler ? Comment croire qu'il ne soit arrivé à la postérité aucun manuscrit authentique ? Non, cela paraît inadmissible.

Il n'y a pas qu'Eusèbe qui rapporte ce fait. Saint

(1) H. E. l. VII.

(2) Il naquit vers l'an 270 et devint évêque de Césarée en Palestine.

Basile-le-Grand, qui vivait à peine un siècle après la controverse, la raconte de la même manière. (1) Il dit que Cyprien et Fimilien étaient d'opinion qu'il fallait conférer le baptême à ceux qui l'avaient reçu de la main des hérétiques: en quoi il différait d'opinion avec saint Etienne. Et cependant saint Basile était l'un des successeurs de Firmilien sur le siége épiscopal de Césarée; il devait être en état de constater l'existence de cette controverse. Ne vous semble-t-il pas plus rationnel de croire à l'ffirmation pure et simple de saint Basile, qui se trouvait sur le théâtre même où avait eu lieu cette lutte ardente, que de croire à la négation, basée sur des hypothèses, qui vient demander votre suffrage à quinze siècles de distance ?

Mais, dit-on, saint Basile a été induit en erreur par Eusèbe.—Qu'en savez-vous ? Vous affirmez gratuitement, et je nie de même. De plus, saint Basile raconte la controverse en termes différents de ceux d'Eusèbe, et ne semble pas lui avoir emprunté son récit.

Allons plus loin : nous trouvons saint Jérôme, (2) contemporain de saint Basile, qui nous donne également le récit de cette célèbre dispute, et c'est en vain qu'on nous objecte qu'il a été trompé par les lettres apocryphes de saint Cyprien : tout cela n'est encore qu'une supposition.

Nos adversaires font une instance. Ils disent que

(1) Première lettre à Amphiloque, évêque d'Icone, en Lycaonie.

(2) Dialogue contre les Lucifériens, et Catalogue des hommes illustres.

les anciens donatistes n'ont pas parlé de cette controverse ; or il est incroyable qu'ils n'en aient rien dit, si elle a existé.

Je réponds que cet argument purement négatif ne saurait détruire la force des preuves positives qui ont été apportées. En outre, leur dirai-je, votre argumentation est passablement captieuse. En effet, si les donatistes ont gardé le silence à ce sujet, vous en concluez que la controverse n'a pas existé ; s'ils ont parlé, alors vous en concluez qu'ils ont fabriqué les lettres et toute cette fameuse affaire. Il me semble qu'il vaudrait mieux raisonner ainsi : s'ils ont gardé le silence, c'était parcequ'ils ne pouvaient rien attendre des sentiments vraiment catholiques de Cyprien, de cet évêque qui avait tant prêché en faveur de l'unité de l'Eglise, que les donatistes divisaient si affreusement. D'ailleurs, ces schismatiques différaient en tant de points de saint Cyprien, qu'ils ne pouvaient guère invoquer son témoignage.

Nos adversaires nous objectent encore le silence de l'auteur anonyme du *Livre contre les rebaptisants* et du diacre *Pontius*. Mais, encore une fois, ce sont là des arguments négatifs. Au premier je réponds que cet auteur anonyme écrivait, ou bien contre l'opinion de saint Cyprien, qui voulait rebaptiser les enfants, et alors cet écrit prouve l'existence de la controverse, ou bien contre l'opinion des donatistes, et alors il a pu garder le silence pour épargner le nom illustre et vénéré de saint Cyprien. Au second je réplique que le diacre Pontius affirme lui-

même qu'il passe sous silence bien des choses importantes (*multa alia et quidem magna*). En effet, il omet de parler non-seulement de cette dispute, mais encore de plusieurs lettres du saint évêque, lettres dont l'authenticité a toujours été à l'abri de tout soupçon.

De plus, nos adversaires ne pourront jamais démontrer d'une manière satisfaisante la non-authenticité des écrits, qui renferment les différentes phases de cette controverse. Comment, en effet, admettre que les lettres de saint Cyprien *aux évêques de Numidie*, *à Quintus*, *à Jubaianus*, *à Magnus*, que les *actes du troisième concile de Carthage*, ainsi que la *lettre de Firmilien à saint Cyprien*, sont apocryphes, lorsque nous voyons saint Jérôme, saint Augustin et autres, les citer à chaque instant, sans exprimer l'ombre d'un doute sur leur authenticité ? Comment expliquer, d'un côté, l'appui que tous les hérétiques ont cherché dans la résistance de saint Cyprien, et, de l'autre, le silence de l'Eglise et des souverains Pontifes, qui auraient ignoré que ces écrits fussent l'œuvre des donatistes ?

Messieurs, il n'y a qu'une seule raison qui puisse appuyer tant soit peu la thèse de nos adversaires : ce sont les réserves, les paroles dubitatives de saint Augustin, à deux ou trois reprises, en citant les pièces de ce procès ; mais cette raison n'a pas de valeur. En effet, elle ne prouve qu'une chose, c'est qu'à l'époque de saint Augustin, comme aujourd'hui, il y avait des chrétiens, qui aimaient mieux recourir à

l'hypothèse d'une imposture des donatistes, pour décharger la mémoire de saint Cyprien d'une telle faute, plutôt que d'admettre qu'il fût tombé dans une si grave erreur, et qu'il eût écrit des choses si peu dignes de lui. Mais on voit combien peu fondé était ce doute, en considérant 1° qu'il n'a pas trouvé d'écho dans la tradition, même chez ceux qui auraient dû l'accueillir avec bonheur ; 2° que saint Augustin lui-même n'adoptait pas cette opinion, et pour deux raisons : le style du grand évêque qui se retrouve dans ces lettres, et les arguments qu'on peut en tirer contre les donatistes ; 3° que le même saint Augustin, parlant encore, dans son deuxième livre des *Rétractations*, de ces écrits de saint Cyprien sur le baptême des hérétiques, ne formule pas la moindre réserve. De tout ce que je viens de dire, je conclus que la thèse ingénieuse de Mgr. Tizzani ne me paraît guère soutenable.(1)

Remarquons de suite que saint Cyprien pensa toujours qu'il ne s'agissait que d'une question disciplinaire, où chaque Eglise pouvait abonder dans son sens. D'ailleurs, même au plus fort de la lutte, le saint évêque ne contesta jamais au Pape le pouvoir de définir une question de foi, ni celui de statuer une règle de discipline, obligeant sous peine d'excommunication. Son âme était profondément blessée ; cependant, en face du Pape, il se sent, ainsi que Firmilien, en présence d'une autorité supérieure à la sienne ; il s'abstient de toute menace et se rappelle

(1) Voyez *Mgr. Freppel*, dans ses deux volumes sur saint Cyprien, et *J. B. Palma*, Praelect. hist. eccl. t. I, p. 120-137.

ce qu'il écrivait naguère, que rester en communion avec le Pape, c'est demeurer dans l'unité de l'Eglise.

On a souvent essayé de trouver dans cette mémorable controverse, un argument historique contre l'autorité suprême des Papes ; il semble au contraire qu'on devrait en tirer un argument en sa faveur. En effet, il s'élève un débat qui touche à la doctrine générale des sacrements et à la notion de l'Eglise ; d'un côté, plusieurs conciles et l'évêque de Carthage se prononcent dans un sens ; de l'autre côté, le Pape saint Etienne décide différemment. Ses adversaires s'agitent, s'emportent, écrivent, tiennent des conciles, argumentent de toute manière : tout est inutile ; la décision du Pape devient la règle de l'Eglise universelle. Il me semble que rien ne prouve davantage l'autorité doctrinale des Papes au troisième siècle.

Saint Cyprien nous a laissé un grand nombre d'écrits, dans lesquels se reflètent sa science, sa piété et sa grande âme. Mais la plus belle page de sa vie, c'est celle de sa fin héroïque. L'empereur Valérien persécutait les chrétiens, comme beaucoup de ses prédécesseurs. Saint Cyprien fut amené devant le proconsul, puis relégué dans la petite ville de Curube, où il put voir des amis, et continuer à prodiguer ses encouragements aux confesseurs de la foi, aux évêques, qu'on traînait dans les cachots ou dans les mines.

Saint Cyprien est arrêté de nouveau et subit un second interrogatoire. Les fidèles l'entourent comme

d'un rempart : il confesse généreusement la foi et est condamné à être décapité. A quoi il répond : « Dieu soit loué ! » Les chrétiens, en entendant cette sentence, s'écrient comme d'une voix : « Et nous aussi, nous voulons être décapités avec lui ! » Ils l'accompagnèrent en silence au lieu du supplice. Arrivé à cette dernière station de sa vie terrestre, Cyprien, nous disent les actes de son martyre, ôta son manteau, mit les genoux en terre et pria quelque temps. Puis il se dépouilla de sa dalmatique, la remit aux diacres, et ne garda sur lui qu'une simple tunique. Après quoi, il se banda les yeux de sa propre main, et ordonna aux siens de remettre vingt-cinq pièces d'or au bourreau. Cependant, les chrétiens jetèrent des linges autour du martyr pour recueillir son sang, tandis qu'un prêtre et un sous-diacre, du nom de Julien, lui liaient les mains. Le centurion, chargé de l'exécuter, leva le glaive de ses mains tremblantes, et le saint évêque reçut le coup mortel. C'était le premier évêque martyr de l'Eglise d'Afrique. Sa fin glorieuse expie noblement la trop grande ardeur qu'il avait mise dans la discussion avec saint Etienne, et comme le dit saint Augustin : « L'effusion d'un sang glorieux a dissipé le nuage qui avait pu obscurcir cette belle âme ; son erreur a été compensée par l'abondance de la charité et lavée dans le sang du martyre. » (1) Dieu avait suscité ce grand saint pour opposer une digue à la corruption croissante, pour maintenir l'intégrité de la discipline au milieu des

(1) De bapt., l. I, c. 18.

désordres de l'époque, et pour donner aux chrétiens, si cruellement persécutés, un père, un apôtre ferme et vigilant.

Je résume cette leçon en concluant : 1° que ni saint Pierre, ni les Papes Eleuthère et Victor n'ont enseigné l'erreur ; 2° que la controverse entre saint Cyprien et saint Etienne a réellement existé ; 3° que cette controverse, loin de prouver contre la doctrine de l'autorité et de l'infaillibilité des Papes au troisième siècle, fournit plutôt un argument péremptoire en faveur de cette doctrine.



TROISIÈME LEÇON.

LES PAPES SAINT CALLIXTE ET SAINT MARCELLIN.— LA PAPAUTÉ DANS SES RAPPORTS AVEC LES CONCILES GÉNÉRAUX.

Pontificat de saint Callixte. Découverte du manuscrit des *Philosophumena.* Récit de la vie de Callixte avant sa promotion au siége de Rome. L'auteur reproche au Pape Callixte des erreurs relativement à la Trinité, à la discipline pénitentiaire, au mariage, et au célibat imposé aux ecclésiastiques. Fausseté de ces accusations.—Le Pape saint Marcellin. Il est accusé d'avoir offert de l'encens aux idoles pendant la persécution de Dioclétien. Les actes du concile de Sinuesse sont apocryphes. La légende du Bréviaire.—Les premiers conciles généraux : qui les a convoqués, présidés et confirmés ?—L'Eglise des premiers siècles était une société visible, ayant sa hiérarchie et agissant avec autorité.

MESSIEURS,

Avant de dire adieu à l'époque des persécutions de l'Eglise chrétienne, il me reste encore à parler de deux Papes, dont la mémoire a été injustement flétrie : ce sont les Papes saint Callixte et saint Marcellin. Nous allons rétablir les faits aussi brièvement que possible.

Saint Callixte succéda à saint Zéphirin sur le trône pontifical ; il l'occupa de l'an 217 à l'an 222. Sa mort arriva après une longue et douloureuse captivité, sous le règne de l'empereur Alexandre-Sévère. Il

fut précipité d'une fenêtre de sa prison dans un puits, et a toujours reçu dans l'Eglise les honneurs d'un saint martyr. Le cimetière ou catacombe qui porte son nom, est l'un des plus grands de Rome, et fut agrandi et restauré par ce vénéré Pontife : de là le nom que cette catacombe conserve encore de nos jours ; elle se trouve sur la voie Appienne.

On ne connaissait guère d'autres détails sur la vie de ce Pape, lorsque, vers l'année 1842, on découvrit dans un monastère du mont Athos, en Grèce, un manuscrit extrêmement important, intitulé *Philosophumena.* Il fut transporté à Paris, où on le conserve dans la bibliothèque impériale, sous le numéro CCCCLXIV. Il est écrit en grec, avec les caractères usités au quatorzième siècle, et d'après un très-ancien manuscrit original, qui a beaucoup souffert des injures du temps. Il a été imprimé à Oxford, en 1851. Le titre de cet ouvrage paraît avoir été d'abord : « Réfutation de toutes les hérésies en dix livres,» et indique assez quel était le but de l'auteur. Le monde des érudits fut dans un grand émoi à la nouvelle de cette découverte ; Christophe Colomb, annonçant à l'Europe qu'il avait découvert notre continent, n'avait peut-être pas produit plus de sensation. On se mit à l'étude avec une incroyable ardeur, et il en résulta une série d'écrits très-intéressants et remplis de savantes recherches.

Comme l'auteur des *Philosophumena*, au livre IXe, parle assez au long du Pape Callixte, et qu'il le représente comme le premier qui ait porté atteinte

à la sainteté de la foi primitive et de l'antique discipline, quelques adversaires de l'Eglise catholique ont profité de cette occasion favorable pour accuser ce Pontife d'avoir failli dans la foi.

Mais l'abbé Dœllinger, (1) Mgr. Cruice, (2) décédé évêque de Marseille, le célèbre archéologue romain, le chevalier de Rossi, (3) le savant P. Armellini, (4) ancien professeur d'histoire au Collége Romain, et une foule d'autres, réfutèrent avec beaucoup de science, de modération et de talent, les attaques venues du camp ennemi. Cependant l'on ne put s'entendre sur le nom de l'auteur de cet écrit ; les uns l'attribuèrent à saint Hippolyte, les autres, à Origène, d'autres, à Caïus, prêtre romain, ou à Tertullien, d'autres enfin, à Novatien le schismatique, qui fit tant de troubles dans l'Eglise Romaine au troisième siècle. Je n'ai pas l'intention d'aborder cette difficile question, qui, d'ailleurs, affecte peu celle que je me propose de traiter ; j'accorde que cet ouvrage est authentique, c'est-à-dire, écrit à l'époque déjà mentionnée, et je me contente de chercher à découvrir si l'auteur a été sincère et véridique dans ce qu'il a relaté concernant le Pape saint Callixte. (5)

(1) Hippolytus und Callistus ; oder die rœmische Kirche in der ersten Hælfte des dritten Jahrhunderts, Regensburg, 1853.

(2) Etudes sur de nouveaux documents historiques empruntés à l'ouvrage récemment découvert des *Philosophumena*, Paris, 1853.

(3) Civiltà Cattolica, Ser. III, v. XI, p. 363-64.

(4) De prisca refutatione hæreseon Origenis nomine ac *Philosophumenon* titulo recens vulgata commentarius, Romae, 1862.

(5) Voyez aussi sur cette question *Bunsen*, Hippolytus and his age, London, 1852 ; *Wordsworth*, saint Hippolytus and the

Voici, en résumé, ce qu'il raconte de la vie de ce Pontife. Un chrétien, du nom de Carpophore, attaché au service de l'empereur Commode (180-182), avait un esclave [1] chrétien, appelé Callixte, auquel il confia une somme considérable pour faire des spéculations. Comme le maître se portait caution des engagements de Callixte, ce dernier obtint bientôt de précieux dépôts d'argent de quelques autres chrétiens. Malheureusement il fit de mauvaises affaires et perdit tout. Tremblant de rencontrer son maître, il prit la fuite, se dirigea vers le port, et monta sur un navire qui allait mettre à la voile. Mais son maître, informé du fait, le rejoignit bientôt. A sa vue, Callixte effrayé, se précipita dans les flots, probablement pour se sauver à la nage. Ce fut peine perdue, car les matelots le tirèrent de l'eau et le livrèrent à son maître, qui le fit enfermer à Rome dans le Pistrinum, où les esclaves étaient très-maltraités.

Plusieurs chrétiens de Rome, poussés plutôt par l'intérêt que par la compassion, persuadèrent à Carpophore de le mettre en liberté, parceque cela lui donnerait le moyen de payer certaines sommes. Il put ainsi sortir de prison, mais on le surveillait toujours de près, et on l'obligeait à restituer les dépôts

church of Rome in the earlier part of the third century, London, 1853 ; *Fessler*, Ueber den wahren Verfasser des unter dem Titel *Philosophumena Origenis* jüngst erschienen Werkes, Tübingen, 1852.

[1] L'expression grecque désigne plutôt un homme de la maison ou de la clientèle d'un patricien ; c'est le *familiaris* des Latins; il pouvait remplir des charges importantes.

qui lui avaient été confiés. Callixte, qui avait eu des affaires avec plusieurs Juifs et qui n'en pouvait rien tirer, vint un jour de sabbat réclamer son argent à haute voix dans la synagogue.

Les Juifs l'accablèrent de coups, et le traînèrent chez le préfet de la ville, en l'accusant de les avoir troublés dans l'exercice de leur culte et de s'être vanté d'être chrétien. Carpophore, informé de cet incident, accourut sans tarder, réclama son esclave, en disant—chose peu vraisemblable—qu'il n'était pas chrétien et qu'il cherchait simplement la mort.

Les Juifs s'élevèrent contre cette ruse mensongère de Carpophore. Le préfet fit battre de verges le malheureux Callixte et le condamna aux travaux forcés dans les mines de Sardaigne.

Plus tard, Marcia, favorite de l'empereur et protectrice des chrétiens, demanda au Pape Victor les noms de ceux qui avaient été bannis et obtint leur liberté. Par malheur, le Pape avait oublié le nom de Callixte ; toutefois, ses supplications lui valurent la permission de retourner à Rome. Le Pape l'envoya à Antium, probablement pour le soustraire à la persécution de son maître, et lui accorda quelque secours. Sous le pontificat de saint Zéphirin, Callixte put revenir à Rome, et obtint une fonction assez importante dans le clergé romain, en même temps que l'intimité du Pape ; il fut nommé chef du cimetière qui porte son nom, et après la mort de saint Zéphirin, il fut promu à l'épiscopat romain ou au pontificat. Mais comme l'auteur des *Philosophumena* qui était déjà schismatique, se regardait

comme l'évêque légitime de Rome, il ne donnait pas ce titre à Callixte ; cependant, il résulte de son propre récit, que la plus grande partie des chrétiens de Rome et des autres Eglises, était en communion avec Callixte, que la légitimité de son élection était bien constatée, et que le parti opposé était fort minime. L'auteur reproche à Callixte des erreurs relativement à la Sainte Trinité, à la discipline pénitentiaire, au mariage et au célibat imposé aux ecclésiastiques.

Voyons maintenant, aussi rapidement que possible, si les accusations portées contre les actes de saint Callixte, et avant et pendant son pontificat, méritent quelque créance.

Pour ajouter foi au récit d'un écrivain, il faut bien connaître s'il n'a pas été mû par une aveugle amitié pour son héros, ou par la haine et les préjugés ; car alors il est évident que ce n'est pas la raison et l'amour de la vérité qui le dirigent, mais la passion qui lui met un bandeau sur les yeux. Son témoignage perd de suite une partie de sa valeur. Or il n'y a pas de doute que l'auteur des *Philosophumena* portait une haine sincère et cordiale à Callixte, à cause de son pontificat et des opinions différentes qu'ils avaient en matière de religion.

Avocat dans sa propre cause et animé de dispositions hostiles envers ses adversaires, il les traite *d'ignorants*, *d'audacieux*, etc. Puis le torrent d'injures va grossissant ; il fait de Callixte un homme habile en méchanceté, versé dans la fraude, hypocrite, usurpateur du trône épiscopal, se servant de

Zéphirin pour semer la discorde parmi les chrétiens et les attirer ensuite à son parti : bref, il ne manque aucune occasion de harceler son ennemi. L'animosité se traduit à chaque instant. Qui ne voit de suite qu'un tel témoignage doit être très-suspect ?

D'ailleurs, un écrivain impartial rapporte le bien et le mal qui se trouvent dans son héros ; il ne montre pas qu'un côté de la médaille ; or, comment se fait-il que l'auteur des *Philosophumena* ne trouve absolument rien de louable dans le Pape Callixte et ne dise pas même un mot du martyre qu'il a souffert pour la foi ? N'est-ce pas parce qu'il craignait de le voir entouré de l'admiration et des sympathies du public, et de diminuer ainsi la valeur des diatribes qu'il avait lancées contre lui ? Il ne parle pas non plus de son honnêteté dans l'administration des biens de son maître et des chrétiens, honnêteté qui lui avait valu la confiance générale. Il est vrai que le malheur vint le frapper, mais personne ne sait s'il faut l'attribuer à la maladresse ou à la fraude ; l'auteur même n'en dit rien. Pourquoi aussi attribuer à l'intérêt matériel, et non au désir de lui rendre justice, la démarche des chrétiens pour le faire sortir de prison ? Pourquoi affirmer que Callixte s'est précipité dans la synagogue pour exciter la rage des Juifs et arriver par là à se faire donner la mort, lorsque les faits ne démontrent qu'une chose, c'est qu'il voulait recouvrer les sommes que lui devaient les Juifs ? S'il était si coupable, la sollicitude de son maître pour l'arracher des mains du préteur, devient inexplicable.

De plus, il affirme que le Pape Victor avait omis à dessein le nom de Callixte de la liste des chrétiens déportés et fut bien chagrin de le voir revenir des mines de Sardaigne ; mais alors pourquoi ce même Pape s'occupe-t-il de suite de lui porter secours par une aumône mensuelle et en l'envoyant demeurer à Antium ?

On sait tout le soin que mettaient les évêques à n'enrôler dans le clergé que des personnes d'une vie intègre, des hommes sur lesquels le peuple portait un témoignage favorable ; comment le Pape Victor eût-il admis à l'ordination un homme aussi dépravé que l'était Callixte, et comment le peuple eût-il pu rendre un jugement favorable ? Quel ne doit pas être notre étonnement de le voir, par le suffrage du peuple, élu archidiacre, puis élevé sur le trône pontifical ? Tous ces faits sont incompréhensibles, si on le suppose aussi criminel que nous le représente l'auteur des *Philosophumena*.

Mais arrivons à l'examen des accusations qui concernent la foi et la discipline pendant son pontificat : c'est là le point capital.

L'auteur des *Philosophumena* l'accuse de sabellianisme. Voyons ce qui en est.

D'abord, il doit paraître étonnant que cet écrivain, entreprenant de réfuter toutes les hérésies, termine son travail par une attaque directe et grave contre l'Eglise catholique, qu'il met au nombre des sectes hérétiques. C'est ainsi qu'agirent les photiniens, les donatistes et les novatiens. Comme eux, il commence par s'attaquer aux erreurs précédentes, puis

il déverse le venin de son âme contre l'école de Callixte ; pour son malheur il avoue qu'elle est nombreuse et que tout le monde l'appelle *catholique*. Evidemment c'était vouloir faire rejaillir sur l'Eglise de Jésus-Christ tous les griefs qu'il a contre le Pontife, toutes les erreurs dont il l'accuse : audacieuse témérité qui est le propre de ceux qui s'engagent dans la voie tortueuse de l'hérésie, et qui marchent vers le précipice !

L'hérésie sabellienne consistait, comme nous l'avons déjà vu, dans la négation réelle de la Trinité des personnes. En Dieu il n'y avait qu'une personne, à laquelle convenaient les trois appellations de Père, Fils et Saint-Esprit, d'où il suivait que c'était le Père qui avait souffert sur la croix. Or les paroles de Callixte, sur lesquelles s'appuie notre auteur des *Philosophumena*, renferment la pure doctrine catholique, ou au moins sont susceptibles d'un sens tout-à-fait orthodoxe. Ainsi il dit très-explicitement, que « ce n'est pas le Père qui a souffert, mais le Fils ; » qu'« il n'y a qu'un seul Dieu ; » que « Jésus-Christ est Dieu, » qu'« il n'y a dans le Père et le Fils qu'un seul et même esprit » : en d'autres termes, il professe l'unité d'essence en Dieu et la trinité des personnes.

En outre, comment supposer raisonnablement qu'il admît les erreurs de Sabellius, lorsque le même auteur nous apprend que Callixte lui-même le fit expulser de Rome à cause de ses erreurs ? L'eût-il chassé loin de lui, s'il avait été dans les mêmes opinions ? Comme on le voit, cet écrivain se trahit lui-même, et sert la cause de Callixte, en voulant le

perdre auprès de ses concitoyens et de la postérité.

Il l'accuse d'avoir admis l'erreur de Theodote-le-corroyeur, à savoir, que le Père a été crucifié. Mais Callixte n'a jamais dit cela ; il a affirmé seulement que le Père était uni au Fils, même au moment de la Passion, à cause de l'inexistence des deux personnes ; en cela il n'y a pas l'ombre de sabellianisme ; autrement saint Paul eût été lui-même sabellien lorsqu'il écrivait : « Deus erat in Christo, mundum reconcilians sibi. »

L'auteur du même ouvrage fait un grand crime au Pape Callixte de ce qu'il prétend pouvoir accorder le pardon de tous les péchés ; c'est aussi ce que Tertullien reprochait vivement à saint Zéphirin. Mais qui ignore que l'Eglise catholique a toujours enseigné et exercé le pouvoir de remettre les péchés ? Sans doute elle exige la contrition et la pénitence des fautes ; mais Callixte ne nia jamais qu'elle fût nécessaire. De là il est facile de conclure que l'auteur se laissa entraîner dans les aberrations des montanistes et des novatiens, tandis que Callixte conserva la véritable doctrine.

Pour ce qui concerne la discipline pénitentiaire du clergé, Callixte n'a jamais prétendu qu'un ecclésiastique coupable doive être exempt de tout châtiment et ne puisse jamais être déposé, même pour un crime public et prouvé.

Quant aux sectaires qui revenaient à l'Eglise catholique, il est vrai que le Pape les recevait sans pénitence dans la communion chrétienne, lorsque leur erreur avait été involontaire, ou qu'ils n'avaient

jamais connu la foi auparavant ; mais en cela il ne faisait que suivre l'esprit et la pratique de l'Eglise, qui n'a jamais puni pour des fautes auxquelles la volonté n'a pas eu de part.

Il va encore plus loin et lui reproche d'avoir permis le mariage des clercs, et la promotion à l'épiscopat, au sacerdoce et au diaconat, d'hommes qui avaient eu deux ou trois femmes (*bigami ac trigami referri in cleros*).

A la première objection je réponds que le nom de *clercs* est bien vague et comprend non-seulement ceux qui sont dans les ordres sacrés, mais même ceux qui n'ont reçu que les ordres inférieurs. Or ces derniers ont toujours été et sont encore libres de contracter mariage.

A la seconde, je réplique d'abord, qu'il ne s'agit pas de la bigamie ou de la trigamie simultanée, mais successive ; et j'ajoute que jusqu'au cinquième siècle la discipline de l'Eglise permettait l'accès aux ordres sacrés, pourvu que cette bigamie ou trigamie successive n'eût pas eu lieu depuis le baptême. Pourquoi alors en faire un crime au Pape Callixte ?

Voilà, Messieurs, à peu près toutes les principales accusations, dont l'auteur des *Philosophumena* a chargé la mémoire de ce saint Pontife. Vous avez pu voir, par l'esquisse que je viens de vous en faire, combien elles sont dépourvues de toute base solide ; elles n'ont existé que dans l'imagination haineuse, et dans les idées hétérodoxes de l'auteur schismatique qui les a proférées. Il reste donc acquis à l'histoire que le Pape saint Callixte n'a jamais failli

dans la foi, non plus que dans l'observation des règles disciplinaires de l'Eglise.

SAINT MARCELLIN.

Nous ne sommes pas encore au bout de notre tâche. Nos adversaires sont ingénieux quand il s'agit de soulever des difficultés contre l'innocence et l'orthodoxie des Papes ; c'est là leur cauchemar ; le triomphe de l'Eglise et de la Papauté, ses victoires incessantes, en dépit de toutes leurs sinistres prédictions, troublent leur sommeil comme autrefois les trophées de Miltiade bouleversaient l'âme de Thémistocle et troublaient le repos de ses nuits. Ils ne se tiennent jamais pour défaits ; vous les réfuterez cent fois ; vous détruirez de fond en comble toutes leurs affirmations ; vous croirez les avoir réduits au silence : illusion ! Ils reviendront la cent-et-unième fois absolument avec la même objection ; ils n'auront tenu compte d'aucune de vos remarques, et vous serez obligé de recommencer la lutte et d'exposer vos arguments comme la première fois.

Nous arrivons à la fin du troisième siècle. Le Pape Caïus venait de mourir ; on lui choisit pour successeur, Marcellin, qui occupa le siége pontifical de l'an 296 à l'an 304. Deux monstres, avides de sang et de carnage, présidaient alors aux destinées de l'empire romain : c'était Dioclétien et Maximien.

Les chrétiens, dont le nombre augmentait tous les jours avec une prodigieuse rapidité, furent comme d'ordinaire les plus éprouvés ; leur soumission respectueuse aux ordres des empereurs ne pouvait leur

faire pardonner le mépris qu'ils avaient pour les dieux. La persécution éclata en 303 ; on commença par faire raser la magnifique église de Nicomédie. Quatre édits, publiés successivement dans toutes les parties du monde romain, interdirent aux chrétiens les charges et les dignités publiques, et ordonnèrent de fermer les églises, de brûler les livres saints, de confisquer les lieux de réunions religieuses, d'emprisonner les membres du clergé, de ne relâcher que ceux qui sacrifieraient aux dieux, et de soumettre les autres à toute espèce de tortures et à la mort s'ils refusaient d'obéir. L'historien Eusèbe, qui fut témoin oculaire de ce drame de sang, nous en a laissé un tableau qui glace d'effroi. On se fatiguait l'imagination pour inventer des tortures de plus en plus cruelles. Il arrivait quelquefois qu'on immolât en un même jour et en un même lieu cinquante, soixante, cent chrétiens ; les glaives s'émoussaient, les bourreaux s'épuisaient, les flammes du bûcher consumaient à la fois plusieurs victimes ; on les enchaînait sur des navires qu'on abandonnait à la fureur des flots. Les chrétiens étaient heureux de verser leur sang pour Jésus-Christ ; et leur constance arrachait l'admiration de leurs persécuteurs, sans pouvoir diminuer leur rage.

Parmi les milliers de généreux athlètes qui donnèrent leur vie pour la foi, on cite le nom du Pape Marcellin. On raconte que, pendant la persécution, il céda à la frayeur et offrit de l'encens aux idoles des faux dieux. Bientôt, touché de repentir, il se rendit au concile de Sinuesse, parut devant les

évêques, revêtu d'un cilice, et avoua publiquement sa faute en versant un torrent de larmes. Personne toutefois n'osa le condamner ; mais les Pères du concile s'écrièrent à l'unanimité : « Ce n'est pas nous, c'est toi-même qui seras ton juge ; le premier siége ne peut être jugé de personne. Pierre, lui aussi, faillit devant son devoir et obtint pareillement, par ses larmes, le pardon de ses péchés. »

De retour à Rome, Marcellin alla trouver l'empereur et lui reprocha vivement de l'avoir engagé à commettre un si grand crime. Dioclétien, irrité, le fit saisir avec trois autres chrétiens, ordonna de les décapiter et de jeter leurs corps à la voirie. Trente-six jours plus tard, on put procéder à la sépulture des martyrs dans le cimetière de Priscille, sur la voie Salaria.

Tel est, en résumé, le récit qui se trouve consigné dans la légende du Bréviaire Romain, au 26 avril. Sur quoi est fondée cette légende ? Elle est fondée, pour ce qui concerne l'accusation d'idolâtrie, uniquement sur les actes du concile de Sinuesse, qui, comme nous le verrons bientôt, sont certainement apocryphes ; c'est ce que reconnaissent maintenant non-seulement tous les érudits catholiques, mais encore tous les critiques protestants et autres, qui cherchent sincèrement la vérité historique.

Cela n'a pas empêché l'auteur du récent opuscule publié au bureau du *Witness*, de Montréal, d'écrire les lignes suivantes : « Marcellin fut idolâtre. Il entra dans le temple de Vesta et offrit de l'encens à cette déesse. Vous me direz que ce fut un acte de

faiblesse ; je réponds qu'un disciple de Jésus-Christ meurt, mais ne devient pas apostat ! »

Voilà une tirade qui peut bien produire quelque effet sur les âmes simples, qui n'ont pour se protéger que la candeur et l'ignorance, mais qui fait sourire de pitié ceux pour qui l'histoire n'est pas un domaine tout-à-fait inexploré.

Remarquons d'abord que, lors même qu'il se fût rendu coupable d'une semblable faute, il ne s'ensuivrait pas qu'il eût erré dans la foi, ni qu'il eût enseigné *ex cathedrâ* une doctrine hétérodoxe. En effet, il ne propose rien à croire à l'Eglise universelle ; il n'enseigne pas l'Eglise. Et d'ailleurs, comment flétrir la conduite de quelqu'un qui n'agit que sous l'empire de la crainte ? La frayeur ôte souvent toute liberté dans l'action et détruit le volontaire, sans lequel on ne peut être coupable. Ainsi donc, en supposant même la vérité du fait, il n'y aurait pas erreur dans l'enseignement ; il n'y aurait pas même culpabilité formelle.

Mais je crois pouvoir vous démontrer que le fait même ne repose sur aucune base solide.

Je prouve de suite que les actes du concile de Sinuesse sont apocryphes.

1° Il est incroyable qu'au milieu des horreurs de la grande persécution, lorsqu'on faisait rechercher partout les fidèles et leurs pasteurs, lorsqu'on allait demander à l'obscurité des catacombes un asile contre la rage des païens, il est incroyable, dis-je, qu'on ait pu rassembler trois cents évêques à Sinuesse, en Italie. Ne sait-on pas que Constantin-le-

Grand et le Pape saint Sylvestre ne purent réunir au concile œcuménique de Nicée que trois cent dix-huit évêques, et cela en pleine paix, et lorsque les prélats voyageaient aux frais du trésor public? Ignore-t-on que, sous l'empereur Dèce, on ne put faire venir au concile de Rome (en 250) que seize évêques? Comment croire qu'il ait été possible à un si grand nombre de se rassembler à Sinuesse? D'ailleurs on ne trouve ni chez les écrivains profanes, ni chez les auteurs ecclésiastiques, aucun vestige de l'existence d'une ville appelée Sinuesse, non plus que de la crypte de Cléopâtre, où ce concile aurait eu lieu.

2° Les Actes de cette assemblée ne donnent que les noms de cent vingt-sept évêques, sur trois cents qui y assistaient; et encore ils ne font aucune mention de leurs diocèses respectifs; ils ne disent pas un mot de celui qui convoqua et présida le concile. Les noms de ces prélats sont inconnus dans l'histoire et semblent avoir été fabriqués à plaisir.

3° Les Actes nous apprennent aussi que la nouvelle de la condamnation de Marcellin fut rapportée de suite à l'empereur, alors occupé à la guerre des Perses. Or ceci est faux. En effet, cette même année, qui était la vingtième de son règne, Dioclétien abandonna les rênes du gouvernement, et il s'était déjà écoulé deux ans depuis qu'il avait défait les Perses et célébré son triomphe à Rome en compagnie de son collègue Maximien.

4° On y voit aussi qu'une multitude de chrétiens se précipitèrent vers le temple, afin de voir si

Marcellin, qui avait été arrêté, sacrifierait aux dieux, et de pouvoir ensuite rendre témoignage contre lui ; on ajoute qu'ils le virent offrir de l'encens aux idoles. Ce récit me paraît invraisemblable. En effet, comment croire qu'au milieu d'une persécution si sanglante, la foule des chrétiens se dirigent publiquement vers le temple, sans craindre d'être eux-mêmes maltraités et mis à mort, et pour le seul plaisir de pouvoir porter témoignage contre le Pontife? Ne sait-on pas aussi qu'il était absolument défendu aux chrétiens d'assister aux sacrifices et autres rites qui se célébraient chez les païens? [1]

5° On lit dans les Actes de ce concile, que les trois cents évêques se déclarèrent incompétents à juger le Pape, puisque personne ne peut juger l'évêque du premier siége du monde, et qu'ils lui exprimèrent le désir de le voir se condamner lui-même. Fort bien ; mais alors pourquoi produisent-ils soixante-douze témoins contre un accusé qui n'est soumis à aucun pouvoir humain, et au jugement duquel il faut s'en tenir, même dans sa propre cause? Il y a donc là contradiction.

6° On suppose que Marcellin était revêtu de la pourpre ; or personne n'ignore que ce n'était pas la coutume des souverains Pontifes à cette époque. La pourpre était réservée aux empereurs, et c'est seulement sous le pontificat de Vigile, que nous voyons son cardinal-légat, Pélage, se revêtir de la pourpre, lors de sa mission à Constantinople.

7° Les contradictions abondent dans les Actes de

(1) Tertul., De Spectacul., c. 13.

ce prétendu concile. C'est ainsi qu'au second et au quatrième chapitre, le nombre des témoins oculaires est de soixante-douze, et cependant, si vous comptez les noms, vous en trouvez quatre vingt-cinq. Il est dit, au chapitre troisième, que cinquante évêques seulement siégeaient à la fois, parceque la crypte de Cléopâtre n'en pouvait contenir davantage ; au chapitre septième, on est étonné de trouver dans une seule réunion trois cents évêques, trente prêtres et vingt-huit témoins. Au chapitre second se trouve la liste de tous les témoins à charge ; et dans la dernière session on voit vingt-deux témoins nouveaux qui viennent faire leur déposition contre le Pape.

8° Il y a une foule d'expressions qui indiquent une époque postérieure, puisqu'elles étaient alors inusitées ; d'autres dénotent un écrivain sans goût, sans jugement, et postérieur à Dioclétien, époque à laquelle la langue latine se parlait encore avec assez de pureté. Bien plus,—qui le croirait ?—le pontife du Capitole arrive solennellement, au moment où Marcellin entrait dans le temple de Vesta, et s'efforce de prouver au Pape qu'il doit offrir de l'encens à Jupiter et à Hercule, parceque les rois Mages ont offert des présents à Jésus-Christ ; puis il lui parle de la Mère de Dieu, de sa virginité, de l'apparition de l'étoile, de la visite à Hérode, du nombre et de la qualité des présents offerts par les Mages ; on croirait entendre un chrétien qui a vieilli dans l'étude de la religion catholique. Tout cela a peu de vraisemblance dans la bouche d'un païen.

9° Si le Pape fût tombé dans l'idolâtrie, il est certain que ce fait eût été connu de suite par tout l'univers. Cependant Eusèbe, contemporain de Marcellin, dit, en parlant de ce Pape, qu'il a vécu pendant la persécution, mais ne dit rien de sa chûte. (1) Théodoret ne mentionne pas non plus ce prétendu sacrifice qu'il eût offert aux dieux ; au contraire il le loue en disant qu'il parut avec beaucoup d'éclat dans le temps de la persécution. (2) Il est vrai que l'un des évêques donatistes, Pétilien, qui vivait à l'époque de saint Augustin, accusait ce Pape d'avoir offert de l'encens aux idoles et livré les Saintes Ecritures aux païens ; même accusation contre les Papes Melchiade, Marcel et Sylvestre, sans autre preuve que certains actes où l'on ne voyait figurer les noms d'aucun souverain Pontife. Aussi saint Augustin se contenta de nier le fait bien catégoriquement ; il fit voir que c'était une nouvelle fiction dont les anciens donatistes ne s'étaient pas encore avisés. (3) Je vous le demande, Messieurs, pensez-vous que l'évêque d'Hippone eût opposé une dénégation aussi formelle, si la chûte de Marcellin eût été connue, et si les actes d'un concile aussi nombreux qu'on suppose avoir été celui de Sinuesse, l'eussent attesté ?

Je pourrais apporter encore beaucoup d'autres arguments pour démontrer que les actes de ce concile sont apocryphes ; mais ceux-ci doivent être suffi-

(1) *Eusèbe*, H. E. l. 7, c. 32.

(2) *Théodoret*, Hist. Eccl., l. 1, c. 2.

(3) Lib. de unico baptismo contra Petilianum, c. 16.

sants. Ceux qui voudront plus de détails pourront recourir aux dissertations qu'ont faites sur ce sujet Noël Alexandre, [1] Dom R. Ceillier, [2] Pagi, [3] Tillemont, [4] Basnage, [5] les Bollandistes, [6] Constant, [7] Darras, [8] Saverio De Marco, [9] etc., etc. Les actes de ce concile de Sinuesse se trouvent insérés dans la collection de Labbe.

Mais, me direz-vous, que faire de la légende du Bréviaire ? N'est-il pas téméraire de vouloir infirmer un fait historique qui a été inséré dans l'Office de l'Eglise ?

Je réponds qu'il faut distinguer dans le Bréviaire les *définitions de foi*, contenues dans les canons, les bulles dogmatiques et les symboles, qu'on doit croire d'une foi catholique ; les *extraits des Saintes Ecritures*, auxquelles est dûe une foi divine ; les *écrits des Saints Pères*, qui sont les fidèles et authentiques témoins de la tradition catholique ; et enfin les *faits* tirés de la vie des saints. Il est certain que l'insertion de ces derniers dans le Bréviaire, est déjà un très-fort préjugé en leur faveur ; cependant il est encore permis de les soumettre à la critique historique, de voir sur quelles bases ils reposent, à

(1) Hist. eccl., sec. III, tom. VI, p. 298, Venet. 1771.
(2) Hist. générale des auteurs sacrés, t. III, Paris, 1732.
(3) Ad an. 302, n. 16.
(4) Hist. eccl., t. V, p. 613.
(5) Ad an. 296, n. 4 et suivants.
(6) In Catalog. Rom. Pont., part. 2, p. 43.
(7) Infaillibilité des Papes, t. 1, p. 160.
(8) Hist. de l'Eglise, t. 1, p. 286.
(9) Dissert. sopra la pretesa caduta di San Marcellino Papa.

quelles sources ils ont été puisés, et de peser les objections que l'on soulève contre leur autorité.

D'ailleurs, Messieurs, ce n'est pas là une doctrine qui me soit particulière, c'est celle de tous les théologiens, et en particulier celle du savant Pape, Benoît XIV, dans son *Traité sur la canonisation des saints*. Voici ce qu'il écrit : [1] « Quelques-uns ont violemment attaqué le Bréviaire romain, en soutenant qu'il est rempli de fables et que son autorité est nulle par rapport aux faits historiques ; d'autres, *aussi éloignés de l'esprit de l'Eglise*, ont prétendu qu'il serait impie et comme hérétique de douter des faits historiques qui y sont renfermés, et, à plus forte raison, de les contester. Entre ces sentiments extrêmes il y a une voie plus sûre à suivre ; la seule insertion d'un fait historique dans le Bréviaire lui donne déjà une grande autorité. Mais on ne peut pas dire qu'il soit défendu d'en discuter la vérité avec respect et modération, en soumettant ses observations au jugement de l'Eglise, pour qu'elle en pèse la force et la valeur, si jamais il est question de faire de nouvelles corrections. »

Son prédécesseur, Benoît XIII, avait enseigné la même doctrine, et c'est aussi celle à laquelle j'adhère de tout cœur.

Le R. P. Ramière, dans une brochure publiée pendant le concile du Vatican contre le P. Gratry, dit, à propos de certaines modifications apportées dans le Bréviaire (p. 45) : « Les livres liturgiques

(1) De Canonis. Sanct., l. IV, c. XII, 5.

renferment des récits dont l'Eglise a confié la rédaction à des hommes éclairés, mais qu'elle n'a jamais prétendu revêtir de son infaillibilité. Il peut donc arriver que ces récits, composés d'après les monuments les plus certains et les traditions les plus vénérables, renferment pourtant quelques détails inexacts dont des recherches plus attentives démontreront la fausseté. Que fait alors l'Eglise ? Elle ne se hâte pas, sans doute, de sacrifier ses traditions à des découvertes souvent trompeuses et que des découvertes nouvelles viennent souvent démentir, mais elle ne s'interdit pas les modifications reconnues nécessaires. Si elle ne va pas aussi vite dans le changement de sa liturgie que le voudraient des novateurs téméraires, elle est loin pourtant de se condamner à l'immobilité.»

Du moment qu'il est démontré que la source première, le concile de Sinuesse, est apocryphe, par là même croulent aussi tous les autres documents ou écrits quelconques qui en découlent; l'édifice ne peut pas être plus solide que le fondement sur lequel il repose ; cela est évident.

Nous ferons remarquer de plus que le *Catalogue Libérien* des Papes (probablement de l'année 354) ne mentionne nullement le prétendu acte d'idolâtrie de Marcellin. Il dit tout simplement qu'une grande persécution eut lieu à cette époque.

De tout ce que j'ai dit jusqu'à présent, il me paraît indubitable que ce saint Pape n'a jamais fait acte d'idolâtrie, et que le concile de Sinuesse est de fabrique bien postérieure au troisième siècle. C'est

l'opinion reçue chez tous les historiens modernes. (1)

Je ne crains donc pas d'affirmer catégoriquement qu'aucun Pape n'a enseigné l'erreur pendant les trois premiers siècles. Beaucoup de nos adversaires mêmes, au moins les plus impartiaux et les plus doctes, nous font cette concession, et concentrent leurs attaques sur Libère et Honorius ; mais nous verrons qu'ils seront obligés d'abandonner ces derniers retranchements et de passer dans notre camp, s'ils veulent être francs et loyaux. Donc la Papauté, après trois cents ans d'existence, nous apparaît vierge de toute erreur ; elle a lutté contre les hérésies innombrables qui ont surgi par tout l'univers ; elle a maintenu haut et ferme le divin flambeau de la vérité. Elle a exercé sa suprématie sur l'Orient et sur l'Occident ; les patriarches comme les évêques, et les évêques comme les simples fidèles, l'ont reconnue et proclamée ; ils y ont eu recours, autant que le permettaient les circonstances, pour faire juger définitivement toutes les questions en litige concernant le dogme, la discipline ou le bien général de l'Eglise. Je dis, *autant que le permettaient les circonstances* ; car il ne faut pas oublier que les trois premiers siècles furent une période de persécutions sanglantes et présque continuelles ; on en compte au moins dix à partir de Néron jusqu'à Dioclétien. Outre la difficulté des communications à cette époque, il y avait encore celle qui naissait du danger qu'il y avait pour les chrétiens, fidèles

(1) Voyez *Darras*, Hist. de l'Eglise, t. I, p. 287; *Wouters*, Hist. Eccl., t. 1, p. 159, et autres.

ou évêques, de quitter leur pays et d'arriver au centre de l'empire romain, à cette Rome d'où partaient les édits destinés à anéantir la nouvelle religion. Il fallait des besoins assez impérieux pour déterminer quelqu'un à courir le risque d'être arrêté, jeté dans les cachots, condamné à périr dans un amphithéâtre, sous la dent des bêtes féroces, ou au milieu des flammes du bûcher. Quand on examine un peu sérieusement la position dans laquelle se trouvaient les chrétiens vis-à-vis de l'état, on est même profondément surpris de voir qu'on ait donné aux souverains Pontifes, de si fréquentes occasions d'exercer leur divine autorité sur l'Eglise universelle. Déjà la Papauté était appelée à régler toutes les affaires importantes, à juger les différends, à décider en matière de foi ou de mœurs ; c'est du siége de Rome que, comme d'un foyer ardent, les Eglises particulières recevaient la lumière, la chaleur et la vie.

LA PAPAUTÉ DANS SES RAPPORTS AVEC LES CONCILES GÉNÉRAUX.

Avant de terminer cette leçon, je veux examiner de suite une autre difficulté que nous font souvent nos adversaires de toutes les nuances. Elle concerne les six ou huit premiers conciles généraux, qui ont été célébrés depuis le quatrième jusqu'au neuvième siècle. Voici comment on propose l'objection.

1° Tous ces conciles ont été tenus en Orient, et non en Occident.

2° Ils ont été célébrés sans la participation des Papes.

Donc, à cette époque, c'était l'Eglise d'Orient qui avait la prépondérance. Donc les Papes n'avaient rien à faire avec les conciles ; ceux-ci constituaient une autorité doctrinale, souveraine et indépendante, et par conséquent les Papes ont commis une sacrilége usurpation au profit de leur suprématie tant ambitionnée.

Voici ma réponse.

Que les premiers conciles généraux aient été célébrés en Orient ou en Occident, cela ne fait absolument rien à l'affaire ; le principe d'autorité des conciles ne doit pas être confondu avec l'endroit où ils ont été assemblés ; il n'y a même aucune relation entre ces deux choses.

Il est curieux de remarquer toutes les oscillations auxquelles doivent se soumettre les ennemis de l'Eglise ; tantôt ils vous diront que, dès le quatrième siècle, les Papes exerçaient leur autorité usurpée, leur despotisme théocratique sur l'Eglise ; tantôt ce sont les Pontifes et l'Eglise d'Occident qui reçoivent la loi de l'Orient ! Comprenez, si vous le pouvez, cette étrange contradiction, à laquelle les conduit fatalement l'erreur qu'ils ont embrassée.

Veut-on maintenant savoir pourquoi les premiers conciles se tinrent en Orient plutôt qu'en Occident ? C'est parceque l'Orient était la source de toutes les hérésies qui désolaient l'Eglise ; l'erreur y revêtait milles formes différentes ; l'esprit oriental, incapable de repos et d'idées bien arrêtées, se perdait dans des

nouveautés dangereuses, dans des subtilités sophistiques qui compromettaient à chaque instant la vraie doctrine et la paix de l'Eglise. En rassemblant les conciles en Orient même, on réunissait les forces de l'épiscopat sur le théâtre de la lutte ; l'unité de foi se manifestait davantage aux yeux des fidèles, et l'hérésie, effrayée de se voir ainsi répudiée par les pasteurs des Eglises de presque tout l'univers, sentait que l'heure fatale avait sonné et qu'il fallait se résigner à l'agonie et à une mort prochaine.

On ajoute : « Les conciles ont été célébrés sans la participation des Papes. »

Cette assertion est absolument fausse et je le prouve de suite.

Commençons per le concile de Nicée, tenu en Bythinie, l'an 325. Arius, disent les Pères du troisième concile général de Constantinople, s'élevait contre la Trinité qu'il divisait et partageait ; aussitôt l'empereur Constantin et Sylvestre (Pape), de glorieuse mémoire, réunirent à Nicée un grand et illustre concile. »

Ces paroles nous font voir immédiatement que le Pape a agi de concert avec l'empereur pour convoquer ce concile. C'était la première fois qu'on voyait l'Eglise et l'Etat ainsi unis, et travailler simultanément à l'extinction de l'erreur, au rétablissement de la paix dans la société. Constantin paya à même le trésor public les frais de voyage des évêques ; il fit préparer la salle conciliaire, s'occupa de procurer la tranquillité publique et la sécurité au moyen de ses

troupes; en un mot, la partie extérieure lui était réservée. Aussi s'appelait-il l'*évêque du dehors.* Mais voyez-le dans le concile : il ne veut pas prendre la première place ; il occupe un siége moins élevé que celui des prélats ; il ne s'assied qu'après que les évêques l'ont, à diverses reprises, invité à le faire ; il les laisse discuter les questions en toute liberté ; et lorsque quelques évêques veulent lui soumettre certaines affaires qui les concernent, il leur répond qu'il ne s'ingérera jamais à juger ceux que Dieu a établis à sa place pour le juger lui-même ; il ne se constitue pas juge de la foi ; il n'impose pas ses volontés à l'épiscopat réuni ; il est seulement témoin et disposé à faire exécuter les décrets qui auront été rendus. (1)

Mais qui a présidé ce concile ? C'est le Pape Sylvestre par ses trois légats, Osius, évêque de Cordoue, et les deux prêtres, Viton et Vincent. En qualité de représentants du souverain Pontife, leurs noms se trouvent toujours même avant ceux des patriarches d'Alexandrie et d'Antioche ; s'ils n'eussent été revêtus de cette haute charge, comment un simple évêque d'Espagne et deux prêtres auraient-ils pu avoir la préséance ? D'ailleurs ce fait est attesté par Gélase de Cyzique, (2) par Socrate (3) et par Hincmar de Rheims. (4)

(1) *Euseb.* H. E. III, 6 et 10 ; *Sozom.*, I. 5 ; *saint Ambroise*, ad Valentin. imperatorem ; *Rufin*, l. I, c. 2.

(2) Hist. Conc. Nicaeni, l. II, c. 5.

(3) Hist. Eccl., I, 9.

(4) Conc. Nic., collect. concil.

A peine le concile de Nicée a-t-il dressé ses canons et son symbole de foi en opposition aux erreurs d'Arius, qu'il les envoie de suite au Pape. Celui-ci convoque à Rome un concile de deux cent soixante-quinze évêques et approuve ce qui a été décrété à Nicée. Voici ses paroles : « Nous admettons et nous confirmons de notre bouche tout ce que les saints évêques, au nombre de trois cent dix-huit, ont établi à Nicée, dans la Bithynie, pour la défense et le maintien de notre sainte mère l'Eglise catholique et apostolique." De même Félix III écrivait en 483 : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise : à cette parole, les trois cent dix-huit Pères, réunis à Nicée, demandèrent à la sainte Eglise Romaine de confirmer et de sanctionner par son autorité ce qui avait été fait. » (1)

La conclusion légitime à tirer de ce qui précède, c'est que le concile de Nicée fut convoqué, présidé et confirmé par le Pape saint Sylvestre.

Le second concile général fut célébré à Constantinople, l'an 381, sous l'empereur Théodose, surtout contre les Macédoniens, qui niaient la divinité du Saint-Esprit. On a beaucoup discuté la question de savoir qui l'a convoqué. Est-ce Théodose ? Est-ce le Pape saint Damase ? Sont-ce les deux à la fois ? Il serait trop long d'examiner les raisons apportées de part et d'autre ; mais il est un point sur lequel on s'accorde généralement, et qui suffit à prouver ma thèse : c'est que ce concile eut besoin de la confir-

(1) Ep. IV.

mation du souverain Pontife pour faire autorité, [1] et ce n'est qu'alors que l'Eglise d'Occident reçut ses décrets. Notons de plus que le troisième canon de ce concile, qui, contrairement aux coutumes et aux droits acquis, accordait au siége de Constantinople le second rang après Rome, n'eut jamais de force, parceque les Papes y refusèrent leur approbation : tant il est vrai que la sanction pontificale était absolument nécessaire.

Le troisième concile général fut celui d'Ephèse, convoqué, en 431, par le Pape Saint Célestin, pour répudier les erreurs de Nestorius, qui enseignait qu'il y avait deux personnes en Jésus-Christ. Le souverain Pontife délégua le patriarche d'Alexandrie, saint Cyrille, pour agir en son nom, ainsi que trois autres légats qui, retardés par une tempête sur mer, ne purent arriver que pour la seconde session. Ces représentants de l'évêque de Rome furent reçus avec les plus grands honneurs, parcequ'ils reflétaient en eux la gloire et la dignité du chef de l'Eglise universelle, du Vicaire de Jésus-Christ. Le souverain Pontife avait tracé clairement à ses légats ce qu'ils avaient à faire. Quand tous les décrets eurent été rendus, quand la doctrine nestorienne, qui détruisait l'économie de la Rédemption, eut été frappée d'anathème, le tout fut soumis au Pape qui y apposa sa suprême sanction. Les lettres de ce Pontife au concile en font suffisamment foi. [2]

[1] *Photius*, Livre des Synodes, et *S. Grégoire-le-Grand*, qui révérait les quatre premiers conciles à l'égal des quatre Evangiles.

[2] Voyez Coll. Conc. ap. Labbe, et Liber Diurnus RR. Pontificum.

Vingt ans plus tard (451), l'empereur Marcien, désireux de mettre un terme aux troubles suscités dans ses états par Eutychès et ses partisans, qui niaient l'existence des deux natures en Jésus-Christ, pensa qu'il serait opportun de convoquer un concile à Chalcédoine ; mais il eut le soin de s'adresser auparavant au Pape saint Léon, afin que tout fût dans l'ordre. Qu'il me suffise de mentionner le témoignage des évêques de la deuxième Moesie à l'empereur Léon : « Plusieurs saints évêques se réunirent à Chalcédoine, *par ordre de Léon, Pontife de Rome, qui est vraiment le chef des évêques* (*per jussionem Leonis, R. Pontificis, qui vere caput est episcoporum*). » Ce Pontife écrivait aux Pères du concile en envoyant ses légats : « Pensez que dans la personne des légats du siége apostolique, *c'est moi qui préside en personne.* » Aussi les voyons-nous, en cette qualité, souscrire les premiers aux actes de l'auguste assemblée.

Les Pères de Chalcédoine rédigèrent leurs décrets d'après la lettre dogmatique que le Pape saint Léon leur avait écrite ; ils la considérèrent comme une définition donnée à l'avance et à laquelle ils devaient se conformer : ce qui prouve que l'autorité doctrinale du chef de l'Eglise était reconnue et respectée de tous les prélats orthodoxes.

Avant de se séparer, les évêques écrivirent au Pape pour demander la confirmation de tous leurs actes, reconnaissant qu'il était pour eux tous l'organe de la voix de saint Pierre, le fidèle gardien du

dépôt de la vérité, le vrai chef du concile par ses représentants. Puis ils ajoutent : « Nous venons de vous exposer tout ce qui s'est fait, pour vous prouver la sincérité de notre foi, comme pour obtenir votre confirmation et maintenir l'unité.»

Saint Léon s'empressa de donner son approbation à un concile qui avait fait de si heureux efforts pour anéantir l'hérésie. Voici une partie de sa réponse : «J'espère qu'aucun de vous n'ignore que j'ai reçu, avec la joie la plus vive, les définitions du saint concile de Chalcédoine....; et pour que la mauvaise foi ne puisse rendre incertaine l'approbation que je donne à tout ce qui s'y est fait concernant la doctrine, j'adresse cet écrit à tous nos frères et évêques qui y ont assisté.» Il refusa cependant de sanctionner le canon vingt-huitième, par lequel on accordait au siége de Constantinople la prééminence sur ceux d'Alexandrie et d'Antioche ; ce refus suffit pour l'empêcher d'avoir force de loi.

Je m'arrêterai peu au cinquième concile général, qui fut célébré à Constantinople, l'an 553, sous le règne de Justinien ; j'aurai occasion de revenir sur ce sujet en parlant du Pape Vigile. Remarquons seulement de suite qu'il ne venait à l'esprit de personne que le concile pût avoir lieu sans l'intervention du souverain Pontife ; aussi fit-on des instances réitérées pour qu'il y assistât. Mais Vigile qui avait été attiré à Constantinople par Justinien, qui avait reçu les plus indignes traitements, et qui voyait cet empereur violer les conditions stipulées, refusa d'y prendre part.

Après le concile, Vigile ratifia ce qui avait été fait, ou, comme dit l'historien Evagre, « le Pape, qui n'avait pas voulu assister au concile, donna son consentement à ses actes » ; et ainsi ils obtinrent dans l'Eglise universelle une autorité qu'ils n'auraient jamais eue sans cela. (1)

Que le sixième concile œcuménique, tenu à Constantinople, vers l'an 680, et dans lequel l'erreur du monothélisme fut condamnée, ait été réuni, présidé et confirmé par le Pape saint Agathon, cela est indubitable. Quand il s'agit de le convoquer, l'empereur Constantin Pogonat s'entendit avec ce Pontife, qui y envoya ses légats. Ceux-ci occupèrent la place d'honneur, présidèrent le concile, prirent les premiers la parole pour exposer le but et la marche de l'assemblée, et donnèrent lecture de la profession de foi émise par ce saint Pape dans sa lettre aux évêques ; cette lettre fut accueillie avec bonheur par les prélats qui y souscrivirent et l'opposèrent à l'hérésie monothélite ; ils la regardaient comme écrite sous la dictée même de Dieu. Sur la demande des évêques, Agathon confirma, par l'autorité de saint Pierre, les décrets qui avaient été faits dans cette illustre assemblée.

Il n'y a qu'à ouvrir la collection des conciles, pour voir que le septième et le huitième concile œcuménique ont été convoqués par les Papes Adrien I et Adrien II, que ces Pontifes les ont présidés par des légats et qu'ils leur ont apposé la sanction de leur

(1) *Evagr.*, l. VI., c. 34. ; *Photius*, Livre des Synodes.

suprême autorité. C'est cette sanction qui les fit accepter par l'Eglise répandue dans tout l'univers.

Messieurs, il me semble d'une incontestable évidence que les six ou huit premiers conciles généraux ont été célébrés et confirmés par l'autorité des Papes, quoi qu'en puissent dire nos adversaires. Le plus souvent, ce sont des évêques, ou même des prêtres et des diacres de l'Eglise Romaine, qui sont les délégués du souverain Pontife ; cela n'empêche pas qu'ils président les grandes assises de l'épiscopat catholique, et que les patriarches mêmes abaissent leurs faisceaux devant les représentants de l'évêque de Rome. Croit-on que ces grands dignitaires auraient consenti à sacrifier leurs droits de préséance, s'ils n'avaient été convaincus de leur infériorité vis-à-vis du Pape ? Est-il croyable que des centaines d'évêques, réunis en concile dans chaque siècle, aient renoncé volontairement à leur indépendance, et soient allés demander à un de leurs collègues d'approuver leurs décrets, de leur donner sa sanction, si cette sanction n'avait pas été regardée comme d'une absolue nécessité ? Non, les évêques n'étaient pas tous des aveugles ; il y avait parmi eux non-seulement des hommes d'une éminente piété, mais encore des intelligences d'élite, des hommes d'un profond savoir, versés dans les sciences sacrées et profanes, des hommes en état de connaître l'étendue de leurs droits et de restreindre les prétentions exagérées des autres.

Cette doctrine de la primauté de l'évêque de

Rome, même sur les conciles, n'était pas admise seulement en Occident, mais aussi en Orient, puisque la plus grande partie des évêques qui assistèrent à ces conciles, étaient des Orientaux. Les écrivains de cette époque attestent la même chose en maints endroits divers. C'est ainsi que l'historien grec, Socrate, qui vivait au cinquième siècle, dit que la loi ecclésiastique défend de porter des décrets dans les Eglises, sans l'avis de l'évêque de Rome. (1) Sozomène, autre historien grec de la même époque, écrit : « Quant aux choses sacrées, la loi casse et annulle tout ce qui se fait contre le gré de l'évêque de Rome. (2) Théodore, surnommé le *Lecteur*, écrivain du sixième siècle, raconte qu'un jour l'empereur Anastase engageait fortement le patriarche de Constantinople, Macédonius, à assembler un concile pour condamner celui de Chalcédoine, et que le patriarche lui répliqua « qu'il ne pouvait rien faire sans un concile universel, auquel devrait présider l'évêque de la grande Rome. » (3)

D'ailleurs l'histoire nous montre ces nombreux évêques donnant leur adhésion pleine et entière aux lettres dogmatiques des Papes ; on les entend s'écrier tous d'une voix : « Pierre a parlé par la bouche de Léon ! Pierre a parlé par la bouche d'Agathon ! » Que signifient ces paroles? Elles signifient que saint Pierre était regardé comme le chef du collége

(1) H. E. l. II, c. 8.
(2) H. E. l. III., c. 10.
(3) Hist. Eccl., l. II, c. 24.

apostolique, la base nécessaire de l'Eglise de Jésus-Christ, le centre de l'unité, et que ses prérogatives sont devenues l'héritage de ses successeurs, les Pontifes de Rome. Voilà précisément la raison pour laquelle ils se soumettent à leurs décisions, recourent à leur tribunal pour juger les différends concernant le dogme et la discipline, et sollicitent leur approbation.

Il est une autre conséquence capitale qui découle de tout ce que j'ai dit précédemment : c'est qu'à cette époque, on ne songeait pas à des Eglises purement nationales, limitées aux confins d'un pays, ou livrées aux caprices et à l'arbitraire des souverains temporels ; on ne pensait pas qu'il fût permis de croire une chose ici, et une autre là ; on jugeait, et avec raison, que la vérité révélée est une et indivisible, et doit être par conséquent la même partout et toujours. On croyait, contrairement aux idées des adversaires actuels du catholicisme, que Jésus-Christ est venu apporter sur la terre non-seulement une doctrine, qu'il aurait consignée dans un livre et laissée en proie aux disputes, aux passions et à l'ignorance des hommes, mais qu'il est venu fonder une société, dans laquelle doit se conserver le précieux dépôt de la vérité révélée. Il ne venait à l'idée de personne de croire que chacun pût et dût extraire des Saintes Ecritures son symbole de foi, sans autre contrôle que ses préjugés ou les faibles ressources de son intelligence ; tous se rappelaient que Jésus-Christ avait envoyé ses Apôtres non pour écrire,

mais pour prêcher sa doctrine, et que cette doctrine n'est pas destinée à un seul peuple, mais à toutes les nations de la terre ; on était d'avis que saint Pierre et ses successeurs étaient la clef de voûte du grand édifice de l'Eglise, qui doit abriter tous les peuples ; on admettait une hiérarchie enseignante, dont les membres, lorsque les besoins l'exigeaient, se réunissaient en concile sous la présidence des Papes, pour maintenir partout l'intégrité et l'unité de la doctrine. Tous ces grands conciles reconnaissaient bien que Jésus-Christ est le fondateur et le chef invisible de l'Eglise, mais ils admettaient aussi un chef visible et n'oubliaient pas qu'à saint Pierre et à ses successeurs avait été confiée la tâche de paître tout le troupeau et de confirmer leurs frères dans la foi. Dans ces âges reculés, personne ne parlait de l'être imaginaire et abstrait qu'on a appelé *Eglise invisible*, non plus que d'une *société mystérieuse fondée sur le lien secret des esprits ;* ces phrases sonores n'étaient pas encore connues ; l'Eglise était visible, agissait, enseignait avec autorité et professait partout la même foi.

Voulez-vous savoir comment on est arrivé à cette Eglise invisible, veuve de la hiérarchie établie par Jésus-Christ lui-même, hiérarchie si manifestement existante dans tous les siècles ? On y a été conduit par le désir de l'indépendance religieuse, par la difficulté qu'éprouve l'homme déchu à soumettre sa raison à une autorité toujours gênante, toujours prête à mettre un frein à des erreurs qu'on chérit. On s'en prit d'abord au chef de l'Eglise. Les

Grecs du Bas-Empire furent les premiers à ne plus vouloir du Pape ; un patriarche leur suffisait pour gouverner chaque portion de l'Eglise. Vint ensuite la fameuse Réforme qui proclama qu'il ne devait plus y avoir de Papes, ni de patriarches, mais seulement des évêques. Plus tard, on élimina les évêques, pour y substituer des pasteurs, auxquels seraient préposés les princes de chaque pays. Certaines sectes sont allées encore plus loin ; elles ont découvert que les pasteurs sont l'œuvre de Satan et elles veulent que chacun soit son propre docteur, son prêtre et son prophète.

La hiérarchie se trouvait réduite à sa plus simple expression ; elle était de fait complètement anéantie et avec elle toute idée d'autorité religieuse. C'est l'Eglise invisible dont je vous parlais tout-à-l'heure.

L'orgueil y trouvait son compte ; il enfantait les systèmes les plus subversifs, les plus monstrueuses erreurs ; la vérité révélée était foulée aux pieds. Chacun de ces novateurs s'est mis à scruter la Bible, se croyant sous l'inspiration du Saint-Esprit qui doit lui en manifester le véritable sens ; mais les contradictions et les absurdités fourmillent dans chaque tête ; le doute s'empare des âmes ; on en vient à déchirer les Livres Saints, à en nier l'inspiration et l'authenticité ; on ne croit plus à rien. Le rationalisme devient général, et le système est jugé.

Voilà, Messieurs, comment, en dehors de l'Eglise catholique, on est arrivé à l'anéantissement de toute hiérarchie, de toute autorité en matière spirituelle ;

plus de conciles, plus d'unité religieuse,—cela est impossible,—mais une anarchie complète dans les croyances. Voilà comment on a bâti un système si diamétralement opposé à l'Eglise des premiers siècles, système qui porte en soi le germe de la discorde et de la mort, qui rend chimérique l'unité de foi que Jésus Christ a voulue dans son Eglise, et qui conduit inévitablement au scepticisme religieux.

En résumé : 1° le Pape saint Callixte n'a pas erré concernant le dogme de la Sainte Trinité, non plus que concernant la discipline de l'Eglise ; 2° le Pape saint Marcellin n'a pas sacrifié aux idoles ; 3° les six ou huit premiers conciles œcuméniques ont dû recevoir la sanction des Papes pour faire autorité dans l'univers chrétien ; 4° l'Eglise des premiers siècles était, comme l'Eglise Romaine actuelle, une société visible, munie d'une hiérarchie enseignante, et non pas seulement une doctrine jetée en proie aux disputes et aux passions humaines.



QUATRIÈME LEÇON.

L'ARIANISME ET LE PAPE LIBÈRE.

Arius nie la divinité de Jésus-Christ.—Il propage son hérésie, malgré tous les conciles qui la condamnent.—Concile de Nicée. Saint Athanase.—Mort affreuse d'Arius.—Athanase revient de son premier exil. Le concile d'Antioche le dépose. Grégoire de Cappadoce, évêque intrus d'Alexandrie.—Conciles de Rome et de Sardique. Les formules de Sirmium. Libère est élu Pape. Sa fermeté au sujet des conciles d'Arles et de Milan. Les évêques catholiques persécutés. Entrevue du Pape Libère avec Constance et son exil à Bérée. Fuite de saint Athanase. Constance vient à Rome et accorde le retour de Libère. Conciles de Rimini et de Séleucie réprouvés par le Pape. Mort de saint Athanase.—L'orthodoxie de Libère est évidente avant et après son exil. Solution des difficultés tirées des écrits de saint Athanase, de saint Hilaire, de saint Jérôme, de Philostorge, de Faustin, des fragments de saint Hilaire. Libère n'a signé aucune formule de Sirmium. Silence des historiens sur la prétendue chûte de Libère.—Diversité d'opinions des écrivains modernes sur ce sujet.

MESSIEURS,

Nous allons nous occuper aujourd'hui de la fameuse question du Pape Libère. Ce Pontife gouverna l'Eglise au milieu du quatrième siècle, de l'an 352 à l'an 366. On porte contre lui la grave accusation d'avoir failli dans la foi et d'être tombé dans l'arianisme. Nous allons revoir ensemble et sou-

mettre à une critique impartiale tous les documents sur lesquels s'appuient nos adversaires. J'espère que vous partirez d'ici convaincus de l'innocence et de l'orthodoxie de ce grand Pape.

Mais pour bien comprendre cette importante question, il est nécessaire de prendre les choses d'un peu plus haut, et de vous faire connaître la nature de l'hérésie arienne, son origine et ses progrès, de même que ses défenseurs et ses adversaires. Ce récit, qui vous paraîtra un peu long, aura l'avantage de vous remettre sous les yeux les principales phases de cette terrible lutte qui occupa tout le quatrième siècle, et de vous aider à juger la mémorable cause du Pape Libère.

L'Eglise, comme les individus, a ses moments de joie et ses heures de tristesse. Elle avait eu la consolation de voir le christianisme monter sur le trône des Césars avec Constantin-le-Grand, se propager partout, enfanter des prodiges de sainteté, produire l'héroïsme de la pénitence, et démolir peu à peu l'édifice vermoulu du paganisme. Mais l'hérésie arienne fit son apparition, et avec cette hérésie commença une série de troubles, de divisions extrêmes, qui affligèrent vivement tous les gens de bien.

Arius venait de commencer sa funeste carrière. Il naquit en Lybie. Son intelligence était assez bornée ; cependant, grâce à son application constante à l'étude, il avait acquis des connaissances assez étendues et une habileté plus que médiocre dans la dialectique. Si l'on en croit les historiens,

il avait toutes les qualités extérieures propres à séduire : une taille haute et majestueuse, un maintien grave, une figure pâle et décharnée ; sa sévérité apparente disparaissait avec ses premières phrases, et il prenait un ton gracieux et insinuant qui lui captait la confiance de tout le monde.

L'évêque d'Alexandrie l'admit de bonne heure dans les rangs du bas clergé ; mais bientôt il dut l'exclure de l'Eglise, parcequ'il avait embrassé le parti d'un évêque schismatique. (1) Arius, feignant d'avoir quelque repentir, parvint à toucher le cœur du saint prélat, qui lui rendit ses bonnes grâces et l'ordonna diacre ; malheureusement la même faute lui attira une seconde excommunication. Nouvelles larmes et belles promesses de se vouer pour toujours à la défense de l'Eglise ; il obtint son pardon. En 317, il faillit être promu au siége d'Alexandrie, à la place d'un saint prêtre, nommé Alexandre. Frustré dans ses projets ambitieux, il donna un libre cours à son dépit. La crainte de faire du scandale ne pouvait arrêter cette âme hautaine et orgueilleuse ; il osa un jour répliquer en public à son évêque, qui exposait le dogme de la Sainte Trinité, et, de ce ton arrogant qui ne se retrouve que chez les sectaires, il enseigna que le Fils n'est pas égal en substance au Père, qu'il a été créé de rien comme les autres créatures, et que par conséquent il n'est pas éternel, bien qu'il ait existé avant toutes les

(1) Mélèce, évêque de Lycopolis, en Thébaïde, qui avait été déposé dans un concile pour avoir sacrifié aux idoles ; il refusa de se soumettre et fit un schisme vers 301.

choses créées. C'était évidemment nier la divinité de Jésus-Christ, car un être qui n'est ni infini, ni éternel, ni incréé, n'est pas un Dieu.

Tous les catholiques eurent horreur de ces impiétés ; les avertissements les plus charitables ne lui firent pas défaut ; rien ne put fléchir son opiniâtreté. Une centaine d'évêques, réunis en concile à Alexandrie, l'excommunièrent ainsi que ses partisans. Cette condamnation ne l'empêcha pas de propager son erreur en Egypte, en Syrie, en Asie-Mineure. Doué d'une incroyable activité, le rusé Lybien se réfugia chez Eusèbe de Nicomédie, prélat ambitieux, qu'il gagna à sa cause. Il consigna sa doctrine dans un écrit intitulé *Thalie*, dont il ne nous reste que des fragments, et la popularisa, en la rédigeant sous forme de cantiques ou de chansons pour les gens du peuple.

L'évêque d'Alexandrie écrivait lettres sur lettres pour signaler à ses collègues d'Orient cette hérésie qui sapait le christianisme par sa base. Eusèbe de Nicomédie, froissé dans son orgueil, ne pouvait contenir sa rage. La lutte prenait chaque jour des proportions de plus en plus formidables. Les païens se moquaient sur leurs théâtres de ces théologiens de carrefour, de ces marchands, de ces gens de métier, de ces vendeuses d'herbes qui discutaient sur nos saints mystères, sur la consubstantialité du Verbe, sur la nature et la génération du Fils de Dieu.

Un nouveau synode, tenu à Alexandrie, sous la

présidence d'Osius de Cordoue, évêque remarquable par sa sagesse et sa sainteté, et agissant au nom du Pape saint Sylvestre, n'eut pas de plus heureux résultats ; les débats continuèrent malgré la condamnation formelle qui fut infligée à l'arianisme.

On conseilla alors de convoquer un concile œcuménique ; ce fut celui de Nicée, célébré en 325, par les soins du Pape et de l'empereur Constantin. Trois cent dix-huit évêques répondirent à l'appel ; c'était la plus auguste assemblée de l'univers. Il y avait là des confesseurs de la foi, couverts de glorieuses cicatrices, et qui portaient sur leurs corps les traces des tourments endurés pour Jésus-Christ ; d'autres brillaient de l'éclat de leurs vertus ou de leur science : c'était l'Eglise qui, dispersée jusque-là, se réunissait après trois siècles de persécutions, fière des triomphes et des dépouilles qu'elle avait remportés sur ses ennemis et prête à marcher à de nouvelles victoires.

Parmi eux se distinguait surtout saint Athanase, qui n'était alors que diacre, et qui devint plus tard évêque d'Alexandrie. Les Pères du concile admirèrent en lui la profondeur de la doctrine, la justesse et la subtilité du raisonnement, son éloquence insinuante qui étincelait de traits lumineux, sa logique serrée, son caractère grave, et sa grandeur d'âme qui se reflétait si bien dans toute sa personne. Saint Athanase est la plus grande figure de l'histoire du quatrième siècle ; on le trouve, pendant plus de cinquante ans, à la tête des défenseurs de la foi

contre les envahissements de l'arianisme et du despotisme impérial ; la doctrine catholique était, pour ainsi dire, personnifiée en lui. Aussi tous les traits ennemis sont-ils dirigés contre lui ; il est le point de mire de toutes les attaques. Cinq fois il est obligé de prendre la route de l'exil ; rien ne peut l'abattre ; ses persécuteurs descendent tour à tour dans la tombe ; mais lui, toujours armé de sa foi vive et de son courage d'apôtre, il demeure debout sur la brèche et peut enfin contempler avant sa mort (373) la belle victoire de l'Eglise sur l'hérésie arienne.

Malgré les réclamations d'Arius et de ses partisans, le concile rédigea un symbole de foi, dans lequel on professait que le Fils est *de la substance du Père, Dieu comme le Père, consubstantiel au Père.* Cette expression, qui enlevait tout espoir de subterfuge, qui anéantissait les faux-fuyants dans lesquels l'hérésie a coutume de s'envelopper, rencontra une vive opposition ; mais, à la fin, tous souscrivirent ce symbole, à l'exception de deux qui furent exclus de la communion de l'Eglise et exilés.

Les écrits d'Arius furent condamnés. Constantin, devenu le protecteur des lois de l'Eglise, ordonna qu'ils fussent livrés aux flammes, et défendit, sous peine de mort, de garder un exemplaire de ces écrits.

Les décrets de Nicée et ces mesures sévères de répression ne suffirent pas pour éteindre l'hérésie. Comme d'ordinaire, elle continua à s'agiter ; elle chercha à échapper au coup terrible dont elle venait

d'être frappée, en se réhabilitant à la cour. Arius et l'un de ses amis parvinrent à tromper Constantin ; ils signèrent un symbole de foi, orthodoxe en apparence, mais qui ne contenait pas le fameux mot de *consubstantiel*. De suite l'empereur donna ordre à Athanase de recevoir Arius à la communion de l'Eglise ; le saint refusa énergiquement et demeura toujours inaccessible à la flatterie, aux promesses et aux menaces.

Dès lors on résolut de le perdre ; les plus atroces calomnies furent répandues contre lui. Il est des gens qui semblent n'avoir d'autre rôle en ce monde que de noircir la réputation des autres ; ils passent leur vie à épier la conduite du prochain, pour se donner ensuite l'infernale satisfaction de publier partout ses délits le plus souvent supposés ; de leur langue ou de leur plume découle le venin du mensonge, aussi naturellement, ce semble, que l'exubérance de sève s'échappe de certains arbres aux beaux jours du printemps : tels furent les Ariens. Ils contestaient la légitimité de l'élection d'Athanase ; ils l'accusaient d'avoir fait périr un évêque, de lui avoir coupé la main droite pour s'en servir dans des opérations magiques, d'avoir commis des sacriléges, etc.

Il dut comparaître devant le conciliabule de Tyr, qui se composait presque exclusivement d'ariens (335). Sa justification fut si habile et si complète, les trames perfides de ses accusateurs furent si bien dévoilées, qu'un rire bruyant éclata parmi les personnes présentes et fit monter la rougeur au front

de ses ennemis. Mais sa perte était décidée ; rien ne pouvait le soustraire à une condamnation ; il fut déposé et exilé un peu plus tard, par l'empereur, à Trèves, dans les Gaules. C'était la première scène de ce triste drame.

Dans la seconde, on vit Arius, d'abord exclu de l'Eglise d'Alexandrie, ramené solennellement à Constantinople et réintégré dans ses fonctions, en dépit des protestations énergiques de l'évêque de cette ville. Le scandale était au comble ; partout on faisait des prières publiques pour que Dieu infligeât un châtiment exemplaire à l'hérésiarque. Ses partisans choisirent un dimanche pour le conduire en triomphe à l'église ; le saint évèque Alexandre, déjà octogénaire, protestait contre cette ovation sacrilége et conjurait le ciel de ne pas permettre l'abomination de la désolation dans le lieu saint. La main de Dieu s'appesantit sur l'infâme Arius. Au moment où il traversait le forum de Constantin et que son orgueilleuse insolence allait croissant, il fut saisi d'une indisposition subite, et se fit conduire dans un endroit retiré. Au bout d'un certain temps, on s'étonna de ne pas le voir revenir. Un valet frappa ; mais pas de réponse. Il ouvrit....un cri d'horreur s'échappa de sa poitrine. Arius gisait sur le carreau, crevé par le milieu du corps comme Judas, et les entrailles répandues autour de lui. Ce fait est rapporté par saint Athanase, Rufin, Sozomène, Théodoret et saint Epiphane.

Cette mort horrible d'un hérésiarque qui avait

bouleversé l'Eglise depuis vingt ans, qui avait rempli l'univers du bruit de son nom, et qui allait ajouter un nouveau sacrilége à la longue série de ses forfaits, parut à tout le peuple chrétien un juste châtiment, un effet de la malédiction divine. Aussitôt la foule encombra les églises, qui furent illuminées ; les catholiques reprirent confiance ; mais les ariens, partagés entre la crainte, la confusion et la rage, se décidèrent de nouveau à faire une lutte désespérée.

Malheureusement pour les catholiques d'Orient, Constantin mourut l'année suivante (337). Il avait reconnu ses torts envers saint Athanase et avait ordonné son rappel. Le grand évêque rentra dans Alexandrie comme un triomphateur ; les chrétiens, ivres de bonheur, ne savaient comment manifester leur joie ; ils allèrent au devant de lui, en l'acclamant avec enthousiasme.

L'empire fut partagé entre Constantin et Constant qui gouvernèrent l'Occident, et Constance qui présida aux destinées de l'Orient. Les deux premiers professaient ouvertement la foi de Nicée ; Constance, au contraire, se montra toujours le fidèle protecteur des ariens. De là, d'inévitables dissensions qui rallumèrent l'incendie mal éteint. Les ariens relevèrent la tête, cherchèrent à faire déposer les évêques de Constantinople et d'Alexandrie, répandirent le venin de leurs calomnies à la cour des trois empereurs et jusqu'auprès du Pape saint Jules, à Rome. Un concile d'Antioche (341) déposa saint Athanase et mit sur le siége épiscopal d'Alexandrie

Grégoire de Cappadoce, arien déclaré, homme d'un caractère farouche, dépourvu de toutes les qualités d'un évêque ; il fit son entrée dans la métropole à la tête d'une troupe de gens sans aveu, de juifs, de païens, d'hommes sans foi et sans mœurs, qui étaient armés d'épées et de massues. Les églises furent pillées, les vierges, traînées hors de leurs couvents et fouettées en public, les moines, enchaînés comme des bêtes de somme, les personnes les plus considérables, meurtries de coups et jetées en prison ; il parcourut ainsi toute l'Egypte, semant la terreur sur son passage. Les catholiques eurent horreur d'un tel monstre et des atrocités dont il se rendait coupable ; ils fuyaient à son approche comme à la vue d'un ennemi dangereux.

Saint Athanase parvint à s'évader au milieu des ténèbres de la nuit : il partit pour Rome, laissant à ses chères ouailles une protestation pleine d'énergie, de feu et d'éloquence.

Le Pape saint Jules I tint un concile à Rome (342), auquel furent présents cinquante évêques; les ariens qui avaient demandé cette assemblée, refusèrent de s'y rendre. L'innocence d'Athanase y fut reconnue ; on le maintint dans sa dignité ainsi que les autres évêques expulsés de leurs siéges, et l'on annulla tout ce qu'avait fait le concile d'Antioche.

Comme les évêques orthodoxes continuaient à être exposés à toute espèce de violences et de mauvais traitements, le Pape voulut faire un suprême effort pour rétablir la concorde. Il convoqua un

grand concile à Sardique, ville d'Ilyrie (347) ; environ deux cents évêques y assistèrent et furent présidés par les légats du Pape ; plusieurs avaient apporté avec eux les chaines de fer et les instruments de torture, comme autant de témoignages vivants de l'oppression qu'ils avaient subie.

Athanase comparut devant le concile, toujours calme et serein ; son innocence fut de nouveau reconnue, ainsi que celles des autres évêques incriminés. Les ariens,—le croirait-on ?,—sous prétexte que leur vie était en danger dans une ville remplie de leurs ennemis, refusèrent de paraître au concile, malgré toutes les offres les plus conciliantes qu'on pût leur faire ; ils prirent la fuite pendant la nuit et allèrent se former en conciliabule à Philippopolis, en Thrace, à vingt lieues de Sardique. Là, ils passèrent condamnation sur Athanase et ses collègues.

Constance, effrayé des ordres menaçants de son frère Constant, écrivit à Athanase, pour lui accorder la permission de retourner à Alexandrie. Dans l'intervalle, l'intrus, Grégoire de Capadoce, avait succombé au milieu d'une émeute populaire. Le retour de l'illustre exilé, après une absence d'environ sept ans, fut une réjouissance publique ; ce n'étaient plus qu'actions de grâces solennelles, festins, fêtes religieuses ; les églises ne pouvaient contenir la foule ; les monastères se peuplèrent de vierges, et la foi, ralentie un instant par les scandales des dernières années, reprit un nouvel essor sous la vigoureuse impulsion du héros chrétien.

L'arien Constance se trouva seul maître de l'empire (350), par suite de la mort de ses frères Constantin et Constant. L'hérésie commença de nouveau à chanter victoire. Dans un premier concile tenu à Sirmium, en Pannonie, en 351, les ariens déposèrent l'évêque Photin, qui était tombé dans l'erreur des antitrinitaires, Sabellius et Paul de Samosate. Ils firent rédiger par Marc d'Aréthuse une formule de foi, connue sous le nom de *première formule de Sirmium*, et que signèrent plusieurs évêques. Elle ne contient rien de contraire à la foi ; seulement le fameux mot de *consubstantiel* ne s'y trouve pas. Ils célébrèrent encore deux autres conciles dans la même ville ; l'un, en 357, où l'on formula une profession de foi absolument arienne : c'est la *seconde formule de Sirmium ;* l'autre, en 359, dans lequel on rédigea un nouveau symbole connu sous le nom de *troisième formule de Sirmium.* Il est important de noter les dates de ces assemblées.

Sur ces entrefaites, peu de temps après le premier concile de Sirmium, le Pape Jules I, défenseur intrépide de la foi de Nicée, ami et protecteur d'Athanase, alla recevoir au ciel la récompense de ses travaux et de ses vertus. Il eut pour successeur Libère, prêtre d'une conduite irréprochable, d'une piété solide et d'une grande fermeté (Mai, 352).

Les ariens continuaient leurs intrigues à la cour de Constance. Ce prince qui se trouvait à n'avoir plus ni frère, ni rival à ménager, accueillit avec bienveillance les calomnies anciennes et nouvelles

dirigées contre Athanase ; son ambition satisfaite lui avait tourné la tête ; il devint le jouet d'infâmes délateurs. Le saint évêque d'Alexandrie, avec sa perspicacité ordinaire, voyait bien l'orage grossissant sur sa tête et sur celle de tous les catholiques. Il s'efforça de ne donner aucune prise aux accusations, se montra attaché à l'empereur, et prit le parti de rester dans son diocèse, toujours à son poste.

Constance, voyant qu'il ne pouvait attirer Athanase à la cour, fut heureux de voir un concile se réunir à Arles, dans les Gaules (353). Le légat du Pape, Vincent de Capoue, présidait l'assemblée. Les évêques ariens y étaient les plus nombreux. L'empereur avait lui-même préparé un édit qui portait l'exil et l'excommunication d'Athanase ; il le présenta au concile, en l'accompagnant de menaces et d'invectives contre le saint évêque. Le légat réclama d'une voix timide, et voulut qu'on procédât d'abord à la profession de foi ; mais tous se récrièrent et demandèrent la condamnation d'Athanase. Le légat se tut ; une seule voix osa protester avec énergie contre cette flagrante iniquité : ce fut Paulin de Trèves ; mais aussi sa courageuse résistance lui mérita la peine de l'exil.

Cette nouvelle de la défection de son légat jeta le Pape Libère dans une tristesse inexprimable ; il protesta contre cette faiblesse de Vincent de Capoue, la désavoua dans un grand nombre de lettres énergiques, envoyées dans plusieurs diocèses. Il écrivit à Osius : « Après un tel fait, je suis navré de douleur ;

je passerai pour avoir trahi l'innocence, ou pour m'être prêté à des doctrines contraires à l'Evangile. Il ne me reste donc plus qu'à mourir pour mon Dieu. » Ces paroles ne sont pas, certes, celles d'un homme qui approuve l'arianisme.

L'empereur, fier de cette première victoire apparente, pressait les autres prélats d'Occident d'adhérer à la décision des évêques d'Arles, lançait mille injures contre le Pape, et déversait le blâme sur les désaveux qu'il faisait de la conduite de son légat.

Libère crut qu'il n'y avait pas de possibilité de remédier au mal autrement que par la convocation d'un nouveau concile ; il désigna à cet effet la ville de Milan (355). Il choisit pour légats Eusèbe de Verceil et Lucifer de Cagliari, tous deux d'une fermeté reconnue et d'une foi pure ; deux ecclésiastiques de Rome vinrent aussi les rejoindre. Constance comptait sur la force pour vaincre toutes les résistances.

A peine Eusèbe eut-il pénétré dans la salle du concile que les ariens le pressèrent de signer la condamnation d'Athanase ; il s'y refusa et proposa aux prélats de signer d'abord le symbole de Nicée. Denys, évêque de Milan, commença à écrire son nom ; mais on lui arracha violemment la plume des mains : de là, grand tumulte, surtout de la part des ariens, qui comptaient sur les soldats de l'empereur. Le peuple qui se trouvait dans l'église, entendant ce bruit à travers le voile qui le séparait du concile, se mit à crier : « A bas les

Ariens ! chassons les Ariens ! » On essaya de rétablir le calme, mais inutilement ; on n'obtint la paix que lorsque les sectaires eurent évacué l'église.

Le lendemain, Constance rassembla les évêques dans son palais. Sa conduite en cette circonstance fut bien différente de celle qu'avait tenue son illustre père au grand concile de Nicée. Il ne se contenta pas d'assister aux délibérations et de maintenir le bon ordre ; il voulut imposer ses volontés. Il entra brusquement dans la salle conciliaire, et prétendit prouver que sa doctrine était vraie, parce que Dieu lui avait donné l'autorité sur le monde entier. Lucifer de Cagliari lui répliqua rudement que sa doctrine était celle d'Arius, et que bien des souverains apostats n'avaient pas été châtiés sur-le-champ, quoiqu'ils fussent coupables. Constance, frémissant de rage, mit la main sur son épée, et les menaça de l'exil, s'ils ne signaient immédiatement le décret qu'il avait préparé.

La nuit suivante, au moins cent quarante-sept évêques furent arrêtés dans leurs chambres et conduits dans un noir cachot, d'où ils ne sortirent que pour prendre la route de l'exil. Ils furent relégués en différents endroits, les uns, en Palestine, les autres, en Syrie, d'autres, en Cappadoce. Telle était la manière d'agir de ce despote ; il ne pouvait plus souffrir la contradiction ; son orgueil ne connaissait pas de bornes ; il refusait de croire que le Fils de Dieu est éternel, tandis que lui-même se faisait donner le titre de *Son Éternité*.

Ce n'était pas tout ; il s'agissait de gagner le Pape à sa cause ; le succès ne pouvait être complet sans l'assentiment du Pontife Romain. Constance envoya successivement plusieurs émissaires d'une habileté reconnue et chargés d'employer tous les moyens possibles pour fléchir Libère. S'ils ne pouvaient y réussir, ils devaient l'emmener de force. Mais ni les riches présents qu'on lui offrit, ni les ruses diplomatiques, ni tous leurs efforts réunis ne purent ébranler un instant sa fermeté. Naturellement il dut se résigner à partir pour l'exil. Saint Athanase nous apprend que Libère fit, de la manière la plus touchante, ses adieux à ses frères de Rome, et se mit en route.

Il fallut arrêter à Milan. Il eut une entrevue très-orageuse avec Constance ; celui-ci traita Athanase de scélérat, de rebelle, fit des menaces au Pape, et lui accorda deux jours de réflexion. Libère demeura, comme il le devait, inflexible dans sa foi et dans sa première résolution. La ville de Bérée, en Thrace, lui fut assignée comme le lieu de son exil. On lui offrit pour ses dépenses quelques pièces d'or ; il les refusa avec indignation. Théodoret [1] raconte que, le lendemain, des gardes attendaient à la porte du palais impérial ; on en vit sortir un vieillard, seul, pâle, enchaîné : c'était Libère qui payait de sa liberté son attachement à sa foi et à son Dieu.

Constance voyait bien que l'emploi de la force matérielle ne lui assurait aucun succès véritable ;

[1] H. E. l. II, c. 16.

ces exilés, toujours inébranlables dans leurs croyances, étaient en réalité autant de vainqueurs qui troublaient le repos du despote. Quelques écrivains racontent qu'il parvint, à force de mauvais traitements, à faire souscrire une formule de foi arienne au célèbre Osius, vieillard centenaire, qui s'était constamment révélé au monde comme le plus vaillant champion de l'orthodoxie romaine. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'Osius mourut dans la communion de l'Eglise, comme nous l'apprennent saint Athanase et saint Augustin.

Tous ces faits nous montrent combien il en coûtait aux catholiques pour conserver leur foi à cette époque de tyrannie religieuse.

Les échos du palais impérial répétaient encore bien souvent le nom d'Athanase ; on voulait le perdre et ce n'était pas chose facile. Il vivait paisiblement dans son diocèse, faisait le bien, se consumait en œuvres de zèle et laissait gronder l'ouragan autour de lui. Des espions officiels surveillaient ses moindres démarches, et l'importunaient pour des bagatelles. Deux fois ils voulurent lui faire quitter la ville ; il leur demanda s'ils avaient des ordres de l'empereur pour en agir ainsi, et sur leur réponse négative, il leur déclara qu'étant entré à Alexandrie avec l'autorisation de l'empereur, il n'en sortirait que par son ordre formel.

Pour couper court à toutes ces démarches infructueuses, on fit cerner par cinq mille légionnaires bien armés, l'église de saint Théonas où se trouvait

l'évêque avec le peuple en prières. Personne ne pouvait quitter l'enceinte du temple ; Athanase demeura calme. Bientôt les portes furent brisées ; un massacre effroyable s'ensuivit ; les cris perçants du désespoir se faisaient entendre ; le sang coulait à flots et l'on vit, à la fin, le pavé du temple jonché de cadavres. Les chrétiens avaient sollicité et protégé la fuite d'Athanase : il se cacha d'abord dans une citerne desséchée, puis il s'enfonça dans les déserts de Tabennes, où il passa six longues années, déguisé en moine, échappant à toutes les perquisitions minutieuses que firent ses ennemis et allant secrètement d'un couvent à un autre. Son activité ne l'abandonna pas ; il réfutait l'arianisme, exposait la doctrine catholique, se disculpait des calomnies qu'on lançait contre lui, racontait son histoire, édifiait les religieux qui le révéraient comme un père.

Les ariens lui avaient donné pour successeur un véritable monstre, nommé George, fils d'un foulon de Cappadoce. Ils avaient agi de même à Rome, et avaient élevé furtivement le diacre Félix au souverain pontificat, à la place de Libère qui était en exil. Mais beaucoup d'évêques refusèrent de communiquer avec ces intrus qu'ils regardaient comme des schismatiques, et résistèrent aux menaces de la puissance séculière.

C'est à peu près vers cette époque que l'orgueilleux Constance vint visiter Rome, entouré de son plus brillant cortége. La haine qu'on portait à Félix,

était si forte, qu'on ne voulait pas même paraître dans les édifices où il se trouvait, et qu'une violente sédition s'en était suivie. La présence de l'empereur à Rome était une circonstance favorable pour se débarrasser de Félix, et pour faire revenir le Pontife proscrit, qui occupait une si large place dans les cœurs (357).

Les matrones romaines, sur le conseil de leurs maris, résolurent de se rendre en grande pompe au palais impérial et de solliciter le retour de Libère, de leur véritable pasteur. Constance, froissé de cette demande, sut cependant se contenir ; il essaya, par tous les moyens possibles, de les décider à garder Félix, qui était bien capable, disait-il, de les gouverner et qui adhérait à la foi de Nicée : tout fut inutile. Ces bonnes dames romaines se récrièrent et continuèrent leurs instances. L'empereur, craignant quelque nouvelle sédition dans la ville, accéda à leur demande, et ordonna que le vénérable Pontife, exilé depuis deux ans, fût rappelé à Rome.

C'est ou à l'époque de son retour, ou pendant son exil, que l'on prétend que Libère signa une formule de foi arienne, afin d'obtenir sa liberté. Nous verrons la fausseté de cette accusation.

Constance fit une tentative pour rétablir la paix. Il voulut que Libère et Félix administrassent l'Eglise en commun, afin que chaque parti eût son évêque ; mais tout le peuple s'écria d'une voix : « Un seul Dieu, un seul Christ, un seul évêque ! » L'empereur dut fléchir devant la crainte d'une commotion populaire.

Libère rentra dans Rome aux acclamations de toute la ville ; la joie était universelle. Félix fut ignominieusement chassé par deux fois ; on ne voulait plus le voir dans les murs, tant était grande l'animosité du peuple romain contre ceux qui communiquaient avec les ariens, et l'attachement qu'il portait à la doctrine catholique et à son représentant.

Au milieu de ces luttes, l'arianisme s'était partagé en deux factions : les *ariens purs* (anoméens), et les *semi-ariens* (ou ariens modérés). L'empereur, qui avait vu avec peine le retour du Pontife, se rendit facilement à la demande des sectaires, qui voulaient tenir deux conciles : l'un, en Occident, à Rimini l'autre, en Orient, à Séleucie. Le Pape n'y prit aucune part, ni par lui-même, ni par ses légats. A Séleucie, le semi-arianisme l'emporta, malgré la fermeté et la science des évêques catholiques, parmi lesquels se trouvait saint Hilaire de Poitiers, alors en exil. A Rimini, l'empereur fit présenter une formule de foi ambigue, susceptible d'un sens catholique, mais qui pouvait aussi prêter flanc aux subterfuges ariens; les évêques reçurent l'ordre de la signer, sous peine d'exil. Après beaucoup d'hésitations qu'ils payèrent de mauvais traitements, ils acceptèrent ce formulaire, plutôt par amour de la paix que par abandon de la vraie doctrine (359).

Les ariens entonnèrent de suite le chant du triomphe et interprétèrent cette formule dans leur sens hérétique. Les Pères de Rimini en furent dans

la désolation, mais il était trop tard. Saint Jérôme dit à ce sujet, que « l'univers fut étonné de se trouver arien » : preuve frappante qu'il ne l'était pas réellement, car on n'est jamais étonné de se trouver ce que l'on a voulu être en effet.

Le Pape Libère, toujours attaché à l'orthodoxie, se prononça formellement contre le concile de Rimini, et envoya sa sentence dans les provinces. Les évêques, dociles à la voix de leur chef, désavouèrent sans délai tous les actes de cette assemblée, répudièrent les subtilités équivoques des ariens, et protestèrent qu'ils n'avaient jamais donné à cette formule de Rimini le sens que lui donnaient leurs adversaires. Cette conduite ferme du Pape, jointe aux efforts incessants d'Athanase et d'Hilaire, qui étaient revenus de l'exil, non-seulement troubla la joie de la victoire passagère que l'erreur venait de remporter, mais encore ramena la plupart des chrétiens à l'orthodoxie.

Sur ces entrefaites arriva la mort de l'empereur Constance (361). Julien l'Apostat, son sucesseur, et Valens, firent bien encore la guerre aux catholiques, trouvèrent moyen d'envoyer saint Athanase en exil deux fois, mais la lutte était presque finie. L'arianisme qui n'avait vécu que par la gracieuse protection de l'empereur, se vit alors réduit aux mouvements convulsifs de l'agonie. Théodose lui porta le coup mortel. Cette puissante hérésie se propagea dans l'Eglise à l'ombre du pouvoir impérial, par la violence, par les habiles combinaisons de l'intrigue

et de l'hypocrisie, par la politique, le servilisme et l'indifférence religieuse des cours. Saint Athanase, qui l'avait vue à son berceau, eut la consolation, après cinquante ans de luttes personnelles, de la contempler sur son déclin. Le nom de ce grand homme, en qui se personnifiait l'orthodoxie, remplit l'histoire de l'Eglise au quatrième siècle. Il mourut l'an 373, à Alexandrie, dans le calme et la paix, entouré de la vénération de tous les chrétiens.

Maintenant, Messieurs, que je vous ai rappelé les diverses phases par lesquelles passa l'arianisme, ainsi que les principaux personnages qui participèrent à cette lutte gigantesque, il est temps d'aborder la question que je me posais en commençant :

Le Pape Libère est-il tombé dans l'arianisme ?

Je réponds catégoriquement : NON.

Je vais exposer aussi clairement que possible les arguments qui militent en faveur de ce Pontife, et je résoudrai ensuite toutes les difficultés qu'on nous propose.

Le pontificat de Libère peut se diviser en trois époques principales : *avant*, *pendant* et *après* son exil.

I. Il est certain qu'*avant son exil*, Libère fut l'un des plus chauds et des plus brillants défenseurs de la foi de Nicée et du grand Docteur Athanase. Le récit que je vous ai fait des progrès de l'arianisme, récit basé sur les historiens contemporains de Libère, ou très-rapprochés de l'époque à laquelle il vivait, suffit pour établir solidement mon assertion. Rappe-

lez-vous la conduite de ce Pape, lorsque son légat l'a trahi au concile d'Arles (354) et a consenti, sous l'empire de la crainte, à la condamnation d'Athanase. Sans tarder un instant, il désapprouve les actes du concile et la manière d'agir de son légat; puis il loue le courage, la grandeur d'âme des évêques qui n'avaient pas voulu se prononcer contre Athanase, et qui avaient pour cela été condamnés à l'exil.

Le Pape Libère manifeste, dans plusieurs lettres, le chagrin extrême que lui a causé la faiblesse de Vincent de Capoue. Il demande la convocation d'un nouveau concile, qui se réunit à Milan (355); ceux qu'il a chargés de le représenter, s'acquittent fidèlement de leurs fonctions, défendent vaillamment la bonne cause et reçoivent ses encouragements. Mais dans cette assemblée tout se fait par violence; il n'y a aucune liberté d'action chez les évêques; la terreur règne partout. Aussi ceux qui osent résister au despotisme impérial, paient bien cher leur acte de courage; l'Orient voit arriver dans ses provinces ces généreux confesseurs de la foi.

Vous avez pu remarquer aussi combien Libère demeure ferme dans sa foi, avec quelle énergie il résiste aux menaces, comme aux plus séduisantes promesses des envoyés de Constance. Rien ne peut le fléchir; il quitte Rome; on l'en enlève de force; mais il emporte avec lui le précieux trésor de l'orthodoxie. Il arrive à Milan; l'empereur le menace; il lui donne deux jours pour réfléchir; il a devant lui la perspective de l'exil. Libère, toujours le même, conserve intact le dépôt de la doctrine que

Jésus-Christ lui a confié ; sa charge de pasteur de l'Eglise universelle ne lui permet pas de la trahir. Il est relégué à Bérée, en Thrace.

II. Vous savez également quelle conduite courageuse et noble il tient *après* son retour de l'exil. Il répudie les actes du concile de Rimini, admet à la communion ceux qui professent la foi de Nicée, et rejette du sein de l'Eglise ceux qui osent encore adhérer à la formule de foi équivoque des ariens. Nous reviendrons sur ce sujet.

Il est certain de plus que Libère a été constamment considéré après sa mort comme un homme d'une sainteté remarquable : ce qui a fait que son nom a été inséré dans les plus anciens martyrologes des Latins, dans les ménologes des Grecs, et que sa fête était célébrée solennellement chez les Coptes et les Ethiopiens. Si Baronius, qui a été chargé de revoir la dernière édition du martyrologe romain, n'a pas jugé à propos d'y laisser son nom, c'est probablement parcequ'il ne l'a pas trouvé dans le martyrologe d'Usuard dont il se servait, et aussi parce que, trompé par des documents apocryphes, il a ajouté foi à la chûte du Pape Libère.

Voulez-vous savoir maintenant comment les Pères de l'Eglise et les anciens écrivains ont appprécié ce Pontife ? Saint Basile (1) l'appelle *bienheureux*, *très-bienheureux* ; Saint Epiphane, (2) *Pontife d'heureuse mémoire* ; Cassiodore, (3) *le grand Libère*, *le très-saint*

(1) Ep. 263, al. 74.
(2) Haer. 75, 2.
(3) Hist. tripart. l. V, c. 18.

évêque qui surpasse tous les autres en mérite ; Théodoret, (1) *l'illustre et victorieux athlète de la vérité ;* Sozomène, (2) *homme en tout point remarquable.* Saint Ambroise, (3) rappelle avec effusion de cœur à sa sœur Marcelline, qui demeurait à Rome, le bonheur qu'elle a eu de recevoir le voile des mains de ce très-saint Pontife, et l'obligation où elle est de mettre en pratique les sages conseils qu'il lui donna alors.

Il est bien évident que tous ces témoignages si flatteurs, qui se rapportent au Pontife déjà dans la tombe, et dans lesquels on fait l'éloge de sa sainte vie et de son heureuse mort, ne sauraient s'appliquer à un Pape qui serait tombé dans l'hérésie.

Ces témoignages positifs qui ont trait à toute la carrière de Libère, sont tels qu'il faut des arguments positifs et péremptoires pour les détruire. Il ne suffit pas d'une simple conjecture, d'un texte douteux, d'un argument négatif : tout cela ne saurait établir une démonstration solide.

Quand vous voyez un citoyen, homme de conscience et de devoir, surmonter les plus grands obstacles, souffrir même les mauvais traitements et l'exil pour ne pas trahir la confiance qu'on a mise en lui, vous n'allez pas le condamner sans preuves directes et sur un simple soupçon ; de même dans le cas qui nous occupe.

III. Mais voyons les preuves apportées par nos

(1) H. E. l. II, c. 37.

(2) H. E. l. IV, c. 15.

(3) De Virginibus, l. III, c. 1.

adversaires contre le Pape Libère. Je vais vous les exposer successivement et dans toute leur force ; puis je donnerai ma réponse à chacune d'elles.

On objecte 1° le témoignage de saint Athanase, qui, dans son *Histoire des ariens aux moines* (nn. 41, 42 et 45), raconte d'abord les mauvais traitements que les ariens avaient fait subir à des prêtres, à des diacres, et en particulier au Pape Libère, afin de forcer l'Eglise de Rome à participer à leur impiété, et ajoute ensuite : « Libère, après deux ans d'exil, succomba enfin, et souscrivit, par la crainte de la mort dont on le menaçait ; mais cela même prouve la haine de Libère contre l'hérésie et ses sentiments favorables pour Athanase tant qu'il a été en liberté ; car tout ce qu'on fait contre ses premiers sentiments, par la force des tourments, doit être attribué à la malice des persécuteurs, et non pas à ceux qui succombent par la crainte. » Plus loin, il raconte la chûte du vieillard Osius, son repentir, et l'anathème qu'il passa, avant de mourir, contre l'hérésie arienne.

Dans son *Apologie contre les ariens* (n. 87), il dit : « Quoique Libère n'ait pas supporté les misères de l'exil jusqu'à la fin, il les a néanmoins supportées pendant deux ans, parce qu'il connaissait parfaitement la conspiration formée contre nous. »

A cette objection je réponds que, lors même que ce texte serait authentique, il ne s'ensuivrait absolument rien contre l'orthodoxie et l'infaillibilité du souverain Pontife. En effet, lorsque nous parlons

de définitions de foi, rendues soit par un Pape, soit même par un concile œcuménique, il n'est jamais question de définitions notoirement extorquées par la violence ou par la crainte, mais de définitions données librement et volontairement. Du moment qu'il y a eu violence, soit auprès d'un Pape, soit au sein d'un concile, les décrets sont réputés nuls, parce qu'ils ne sont plus l'expression des sentiments de celui qui juge ; la violence ne serait pas nécessaire, si telle était son opinion. Or, d'après le texte cité, Libère n'aurait souscrit que par suite des rigueurs de l'exil et des menaces de mort. Donc il n'y a pas eu la liberté requise, et par conséquent pas de définition. Si Libère eût jugé que telle formule de foi était orthoxe, il est bien évident que les menaces de mort pour la lui faire adopter, eussent été superflues ou même ridicules.

Mais, Messieurs, il est une autre réponse qui est encore plus radicale et plus satisfaisante, parce qu'elle sape la difficulté par sa base. C'est que ces textes sont apocryphes, ne sont pas de saint Athanase, mais ont été ajoutés plus tard à ses œuvres. Voici mes raisons ; elles me paraissent péremptoires.

1° De l'aveu de tous les critiques, saint Athanase composa son *Apologie contre les ariens* au plus tard en 353 ; quelques-uns nous donnent même la date de 350 ou 351. Or, la prétendue chûte de Libère n'a pu avoir lieu avant 358, et il est bien évident que saint Athanase, écrivant en 353, n'a pu parler de la chûte de Libère et d'Osius, qui aurait eu lieu au moins cinq ans plus tard. Donc ces textes, qu'on

nous objecte, sont des additions faites postérieurement.

2° Dans son *Histoire des ariens aux moines* (n. 4), il parle souvent de Léonce, *actuellement évêque d'Antioche* (*qui nunc Antiochiae episcopus est*). Or, Léonce est mort un an ou deux avant la chûte de Libère, et deux ou trois ans avant la rétractation et la mort d'Osius. Donc saint Athanase, qui écrivait cette *Histoire* du vivant de Léonce, n'a pu parler de la prétendue chûte du Pape, puisqu'elle n'aurait eu lieu qu'après la mort de ce même Léonce. Donc les passages, où il est question de ces événements, sont l'œuvre d'écrivains, probablement ariens, postérieurs à saint Athanase.

3° Cette même *Histoire des ariens* renferme, au sujet d'Osius, une foule d'inexactitudes, de contradictions et d'appréciations injustes. Or, personne n'ignore que saint Athanase est un des écrivains les plus logiques et les plus justes de son temps.

4° Dans tous ses autres ouvrages, ce grand Docteur loue sans aucune restriction le Pape Libère ; il nous le représente comme un homme apostolique, comme un homme d'une grande droiture d'esprit et d'une parfaite pureté de doctrine ; il le regarde comme un évêque irréprochable, comme un héraut de la vérité, comme un pauvre exilé dont le seul crime est d'avoir combattu l'hérésie arienne, et d'avoir refusé de souscrire à sa condamnation. [1] Comment eût-il pu parler, en termes si élogieux, d'un homme qui aurait sacrifié sa foi ? Pourquoi tant de réserve sur

[1] Ep. ad episc. Ægypti ; Apolog. pro fuga sua.

sa chûte dans plusieurs circonstances, et si peu dans l'autre ?

5° Tous les historiens de cette époque, tels que Rufin, Socrate, Sulpice-Sévère, Théodoret, Sozomène, qui vécurent peu de temps après saint Athanase, ne disent pas un seul mot de l'histoire de cette chûte ; ils avaient cependant entre les mains les ouvrages de ce grand évêque. Donc ce récit n'y avait pas encore été inséré.

De tout ceci je conclus que ces textes sont apocryphes.

On objecte 2° le passage suivant de saint Hilaire, dans sa troisième requête à l'empereur Constance, qu'il apostrophe directement en ces termes : « Vous avez porté la guerre jusqu'à Rome, vous en avez arraché l'évêque, et je ne sais si vous avez été plus impie en l'exilant qu'en le rappelant. »

Je réponds que ce texte ne prouve rien, puisque saint Hilaire a pu tenir ce langage, sans cependant supposer la chûte de Libère. Ne fait-il pas plutôt allusion aux mauvais traitements que ce Pape eut à subir de la part de l'empereur, lorsqu'il le rappela ? Dès lors il pouvait écrire qu'il ne savait si l'empereur avait été plus impie en l'exilant qu'en le rappelant. Il y avait impiété et scélératesse dans les deux cas.

On objecte 3° deux passages de saint Jérôme, l'un tiré du livre des *Hommes illustres*, c. 97 ; l'autre tiré de sa *Chronique*, à l'année 352. Le premier est ainsi conçu : « La mémoire de Fortunatien (évêque d'Aquilée) est en exécration, parcequ'il fut le pre-

mier qui sollicita et détermina Libère, évêque de Rome, lorsqu'il allait en exil pour la foi, à souscrire à l'hérésie. » Le second renferme les paroles suivantes : « Au départ de Libère pour l'exil, le clergé de Rome jura de ne jamais reconnaître d'autre évêque que lui ; mais, Félix ayant été ordonné par les ariens, plusieurs se parjurèrent, et un an après, ils furent chassés avec lui, lorsque Libère, vaincu par les ennuis de l'exil, souscrivit à l'hérésie et entra dans Rome en triomphateur. »

Voici les observations que j'ai à faire sur ces textes :

1° saint Jérôme est sans doute un grand saint, très-versé dans la science des Ecritures, mais d'une autorité moins grande en histoire, parce que son caractère impétueux le portait parfois à narrer d'après les bruits populaires, auxquels il ajoutait une trop grande confiance.

2° Quand saint Jérôme écrivit ces ouvrages, il était fixé en Orient, où les partisans de l'arianisme propageaient la rumeur de la chûte de Libère, et il y avait déjà plus de trente ans que ce Pape était revenu de l'exil.

3° Il dit que Fortunatien sollicita et détermina Libère à souscrire. Or, tous les écrivains contemporains nous apprennent que Fortunatien avait en horreur les doctrines ariennes, qu'il subit courageusement les rigueurs de l'exil, et demeura inviolablement attaché à la foi orthodoxe. D'où je conclus ou que saint Jérôme s'est trompé sur ce fait, ou que

son ouvrage des *Hommes illustres* a été interpolé : ce qui est assez vraisemblable.

4° Il y a une contradiction évidente entre ces deux textes de saint Jérôme. Dans le premier, Libère, *se rendant au lieu de son exil, cède devant les instances importunes de Fortunatien ;* dans le second, Libère nous est représenté comme *vaincu par les ennuis de l'exil et souscrivant à l'hérésie.* Comme on le voit, ces textes assignent à la chûte de Libère des causes et des époques différentes.

5° Comment comprendre l'entrée triomphale du Pape à Rome, s'il a trahi la foi, cette foi à laquelle les Romains étaient si sincèrement attachés qu'ils n'avaient pu supporter la présence de Félix ? On conçoit cette joie universelle, ces applaudissements, si Libère a persévéré dans l'orthodoxie ; autrement cet accueil sympathique et pompeux n'a plus de sens.

6° De l'aveu de tout le monde, la *Chronique* de saint Jérôme est corrompue et remplie de fautes dans les exemplaires soit imprimés, soit manuscrits. Ajoutez à cela, que le plus ancien manuscrit qui existe de cette *Chronique*, au Vatican, ne renferme pas ce qui concerne la chûte de Libère.

Nous pouvons donc conclure légitimement que ces témoignages ont été introduits dans le texte de saint Jérôme par les ariens, ou bien, si on les admet comme authentiques, ils ne peuvent avoir d'autre autorité que celle de simples *rumeurs* qui circulaient chez le peuple, comme l'affirme d'ailleurs Sozomène.

On objecte 4° le témoignage de *Philostorge*, rap-

porté par Photius. [1] Mais Philostorge était un arien déclaré, et tous ses écrits tendent à démontrer que l'arianisme est la vraie religion chrétienne. Photius lui donne aussi l'épithète significative de *très-menteur*. Notons de plus qu'il nous montre Libère souscrivant avec Osius contre le mot de *consubstantiel* et contre Athanase—ce qui est nié catégoriquement par Sozomène,—et que cet acte eut lieu à Sirmium dans un synode : ce qui suppose que Libère se trouvait en cette ville avec Osius. Or, ceci est absolument faux et contredit toutes les données de l'histoire.

On objecte 5° un témoignage de *Faustin* qui semble insinuer, d'après les paroles de Constance accordant le rappel du Pape, que Libère avait déjà fait des concessions à l'hérésie. Or, tout le monde s'accorde à reconnaître qu'à l'époque du voyage de l'empereur à Rome, on n'avait encore fait aucune demande à Libère à ce sujet, et que par conséquent il n'avait pas même eu l'occasion de faire à l'erreur de fâcheuses concessions.

On objecte 6° quatre lettres que Libère aurait écrites, l'une, aux évêques d'Orient (*Pro deifico timore*); la seconde, aux évêques Valens, Ursace et Germinius (*Quia scio vos*) ; la troisième, à son légat, Vincent de Capoue (*Non doceo*) ; la quatrième, aux évêques d'Orient (*Studens paci*). Ces lettres se trouvent consignées dans des fragments que quelques-uns ont attribués à saint Hilaire.

(1) Abrégé de l'Histoire de Philostorge, l. IV, n. 3.

Mais la plupart des érudits modernes rejettent ces lettres comme certainement apocryphes ; elles ne sont pas de Libère, et les *fragments* qui les contiennent, ne sont pas non plus de saint Hilaire. Elles sont écrites dans un style d'écolier qui ne sait pas encore le latin ; elles sont remplies de faussetés, de contradictions et d'inepties. Ceux mêmes qui admettent la chûte du Pontife ne s'appuient guère sur ces documents. Je me dispense donc d'en parler plus au long. (1)

On ne doit pas s'étonner qu'il y ait eu tant de faussaires à cette époque. Les ariens étaient capables de tout, pour assurer le triomphe de leur cause. Lorsqu'on les voit exiler, étrangler, assommer des évêques, assassiner des milliers de personnes, doit-on être surpris d'apprendre qu'ils ont calomnié quelqu'un ou faussé quelque écrit ? N'ont-ils pas été jusqu'à ajouter secrètement certains articles aux décisions prises en public ; jusqu'à désavouer leurs ouvrages, lorsque l'intérêt de la secte le demandait ; jusqu'à se vanter d'être favorisés d'apparitions célestes ; jusqu'à proclamer qu'ils avaient la copie d'une lettre de saint Athanase au tyran Magnence,—lettre que le saint nie formellement avoir écrite ;—jusqu'à forger des pétitions, simuler des signatures, varier les formules de foi suivant les circonstances et suivant les personnes auxquelles ils s'adressaient ? Ce n'est pas là une fiction ; c'est la pure réalité, appuyée sur des faits qui se trouvent consignés dans les écrits

(1) Les Bollandistes, t. VI de septembre, et la Revue des questions historiques, 1871-72, ont traité cette question.

contemporains. Quand on voit chez eux tant de mauvaise foi, tant de malhonnêteté, une si profonde scélératesse, on peut s'attendre à tout de leur part; interpoler ou forger un document n'était plus qu'une peccadille, un agréable et utile passe-temps. Les écrivains mêmes de cette époque se plaignaient déjà de l'impudence de ces faussaires.

Il est vraiment curieux d'observer les nombreuses nuances d'opinions de nos ennemis. Les uns disent que le seul crime de Libère est d'avoir condamné Athanase. Mais quand même il aurait consenti à cette injuste condamnation,—ce qui d'ailleurs n'est nullement prouvé,—il ne s'ensuivrait pas qu'il fût hérétique. Autre chose est de commettre une injustice, autre chose est de tomber dans l'hérésie et de donner une fausse définition.

D'autres prétendent que Libère est entré en communion avec les eusébiens, et que c'est là sa faute capitale. Or, comme la plupart des eusébiens semblaient encore conserver la vraie foi, et ne sacrifiaient que le mot de *consubstantiel*, Libère pouvait les considérer comme faisant partie de l'Eglise. L'infaillibilité ne consiste pas à être impeccable, à pouvoir scruter les cœurs et déjouer tous les subterfuges de la malice et de l'hypocrisie, mais elle consiste en ce que le Pape ne peut pas, en tant que chef de l'Eglise et pasteur du troupeau de Jésus-Christ, errer en matière de doctrine révélée, lorsqu'il la propose comme devant être tenue par l'Eglise universelle.

D'autres soutiennent que Libère a souscrit à la

troisième formule de Sirmium, qui fut rédigée, en 359, par Marc d'Aréthuse. Cette opinion est inadmissible ; car, de l'aveu de presque tout le monde, Libère revint de son exil en 358, et sa prétendue chûte aurait eu lieu pendant son exil. Il est donc évident qu'il n'a pu signer une formule qui n'existait pas encore et qui fut rédigée seulement l'année suivante.

D'ailleurs celle que, d'après le fragment de saint Hilaire, le Pape aurait signée, fut rédigée non par un seul, mais par plusieurs évêques dont les noms sont connus. Enfin cette formule est susceptible d'un sens orthodoxe, puisqu'elle énonce « la similitude entière et parfaite en toutes choses du Fils avec le Père. »

D'autres prétendent qu'il donna son adhésion à la *seconde formule de Sirmium*, qui contient la doctrine arienne. Mais ceci est faux, et voici pourquoi.

1° Saint Hilaire nous dit que « la perfidie arienne, à laquelle Libère a apposé sa signature, est celle qui avait été souscrite par vingt-deux évêques, savoir : Narcisse, Théodore, Basile, etc. » Or, les noms de ces évêques ne se trouvent ni après la seconde, ni après la troisième formule, mais seulement après la première. Cet argument me paraît irréfutable.

2° Les ariens proclamèrent bien haut l'adhésion qu'ils avaient obtenue d'Osius, et ils allèrent jusqu'à écrire une lettre de félicitations aux évêques qui avaient fait cette belle conquête à leur parti. Quels chants de triomphe n'eussent-ils pas fait entendre,

si le Pape lui-même eût approuvé une profession de foi arienne?

3° Est-il croyable que l'empereur Constance ait exigé la signature de Libère à une formule que lui-même avait déjà réprouvée, qu'il avait condamnée aux flammes et dont personne ne pouvait garder une copie en sa possession, sans s'exposer aux peines les plus sévères? Constance était, sans aucun doute, un mauvais garnement, mais il était logique et conséquent avec lui-même.

D'autres enfin nous disent qu'il signa la *première formule de Sirmium*, rédigée en 351, un an avant son pontificat. Mais, comme je l'ai déjà fait observer, cette formule est parfaitement orthodoxe, d'après saint Hilaire lui-même ; et par conséquent l'eût-il signée, cela ne prouverait pas qu'il fût hérétique, mais plutôt qu'il était orthodoxe. Cette opinion, qui compte d'ailleurs peu de partisans, est très-peu probable ; car on ne voit pas comment l'arien Constance aurait exigé que Libère souscrivît à une formule catholique et rédigée contre l'évêque Photin.

Outre les arguments positifs que j'ai apportés en commençant, et qui sont tirés de la conduite énergique de Libère avant son exil, il me reste à en donner d'autres qui ne sont pas moins péremptoires.

Le premier est tiré de l'historien Théodoret, [1] qui vivait au Ve siècle, qui s'appuie sur des documents authentiques, et dont l'exactitude est à l'abri de tout soupçon. Il raconte tous les détails de la

[1] H. E. l. II, c. 15, etc.

persécution, de l'exil et du retour de Libère, ainsi que ses entretiens avec l'empereur. Or, il ne dit pas un seul mot de cette prétendue chûte du Pape, dont la rumeur s'était répandue chez le peuple. D'où je conclus que Théodoret regarda ces bruits populaires comme destitués de tout fondement solide, et indignes de l'histoire ; ou bien que les documents tant exaltés par nos adversaires, n'existaient pas encore, mais furent fabriqués plus tard ; ou bien enfin qu'il les rejeta tous comme apocryphes.

Cet argument acquiert une nouvelle force, si l'on considère le silence complet que gardent Socrate, Sulpice-Sévère et Cassiodore, sur cette défaillance de Libère ; on ne saurait, en effet, concevoir comment ils eussent omis de parler d'un fait si important, s'il avait réellement existé.

Je tire une autre preuve, en faveur de l'orthodoxie du Pontife, de sa manière d'agir après son retour de l'exil de Bérée. En effet, nous le voyons obliger les nombreux Pères du concile de Rimini de rétracter le jugement et la profession de foi qu'ils y avaient rendus; puis il refuse d'admettre à la communion de l'Eglise les semi-ariens, s'ils ne se prononcent pour la consubstantialité du Fils avec le Père. Comment expliquer cette ligne de conduite si courageuse et si ferme, s'il avait lui-même, peu de temps auparavant, professé une doctrine contraire? Il aurait dû au moins préalablement se rétracter. Or, l'histoire ne nous a laissé aucun vestige de cette rétractation. Cet argument me paraît assez décisif.

Enfin, ma dernière preuve se déduit des accusa-

tions que nos adversaires mettent à la charge de Libère, et qui se détruisent mutuellement. Si je leur demande la *cause* de cette chûte du Pontife, les uns me répondent avec Athanase, que ce fut la *crainte de la mort;* d'autres, avec Sozomène, que ce furent *les mensonges des semi-ariens*; d'autres enfin, avec saint Jérôme, que ce furent *les ennuis de l'exil*, ou *les sollicitations de Fortunatien d'Aquilée.*

Si je leur demande l'*époque* où eut lieu cette chûte de Libère, les uns me disent *avant l'exil* ; d'autres, *après une*, ou *deux*, ou même *trois années d'exil.* Essayez, si vous le pouvez, de concilier toutes ces opinions discordantes.

On m'objectera peut-être que ces divergences n'affectent pas le fait en lui-même, mais plutôt sa manière d'être. Je répondrais affirmativement, si le fait était déjà certain et prouvé par d'autres écrits authentiques ; mais comme il est très-douteux, on ne peut tirer de là aucune conclusion rigoureuse en faveur de son existence.

Si je leur demande maintenant *quelle formule* il a souscrite, les uns me disent que c'est *la première de Sirmium*, d'autres, *la seconde*, d'autres, *la troisième;* et cependant tous prétendent être dans le vrai. D'autres ont imaginé de nouvelles hypothèses et une nouvelle chronologie pour tâcher de trouver le Pape Libère en défaut ; mais tout a été inutile.

De ce que je viens de dire, je conclus 1° que la chûte du Pape Libère dans l'arianisme est dénuée de tout fondement historique ; 2° que sa conduite, pendant tout son pontificat, révèle un homme éner-

gique, d'une foi pure, d'un attachement inébranlable à la doctrine catholique. (1)

(1) Les sources de l'histoire de l'arianisme et du Pape Libère se trouvent surtout dans les écrits de saint *Athanase*, de saint *Hilaire*, de saint *Jérôme*, de saint *Epiphane*, de *Socrate*, de *Sozomène*, de *Théodoret*, et de *Sulpice-Sévère*. Beaucoup d'écrivains modernes ont fait des travaux importants sur ces sources. On peut citer en particulier *P. Corgne*, dans sa Dissertation critique et historique sur le Pape Libère ; le Cardinal *Orsi*, Storia eccl., t. VI, l. XIV, n. 72 ; *Tillemont*, Mémoires, etc. t. IV, p. 239-687, p. 737 et suivantes ; *Maimbourg, S, J.*, Histoire de l'arianisme ; *P. Ballerini*, De vi ac ratione primatus RR. Pontificum, c. 15, § 8 ; le savant Bollandiste *J. Stilting*, Acta Sanctorum, t. VI de Septembre ; *F. A. Zaccaria*, Dissertatio de commentitio Liberii lapsu ; *D. Constant*, dans les notes qu'il a ajoutées aux œuvres de saint Hilaire ; *J. B. Palma*, Praelectiones historiæ ecclesiasticæ, t. I, p. II, c. 11 et 12 ; *J. M. Constant*, Histoire et infaillibilité des Papes, t. I, p. 210, etc. ; *Walch*, Histoire des hérésies, part. II, p. 385, etc ; *Mœhler*, Athanase-le-Grand et l'Eglise de son temps, traduit par Cohen, 3 vol., Paris, 1844 ; le *Comte de Broglie*, L'Eglise et l'empire romain au quatrième siècle.



CINQUIÈME LEÇON.

LE PAPE ZOZIME ET L'HÉRÉSIE PÉLAGIENNE.—LE PAPE VIGILE ET LES TROIS CHAPITRES.

Les luttes et les victoires de l'Eglise.—Pélage et Célestius. Nature de l'hérésie pélagienne ; elle est condamnée par les conciles de Carthage et de Milève et par le Pape Innocent I. Le Pape Zozime. Son entrevue avec Célestius. Sa lettre aux évêques d'Afrique. Il condamne le pélagianisme. Sa doctrine est conforme à celle de son prédécesseur.—Le Pape Vigile et les premières phases de la controverse des Trois Chapitres. L'impératrice Théodora protége l'hérésie. Le Pape est mandé à Constantinople. Le *Judicatum*. Célébration du cinquième concile à Constantinople. Vigile refuse d'y assister. Le *Constitutum*. Lettre de confirmation du concile. L'orthodoxie du Pape. Il n'y a pas de contradiction entre le quatrième et le cinquième concile. Prudence et modération de Vigile en cette affaire.—Les mensonges historiques.—Influence de l'Eglise sur les individus et sur la société.

MESSIEURS,

Quand on est le contemporain d'événements malheureux, quand tous les jours on voit se produire sous ses yeux les scandales, les apostasies, les guerres civiles, les dissensions religieuses, la persécution du vrai, du bien et de l'honnête, quand on est le témoin obligé des défaillances, des misères morales et des hontes de notre pauvre humanité, il semble que les années ont l'interminable durée des siècles. En con-

templant notre époque tourmentée par l'esprit révolutionnaire, déchirée par mille sectes religieuses, glacée par le rationalisme, sanctionnant dans la pratique la théorie du fait accompli, en voyant un grand et saint Pape,—dont tout le tort a été de proclamer hardiment la vérité à la face de l'univers,—privé de ses droits de souverain temporel, limité dans l'exercice de son pouvoir spirituel, et réduit à ne pas franchir le seuil de sa demeure, toute âme généreuse et chrétienne éprouve un serrement de cœur, un malaise indéfinissable voisin du découragement ; il semble que la vertu, l'esprit religieux, la vérité vont finir par disparaître de ce monde ; les uns sont effrayés des dangers que court l'Eglise et prétendent qu'elle n'a jamais eu de tempête aussi effroyable à essuyer ; d'autres, plus confiants, trouvent cependant l'épreuve bien longue, fort pénible, et soupirent après le calme ; d'autres enfin voient dans les misères de notre siècle les signes précurseurs de la fin prochaine du monde.

Messieurs, je suis bien éloigné de la pensée de vouloir me constituer l'apologiste de notre siècle, de ses erreurs, de son esprit antichrétien, de ses doctrines subversives, de ses fausses théories ; je les déplore du fond de mon âme, car je sais tous les maux que notre société en a recueillis, et je n'ignore pas que l'erreur, cette maladie si funeste des intelligences, ne peut produire que des fruits bien amers.

Mais lorsque, faisant abstraction même des promesses divines faites à l'Eglise, je reporte mes regards sur l'histoire des dix-huit siècles qui ont

précédé le nôtre, je sens renaître en moi le calme de la confiance ; je vois que le vaisseau de l'Eglise, habitué aux plus violentes tempêtes, ne peut pas périr, et n'a rien à craindre de celle qu'il essuie en ce moment. Nous avons des rationalistes, des esprits forts, des hommes qui osent nier la divinité de Jésus-Christ ; mais qu'étaient donc les pélagiens, qui prétendaient pouvoir se passer de tout secours surnaturel, les ariens qui voulaient que Jésus-Christ ne fût qu'un homme, les philosophes, tels que Celse, Porphyre, Julien l'Apostat et tant d'autres, qui se moquaient de nos plus saintes croyances ? Les albigeois, les vaudois, les wicleffites, les hussites, et autres, qui ont bouleversé l'Europe, n'étaient peut-être pas beaucoup supérieurs à nos sectes modernes. Victor-Emmanuel et le roi Guillaume ont eu leurs devanciers dans Henri IV d'Allemagne, dans Frédéric Barberousse, dans Henri VIII d'Angleterre et dans les souverains du Bas-Empire, qui se sont emparés de Rome, ou qui ont persécuté l'Eglise avec un acharnement effroyable. Vingt Papes ont été obligés de quitter Rome pour cause de troubles ; plusieurs ont passé une partie de leur pontificat sur une terre étrangère, dans l'obscurité des cachots, et ont même terminé leur carrière dans l'exil ; ils ont marché les premiers dans la voie des persécutions et des souffrances, dont Pie IX devait être accablé plus que tout autre.

A Dieu ne plaise que je veuille faire ce rapprochement, pour proclamer la supériorité de notre époque sur les âges qui l'ont précédée. Non ; la société

actuelle est certainement minée par l'esprit du mal et plus pervertie que jamais. Mais quand je considère tous les combats que l'Eglise a livrés, les persécutions qu'elle a subies dans tous les siècles, et, malgré cela, les victoires qu'elle n'a cessé de remporter sur ses ennemis, quand je vois que tant de sectes sont mortes et que l'Eglise est pleine de vigueur, je trouve dans ce parallèle un sujet d'espérance et de sécurité pour l'avenir. Cette confiance s'affermit encore à la vue de l'unité catholique, qui brille avec un plus vif éclat que jamais, dans la soumission parfaite au Pasteur suprême de l'Eglise universelle.

Messieurs, des questions importantes s'offrent encore à nos études. Je serai obligé de vous rappeler bien des scènes affligeantes, mais aussi nous verrons, comme toujours, l'Eglise couverte de lauriers, et ses Pontifes, fidèles à leur mission, conserver intact le précieux dépôt de la vérité révélée.

Je veux vous entretenir aujourd'hui du Pape Zozime, qu'on accuse d'avoir contredit l'enseignement de son prédécesseur, Innocent I, au sujet de l'hérésie pélagienne, et du Pape Vigile dans ses relations avec le V[e] concile œcuménique et la fameuse question des *Trois Chapitres*.

Au quatrième siècle, l'impie Arius avait nié la divinité de Jésus-Christ, et, par là même, la réalité de notre rédemption ; Macédonius avait osé rejeter le dogme de la divinité du Saint-Esprit. Le cinquième siècle vit une nouvelle hérésie lever fièrement la tête, vouloir, pour ainsi dire, diviniser l'homme, et proclamer des principes qui rendaient inutile

l'œuvre de l'Homme-Dieu : c'était le pélagianisme.

Son auteur, nommé *Pélage*, était né dans la Grande-Bretagne; on ignore s'il était originaire d'Irlande ou d'Ecosse. Issu d'une famille obscure, il demeura étranger aux études littéraires ; ses talents naturels et son audacieuse hypocrisie suppléèrent à ce qui lui manquait du côté de l'étude. Il était d'une nature froide, égoïste, raisonneuse, d'un esprit superficiel ; aussi admit-il parfois des contradictions évidentes, dont il ne s'apercevait même pas.

Il se fit moine, mais ne devint jamais clerc. Jusqu'à l'époque où il commença à propager son hérésie, il avait la réputation d'un homme pieux et de bonnes mœurs, comme l'affirme saint Augustin lui-même. L'estime exagérée de son mérite parait avoir été la principale cause de son erreur. Il s'imaginait, ainsi que certains moines d'Egypte, que ce serait méconnaître le mérite de la vertu, si elle n'était considérée comme le fruit exclusif de la liberté humaine. Suivant lui, l'homme s'encouragerait plus facilement à la pratique du bien en comptant sur ses propres forces, qu'en recourant à la grâce divine.

Voici les principales erreurs de cet hérésiarque, telles que condamnées dans un concile de Carthage (418). Il niait l'existence du péché originel avec toutes ses conséquences ; il prétendait qu'Adam avait été créé dans la même condition que nous, qu'il était destiné à mourir, quand même il n'aurait pas péché. Pas de transmission du péché originel

à la postérité d'Adam, et par conséquent aucune souillure dans les enfants.

Il faisait une distinction entre le *royaume des cieux* et la *vie éternelle* ; le baptême, d'après son système, était nécessaire pour entrer dans le royaume des cieux, mais non pas pour obtenir la vie éternelle. L'existence du péché originel une fois niée, il s'ensuivait qu'il n'avait pas affaibli la volonté humaine, et que l'homme, par ses seules forces et sans le secours de la grâce, pouvait éviter tout péché, surmonter toutes les tentations, accomplir tous les préceptes. Si parfois il feignait d'admettre un *péché originel*, il ne le faisait consister que dans *l'imitation* de la faute d'Adam par les autres hommes, de même que, sous le nom de *grâce*, il n'entendait pas le secours surnaturel qui agit en nous, qui illumine nos intelligences, et qui détermine librement nos volontés, mais simplement un secours naturel ou extérieur, tel que le libre arbitre, les exemples de Jésus-Christ, les lumières de l'Evangile. On prétend qu'il admit aussi, à une certaine époque, la grâce intérieure ; mais, dans tous les cas, il nia toujours qu'elle fût nécessaire et gratuite, Dieu devant la distribuer selon les mérites de chacun. Il est bien évident que l'homme pouvant se suffire à lui-même, et n'ayant aucunement besoin de la grâce divine, l'Incarnation de Jésus-Christ et les souffrances qu'il a endurées pour nous mériter cette grâce, devenaient tout-à-fait inutiles. C'était le rationalisme du cinquième siècle.

Pélage commença à répandre à Rome ses funestes

doctrines. Il gagna à sa cause un partisan zélé dans la personne de *Célestius*, noble d'origine, avocat habitué aux ruses, aux subtilités chicanières du barreau, doué de beaucoup de talents, qu'il employa malheureusement à la défense de l'erreur ; il était naturellement fourbe et astucieux. Ils devinrent amis intimes et partirent pour l'Afrique, en 411. De là, Pélage se rendit en Palestine ; Célestius demeura à Carthage, et demanda la faveur d'être admis à la communion de l'Eglise de cette ville. Il fut frustré dans son attente ; car on lui signifia de comparaître devant un concile, à cause des doctrines qu'il enseignait et qui commençaient à se répandre. Sur la demande qu'on lui fit de se rétracter, ou de nier qu'il eût enseigné ces erreurs, il refusa et commença à discuter sur la transmission du péché originel, soutenant que c'était là une question controversée, mais non pas un cas d'hérésie. Les Pères du concile condamnèrent cet hérésiarque ; il déclara qu'il en appellerait à Rome. N'osant cependant le faire, il se rendit à Ephèse, et parvint à y obtenir frauduleusement son admission à la communion de l'Eglise.

Pélage, informé de la condamnation de son ami, en fut vivement troublé ; il commença à redouter, et avec raison, pour lui-même, d'aussi graves conséquences. Ses craintes se réalisèrent bientôt. Saint Jérôme l'accabla de sa puissante logique, (1) et Orose, jeune prêtre espagnol, qui achevait son éducation théologique auprès du saint Docteur, à Bethléem, l'accusa d'hérésie et en informa l'évêque de

(1) Lettre à Ctésiphon, et Dialogue contre les Pélagiens.

Jérusalem. Pélage se tira d'affaire dans un synode, tenu en 415, au moyen d'une déclaration vague; mais les esprits continuaient à s'échauffer, et il dût paraître devant un concile assemblé à Diospolis, en Palestine. Comme il connaissait plus d'un tour, il commença par réprouver une partie des propositions de Célestius qu'on lui imputait, et adoucit le sens de quelques autres par des expressions équivoques. Sa connaissance de la langue grecque l'aida beaucoup en cette circonstance, ses adversaires, les Occidentaux, ne connaissant que le latin. Le concile finit par l'absoudre et l'admit à la communion de l'Eglise.

Pélage et ses partisans regardèrent le résultat de ce concile comme un véritable triomphe, et se permirent des incendies, des meurtres, le pillage et autres injustices contre les amis de saint Jérôme. Saint Augustin démontra que l'hérésie avait été formellement rejetée par les Pères de ce concile, et que Pélage les avait trompés par ses subterfuges et ses mensonges; que, du reste, il ne fallait pas confondre l'absolution de Pélage avec l'approbation de ses erreurs. Il écrivit aussi au Pape Innocent I, pour l'informer des ruses du moine hérésiarque, et le prier de rendre un jugement définitif concernant les doctrines nouvelles. Cette lettre était la confirmation de celles qu'avaient écrites au même Pape les évêques de deux conciles, réunis à Carthage et à Milève (416) pour traiter la même question.

Le Pape Innocent I répondit à ces lettres synodales par trois rescrits, dans lesquels il donnait son approbation à la doctrine des conciles d'Afrique, et

réprouvait le livre de Pélage comme hérétique. Ce fut après cette décision que saint Augustin prononça ces paroles si remarquables dont l'écho a traversé les siècles : « Deux conciles ont envoyé leurs décrets au Siége Apostolique ; ils y ont été confirmés ; la cause est finie : plaise à Dieu que l'erreur le soit aussi ! » Toutefois le Pape ne crut pas devoir se prononcer sur le synode de Diospolis. (1) Puis il manda à Pélage de se présenter aussitôt que possible à Rome. Sans tarder, le moine hérétique envoya au Pape sa profession de foi (*Libellus fidei*), accompagnée d'une lettre. Malheureusement le saint Pontife venait de mourir, et ces documents furent remis à son successeur Zozime.

Célestius vint lui-même à Rome pour y apporter sa profession de foi, et pour y plaider sa cause. Tous ces documents étaient remplis d'expressions équivoques ; il y était question de la grâce divine, du péché originel, et il ne manquait pas de manifester une grande soumission à l'Eglise ; le tout avait une apparence d'orthodoxie parfaite.

Après une entrevue sérieuse avec Célestius, et dans laquelle ce dernier exposa sa doctrine d'une manière encore plus catholique, avec force protestations d'obéissance à son autorité, le Pape Zozime en vint à la conclusion, que les évêques d'Afrique avaient été trompés par les faux rapports

(1) "Non possumus illorum nec culpare nec approbare judicium, cum nesciamus utrum vera sint gesta, aut si vera sint, illum constet magis subterfugisse quam se tota veritate purgasse." (Ep, 183, 4.)

d'hommes turbulents et exagérés, et il écrivit dans ce sens à ces prélats, les conjurant de conserver la charité et la concorde.

Il n'avait cependant pas voulu absoudre de suite Pélage et Célestius ; il accorda un délai de deux mois, afin que les prélats eussent le temps de lui faire leurs observations, s'ils le jugeaient à propos. Ces évêques, étonnés de la nature de ce rescrit, virent bien que Célestius avait usé de fourberie et de mensonge. Ils se réunirent au nombre de deux cent quatorze (417), et représentèrent à Zozime tous les subterfuges, dont ces hérétiques se servaient pour abriter leur erreur, et demandèrent qu'il exigeât d'eux une rétractation publique et claire de leur doctrine sur la grâce et la liberté. Un mois plus tard, ils publièrent neuf canons portant condamnation de cette hérésie, en même temps que l'empereur bannissait de Rome tous les pélagiens. Célestius, voyant que ses mensonges avaient été découverts, avait déjà pris la fuite.

Le souveran Pontife soumit toute cette affaire à un nouvel examen, et, s'étant convaincu de la mauvaise foi de ces hérésiarques, il rendit, en 418, une sentence (*epistola tractatoria*) qui confirmait tout ce qui avait été fait et décrété contre les pélagiens. Cette sentence fut envoyée à tous les évêques d'Occident pour être souscrite par eux.

On ne sait trop où moururent Pélage et Célestius, mais, ce qui est indubitable d'après l'histoire, c'est que leur doctrine, une fois frappée des anathèmes de l'Eglise, s'éteignit rapidement.

Le grand évêque d'Hippone, saint Augustin, fut le plus ardent défenseur de la vérité dans toute cette lutte. La liberté humaine aidée, mais non détruite par la grâce divine, qui est nécessaire : telle fut la doctrine qu'il exposa avec lucidité dans une foule d'écrits. Aussi a-t-il mérité le surnom de *Docteur de la grâce*. C'est l'une des plus brillantes intelligences de ce siècle ; ses talents et ses vertus ont fait l'admiration de tous les âges.

Messieurs, les adversaires de l'infaillibilité des Papes se sont prévalus de cette controverse pélagienne, pour affirmer que le Pape Zozime avait contredit la doctrine d'Innoçent I, et que par conséquent l'un ou l'autre a dû errer, et n'être pas infaillible. Mais quelques courtes remarques suffiront pour faire disparaître cette apparente contradiction dans la doctrine des deux Pontifes.

D'abord peut-on dire que le Pape Zozime, dans ses deux lettres aux évêques d'Afrique, a donné une définition *ex cathedrâ* ? A-t-il, en sa qualité de chef de l'Eglise, proposé une doctrine comme devant être tenue par l'Eglise universelle ? Evidemment non. Il ne change absolument rien à la sentence rendue par Innocent I ; il ne définit rien de nouveau. Aussi entre l'Eglise d'Afrique et le Pape Zozime n'est-il question que des personnes, et non pas des doctrines ; personne ne revient sur le jugement d'Innocent I. Il ne s'agit plus de savoir si la doctrine pélagienne est vraie ou fausse ; tous les catholiques la considèrent comme hérétique. Mais Zozime, entendant les beaux sentiments exprimés par Célestius, pensait

qu'il était bien possible qu'il eût été injustement condamné. Pour enlever tout doute à ce sujet, il veut instruire ce procès une seconde fois, et en conséquence il demande, dans une première lettre aux évèques d'Afrique, de produire, dans l'espace de deux mois, leurs preuves contre Pélage et Célestius, et de démontrer les fourberies de ce dernier, s'ils le peuvent. Dans une seconde lettre, Zozime rappelle bien clairement à ces prélats qu'il a ajourné toute décision définitive. Voici ses paroles : « En conséquence Votre Fraternité saura que, depuis la réception de vos lettres, nous n'avons rien changé, mais nous avons laissé les choses dans le même état où elles étaient quand nous vous en écrivîmes, en sorte que la demande que vous nous avez faite se trouve accomplie. » Ces seules paroles suffisent pour faire voir que le Pape Zozime n'a donné alors aucune définition, et que l'objection qu'on en tire contre l'infaillibilité pontificale, est futile et n'a aucun fondement solide.

Mais, dit-on, ce Pape n'a-t-il pas montré une grande bienveillance envers Célestius, qui était véritablement hérétique ? N'était-il pas dans l'erreur ?

J'accorde que Zozime a pu se tromper sur les sentiments intérieurs de Célestius ; celui-ci déclare qu'il adopte la doctrine énoncée dans la lettre d'Innocent I, qu'il se soumet au jugement du Saint-Siége, que, s'il a commis quelque erreur, il est prêt à la rétracter d'après la sentence du Pape. Ne sont-ce pas là des sentiments tout-à-fait orthodoxes, et qui dé-

montrent que, si Célestius s'était trompé, au moins il n'y avait pas malice, ni hérésie formelle ? Zozime demeure hésitant ; il a peine à croire que cet homme ne soit pas catholique, lorsqu'il l'entend reconnaître la nécessité de la grâce et l'autorité suprême de l'Eglise. Si la pensée de Célestius eût été réellement conforme à ses paroles, le Pape avait grandement raison de le proclamer catholique. Mais, dites-moi, qu'y a-t-il de commun entre une erreur concernant un fait intérieur, et l'infaillibilité des Papes ? Est-ce que par hasard les Papes ne seront pas infaillibles, parce qu'ils ne peuvent scruter les secrets du cœur humain ? Evidemment c'est se faire une idée bien étrange et bien fausse de l'infaillibilité. D'ailleurs, la bienveillance de Zozime pour l'hérésiarque avait pour but, comme dit saint Augustin, de le ramener à la vérité par les moyens de douceur ; il agit envers ce caractère irascible, comme se conduit un médecin charitable à l'égard d'un malade atteint de frénésie ; il cherche avant tout à le calmer.(1)

Bien différente eût été l'erreur du Pontife, si, comme l'affirmait Célestius dans son écrit, il avait déclaré que le péché de notre premier père ne se transmet pas à ses descendants. Son enseignement aurait été hérétique. Mais je ne crains pas de nier formellement que Zozime ait proféré pareille doctrine ; impossible d'en produire la moindre preuve. C'est ce qui faisait dire hardiment à saint

(1) *S. Aug.* De peccato orig. c. 6.

Augustin : (1) « Quelle est donc l'épître, quel est le discours où le Pape Zozime, de vénérable mémoire, déclare que l'homme, en naissant, n'est pas souillé du péché originel ? Jamais ce Pontife n'a dit cela, nulle part il ne l'a écrit. »

Non-seulement il n'y a aucun document qui puisse militer contre l'orthodoxie du Pape Zozime, mais il y en a, au contraire, qui rendent un éclatant témoignage en sa faveur. Le premier, c'est qu'il voulut que Célestius approuvât la doctrine catholique, exposée par Innocent I, dans sa lettre aux évêques d'Afrique, et qu'il réprouvât les erreurs que lui avait reprochées le diacre Paulin, au sujet du péché originel, de la grâce, etc. A quoi Célestius répondit qu'il approuvait l'enseignement d'Innocent I, et qu'il répudiait tout ce que condamnait le Saint-Siége. On voit de suite que Zozime professait la même doctrine que son prédécesseur, la doctrine catholique, et qu'il était loin d'admettre le sens naturel et hétérodoxe de certaines propositions contenues dans la profession de foi de l'hérésiarque. Si donc il ne voulut pas agir sévèrement envers Célestius, c'est parce qu'il pensa qu'il rejetait de son symbole de foi tout ce qui pouvait contredire la doctrine d'Innocent I et de l'Eglise universelle : en quoi il n'y a rien qui blesse tant soit peu l'orthodoxie du Pape.

Le second document est le décret que Zozime, une fois informé des fourberies de Pélage et de Célestius, adressa à tous les évêques du monde catholique,

(1) *S. Aug.* ad Bonifac. l. II, c. 3.

pour leur apprendre qu'il avait condamné ces hérétiques et leurs erreurs.[1]

D'après ce que nous venons de voir, il est facile de conclure que Zozime n'a jamais contredit la doctrine de son prédécesseur, et n'a jamais enseigné les erreurs des pélagiens.

LE PAPE VIGILE ET LES TROIS CHAPITRES.

Maintenant, Messieurs, une autre question très-importante s'offre à nos études : c'est celle qui est connue dans l'histoire sous le nom des *Trois Chapitres.* Elle a fourni aux adversaires de l'infaillibilité de l'Eglise et des Papes une objection qui peut se formuler en ces termes:

Le concile de Chalcédoine a approuvé les Trois Chapitres ; le cinquième concile, deuxième de Constantinople, les a condamnés. De même, le Pape Vigile (537-555) a oscillé entre l'approbation et la condamnation. Or, les Trois Chapitres constituent un fait dogmatique, pour le jugement desquels l'Eglise et les Papes revendiquent l'infaillibilité. Donc les conciles œcuméniques et les souverains Pontifes peuvent errer et ont de fait erré en cette matière.

Pour comprendre la réponse qu'il y a à donner à

(1) Les sources historiques de cette controverse se trouvent surtout dans les écrits de *saint Augustin,* sur la grâce et contre les Pélagiens, dans ceux de *Marius Mercator*, de *saint Jérôme*, d'*Orose*, et de *Zozime*. Les travaux plus récents sont ceux du cardinal *Noris*, Hist. Pelag. Paris, 1673, de *Petavius*, Théol. dogm. t. III, p. 317-396, d'*Alticotius*, Summa Augustiniana, etc.

cette objection, il faut d'abord exposer les faits, tels qu'ils se trouvent consignés dans les historiens contemporains de cette controverse, qui eut lieu vers le milieu du sixième siècle.

Qu'entend-on par les *Trois Chapitres*?

Les Trois Chapitres ne sont autre chose que les écrits de *Théodore de Mopsueste* (360-427), de *Théodoret*, évêque de Cyr (390-458), contre saint Cyrille, et d'*Ibas*, évêque d'Edesse (400-457), dans sa lettre au Persan Maris. Ces trois évêques, partisans dévoués de Nestorius, vivaient dans la première moitié du cinquième siècle ; cependant c'est surtout au siècle suivant, à l'époque du Pape Vigile et du cinquième concile œcuménique (553), que leurs écrits suscitèrent les plus terribles disputes, à cause de l'hérésie nestorienne qu'ils renfermaient.

La première phase de cette controverse peut se placer déjà au concile d'Ephèse (431), qui frappa d'anathème Nestorius, parce qu'il admettait deux personnes en Jésus-Christ. Naturellement il s'ensuivait que tous ceux qui professaient la même doctrine, se trouvaient indirectement atteints par cette condamnation. De ce nombre était Théodore, évêque de Mopsueste, le maître de Nestorius ; il était mort peu d'années auparavant, mais ses écrits subsistaient encore.

La seconde phase eut lieu au concile suivant, tenu à Chalcédoine, en 451, pour condamner les erreurs d'Eutychès, qui ne voulait admettre qu'une nature en Jésus-Christ. Théodoret et Ibas y assis-

tèrent ; et comme ils étaient, à cause de leurs écrits, suspects aux Pères de Chalcédoine, ils furent obligés de dire anathème à Nestorius pour être reçus à la communion de l'Eglise. On n'examina pas leurs ouvrages. La lettre d'Ibas fut bien lue devant le concile, mais comme il avait émis, ainsi que Théodoret, une profession de foi orthodoxe, on ne porta aucun jugement sur cette lettre, ni sur aucun autre document.

Les nestoriens, voyant que Théodoret et Ibas avaient été réconciliés avec l'Eglise, et rétablis dans leurs siéges par les Pères de Chalcédoine, en profitèrent pour faire croire que leurs écrits avaient été par là même approuvés, et se mirent à les répandre partout. C'était une effronterie incroyable ; mais à quels excès ne peuvent pas se livrer des hommes une fois lancés sur le chemin de l'hérésie ? Il est bien évident que l'Eglise avait manifesté hautement sa croyance, en s'assurant, par leur profession de foi, que ces évêques ne partageaient pas les idées de Nestorius ; elle avait censuré leurs écrits d'une manière indirecte, bien que non explicite. Toutefois la lutte devint de plus en plus ardente ; les têtes s'échauffèrent à un tel point, qu'un jugement définitif était devenu absolument nécessaire.

Troisième phase.—Après le concile de Chalcédoine, qui avait répudié l'eutychianisme, les moines eutychiens s'étaient en partie soumis aux décisions de l'auguste assemblée ; d'autres cependant, emportés par une fureur aveugle, s'unirent aux moines origénistes, et se livrèrent à des excès inouïs. Ils n'avaient

aucun chef : de là, leur nom d'*acéphales*. Ils se divisaient en bandes assez considérables, parcouraient les provinces de l'Orient, semant partout le carnage, la désolation et la ruine. Ces fanatiques furieux n'avaient, pour faire admettre leur doctrine erronée et pour opérer des conversions, d'autre argument que la force brutale ; une grêle de pierres, des coups de bâton, l'incendie étaient leurs moyens de propagande. Les monastères catholiques étaient surtout exposés aux incursions dévastatrices de ces Vandales ; les retraites les plus solitaires étaient troublées ; leur passage était aussi redoutable que celui d'une armée ennemie. On se demande comment de pareils actes de brigandage et d'une tyrannie sans nom, ne trouvaient pas une répression immédiate et énergique de la part de l'autorité civile ; on a peine à croire que la cour ait pu pactiser avec de semblables malfaiteurs ; c'est pourtant ce qui arriva. L'impératrice Théodora, épouse de Justinien, la plus méchante femme de son siècle, véritable monstre d'iniquité, qui était le scandale du peuple, l'opprobre du trône et la frayeur des gens honnêtes, prêtait main forte aux auteurs de tant de désordres, les encourageait dans le crime et cherchait en eux un appui pour propager et faire triompher définitivement l'hérésie eutychienne.

Aussitôt après la mort du souverain Pontife, saint Agapit, elle fit appeler Vigile, diacre de l'Eglise Romaine, et lui promit de le faire nommer Pape, s'il s'engageait à rejeter le concile de Chalcédoine

et à approuver les doctrines eutychiennes. L'ambitieux Vigile promit tout ce qu'elle lui demanda. Mais pendant ces coupables négociations, le clergé romain procédait à l'élection du Pape saint Sylvère. Grand désappointement pour le général de Justinien, Bélisaire, qui arrivait avec l'ordre de faire élire Vigile. Pour réussir dans ce honteux projet, il fallait inventer quelque calomnie ; on n'hésita pas un instant. On accusa Sylvère d'entretenir des intelligences secrètes avec les Goths, et l'on eut l'inqualifiable audace de fabriquer des lettres pour appuyer cette accusation. Le saint et auguste Pontife fut enlevé de force, et Bélisaire attacha une éternelle flétrissure à son propre nom, en exécutant les ordres impies de Théodora, et en faisant ordonner Vigile évêque de Rome (22 Nov. 537).

L'empereur Justinien, indigné de la conduite de son général, ordonna que Sylvère fût renvoyé à Rome. Mais à peine y était-il arrivé, qu'il fut de nouveau arraché de son siége et conduit en exil à l'île de Palmeria, où il mourut bientôt après, par suite des mauvais traitements qu'on lui fit endurer. Il fait peine de voir Bélisaire, ce grand guerrier, partout victorieux, se prêter à de semblables manœuvres. Aussi, à partir de ce moment, le malheur semble s'attacher à ses pas ; par une juste punition de Dieu, son épée qui n'avait connu jusque là que le succès, ne vit plus que les revers et la ruine.

Il y avait déjà plus d'une année que le schisme désolait l'Eglise. La mort du saint Pape Sylvère

nécessita une nouvelle élection. Afin de mettre un terme aux divisions qui affligeaient la chrétienté, le clergé et le peuple de Rome réunirent leurs suffrages sur Vigile, et celui qui jusque-là avait été antipape, devint, par cette élection régulière, Pontife légitime.

Chose vraiment prodigieuse! à dater de ce moment, Vigile n'est plus le même; ce n'est plus le loup ravisseur, mais un véritable apôtre de Jésus-Christ; il n'est plus homme à sacrifier la foi et les droits de l'Église; il en est au contraire le plus ardent défenseur. Il écrit aussitôt à l'impératrice, pour l'informer qu'il se repent d'avoir engagé sa parole, contrairement aux cris de sa conscience, et qu'il se gardera bien de tenir une promesse qu'il n'aurait jamais dû faire.

Il déclare également dans sa réponse à Justinien, qu'il n'a pas d'autre foi que celle de ses prédécesseurs, qu'il reçoit les quatre grands conciles généraux et la lettre de saint Léon à l'égal des évangiles.

Il condamne les hérétiques Nestorius, Eutychès et leurs partisans, et écrit à Mennas, évêque de Constantinople, pour le féliciter de son zèle à défendre la doctrine des conciles et à anathématiser les schismatiques : témoignage frappant de l'opération de la grâce en Vigile, de l'assistance de l'Esprit de vérité et de la sollicitude que met le divin Fondateur de l'Eglise à conserver pure et intacte la foi de son Vicaire ici-bas, afin qu'il puisse toujours enseigner la vraie doctrine à l'univers entier et le prémunir contre l'erreur.

Ces premiers actes de son pontificat sont, de l'aveu de tous, dignes des plus grands éloges. Mais plusieurs écrivains gallicans et protestants, tels que *Fleury*, (1) le comte *de Beaufort*, (2) *Bost*, (3) et autres, n'ont pas craint d'affirmer qu'il ne s'était pas toujours montré d'une foi si pure, ni d'un zèle si éclairé.

On lui reproche ses lettres à Théodora et à trois évêques eutychiens. A cela je réponds 1° qu'il est fort douteux qu'il les ait écrites, puisque la plupart des écrivains contemporains n'en font aucune mention, et que ceux qui en parlent, tels que Libérat, diacre de Carthage, et Victor, évêque de Tumiane, en donnent des textes différents ; 2° que, quand même elles seraient de Vigile, elles ne prouveraient rien contre l'infaillibilité pontificale, puisqu'il n'y définit absolument rien ; 3° ce qui ôte tout doute et tout scrupule à ce sujet, c'est qu'elles datent d'une époque antérieure à son pontificat.

Mais continuons notre récit afin de pouvoir bien juger la conduite si souvent incriminée de ce Pontife, dans l'affaire des Trois Chapitres.

En 533, l'empereur Justinien, s'érigeant en juge des questions théologiques, avait, à l'instigation des moines turbulents de Palestine, condamné les origénistes, qui soutenaient, entr'autres erreurs, l'inégalité des personnes dans la Sainte Trinité, l'éternité du monde, la préexistence des âmes, etc. Cette mesure contraria vivement Théodore de Cappadoce,

(1) Hist. eccl., l. 32, n. 57.

(2) Hist. des Papes, t. 1, p. 290.

(3) Appel à la conscience des catholiques romains.

admirateur enthousiaste d'Origène. L'âme toute remplie du désir de la vengeance, il se présente chez l'empereur, et, sous prétexte de favoriser la conversion des acéphales, il le presse fortement de condamner les Trois Chapitres. Le rusé diplomate n'avait qu'un but, c'était de porter atteinte au concile de Chalcédoine, qui semblait avoir approuvé ces Trois Chapitres, en admettant leurs auteurs à la communion de l'Eglise.

L'empereur, qui était plus versé dans les questions de droit et d'administration politique que dans les questions religieuses, fut heureux, comme toujours, de trouver une nouvelle occasion de s'immiscer dans les affaires de l'Eglise. C'est le propre de l'ignorance de juger tout sans hésiter, sans avoir le moindre doute de son incompétence, et de vouloir imposer aux autres ses opinions. Il avait le tort de se croire grand théologien. Persuadé qu'on avait confiance dans son profond savoir, il n'eut même aucun soupçon du piége qu'on lui tendait. Les désordres qu'avaient commis les acéphales, furent de suite oubliés, et, en 546, il publia un édit qui accomplissait les vues haineuses de l'évêque de Cappadoce et jetait le trouble dans l'Eglise. Il l'envoya à tous les prélats de l'empire pour le faire signer.

Vigile refusa son approbation à cet édit et excommunia même les évêques qui y avaient adhéré, et dont plusieurs n'avaient été déterminés à cet acte que par l'intimidation. Le Pape redoutait l'immixtion exagérée de Justinien dans les choses spiri-

tuelles, immixtion qui allait toujours croissant et menaçait d'annuler l'autorité religieuse. La confusion devint plus grande que jamais ; la lutte était surtout entre les Orientaux et les Occidentaux. Ce fut une véritable guerre de religion ; les églises furent inondées de sang, et beaucoup d'évêques, exilés. Justinien vit bien que sa seule autorité ne suffirait pas à rétablir l'harmonie ; il voulut avoir la confirmation du Siége Apostolique, et en conséquence il manda le Pape Vigile à Constantinople.

Le Pontife se mit en route, s'arrêta quelque temps en Sicile, d'où il envoya des approvisionnements à Rome, qui était assiégée par Totila, et fit son entrée à Constantinople, le 25 janvier, 547. Justinien l'accueillit avec toute espèce d'égards, et mit à son service toutes les ressources de sa courtoisie et de sa gracieuseté diplomatique. Vigile fut circonvenu de toute manière, et étourdi de promesses et de menaces tendant à lui arracher une condamnation des Trois Chapitres. Un jour qu'on faisait de nouvelles instances auprès de lui, il répondit avec vivacité : « Vous pouvez faire violence à ma personne, mais vous ne violenterez pas Simon Pierre, » donnant à entendre par là, que les mauvais traitements ne sauraient lui faire trahir ses devoirs de Pontife.

Vigile voulut, avant de rendre un jugement, prendre une connaissance exacte de l'affaire. Il se fit traduire du grec en latin les ouvrages incriminés, et les examina attentivement avec soixante-dix évêques

réunis à Constantinople. Le résultat de l'enquête fut consigné dans une lettre, connue dans l'histoire sous le nom de *Judicatum*, et adressée a Mennas, patriarche de Constantinople, et à Pélage, son vicaire à Rome. Dans cette lettre, il déclare que les Trois Chapitres sont *condamnables*, mais que par cette décision il n'entend porter aucun préjudice au concile de Chalcédoine, qui avait reconnu l'orthodoxie de Théodoret et d'Ibas (Théodore de Mopsueste était mort), et que désormais il ne faudra plus parler ni écrire sur cette question. Ce *Judicatum* ne devait pas être publié ; mais il se trouva, comme toujours, des gens malhonnêtes et indiscrets qui le répandirent partout.

Les évêques d'Occident furent peu satisfaits de ce jugement de Vigile, parce qu'ils pensaient qu'il portait atteinte aux décrets de Chalcédoine ; en certaines provinces, ils se laissèrent emporter au delà de toute limite contre le Pape et le frappèrent d'anathème. D'un autre côté, les origénistes et autres furent extrêmement mécontents de ce que Vigile n'avait pas condamné purement et simplement les Trois Chapitres, mais avait fait des réserves en faveur du concile de Chalcédoine. On comprend que la position de Vigile, devenu à peu près le prisonnier de l'empereur, était excessivement délicate. Il usa de prudence, et au lieu d'exiger l'exécution de ses décrets, il résolut d'accepter la proposition, que lui faisait Justinien, de convoquer un concile général. Il y mit toutefois certaines conditions : c'était

que le concile se tiendrait dans une ville indépendante d'Italie ou de Sicile, mais non à Constantinople ; qu'il se composerait d'un égal nombre d'évêques latins et grecs ; enfin, qu'il ne serait plus rien publié avant ce synode sur les questions de doctrine qui devaient lui être soumises.

Justinien, irrité de ce que peu d'évêques Occidentaux se mettaient en route pour venir au concile, et de ce qu'ils retardaient trop à son gré, rendit un édit contre les Trois Chapitres, édit qu'il voulut imposer aux évêques et au Pape. Celui-ci refusa absolument d'y adhérer. Poursuivi par des soldats de l'empereur, il fut obligé de se réfugier dans l'église de saint Pierre de Constantinople, sous l'autel, pour se protéger contre leur violence. Ils le tiraient par les cheveux, par la barbe, par les pieds, et ils ébranlèrent même une colonne à laquelle le Pape se tenait fortement attaché. L'irritation du peuple contre Justinien fut à son comble. Vigile fut relâché, mais, ne se trouvant plus en sûreté dans cette ville, il traversa le Bosphore par une nuit orageuse, s'arrêta à Chalcédoine, et entra dans un couvent situé près de l'Eglise de sainte Euphémie. Il ne consentit à revenir à Constantinople qu'après une promesse formelle de l'empereur, qu'il n'aurait plus rien à craindre.

Aucune des conditions apposées par le Pape à la célébration du concile, ne fut observée. Ainsi on fit afficher partout les édits de Justinien contre les Trois Chapitres. De plus, le concile se réunit à Constantinople (4 mai, 553), et sur cent soixante-cinq évêques, l'Occident n'avait de représentants que

cinq Africains et trois Illyriens ; cent cinquante-sept étaient grecs. Vigile, affligé de voir les conventions si peu respectées, et craignant que les évêques ne fussent pas assez indépendants, ne voulut jamais se rendre à l'assemblée. Toutes les supplications pour lui faire présider le concile, échouèrent contre son indomptable énergie. Il demandait un délai de vingt jours, pour formuler par lui-même son jugement dans cette affaire, et il devait le remettre à l'empereur. Pendant ce temps-là, le concile s'ouvrit sous la présidence d'Eutychius, patriarche de Constantinople.

Vigile rendit cette sentence dans sa lettre connue sous le nom de *Constitutum*. Il y condamnait les erreurs contenues dans les Trois Chapitres, mais s'abstenait de frapper d'anathème les auteurs de ces écrits, parce qu'ils avaient démontré oralement (au moins Théodoret et Ibas) leur orthoxie au concile de Chalcédoine, et étaient morts dans la communion de l'Eglise.

L'empereur ne fit pas lire cette sentence dans l'assemblée des évêques, de peur qu'elle n'empêchât la répudiation des Trois Chapitres. Les Pères du concile prononcèrent cette condamnation avec les noms des auteurs ; comme il n'y avait qu'une divergence accidentelle, et que tout ce qui y avait été statué, était orthodoxe, Vigile, après quelques hésitations, publia une *lettre synodale*, par laquelle il confirmait ce concile. Malgré tous les défauts qu'il y eut dans sa célébration, il a été, grâce à la sanction du Pape, mis au rang des assemblées œcuméniques.

Il y eut encore pendant longtemps bon nombre de réfractaires, surtout en Occident ; mais quel est le concile (à part celui du Vatican) qui n'en ait vu surgir plusieurs ?

Le malheureux Pontife put alors reprendre le chemin de Rome, après une absence de près de huit années. Mais il n'eut pas le bonheur de revoir la Ville Eternelle ; il mourut en chemin, à Syracuse, l'an 555.

Après le récit de ces faits, il est assez facile de résoudre l'objection que je me proposais tout-à-l'heure.

Il n'y a aucune contradiction entre le concile de Chalcédoine et celui de Constantinople. Dans le premier, on ne s'occupa que des personnes de Théodoret et d'Ibas (le nom de Théodore de Mopsueste fut à peine prononcé une fois) ; ils dûrent anathématiser Nestorius et émettre une profession de foi orthodoxe ; on ne traita pas de leurs écrits ; à Constantinople, au contraire, ce sont leurs écrits qui sont jugés. A Chalcédoine, on a demandé à Théodoret et à Ibas, dans quel sens ils interprétaient leurs écrits et ce qu'ils croyaient ; à Constantinople, on a cherché quel était le sens de ces écrits. A Chalcédoine, la question des Trois Chapitres n'a été traitée qu'accidentellement et par quelques évêques ; à Constantinople, elle a été la fin principale du concile. A Chalcédoine, les Trois Chapitres n'ont été condamnés qu'*indirectement ;* à Constantinople, ils furent réprouvés *formellement.* Les Pères de ce dernier concile étaient tellement persuadés que leur manière d'agir

ne contredisait pas celle de l'assemblée de Chalcédoine, qu'ils ne parlent toujours de celle-ci qu'avec le plus profond respect. On voit donc par ces quelques remarques combien est futile l'objection des Jansénistes et autres qui prétendent qu'il y a opposition entre les décrets des deux conciles.

Mais, dit-on, après qu'on eût donné lecture de la lettre d'Ibas au concile de Chalcédoine, on reconnut l'orthodoxie d'Ibas. Donc à Chalcédoine on jugea les écrits et non pas seulement les personnes. Donc il y a contradiction entre le concile de Chalcédoine et celui de Constantinople.

Le simple exposé du fait me servira de réponse. On lut la lettre d'Ibas; mais celui-ci nia en être l'auteur, et elle fut mise de côté. Toutefois, comme l'orthodoxie d'Ibas pouvait être suspecte aux Pères du concile, et qu'il ne convenait pas de laisser, à la tête de l'Eglise d'Edesse, un évêque, dont la doctrine n'eût pas été catholique, alors ils lui demandèrent d'anathématiser les erreurs nestoriennes et d'émettre une profession de foi catholique : ce qu'il fit sans hésiter. Alors on reconnut l'orthodoxie de l'évêque Ibas, mais non pas celle de la lettre qu'on lui avait attribuée et dont on ne s'occupait plus.

D'ailleurs, il est de toute évidence que le concile de Chalcédoine ne pouvait pas approuver la doctrine énoncée dans cette lettre. En effet, dans le concile, on parle en termes excessivement élogieux de saint Cyrille, et l'on répudie formellement Nestorius; dans la lettre d'Ibas, saint Cyrille est représenté comme favorisant les doctrines apollina-

ristes, tandis que Nestorius aurait été injustement condamné. Le concile définit un dogme qui contredit la doctrine de Théodore de Mopsueste et de Nestorius ; la lettre d'Ibas proclame Théodore docteur de la vérité. On voit donc de suite que le concile n'eût pu approuver la lettre d'Ibas, sans se contredire manifestement lui-même.

Que Maxime d'Antioche ait jugé que cette lettre était orthodoxe, cette opinion particulière disparaît en face de l'enseignement des Pères du concile. Que Ferrand, diacre de Carthage, ait trouvé une contradiction entre le quatrième et le cinquième concile, cela ne prouve absolument rien, surtout si l'on fait attention qu'il était un défenseur acharné des Trois Chapitres.

On fait une instance en disant que le Pape Vigile dans son *Constitutum* a déclaré la *lettre* d'Ibas irrépréhensible. Je réponds que Vigile n'a jamais dit cela ; il a dit seulement que la *foi* d'Ibas était irrépréhensible : ce qui est bien différent. L'objection suppose que le Pape examina l'écrit même et le déclara orthodoxe, tandis qu'en réalité il ne se prononça que sur la profession de foi d'Ibas, qu'il trouve irrépréhensible.

On objecte encore que les Eglises d'Espagne refusèrent longtemps de reconnaître le cinquième concile, tout en demeurant dans la communion de l'Eglise Romaine, et que saint Grégoire lui-même paraît ne pas admettre l'autorité de ce concile, puisque dans sa lettre à Théodelinde, reine des Lombards

il n'énumère que les quatres premiers conciles généraux.

Il faut observer que le consentement de l'Eglise universelle, et en particulier de l'Eglise Romaine, doit l'emporter sur l'opinion de quelques Eglises particulières. Les souverains Pontifes n'approuvèrent jamais ce dissentiment des Eglises d'Espagne, mais ils le tolérèrent pendant un certain temps par mesure de prudence, et aussi parce que ces Eglises agissaient sous l'empire d'une erreur de fait, qui leur faisait croire à une contradiction entre ces deux conciles ; parce qu'elles ne faisaient pas schisme avec l'autorité, ni ne favorisaient le nestorianisme ; enfin parce qu'il y avait espoir de les ramener peu à peu à la vérité, tandis qu'une conduite un peu brusque eût pu les précipiter dans le schisme. Cette manière d'agir eut plein succès.

Quant à saint Grégoire, il est bien certain qu'il contribua plus que tout autre à faire reconnaître partout l'autorité doctrinale du cinquième concile. Si, dans sa lettre à la reine des Lombards, il ne parle que des quatre premiers conciles, c'est uniquement par prudence, parcequ'il avait appris qu'elle était opposée à la condamnation des Trois Chapitres ; il ne fait pas mention du cinquième, de peur de l'irriter et de nuire aux progrès de la religion chez les Lombards. Il voulait triompher de ses résistances, plutôt par la raison que par un coup d'autorité, et il y réussit.

De tout ce que je viens de dire, je conclus que le

cinquième concile ne définit absolument rien de contradictoire au concile de Chalcédoine.

Maintenant, que penser de la conduite de Vigile dans toute cette controverse ? N'a t-il pas erré dans la foi ?

Certainement non, puisque, dans tous ses écrits, il réprouva formellement le nestorianisme et l'eutychianisme, et ne donna jamais son adhésion aux Trois Chapitres.

Mais, disent nos adversaires, il a au moins erré dans un fait dogmatique, puisqu'il a d'abord répudié les Trois Chapitres dans son *Judicatum*, les a défendus ensuite dans son *Constitutum*, et les a enfin condamnés explicitement dans sa lettre de confirmation du cinquième concile.

Cette objection ne renferme qu'une pure calomnie. Pour l'appuyer solidement, il faudrait démontrer que Vigile a approuvé les écrits dont il est question, et en a proclamé l'orthodoxie. Or il est impossible de faire cette démonstration; car bien que Vigile se soit abstenu pendant un certain temps de condamner les Trois Chapitres, il ne les a cependant jamais approuvés, et son désir était de laisser les choses dans le même état qu'après le concile de Chalcédoine, qui n'avait pas rendu de jugement sur la doctrine. Donc il n'y a aucune erreur concernant un fait dogmatique.

Le Pape Vigile a d'autres adversaires plus bienveillants, mais qui croiraient forfaire à un antique usage, s'ils ne l'accusaient au moins de légèreté et

de faiblesse ; ce n'est guère que par esprit de modération qu'ils ne dépassent pas ces sages limites.

Examinons un instant, Messieurs, cette accusation, sans parti pris, sans préjugés, mais seulement par amour pour la vérité historique, et nous verrons que la conduite de ce Pontife fut seulement empreinte de prudence et de modération, et ne mérite que des éloges.

En effet, s'il différa pendant quelque temps de condamner les Trois Chapitres, ce délai lui était imposé et par l'abus de pouvoir de l'autorité impériale, qui s'arrogeait le droit de dirimer les questions religieuses, et par la crainte de paraître porter atteinte au concile de Chalcédoine et de produire un schisme chez les Occidentaux, et par l'importance des écrits grecs qu'il y avait à examiner, et par la qualité des personnes qui en étaient les auteurs. Mais comme les Orientaux voulaient absolument la condamnation de ces écrits, et que rien ne pouvait les détourner de cette résolution, il se décida à les censurer, tout en déclarant qu'il n'entendait diminuer en rien le respect dû au concile de Chalcédoine. Par cette sage réserve, il enlevait aux acéphales tout moyen d'abuser de cette condamnation. Aux instances et aux menaces, Vigile opposa une constante fermeté, qui déjoua les projets des sectaires.

Comme son *Judicatum* avait soulevé de vives récriminations en Occident, et que l'Eglise était menacée d'un schisme, il consentit à en suspendre l'effet et à convoquer un concile général, aux conditions dont j'ai parlé tout-à-l'heure ; c'était là un moyen suprême de

rétablir la paix et l'union dans l'Eglise universelle. Quand il s'aperçut ensuite qu'aucune des conditions n'était observée, quand il vit que l'empereur lui faisait endurer les plus indignes traitements, qu'il voulait dominer dans le concile et lui imposer ses caprices, alors il refusa d'y assister. Tout homme sage et ayant conscience de sa dignité en eût fait autant.

Constamment préoccupé des dangers que courait l'Eglise, si le concile rendait une décision trop absolue, il voulut prévenir le mal en publiant son *Constitutum*, décret rédigé avec tous les ménagements possibles et bien propre, ce semble, à maintenir l'autorité du concile de Chalcédoine, et à satisfaire ceux qui en voulaient aux Trois Chapitres.

Enfin, quand il vit que le concile n'avait rien défini de contraire à l'orthodoxie, il jugea à propos de donner sa sanction à tout ce qui y avait été décrété, tout en se montrant plein de modération envers ceux qui hésitaient à adhérer aux décisions de l'auguste assemblée. [1]

Le jugement favorable que je viens de porter sur le Pape Vigile me semble inattaquable, si l'on ne se contente pas de faire un examen superficiel des faits

[1] Sources de l'histoire de la controverse des Trois Chapitres: *Facundus*, évêque d'Hermiane, Pro defens. trium capitul. libb. XII ; lib. contra Mocianum scholasticum ; *Ferrand*, diacre de Carthage, ep. ad Pelag. et Anatolium pro tribus capitulis ; *Rusticus*, diacre de Rome, Disput. contra acephalos ; *Labbe*, t. V., Travaux subséquents : *Noris*, Dissert. de synodo V ; *Petavius*, Theol. dogm., t. IV, l. I ; *Baronius* et *Pagi*, ad an. 552-555 ; *Noël Alexandre*, Hist. eccl., diss. 3 in saec. VI ; *J. B. Palma*, Praelect. hist. eccl., t. II, part. I, c. 4-7.

que j'ai établis. Pour être équitable, il faut se reporter à l'époque où il vécut, considérer attentivement les circonstances difficiles dans lesquelles il se trouvait, sa position délicate vis-à-vis d'un souverain, despote religieux, soutenu et encouragé par des troupes de fanatiques, et en face d'un schisme qui menaçait d'éclater en Occident. Peu de Pontifes se sont trouvés dans une situation aussi critique. Vigile sut, par sa fermeté mêlée de prudence, épargner bien des maux qui, sans cela, auraient affligé l'Eglise. Bossuet lui-même, (1) considérant la série des faits historiques qui eurent lieu pendant ce pontificat, exprime sa persuasion que Vigile a très-bien agi dans les circonstances exceptionnelles où se trouvait alors l'Eglise. De Marca, (2) gallican reconnu, après avoir fait observer que, dans cette affaire, il s'agissait plus des personnes que de la foi, affirme également que ce qui paraît inconstance et légèreté dans la conduite de ce Pape, n'est en réalité que prudence et maturité de conseil. Telle est aussi l'opinion de Thomassin (3) et du savant Cardinal Noris. (4)

Rien de plus difficile, Messieurs, que de rectifier une erreur historique, et surtout rien de plus ardu que de faire admettre cette rectification. Il est certains mensonges, volontaires ou involontaires, qui, en raison de l'importance de ceux qui les ont les

(1) Defens. declat., l. 7, c. 20.

(2) De Concord., l. 3, c. 13.

(3) Dissert. XIX in Synodo V.

(4) Dissert de Synodo V, c. 8.

premiers proférés ou endossés, semblent avoir droit de circulation dans l'histoire. Chacun marche sur les traces de ses devanciers, et le verdict, une fois rendu, a, pour ainsi dire, force de loi ; on n'a plus le courage de revoir les pièces du procès ; trop heureux de trouver une voie toute frayée, on ne s'occupe guère de rechercher si c'est la meilleure ou la plus directe. C'est ainsi que certains faits, certains jugements faux et hasardés, acquièrent, dans le domaine de l'histoire, une espèce de droit de cité qui est une véritable usurpation. Tel a été le cas pour le Pape Vigile. Je n'ai pas rencontré d'accusations graves contre ce Pape avant l'ère du jansénisme, au dix-septième siècle. Là on voit des hommes de talent, mais préjugés par leurs erreurs, s'évertuer à trouver une contradiction entre le quatrième et le cinquième concile, ainsi qu'entre les différents actes de Vigile, afin de pouvoir établir leur thèse favorite, à savoir, que les faits dogmatiques ne constituent pas une partie de l'objet de l'infaillibilité. Quelques voix ont protesté de temps en temps, mais elles ont eu peu d'écho dans l'opinion publique, égarée par le premier jugement. Une réaction énergique s'opère de nos jours en sens contraire.

Maintenant, Messieurs, si nous jetons un coup d'œil rétrospectif sur les siècles que nous venons de parcourir, il est facile de voir l'action bienfaisante de l'Eglise dans la société et son triomphe continuel sur les innombrables ennemis qui l'ont battue en brèche.

Dans les trois premiers siècles, époque de persécutions sanglantes, l'Eglise régénère l'individu et la famille ; l'intelligence humaine se pénètre de la vérité des dogmes chrétiens et abjure peu à peu ses vieilles erreurs ; la volonté, sous l'influence de la grâce divine, acquiert de l'énergie pour le bien ; le cœur, fatigué de courir inutilement après un bonheur chimérique, est purifié, transformé, et ne cherche plus le repos que dans l'infini, en Dieu lui-même. Les liens de la famille se resserrent ; la paix, la piété, les joies pures et saintes viennent prendre place au foyer domestique ; une tendre affection règne, là où régnaient auparavant la discorde, le crime et l'infamie.

Au quatrième siècle, on voit le christianisme monter sur le trône des Césars. Le plus souvent persécuté et honni, il exerce cependant une influence considérable, non plus seulement sur l'individu, mais sur la société entière. Cette influence se manifeste surtout dans le culte chrétien qui ne craint plus les regards du public, dans la protection accordée à la nouvelle religion, à ses ministres et à ses adhérents, et surtout dans la législation, miroir parfait des croyances, des mœurs et des coutumes d'un peuple. Il n'y a pas encore entre l'Eglise et l'Etat cette union intime, ces rapports de subordination complète que nous admirons au moyen-âge, mais enfin l'Eglise adoucit peu à peu les mœurs de l'époque, police les nations barbares, ramène les peuples à l'unité religieuse, et transforme la société païenne en société chrétienne, tout en laissant sub-

sister ce que l'ancienne civilisation pouvait avoir de vrai, de bon et d'utile.

Un autre fait bien remarquable, et bien propre à frapper tout esprit droit et sincère, c'est que, malgré les plus violents assauts de l'erreur, malgré les persécutions, malgré tous les scandales que nous avons vus se produire dans l'élément humain de l'Eglise, rien n'a pu détruire l'identité de sa doctrine, rien n'a pu amoindrir sa force d'expansion, ni sa virilité perpétuelle. Chaque siècle a enfanté ses hérésies; elles sont mortes et l'Eglise vit.

Les sectes de toute espèce ont armé contre l'Eglise leurs nombreuses phalanges ; mais cette nouvelle Jérusalem demeure toujours debout ; elle est la même en tous lieux ; pas une pierre n'a pu être détachée de son admirable unité, et, devant ses murs, gisent les cadavres de ses ennemis. Si l'Eglise nous eût toujours apparu exempte de luttes, entourée d'amis, protégée par l'égide des empereurs, par le bouclier de l'autorité civile, nous aurions peut-être été portés à la regarder comme une institution humaine ; mais quand nous la voyons résister à l'action corrosive du temps, à des ennemis si multiples, si puissants, si variés, si acharnés à sa ruine et si constants dans leurs efforts, tout homme qui ne veut pas fermer les yeux à la lumière, est obligé de proclamer la divinité de cette institution et de reconnaître que la main de Dieu est là pour la protéger et la sauver.

Je résume en quelques mots ce que je viens de dire dans cette leçon :

1° Le Pape Zozime n'a pas enseigné une doctrine différente de celle de son prédécesseur Innocent I, dans la question pélagienne.

2° Il n'y a aucune contradiction réelle entre le quatrième et le cinquième concile œcuménique au sujet de la controverse des Trois Chapitres, puisque l'un a jugé les personnes et l'autre les écrits.

3° Le Pape Vigile n'a jamais approuvé la doctrine contenue dans les Trois Chapitres, et ce qui paraît au premier abord irrésolution et inconstance, n'est en réalité que sagesse, prudence et modération.



SIXIÈME LEÇON.

LE PAPE HONORIUS ET LE MONOTHÉLISME.

Origine et progrès du monothélisme. Héraclius, Sergius et Sophrone. Lettre de Sergius à Honorius et réponse de ce dernier. Opinions diverses sur la question d'Honorius. Authenticité des documents sur lesquels repose la controverse. L'accusation de monothélisme portée contre Honorius est fausse ; témoignages favorables de Jean IV, de saint Martin I, de saint Agathon, de saint Maxime. Les lettres d'Honorius à Sergius sont orthodoxes ; il y enseigne deux volontés et deux opérations en Jésus-Christ. Solution d'une difficulté. Honorius n'a rien défini dans ses lettres. La condamnation de ce Pape par le VIe, le VIIe et le VIIIe concile, est réelle ; quelle en est la portée d'après saint Léon II. Ce que signifie le mot *hérétique*. Objection tirée des légendes du Bréviaire, et réponse. Quelle fut la culpabilité personnelle d'Honorius en cette affaire.

Messieurs,

Nous allons nous occuper aujourd'hui de la célèbre question du Pape Honorius, qu'on accuse d'être tombé dans l'hérésie du monothélisme. Cette question a eu beaucoup de retentissement, comme vous le savez, à l'époque du concile du Vatican. Le Père Gratry, homme de talent et d'une piété sincère, mais plus versé dans la métaphysique que dans l'étude de l'histoire, crut devoir descendre

dans l'arène ; pour son malheur il y rencontra des adversaires redoutables, parmi lesquels se distinguèrent surtout Mgr. Dechamps, Archevêque de Malines, Dom Guéranger, Abbé de Solesmes, et plusieurs autres. Disons de suite que le Père Gratry, en enfant soumis de l'Eglise catholique, a donné son adhésion pleine et entière à tous les décrets du concile du Vatican et a terminé sa vie édifiante par une sainte mort.

Je me propose, Messieurs, de résoudre ce soir toutes les objections qu'on a soulevées contre l'orthodoxie du Pape Honorius. Il est bon que chacun soit au fait d'une controverse qui a tant agité les esprits, et dont les ennemis de l'Eglise abusent si souvent contre la Papauté et le catholicisme en général. L'auteur de la petite brochure publiée dernièrement au bureau du *Witness* de Montréal, s'est contenté de dire : « Honorius (A. D. 625) adhéra au monothélisme, comme le Père Gratry l'a pleinement démontré. » L'accusation est fort concise ; mais la réponse ne saurait l'être autant, à moins qu'on ne veuille se contenter de nier sèchement comme il a affirmé gratuitement.

Commençons par nous rappeler les principaux faits qui sont de nature à projeter une certaine lumière sur la question. Nous sommes au septième siècle. Honorius gouverna l'Eglise de 625 à 638, et le sixième concile, qui le condamna, eut lieu environ quarante-deux ans après sa mort, c'est-à-dire, vers 680.

Les empereurs d'Orient avaient une manie qu'on pourrait considérer comme héréditaire chez eux : c'était la manie de dogmatiser, de s'ériger en théologiens, de vouloir faire de leurs opinions religieuses des articles de foi, de vouloir assujettir l'Eglise à l'Etat, et commander au Pape, à l'épiscopat et aux consciences catholiques, comme on commande à un corps de troupes.

Il semble que les invasions successives et sanglantes des Perses et des Arabes mahométans, auraient dû inspirer aux empereurs byzantins une crainte salutaire et un vif désir de se rattacher au tronc vigoureux de la foi romaine, pour y puiser la sève de la vérité et de la vie. Il semble qu'ils devaient au moins concentrer leurs efforts pour repousser les dangers sérieux qui menaçaient l'empire, et que toute querelle religieuse devait être écartée dans un moment aussi solennel ; mais on eût dit qu'ils avaient un bandeau sur les yeux ; rien ne put les empêcher de se jeter au milieu de la mêlée. Héraclius lui-même, l'un des plus sages souverains du Bas-Empire, se laissa emporter au milieu du tourbillon des questions religieuses ; il publia son *Ecthèse* ou profession de foi (638), et devint l'un des fauteurs de l'hérésie monothélite. Peut-être aussi voulait-il, pour des motifs politiques, réconcilier les monophysites avec l'Eglise catholique et par là affermir l'empire d'Orient au dedans et au dehors ; le fait est qu'il n'atteignit pas ce but.

Vous vous rappelez, sans doute, que les euty-

chiens ou monophysites avaient été condamnés au concile de Chalcédoine (451), et que ce concile avait défini qu'il n'y a dans le Christ qu'*une seule personne* en *deux natures*, sans mélange, sans changement, sans séparation, sans division. Définir la dualité des natures, c'était définir *implicitement* qu'il y a en Jésus-Christ deux volontés, deux opérations. Les eutychiens, mécontents de se voir ainsi anathématisés, cherchèrent à cacher leur erreur sous une formule nouvelle. Ils reconnurent bien qu'il y avait deux natures en Jésus-Christ, mais ils rejetèrent implicitement cette doctrine en ne voulant admettre qu'une seule opération, qu'une seule volonté. C'était un moyen de paraître approuver le concile de Chalcédoine, sans renoncer néanmoins à leur ancienne erreur. Le peuple ne pouvait guère découvrir l'élément hérétique caché sous cette formule ; mais les prélats eutychiens la caressaient du regard comme une vieille amie, qui s'est affublée d'un nouveau costume. Il est évident que le monothélisme n'était qu'un rejeton du monophysitisme ; l'erreur plus récente d'une seule volonté en Jésus-Christ découlait de l'ancienne, qui n'admettait qu'une nature. Les monothélites ne disaient pas si cette unique opération, si cette unique volonté était divine, ou humaine, ou un mélange des deux : de là, une équivoque qui donnait lieu à des divergences d'opinion.

Il est assez probable que Sergius, patriarche de Constantinople, favorisé par l'empereur Héraclius, fut l'auteur de la nouvelle hérésie. Il s'appuyait sur des passages mal interprétés de saint Denys

l'Aréopagite et de saint Cyrille, et prétendait que ni les conciles, ni les Papes n'avaient enseigné deux volontés en Jésus-Christ. Plusieurs lettres qu'il écrivit à Théodore de Pharan, au monophysite George et autres, lui obtinrent des réponses favorables; tous affirmaient que de l'unité de la personne du Christ découlait nécessairement l'unité d'action et de volonté. Grâce à la protection impériale, les trois siéges d'Alexandrie, d'Antioche et de Constantinople furent occupés par des monothélites.

Ils rencontrèrent un terrible adversaire dans le moine Sophrone, qui fut élevé plus tard sur le siége patriarcal de Jérusalem (634). Il les supplia, mais en vain, de ne pas publier une semblable doctrine. Retiré dans son monastère, il continua ses recherches sur cette importante question, et démontra par six cents textes tirés des saints Pères, que l'Eglise entière avait toujours attribué deux volontés à Jésus-Christ, l'une divine, l'autre humaine. Une fois élevé en dignité, il agit avec encore plus d'énergie, et anathématisa dans un synode les partisans de la nouvelle doctrine.

Sergius fut effrayé de l'attitude menaçante de Sophrone et du puissant parti qui l'appuyait; il vit bien que son autorité serait insuffisante pour lutter contre un jouteur aussi redoutable. Il écrivit en toute hâte au Pape Honorius ; la prudence et l'habileté ne lui faisaient pas défaut. Sa lettre louait avec exagération le retour général des monophysites à l'Eglise;

il disait qu'il serait dur de réduire à l'apostasie tant de millions de chrétiens pour un seul mot, dont on avait fait la condition de l'union, d'autant plus que bon nombre de saints Pères avaient fait usage de ce mot. Il ajoutait que le meilleur moyen de succès, c'était de ne parler ni d'une, ni de deux opérations dans le Christ, parce que certains fidèles croiraient qu'on annullait par là la doctrine des deux natures, tandis que les autres en déduiraient nécessairement l'existence de deux volontés contraires l'une à l'autre en Jésus-Christ.

Honorius, qui croyait à la bonne foi de Sergius, lui écrivit successivement deux lettres, dans lesquelles il expose la véritable doctrine ; cependant pour le bien de la paix, il pense qu'il vaut mieux s'abstenir de parler d'une ou de deux opérations en Jésus-Christ.

De là, la grave accusation d'hérésie qu'ont portée contre lui les gallicans, les protestants et autres ; de là, les censures dont le sixième concile l'a frappé, ainsi que tous les monothélites ; de là, les arguments qu'on en a tirés contre l'infaillibilité des souverains Pontifes.

Nous avons à examiner aujourd'hui si le Pape Honorius a fait cause commune avec les monothélites.

D'abord, quelles sont les différentes opinions sur cette question ? Il y a des catholiques qui prétendent que les documents sur lesquels repose l'accusation portée contre Honorius, et surtout les actes

du sixième concile, ont été interpolés par les monothélites. Tels sont Mgr. Tizzani, (1) l'abbé Corgne,(2) Mamachi, (3) Bellarmin, (4) Baronius, (5) etc.

D'un autre côté, les adversaires de l'infaillibilité des Papes admettent l'authenticité des documents et soutiennent qu'Honorius est tombé dans l'hérésie du monothélisme. Tels sont les Centuriateurs de Magdebourg, Spanheim, Basnage, de la Luzerne, etc.

La plus grande partie des érudits catholiques, au contraire, tout en admettant l'authenticité des documents, prétendent qu'ils ne prouvent pas du tout l'hétérodoxie d'Honorius. Tels sont Thomassin, (6) Jean Garnier, (7) Noël Alexandre, (8) le card. Orsi,(9) Muzzarelli,(10) Bottalla, S. J.,(11) Palma,(12) Mgr. Dechamps, (13) Dom Guéranger, (14) les savants rédacteurs de la *Civiltà Cattolica*, etc. Bien que la pre-

(1) Hist. des conciles, t. 1., p. 403, etc.

(2) Dissert. critique sur le monothélisme.

(3) Orig. et antiq. christ., t. VI.

(4) De summo Pontifice.

(5) Annales, ad annos 633,680.

(6) Dogmata theologica.

(7) Diss. II ad Libr. diurnum RR. Pontificum.

(8) Hist. eccl. saec. VII, diss. II, de Honorii damnatione in synodo VI œcum., t. X.

(9) De R. Pontificis infallibilitate, t. I, part. I, l. 1.

(10) De auctoritate RR. Pontif , t. II.

(11) Pope Honorius before the tribunal of reason and history, London, 1868.

(12) Praelect. hist. eccl., t. I, p. 445-485.

(13) Lettres au R. P. Gratry, Paris, 1870.

(14) La monarchie pontificale, p. 188.

mière opinion ne soit pas dénuée de toute probabilité, cependant c'est à cette dernière que je donne mon adhésion, persuadé que c'est la seule qui reflète tous les caractères de la vérité historique.

Je commence par démontrer que les documents en question, c'est-à-dire, la lettre de Sergius à Honorius, les deux lettres d'Honorius à Sergius, et les actes du sixième concile, sont authentiques ; puis je ferai voir que, néanmoins, Honorius n'est pas tombé dans l'hérésie, et que le sixième concile ne l'a pas condamné comme hérétique formel, mais seulement comme coupable de négligence.

I. On doit considérer comme authentiques des documents qui ont été regardés comme tels, et par les Pères du sixième concile, et par les autres écrivains ecclésiastiques de cette époque, des documents que toutes les règles de la saine critique nous font un devoir de considérer comme l'œuvre de ceux à qui on les attribue. Or telles sont les lettres de Sergius et d'Honorius.

En effet, dans les sessions XII[e] et XIII[e] du sixième concile, on lut les lettres de Sergius à Cyrus et à Honorius, ainsi que celles d'Honorius à Sergius, et de Pyrrhus, évêque de Constantinople, au Pape Jean IV.

La lecture de ces lettres se fit sans aucune réclamation. D'où je conclus que tous les Pères du concile en admettaient alors l'authenticité.

De plus, George, évêque de Constantinople, voyant qu'une éternelle flétrissure allait s'attacher au nom

et à la mémoire de son intime ami, Sergius, ordonna d'apporter la lettre autographe de Sergius à Honorius, que l'on conservait dans les archives de l'Eglise de Constantinople, et de la confronter avec la copie qu'en avait apportée de Rome le légat du Pape, saint Agathon. On les trouva parfaitement identiques. Il est donc bien évident qu'à l'époque du sixième concile, c'est-à-dire, une quarantaine d'années après qu'Honorius fut descendu dans la tombe, la lettre de Sergius existait et à Rome et à Constantinople, et, qui plus est, parfaitement identique en ces deux endroits.

Mais, dit-on, cette lettre a pu être forgée. Par qui? Par les Grecs? Mais comment les Grecs auraient-ils pu en glisser un exemplaire dans les archives de l'Eglise Romaine, sans que personne s'en aperçût, même à Rome? Le fait n'est guère admissible. Par les Latins? Mais comment pouvait-elle figurer dans les archives de l'Eglise de Constantinople? D'ailleurs, l'évêque George n'avait pas le moindre doute sur l'existence de la lettre de Sergius à Honorius; il craignit seulement qu'elle ne fût interpolée, et c'est pour cela qu'il demanda de collationner la copie sur l'original; on les trouva conformes.

Cette lettre de Sergius à Honorius, renfermant des opinions monothélites, il est clair que l'interpolation, s'il y en avait, ne pouvait tirer son origine que des partisans de cette secte, à Constantinople; et alors il est impossible d'expliquer comment cette

lettre aurait été interpolée, même dans les archives de l'Eglise Romaine. Donc, à cette époque, le texte de cette lettre était intact.

Ajoutez à cela que Sergius est regardé comme le père du monothélisme ; sa lettre s'en ressent ; quel eût donc été le but de cette interpolation ? Impossible d'en assigner un qui soit satisfaisant.

Ce qui doit confirmer dans cette idée, c'est que les lettres d'Honorius répondent exactement à celle de Sergius, et approuvent la ligne de conduite qu'il y proposait. Donc si la lettre de Sergius a été corrigée et augmentée, il faut que celles d'Honorius l'aient été de même. Or cela n'est pas du tout prouvé. J'admets volontiers que les monothélites étaient assez audacieux pour jouer le rôle de faussaires et qu'ils l'ont même joué fort souvent ; mais il reste encore à établir qu'ils l'aient été en cette circonstance ; il y a une énorme différence entre être capable d'un crime et commettre ce crime.

Je crois pouvoir démontrer que les lettres d'Honorius à Sergius sont authentiques et non interpolées. En effet, les légats du Pape saint Agathon au sixième concile avaient intérêt à ce que les nouveaux sectaires ne vinssent pas à déverser la calomnie sur les souverains Pontifes ; ils y mirent aussi beaucoup de zèle, et lorsque l'on voulut produire des pièces apocryphes, que les monothélites attribuaient au cinquième concile et au Pape Vigile, pièces qui favorisaient les idées des novateurs sur l'unité d'opération en Jésus-Christ, tous, légats et évêques, se récrièrent

vivement contre cette criminelle audace des faussaires. Les mêmes protestations se firent entendre contre certains témoignages des Pères que citaient les monothélites. Comment donc se fait-il qu'il n'y ait eu aucune réclamation à la lecture des lettres d'Honorius ? Pourtant les légats soupçonnèrent qu'il pût y avoir fraude, et pour plus de sûreté, ils collationnèrent ces lettres lues devant le concile avec les copies qu'ils en avaient apportées de Rome ; on trouva encore identité parfaite. D'où je conclus que ces lettres sont authentiques.

Les écrivains contemporains affirment la même chose. Le Pape Jean IV (640-642), dans l'Apologie d'Honorius adressée à l'empereur Constantin, fils d'Héraclius, fait mention de la lettre de Sergius ainsi que de la réponse d'Honorius par laquelle il soutenait *qu'il ne faut pas admettre en Jésus-Christ deux volontés contraires*. Donc ce Pontife admettait l'authenticité de ces documents ; autrement il n'aurait, certes, pas pris ce moyen de défendre Honorius.

C'est aussi ce que nous trouvons consigné dans les écrits de saint Maxime, martyr, (1) et dans les actes du sixième concile, sess. VIII.

Ici se présente une autre question importante. Les actes de ce sixième concile tels que nous les avons maintenant, sont-ils authentiques ?

Les uns, et c'est le petit nombre, répondent négativement et par là coupent court à toutes les difficultés au sujet de l'orthodoxie d'Honorius.

(1) Dialogue avec Pyrrbus le monothélite.

Mais cette opinion est généralement rejetée par les critiques. Le sentiment contraire paraît prévaloir partout et j'y donne mon adhésion pour les raisons que je vais exposer.

D'abord il ne faut pas oublier que le sixième concile a été célébré vers l'an 680, environ quarante-deux ans après la mort d'Honorius ; par conséquent plusieurs Pères du concile pouvaient avoir eu connaissance parfaite de l'affaire d'Honorius avec les monothélites.

Dans les actes de ce concile, on dit souvent anathème à Honorius ;—nous verrons plus tard dans quel sens ; - mais je demanderai à ceux qui soutiennent que les actes de ce concile ont été interpolés, et qu'on y a glissé le nom d'Honorius, je leur demanderai quand a eu lieu cette fraude ? Est-ce pendant le concile même ? Evidemment non, puisque, s'il n'eût pas été question d'Honorius, les Pères auraient bien remarqué de suite, à la lecture des actes, que son nom y avait été frauduleusement introduit.

D'ailleurs les patriarches et les évêques avaient amené avec eux leurs notaires, qui recueillaient et copiaient les décrets du concile, afin de pouvoir les emporter avec eux à leur retour. Naturellement les légats du Pape dûrent en faire autant ; ils se procurèrent une copie exacte et authentique de ces décrets, d'abord pour la garder dans les archives de l'Eglise Romaine, et aussi pour en obtenir l'approbation et la confirmation du Pape Léon II, qui avait succédé à saint Agathon.

Or le Pape Léon II a certainement lu les actes de ce concile, avant de les approuver. S'il y a trouvé le nom d'Honorius parmi ceux qui furent anathématisés par le concile, j'en conclus la vérité de ma thèse, c'est-à-dire, l'authenticité des actes. S'il ne l'y a pas trouvé, alors revient la question de savoir comment ce nom a pu y être introduit plus tard. Ne vous semble-t-il pas incroyable que la main du faussaire ait pénétré jusque dans les archives de l'Eglise Romaine ? Vous paraît-il probable qu'on ait pu introduire le nom d'Honorius en douze endroits différents des actes, sans que personne l'ait remarqué ? Ce n'est pas tout ; il ne suffisait pas d'interpoler un manuscrit, il fallait les interpoler tous ; car autrement les variantes eussent trahi une fraude honteuse et auraient fait manquer le but de l'auteur. Or, il me paraît incroyable que cette interpolation générale ait pu avoir lieu, et, si elle n'a pas été générale, impossible d'admettre que les seuls manuscrits interpolés sont arrivés jusqu'à nous. Impossible donc de démontrer quand et par qui aurait été faite cette frauduleuse insertion du nom d'Honorius dans les actes du concile.

De ce que je viens de dire, je conclus que la lettre de Sergius à Honorius, ainsi que celles d'Honorius à Sergius et les actes du sixième concile sont authentiques.

II. Nous abordons maintenant une question fort grave, et qui touche au cœur même de notre sujet. La voici : le Pape Honorius est-il tombé dans

l'hérésie du monothélisme ? Je réponds : Non.—Ici je me trouve à avoir pour adversaires une foule d'écrivains hostiles à l'Eglise catholique. D'un autre côté, j'ai pour m'appuyer les hommes les plus éminents par leur savoir et leur érudition.

J'apporte de suite les preuves de ma thèse. Voyons d'abord les témoignages flatteurs que rendent à l'orthodoxie d'Honorius les Papes, ses successeurs, qui ont gouverné l'Eglise depuis sa mort (638) jusqu'au sixième concile (680) ; il avait occupé le trône pontifical pendant treize ans ; son nom, sa doctrine, sa vie n'étaient pas du domaine de l'histoire ancienne ; la plupart de ces Papes l'avaient vu eux-mêmes sur le siége de Rome.

Jean IV, qui fut élevé au souverain pontificat, deux ans seulement après la mort d'Honorius, voyant que les monothélites abusaient de la lettre de son prédécesseur à Sergius, voulut faire une enquête solennelle sur sa doctrine. Voici ce que répondit, sur ce sujet, le sécrétaire même d'Honorius, le saint Abbé Jean, qui avait écrit à Sergius de la part du Pape : « Sergius ayant écrit que quelques-uns admettaient en Jésus-Christ deux volontés contraires, nous dîmes que le Christ n'avait point ces deux volontés contraires, savoir, celle de la chair et celle de l'esprit, comme nous les avons nous-mêmes depuis le péché, mais que sous le rapport de l'humanité il n'avait que la volonté naturelle. » De ces témoignages, Jean IV conclut, et avec raison, que les hérétiques ont abusé des paroles d'Honorius, qui sont parfaitement orthodoxes.

Si Honorius eût été hérétique monothélite, le Pape saint Martin I, qui gouverna l'Eglise onze ans seulement après la mort d'Honorius, n'aurait pas pu affirmer, en plein synode, que tous ses prédécesseurs avaient repoussé avec constance et fermeté l'erreur de ces sectaires. Tous l'avaient connu ; tous avaient vécu avec lui ; est-ce que le Pape saint Martin I eût pu proclamer un mensonge évident, en face de témoins oculaires, en face même des monothélites qui existaient encore, qui avaient essayé de le convertir à leurs idées, et qui, n'ayant pu y réussir, le reléguèrent sur la terre de l'exil ? Pourquoi ses adversaires ne se prévalurent-ils jamais de l'exemple d'Honorius pour convaincre saint Martin de mensonge ou l'entraîner à leur parti ?

Si Honorius avait enseigné le monothélisme, le Pape saint Agathon (673 682) ne pouvait pas écrire que par la protection de saint Pierre, le Siége Apostolique n'avait jamais dévié de la voie de la vérité, ni donné aucun gage à quelque erreur que ce fût. [1] Comment pouvait-il ajouter que tout le monde reconnaît que ses prédécesseurs n'ont jamais cessé de confirmer leurs frères dans la foi ? Comment pouvait-il écrire en particulier, au sujet du monothélisme, les paroles suivantes : « Dès que les évêques de Constantinople tentèrent d'introduire dans l'Eglise immaculée du Christ cette nouveauté hérétique, mes prédécesseurs, instruits par les doctrines du Seigneur, ne négligèrent jamais de les prier et de les conjurer d'abandonner cette erreur,

au moins en se taisant? » Ces dernières paroles ne peuvent se rapporter qu'à Honorius parce que ce fut lui qui prescrivit le silence et qui occupait le Saint-Siége, lorsque les évêques de Constantinople tentèrent d'introduire dans l'Eglise cette nouveauté hérétique. D'ailleurs il est peu croyable que saint Agathon eût été assez audacieux pour débiter pareil mensonge à l'empereur Constantin Pogonat, si réellement Honorius avait erré dans la foi. L'empereur était, ce semble, trop à portée de juger de la vérité des paroles du Pape, pour que celui-ci se permît une telle effronterie.

Comme le monothélite Pyrhus, dans son Dialogue avec saint Maxime, martyr, apportait l'autorité d'Honorius pour soutenir l'unité de volonté en Jésus-Christ, le saint lui répond qu'il fausse le sens des paroles d'Honorius. Puis il l'appelle le *divin* Honorius, affirme qu'il n'a jamais adhéré à l'hérésie monothélite, et met son nom parmi ceux des Pontifes qui ont combattu le plus vaillamment l'erreur. Or, saint Maxime aurait certainement gardé le silence sur Honorius, s'il eût eu le moindre soupçon sur son orthodoxie, ou du moins se serait-il abstenu d'en faire une mention si honorable. Il faut donc, ou bien rejeter le témoignage positif de ces écrivains contemporains, ou admettre son orthodoxie.

Mais, disent nos adversaires, ce sont les lettres mêmes d'Honorius sur cette question, qui doivent

(1) Ep. Agath. ad Conc. VI, in Coll. conc. Act. IV.

baser notre jugement.—Fort bien, leur répondrai-je, il est facile de vous suivre sur ce terrain.

Pour mieux comprendre la portée de ces lettres du Pape, il est opportun de se rappeler celle que lui avait écrite le patriarche de Constantinople.

Sergius lui disait d'abord qu'un grand nombre d'eutychiens ou monophysites étaient revenus à la foi catholique, par les soins et le zèle de Cyrus, patriarche d'Alexandrie ; que ce dernier avait fait un ouvrage, dans lequel il enseignait une seule opération en Jésus-Christ ; que l'évêque de Jérusalem, Sophrone, avait attaqué cette doctrine, et que lui-même (Sergius) avait conseillé à Cyrus de s'abstenir de parler d'une ou de deux opérations. Puis il lui exprimait la crainte que beaucoup d'hérétiques eutychiens ne voulussent revenir à la foi catholique, si l'on enseignait deux volontés et deux opérations en Jésus-Christ ; il suffisait donc de s'en tenir aux définitions des conciles précédents et de garder le silence sur cette nouvelle question. Enfin il terminait en demandant le sentiment du Pape sur ce sujet.

Il est bon de noter de suite que Sergius ne demandait aucune définition de foi ; il manifestait seulement le désir de savoir s'il ne serait pas plus avantageux de s'abstenir de parler d'une ou de deux opérations en Jésus-Christ.

Honorius dut se contenter d'accéder à la demande de Sergius ; aussi l'assentiment donné à cette mesure de prudence, que lui suggérait le perfide patriarche

en vue d'un bien plus grand, ne nécessitait nullement une définition.

Voici ce qu'il dit, à ce sujet, dans sa première lettre à Sergius: «Si quelques-uns ont dit *une* ou *deux opérations*, il ne faut pas en faire un dogme de l'Eglise; car ni l'Ecriture, ni les conciles ne paraissent avoir examiné cette question.» Et plus loin, il ajoute: «Nous devons donc rejeter les mots nouveaux qui scandalisent les Eglises, de peur que les simples, choqués du terme de *deux opérations*, ne nous croient nestoriens, et qu'ils ne nous pensent eutychiens, si nous ne reconnaissions en Jésus-Christ qu'*une seule opération.*» Il écrit encore: «Nous vous exhortons en conséquence à éviter l'expression nouvelle d'*une* ou de *deux opérations*, etc.

De ces paroles je conclus qu'Honorius n'a absolument rien défini au sujet de l'unité ou de la dualité des opérations en Jésus-Christ, et qu'il a seulement approuvé la ligne de conduite que voulait suivre Sergius, c'est-à-dire, garder le silence sur cette question. Or, donner l'ordre de se taire sur une question n'est pas enseigner l'hérésie; ce n'est pas parler *ex cathedrâ;* ce n'est pas proposer à la croyance des fidèles un article de foi. Donc Honorius, n'ayant rien défini, n'a pas pu enseigner *ex cathedrâ*, ni, par conséquent, errer comme chef de l'Eglise.

Les lettres mêmes d'Honorius à Sergius sont un témoignage encore vivant et irréfragable de la pureté de sa doctrine en cette matière. C'est

ainsi que, dans sa seconde lettre à Sergius, il dit que « nous devons confesser que les deux natures opèrent et agissent chacune avec la participation de l'autre, la nature divine opérant ce qui est de Dieu, la nature humaine exécutant ce qui est de la chair, sans division, sans confusion, sans que la nature divine soit changée en l'homme, ni la nature humaine, en Dieu, mais les différences des natures demeurant entières. »

Rien ne saurait être plus conforme à la doctrine catholique, contenue dans les définitions du concile de Latran (649), du sixième concile, et de la lettre de saint Léon aux Pères de Chalcédoine ; il admet deux natures distinctes en une seule hypostase et opérant toutes deux, l'une, les choses divines, l'autre, les choses humaines ; c'est tout simplement la contre-partie du monothélisme. Donc Honorius n'a pas enseigné cette hérésie.

Dans sa première lettre, il répète plusieurs fois que « les Ecritures démontrent clairement que Jésus-Christ est le même qui opère et les choses divines et les choses humaines ; » que « Jésus-Christ opère dans les deux natures divinement et humainement. » Rien de plus clair, rien de plus évident ! L'hérésie se trouve du coup renversée. Il est donc manifeste qu'Honorius admet en Jésus-Christ non-seulement deux natures, mais encore deux volontés et deux opérations. Donc ce Pontife professe dans ses lettres la *vérité catholique* ; il rejette seulement les *mots nouveaux*, dont on se sert pour l'exprimer, et cela, par

raison de prudence, afin de ne pas paraître favoriser le nestorianisme ou l'eutychianisme, et aussi parce que Sergius lui avait astucieusement représenté ces expressions nouvelles comme une cause de troubles dans les Eglises, et un obstacle au retour des monophysites à l'orthodoxie.

Donc, bien que le Pontife ne définisse ni l'unité, ni la dualité d'opérations en Jésus-Christ, et qu'il ne prescrive que le silence, il est évident que la doctrine contenue dans ses deux lettres, est orthodoxe et est l'expression pure et simple des deux volontés et des deux opérations en Jésus-Christ.

Il y a cependant une objection que les gallicans tirent contre nous de ces paroles d'Honorius : « Nous confessons une seule volonté en Notre Seigneur Jésus-Christ.—*Unam fatemur voluntatem Domini Nostri Jesu Christi.* »

Mais l'objection disparaît d'elle-même, si l'on fait tant soit peu attention au contexte. En effet, après les paroles que je viens de rapporter, il ajoute : « parceque la divinité a pris, non pas notre péché, mais bien notre nature, telle qu'elle a été créée, avant que le péché l'ait corrompue. » Il prouve cet avancé par plusieurs textes de l'Ecriture Sainte, et ajoute : « Le Sauveur, ainsi que nous l'avons dit, n'a point revêtu notre nature viciée, qui répugnerait à la loi de son esprit. Car il n'eut point une double loi dans les membres, ou une loi différente, c'est-à-dire, contraire à sa qualité de Sauveur, parcequ'il est né au-dessus de la loi de la condition humaine. » Ces paroles

n'indiquent pas le moins du monde une *confusion* (dans le sens monothélite) de la volonté humaine avec la volonté divine, de telle sorte que la première disparaisse ; elles ne tendent qu'à montrer en Jésus-Christ l'existence d'une volonté humaine tellement exempte des faiblesses ordinaires à l'homme déchu, tellement parfaite, qu'elle ne peut contredire la volonté divine. Dans ce sens, il n'y a pas en Jésus-Christ deux volontés contraires, comme nous les retrouvons en nous-mêmes, mais une seule volonté.

C'est dans ce sens que saint Maxime, le plus docte et le plus vaillant défenseur de la cause catholique, comprit les paroles du Pape. « Honorius, dit-il, ne combat point la volonté naturelle et humaine, mais la volonté corrompue et étrangère en elle-même. »

Jean, secrétaire d'Honorius, qui avait écrit la lettre à Sergius et qui devait connaître mieux que tout autre la pensée du Pontife, dit à ce sujet: «Quand nous parlâmes d'une seule volonté dans le Seigneur, nous n'avions point en vue sa double nature, divine et humaine, mais son humanité seule...... Nous voulions dire que Jésus-Christ n'avait point deux volontés contraires, savoir, celle de la chair et celle de l'esprit, comme nous les avons nous-mêmes depuis le péché, mais que, sous le rapport de l'humanité, il n'avait que la volonté naturelle. »

Le Pape Jean IV donne aux paroles d'Honorius absolument le même sens. Il est donc bien évident que la doctrine d'Honorius, dans ses lettres à Sergius, est inattaquable au point de vue de la

saine théologie, puisque, outre la volonté divine que personne n'a jamais niée, il admet la volonté humaine dans toute sa perfection.

Mais, dit-on, Honorius n'a-t-il pas écrit qu'il était inepte de tant insister sur l'unité ou la dualité des opérations en Jésus-Christ ?

C'est vrai ; mais cela prouve précisément qu'il ne voulait rien définir, ni faire un dogme de l'une ou de l'autre de ces deux doctrines. Si l'on prétend qu'il a par là nié la dualité des opérations, pourquoi ne pourrait-on pas conclure, avec autant de droit, qu'il a rejeté l'unité d'opération ? Il veut qu'on se borne à enseigner qu'il y a un seul Jésus-Christ opérant en deux natures; par là, il sanctionne l'unité de personne contre les nestoriens, et la dualité des natures contre les eutychiens. En se contentant de proclamer l'existence des deux natures, il ne nie pas l'existence des deux opérations ; au contraire, nous avons déjà vu qu'il inculque cette vérité, à plusieurs reprises, dans ses lettres. Son but unique et certainement très-louable était de maintenir la paix dans l'Eglise, en empêchant l'introduction de mots nouveaux, et d'enlever tout obstacle au retour des hérétiques à la vraie doctrine.

Ajoutons encore que, dans sa lettre, Sergius donnait à la nature humaine de Jésus-Christ un rôle purement passif, tandis qu'Honorius, dans sa réponse, lui attribue un rôle essentiellement actif. On voit donc que la doctrine d'Honorius diffère complètement de celle de Sergius; la seule chose sur laquelle ils s'accordent, c'est le silence à prescrire aux

catholiques sur la question d'une ou de deux opérations en Jésus-Christ.

III. Mais j'entends le Père Gratry et tous les gallicans nous faire une terrible objection. La voici : celui qui a été condamné parmi les monothélites, dans le VIe, le VIIe et le VIIIe concile général, doit être mis au nombre des hérétiques. Or, Honorius a été condamné comme tel dans ces trois conciles, à cause de ses lettres à Sergius. Donc Honorius doit certainement être rangé parmi les hérétiques monothélites. Or il est défendu sous peine d'excommunication de contredire les définitions des conciles. Donc ceux qui nient qu'Honorius a été hérétique, tombent sous le coup de l'excommunication.

Telle était la conclusion étrange, pour ne pas dire davantage, qu'avait tirée le Père Gratry contre Mgr. Manning, Archevêque de Westminster, et contre ceux qui partageaient ses opinions. Il est vrai qu'il la retira ensuite dans le cours de la discussion, mais il maintint le fond de son objection prétendue colossale.

Qu'Honorius ait été condamné par le sixième concile, qu'on lui ait dit anathème, que cet anathème ait été répété par les conciles suivants, c'est ce qu'admettent tous ceux qui soutiennent l'authenticité des actes du VIe concile œcuménique. Cette condamnation est exprimée formellement dans les sessions XIIIe, XVIe et XVIIIe, ainsi que dans la lettre synodale adressée par les évêques, après le même concile, au souverain Pontife saint Aga-

thon. [1]. Elle se trouve également énoncée dans la lettre de confirmation, que le saint Pape Léon II donna à ce concile, ainsi que dans les paroles d'Adrien II (867-872) au concile de Rome. Elle est confirmée par l'édit de l'empereur Constantin Pogonat, qui ordonne l'exécution des décrets du VIe concile, auquel il avait assisté ; par les paroles du Vénérable Bède (731) dans son livre des *Six âges du monde*, et par celles d'Anastase-le-Bibliothécaire (886). dans son *Collectanea ad Joannem Diaconum.*

Cette opinion ne m'est pas particulière ; c'est celle de presque tous les critiques actuels ; c'est celle qu'ont soutenue pendant le concile du Vatican et Mgr. l'Archevêque de Malines, et Mgr. Manning et Dom Guéranger et la *Civiltà-Cattolica*, et presque tous les autres qui se sont occupés de la question ; c'est celle qu'enseignait encore au Collége Romain, l'année dernière (1872), le savant Père Palmieri. [2] Il dit à ce sujet : « Nous ne saurions être de l'avis de ceux qui nient, ou qui doutent qu'Honorius ait été condamné au sixième concile comme hérétique. » [3] L'opinion qui regarde tous ces documents comme travaillés par la main d'un faussaire, bien que non dénuée de toute probabilité, me paraît cependant beaucoup moins probable que celle que je soutiens ici.

Pour résoudre les difficultés qu'on nous propose,

(1) *Labbe*, Collect. conc., t. VI.

(2) De R. Pontifice, p. 558.

(3) " Iis nobis consentire non licet, qui negant vel dubitant quod Honorius in synodo VI fuerit damnatus ut haereticus."

il suffit de remarquer que saint Agathon, dans sa lettre au concile, n'a pas pour but d'énumérer tous les monothélites, mais seulement les principaux; car autrement il faudrait douter de la condamnation, cependant bien certaine, de plusieurs hérétiques, tels que Macaire, Etienne, Polycronius, etc. Remarquons encore que les Pères du sixième concile jugèrent Honorius d'après les lettres qu'il n'avait pas rétractées, lettres dans lesquelles il avait prescrit d'observer un silence dont les hérétiques avaient tant abusé pour propager leur erreur.

Mais, me direz-vous, comment concilier vos deux assertions? Vous soutenez qu'Honorius n'est pas tombé dans l'hérésie, n'a pas failli dans la foi, tandis que, de l'autre côté, vous accordez que les actes du VIe concile ne sont pas apocryphes, et qu'Honorius a réellement été condamné comme hérétique; il semble qu'il y a dans ces deux propositions une contradiction évidente.

Honorius a été condamné, c'est vrai, mais non pas comme *hérétique formel;* toute sa faute est « d'avoir, comme dit le Pape Léon II, manqué au devoir de son autorité apostolique, en n'éteignant pas la flamme de l'hérésie naissante, et de l'avoir fomentée par sa négligence.» [1]

Ainsi, de toutes les accusations portées contre Honorius par les Pères du sixième concile, aucune ne comporte l'hérésie formelle; toutes se réduisent à incriminer ce Pontife de ce qu'il a suivi les conseils

[1] Lettre aux évêques d'Espagne.

de Sergius, de ce qu'il a prescrit le silence sur la doctrine des deux opérations en Jésus-Christ, de ce que l'erreur s'est propagée, grâce à l'audacieuse activité des monothélites et à l'obéissance aveugle des catholiques, de ce qu'il n'a pas rejeté et flétri l'hérésie dans le principe, avec le courage et l'énergie qui doivent se trouver dans le pasteur suprême ; mais nulle part vous verrez que le concile l'accuse d'avoir professé une doctrine contraire à celle de l'Eglise. Sa négligence, voilà tout son crime, voilà ce qu'on lui reproche, et ce qui lui attire cette condamnation.

Aussi tous les auteurs contemporains, les plus dignes de foi et les mieux renseignés sur ce qui s'était passé dans le concile, restreignent-ils les termes des décrets dans les limites que je viens de leur assigner.

C'est ainsi que l'empereur Constantin Pogonat, qui avait assisté aux délibérations de l'auguste assemblée, partage, dans son édit, en deux classes distinctes, ceux qui ont été condamnés : les uns sont *auteurs*, et les autres, *fauteurs* de l'hérésie. C'est parmi ces derniers qu'il place Honorius.

Saint Léon II, écrivant au roi Erwig, sépare aussi Honorius des auteurs du monothélisme. Voici ses paroles : « Tous les auteurs de cette doctrine impie, condamnés par la sentence du vénérable concile, ont été rejetés de l'unité catholique, savoir : Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Paul Pyrrhus, Pierre, anciens évêques de Constantinople,

et avec eux, *Honorius* de Rome, qui *consentit à laisser souiller* la foi immaculée, qui lui avait été transmise par ses prédécesseurs.»

Comme on le voit, le saint Pape distingue fort bien entre les auteurs de l'hérésie qui souille la foi, et Honorius qui *consent* seulement *à laisser souiller* cette foi immaculée.

De même, dans sa lettre aux évêques d'Espagne, il distingue entre ceux qu'il accuse de *crime contre la pureté de la tradition apostolique*, et Honorius qu'il accuse seulement d'*avoir négligé les fonctions de sa charge, et de n'avoir pas éteint le feu de l'hérésie allumé par les autres.*

Mais recueillons attentivement les paroles du même Pape, saint Léon II, dans sa lettre de confirmation du sixième concile, lettre adressée à l'empereur et aux évêques d'Orient : «Nous anathématisons les *inventeurs* du nouveau dogme, Théodore, évêque de Pharau, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pyrrhus, Paul, Pierre, intrus plutôt qu'évêques de l'Eglise de Constantinople, et aussi *Honorius* qui ne s'efforça pas de maintenir la pureté de cette Eglise apostolique, par l'enseignement de la tradition des apôtres, mais qui permit que cette Eglise sans tache fût souillée par la trahison profane.» Cette trahison profane n'est autre chose que la fourberie hérétique de Sergius, inventeur de la nouvelle hérésie dont vient de parler saint Léon.

Ces paroles établissent encore la même distinction entre les *auteurs* de l'hérésie et Honorius qui *ne s'efforce pas de maintenir la pureté de la tradition apos-*

tolique. Il y a une distance infinie entre l'hérésie formelle et la négligence à repousser l'hérésie ; il n'est pas nécessaire d'être théologien pour apercevoir la différence. Or le Pape saint Léon II, à qui il appartient, comme à tous les autres souverains Pontifes, de confirmer, d'interpréter ou de désapprouver les décrets des conciles, ne donne à ceux qui concernent Honorius que l'extension que je leur ai assignée ; il condamne ce Pape pour avoir négligé d'éteindre l'hérésie, mais non pas pour l'avoir enseignée. Voila le sens véritable de l'anathème, fixé par le législateur lui-même.

Mais le Père Gratry revient à la charge, en disant : pouvez-vous nier que le Pape Honorius ait été hérétique, lorsque vous voyez trois conciles le condamner comme tel, lorsque vous voyez les Papes, successeurs de saint Léon II, renouveler dans leur profession de foi le même anathème contre ce Pontife ?

A cela, je réponds que je ne nie pas sa condamnation ; au contraire, je l'admets d'après ce que j'ai dit il y a quelques instants ; mais je distingue le mot *hérétique*, qui est bien vague, et qui l'était encore davantage à l'époque des conciles en question. On désignait ainsi, non-seulement ceux qui professaient l'hérésie sciemment et opiniâtrément, mais encore ceux qui la favorisaient *d'une manière quelconque*, soit par leur silence et leur négligence, lorsque leurs fonctions les obligeaient d'agir, soit par la défense qu'ils prenaient des personnes et des écrits des hérétiques, soit même parce qu'ils communiquaient avec

ces hérétiques, ou qu'ils admettaient involontairement leurs doctrines. Vous voyez que, sous une même appellation, se trouvaient comprises une foule de personnes, dont la culpabilité était bien différente, ou même nulle, lorsque la volonté n'y avait pas de part.

N'allez pas croire que j'ai imaginé cette distinction en faveur du Pape Honorius ; je veux prouver de suite mon assertion.

Au premier concile de Nicée, on donne le nom d'*hérétiques* à Théognis et à Eusèbe de Nicomédie. Même appellation décernée à Théodore et à Jean, au concile de Chalcédoine. Quel était donc leur crime ? C'était de n'avoir pas attaqué ouvertement les ennemis de la foi ; on ne leur fait pas d'autre reproche.

Le cinquième concile anathématise non-seulement les véritables nestoriens, qui s'appuyaient sur les écrits de Théodore, de Théodoret et d'Ibas, mais encore les catholiques qui ont pris ou qui prennent leur défense.

Saint Grégoire-le-Grand, écrivant à Constantin, évêque orthodoxe de Milan, lui ordonne, sous peine d'anathème, de condamner ouvertement les Trois Chapitres. Et Facundus d'Hermiane dit que communiquer avec eux (avec les auteurs des Trois Chapitres), c'est assumer sur nous-mêmes leur condamnation et devenir hérétiques.

Dans le septième concile œcuménique, tenu en 787, on frappe du même anathème et ceux qui ne vénèrent pas les saintes images, et ceux qui préten-

dent que les chrétiens les adorent comme des dieux, et ceux qui communiquent avec ces iconoclastes. La culpabilité est pourtant loin d'être la même.

Le premier concile de Latran, tenu en 649, sous le Pape saint Martin I, reconnaît que les intentions de l'empereur Héraclius, dans son *Ecthèse* ou profession de foi, ont pu être droites ; cependant, comme elle était de nature à favoriser, en quelque manière, l'hérésie monothélite, on passe condamnation et sur l'écrit et sur l'auteur, et le concile les appelle *impies* et *hérétiques*.

Ces exemples suffiront pour vous faire comprendre que les mêmes qualifications, dans le langage des conciles, ne supposent pas le même degré de culpabilité, et que, pour être appelé *hérétique*, il n'était pas nécessaire de professer formellement l'hérésie ; il suffisait d'y avoir participé, même d'une manière très-éloignée et quelquefois involontaire. D'où je conclus qu'Honorius a pu être condamné comme hérétique, par ces trois conciles, et l'a été en réalité, non pas pour avoir enseigné l'erreur, mais uniquement pour n'avoir pas déployé la vigueur nécessaire dans ses fonctions de chef de l'Eglise, pour n'avoir pas usé énergiquement de son autorité dans la répression de l'hérésie, pour avoir ordonné le silence sur la manière d'exprimer une vérité et avoir ainsi contribué à la diffusion de l'erreur.

C'est à la même conclusion que sont arrivés presque tous ceux qui ont traité cette question pendant le concile du Vatican. Dom Guéranger, Abbé des Bénédic-

tins de Solesmes, dit à ce sujet: « Le vrai sixième concile, celui auquel le Pontife Romain a donné la forme nécessaire et canonique, celui qui s'impose au respect des fidèles, a seulement flétri Honorius comme un gardien infidèle du dépôt de la foi, mais non comme ayant été lui-même sectateur de l'hérésie. La justice et la vérité nous interdisent d'aller plus loin. »

La *Civiltà-Cattolica*, savante Revue romaine, que vous connaissez déjà, écrivait également sur cette question : « Le concile (sixième) ne juge pas les écrits d'Honorius hérétiques, et ne le rejette pas lui-même comme enseignant l'erreur. Mais il le juge coupable de l'ordre du silence, que lui avait conseillé Sergius, et qui permit à l'erreur de croître et de s'affermir. C'est sous ce rapport qu'il condamna Honorius. »

« Il est vrai que, dans les autres formules de condamnation, le concile réunit tous les noms des condamnés, en les représentant tous ensemble comme instruments du démon, comme propagateurs de l'hérésie, comme perturbateurs de l'Eglise et ennemis de la foi. Mais chacun d'eux ne le fut-il pas selon le mode de sa participation au mal, les prélats orientaux comme auteurs et propagateurs de l'hérésie, Honorius comme séduit par les conseils de Sergius et gardien peu vigilant du dépôt de la foi ? —Il est certain que la qualification d'hérétique n'est pas seulement donnée à celui qui professe l'hérésie, mais encore à quiconque la favorise *de quelque ma-*

nière que ce soit. Le Père Gratry s'indigne de cette assertion, mais il ne prouve par là que son ignorance de la maxime pratique et ancienne de l'Eglise. »

La profession de foi des Papes ne dit rien autre chose que les conciles à ce sujet ; elle condamne les auteurs de l'hérésie et « Honorius qui fomenta leur détestable enseignement. » C'est la répétition des paroles du sixième concile, et il suffit d'y donner la même réponse. Le septième et le huitième concile n'ont fait que confirmer la condamnation portée contre le même Pontife.

Le R. P. Gratry ne se tient pas encore pour battu et fait une instance. Il prétend que l'antique Bréviaire Romain portait, *du septième au seizième siècle*, en termes indiscutables, la condamnation d'Honorius comme hérétique monothélite, et que, dans la réforme du Bréviaire par Clément VIII, au commencement du dix-septième siècle, un scribe falsifia ce livre à l'endroit de la légende de saint Léon II, et en retrancha tout ce qui concernait la condamnation d'Honorius.

Je réponds, avec le savant Abbé de Solesmes, « qu'il faut être plus qu'étranger à toute connaissance de l'antiquité ecclésiastique, pour s'en venir parler de Bréviaires du septième siècle. Tout le monde sait que ce que nous nommons Bréviaire, c'est-à-dire cet *abrégé* de l'office divin, dans lequel, outre les psaumes, les hymnes, les antiennes et les répons, figurent des leçons et des homélies, n'est pas antérieur au onzième siècle, et que c'est à peine si l'on en trouve la trace avant le douzième. On lisait, à Matines,

l'Ecriture Sainte dans la Bible, selon la saison, les Actes des saints, dans les Passionaux, et les écrits des Pères, dans leurs œuvres ou dans les Homiliaires. Ces leçons courtes et déterminées, dont nous nous servons, même au chœur, sont une chose relativement moderne, et l'on ne peut s'empêcher de sourire en entendant le R. P. Gratry parler, à ce propos, du septième siècle. La bonne volonté ne lui manque pas, mais il est évidemment dépaysé. »

Il est bien vrai qu'avant saint Pie V (1568), il existait un livre, intitulé *Bréviaire Romain*, mais il n'avait reçu l'approbation ni de l'Eglise, ni d'aucun Pape ; le premier copiste ou le premier imprimeur venu pouvait y insérer ce que bon lui semblait. De là, une foule de divergences dans les légendes des saints, même dans celle de saint Léon II, que nous indique le Père Gratry. Dans certaines éditions anciennes, elle contient le nom d'Honorius ; dans d'autres, ce nom ne s'y trouve pas, par exemple, dans deux exemplaires du Bréviaire, conservés à Solesmes, et dont l'un date de 1511.

Il n'existait pas de Bréviaire Romain, *reconnu officiellement*, avant saint Pie V, en 1568. Pour répondre aux désirs du concile de Trente, ce saint Pape institua une commission, chargée de revoir et de refondre tout le corps des légendes du Bréviaire, qui avaient été trop souvent compilées par des mains inhabiles. Cette commission, composée des hommes les plus doctes et les plus intègres de l'époque, entreprit ce gigantesque travail, et réussit à le mener à

si bonne fin, que la plupart des églises, auxquelles on ne l'imposait même pas, demandèrent à s'en servir. On ne jugea pas à propos de mettre le nom d'Honorius dans la légende de saint Léon II. Quel mal y a-t-il à cela? Je ne trouve pas l'ombre même d'une fourberie ou d'une falsification, comme le prétend le Père Gratry, mais seulement un témoignage rendu à la vérité historique. Sans doute, ni l'Eglise, ni qui que ce soit n'a prétendu que toutes les légendes du Bréviaire fussent exemptes de toute erreur historique; elles n'ont jamais été revêtues du caractère d'une doctrine infaillible; elles sont discutables et n'ont qu'une autorité humaine, mais enfin elles sont dignes de notre respect.

Le Père Gratry tire une autre objection contre tous les Papes de la collection des fausses Décrétales; c'est là, suivant lui, la source de l'accroissement du pouvoir des Pontifes Romains. Nous parlerons plus tard de ces Décrétales.

Je crois avoir passé en revue toutes les objections qu'on fait contre l'orthodoxie d'Honorius, et je ne pense pas en avoir laissé qui n'aient reçu une solution satisfaisante.

Il est indubitable que la condamnation d'Honorius n'était pas absolument nécessaire, puisqu'il n'était pas hérétique formel, et que le Pape saint Martin I n'avait pas jugé à propos d'en agir ainsi. Cependant cette sentence du concile ne fut pas injuste, puisque, d'abord, elle a reçu la sanction du Saint-Siége, et aussi parce que sa négligence probablement involon-

taire, mais réelle, avait favorisé le monothélisme et nui à l'Eglise.[1] Cet anathème, porté contre Honorius défunt, avait pour effet de faire effacer son nom des dyptiques sacrés, de faire détruire ses écrits, d'empêcher qu'il ne fût nommé dans l'Eglise, et de flétrir sa mémoire. Cette ligne de conduite sévère, de la part du sixième concile œcuménique, produisait un heureux résultat : c'était d'inspirer aux fidèles une grande horreur pour la nouvelle hérésie, et de leur montrer combien l'Eglise avait à cœur de l'anéantir. Pour rendre cette sentence, on ne considéra que les résultats fâcheux et extrêmement déplorables, auxquels avait conduit la manière d'agir d'Honorius.

Quant à la culpabilité personnelle de ce Pontife, je la crois absolument nulle. Son désir de voir revenir à l'Eglise les monophysites, n'avait certainement rien que de très-louable ; l'horizon était bien sombre ; il voulait conjurer de nouveaux orages, et il est bien probable que, s'il eût été obéi par les sectaires, comme il l'espérait, s'ils eussent gardé le silence sur l'unité ou la dualité des opérations en Jésus-Christ, suivant l'ordre qu'il en avait donné,

(1) "Les lettres d'Honorius, dit l'abbé Constant (Histoire et infaillibilité des Papes, t. II), innocentes quand elles furent écrites, ne l'étaient pas quand elles furent découvertes. Les circonstances avaient changé ; les hérétiques s'étaient succédé sur la chaire patriarcale de Constantinople, et chacun, en passant, avait étendu plus loin le domaine de l'erreur. Il fallait frapper un grand coup ; le concile condamna tous les écrits qui lui furent soumis, quelles que fussent leur date et leur origine, dès qu'ils lui parurent enseigner ou seulement favoriser l'hérésie. Les lettres d'Honorius furent de ce nombre.

l'hérésie eût été étouffée à son berceau. Mais ce n'est pas le propre des ennemis de la vérité de se taire ; ils crient toujours bien plus fort que les autres, et si vous parvenez à arracher à leur astuce quelques instants de repos, ce ne sera que pour recommencer leurs bruyantes clameurs avec une nouvelle audace.

La question d'Honorius a toujours été le plus puissant boulevard de tous ceux qui ont nié l'infaillibilité des Papes ; c'est là qu'ils se réfugiaient en dernier lieu, lorsqu'ils étaient serrés de près par leurs adversaires. Nous venons de voir la faiblesse de leur position. Encore une fois la Papauté n'a pas laissé éteindre entre ses mains le divin flambeau de la vérité, destiné à éclairer les peuples dans leur marche vers la patrie. On a beau parcourir les immenses catacombes de l'histoire, on n'en peut exhumer le nom d'un seul Pape qui ait failli à sa divine mission, et qui ait fait mentir l'oracle divin, sorti de la bouche de Jésus-Christ même : Pais mes agneaux, pais mes brebis ; confirme tes frères dans la foi ; tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.

Je résume cette leçon en disant :

1° Que les documents, sur lesquels repose la fameuse question d'Honorius, sont authentiques ;

2° Que ce Pontife n'a absolument rien défini dans ses lettres, mais a seulement ordonné le silence sur l'unité ou la dualité des opérations et des volontés en Jésus-Christ ;

3° Que ses lettres à Sergius sont inattaquables au point de vue de la doctrine, puisqu'elles énoncent clairement et à plusieurs reprises, la vérité catholique des deux opérations en Jésus-Christ ;

4° Qu'il a été condamné par le sixième concile, non pas pour avoir enseigné l'erreur, ni comme hérétique formel, mais seulement pour ne pas s'être opposé à la propagation du monothélisme avec le zèle et l'énergie que réclamaient ses hautes fonctions de chef de l'Eglise.

5° Que, vu les circonstances exceptionnelles dans lesquelles Honorius se trouvait, il paraît personnellement très-digne d'excuse et même nullement coupable.



SEPTIÈME LEÇON.

LES FAUSSES DÉCRÉTALES D'ISIDORE MERCATOR.—LA PAPESSE JEANNE.

Origine des fausses Décrétales. But que s'est proposé le faux Isidore en faisant cette collection. Elles sont regardées depuis longtemps comme apocryphes. L'autorité des Papes dans les causes majeures, leur suprématie sur les patriarches, sur les archevêques et sur les évêques, et le droit qu'ils ont de recevoir les appels, de confirmer l'élection des évêques et de les transférer, ne tirent pas leur origine de ces fausses Décrétales.— Légende de la papesse Jeanne. Preuves de la fausseté de ce récit. Solution des difficultés tirées d'Anastase-le-Bibliothécaire, de Marianus Scot, de Martin le Polonais, de Sigebert, de Platine, des statues de la papesse. Origine de cette fable.

Messieurs,

Je vous ai fait voir, dès ma première leçon, que les souverains Pontifes ont exercé, dans les premiers siècles du christianisme, une autorité suprême et incontestée sur l'Eglise universelle, parce qu'ils étaient considérés comme les successeurs de saint Pierre, comme les héritiers de ses prérogatives et de ses fonctions de chef de l'Eglise, de pasteur de tout le troupeau de Jésus-Christ. De là, il résultait que les controverses concernant la foi, les mœurs et la discipline, étaient soumises à leur tribunal, pour recevoir une solution définitive : c'est ce que je crois

vous avoir déjà démontré au moyen des faits consignés dans les annales de l'histoire.

On voit immédiatement combien fausse est l'affirmation de certains écrivains, hostiles à la Papauté, qui soutiennent que la collection des fausses Décrétales d'Isidore Mercator a contribué à faire changer la discipline antique de l'Eglise et à accroître immensément l'autorité pontificale.

Avant de réfuter cette assertion gratuite, il me paraît utile de donner d'abord quelques notions concises sur ce recueil de Décrétales.

Les Décrétales, en général, sont des lettres par lesquelles les souverains Pontifes ont résolu certaines questions de controverse ou de discipline. Elles sont nombreuses, parce que l'on recourait très-souvent à l'autorité du chef de l'Eglise, pour dirimer les affaires en litige.

Les *Fausses Décrétales*, dont j'ai à vous entretenir aujourd'hui, sont celles qui ne sont pas authentiques, et qui sont faussement attribuées à certains Papes. On a donné ce nom surtout à une collection de documents ecclésiastiques (Canons et Décrétales), compilés par un inconnu du nom d'Isidore, surnommé *Mercator*, ou *Peccator*, comme on le trouve dans quelques manuscrits. Ces actes faux, au nombre de plus de cent, furent adroitement intercalés parmi les actes authentiques de la collection espagnole faite par saint Isidore ; le tout devait passer pour une nouvelle édition complète de l'ouvrage de ce Docteur.

Parmi ces pièces apocryphes, les unes étaient déjà en circulation avant Isidore Mercator, d'autres

paraissaient pour la première fois. Mais toutes sont tirées *pour le fond*, du *Liber Pontificalis*, de l'*Història tripartita* de Théodoret, des Pères et des écrivains ecclésiastiques, des Décrétales et des Canons postérieurs à leur prétendue date, et enfin du Bréviaire visigoth. Le grand crime du faux Isidore est d'avoir, avec des matériaux anciens et en partie authentiques, fabriqué des Décrétales et des Canons qu'il attribue aux Papes et aux conciles des premiers siècles ; c'est d'avoir faussé la chronologie, et d'avoir voulu revêtir de l'autorité pontificale des pièces qui étaient bien, à la vérité, l'expression de la législation ecclésiastique en vigueur depuis longtemps, mais qui ne provenaient pas des Papes, auxquels il les attribuait. Toutefois rien ne saurait le justifier ; car il est toujours défendu de mentir et de chercher un appui, même pour une bonne cause, dans des documents apocryphes ou qui n'ont jamais existé.

On ne connaît pas bien le vrai nom du faux Isidore ; les plus minutieuses recherches n'ont produit aucun résultat certain. L'origine de cette collection n'est ni romaine, ni espagnole, mais française. Elle date de la première moitié du neuvième siècle, probablement entre les années 835 et 851.

Ces fausses Décrétales traitent de la primauté du Pape, des droits des évêques, de leur rapport avec l'autorité métropolitaine et la société civile, des garanties données aux évêques et au clergé en général contre les persécutions dont ils peuvent être l'objet, des biens ecclésiastiques, des sacrements, du jeûne, de la Pâque, du saint chrême, etc.

Comme le droit canonique alors existant ne trouvait dans ces Décrétales aucune loi qui ne lui fût tout à fait conforme, elles n'éveillèrent ni les soupçons, ni les susceptibilités de qui que ce soit, et acquirent bientôt une certaine autorité dans l'Eglise.

Il est bien difficile de découvrir l'intention qui a pu déterminer l'auteur à cette falsification. Quelques écrivains fanatiques, tels que Mosheim, Theiner, Ellendorf, etc., ont prétendu que le faux Isidore avait eu pour but de rétablir et d'accroître la puissance des souverains Pontifes, mais cette opinion est maintenant combattue et renversée non-seulement par les écrivains catholiques, mais encore par les critiques protestants les plus érudits, tels que Spittler, (1) Knust, (2) Wasserschleben, (3) Gfrörer, (4) etc.

L'hypothèse la plus probable est celle qui attribue le tout à une *fraude pieuse;* c'est celle qui paraît le plus généralement adoptée aujourd'hui. Mœhler (5) a développé cette idée en ces termes: « L'auteur, dit-il, vivait dans un temps difficile, plein de troubles et d'angoisses; les perturbations politiques avaient ébranlé l'Eglise; les dissentiments et les

(1) Geschichte des canon. Rechts bis auf die Zeiten des falschen Isidorus, Halle, 1778, S. 220, etc.

(2) De fontibus et consilio Pseudo-Isidorianae collectionis comment., Goettingae, 1832.

(3) Dissert. de patria decretalium pseudo-Isidorianarum, Vratisl., 1843.

(4) Ueber Alter, Zweck, Ursprung der Dekretalen des falschen Isidor. In der Freiburger Zeitschrift für Theologie, 1847, t. XVII, c. 2.

(5) Tübinger Quart.-Schr., 1829, 1832.

violences des petits-fils de Charlemagne avaient fait peser sur elle une lourde oppression ; les évêques étaient violemment chassés de leurs siéges ou arbitrairement institués au gré des princes ; le clergé était en pleine décadence ; les tribunaux ecclésiastiques ne rendaient plus la justice, car les évêques étaient intimidés par les puissants du siècle ; la discipline, la moralité, le droit allaient disparaître ; on ne s'inquiétait plus des mesures que l'Eglise continuait de prendre contre tous ces désordres. Tout à coup, un canoniste zélé s'imagina qu'il serait utile à son siècle, s'il évoquait d'anciens et de saints Papes, d'illustres conciles des temps primitifs, s'il faisait entendre en leur nom de salutaires enseignements ; et, comme il n'existait pas de documents écrits de ces anciens Pères, de ces vieux conciles, il fabriqua des actes postérieurs à leur temps, qu'il attribua à ces personnages et à ces assemblées, dont les noms faisaient autorité. Son but principal était de sauvegarder la liberté de l'Eglise, qui était à ses yeux la condition d'un temps meilleur. Il recueillit par conséquent un grand nombre de textes sur la liberté de l'Eglise, son émancipation de la servitude de l'Etat, et, voyant que cette liberté ne pouvait être défendue efficacement par les évêques livrés aux mains et aux caprices de leurs souverains, il fit ressortir la sainte autorité du Siége Apostolique, qui pouvait plus facilement et plus sûrement sauvegarder la liberté de l'Eglise, dont il avait été en effet le protecteur et le garant dans les temps les plus critiques. C'est pourquoi le faux Isidore appe-

lait surtout l'attention sur Rome, et faisait valoir tout ce qui, dans le cours des temps, avait constitué les priviléges de ce siége éminent. C'était à son forum que toutes les affaires importantes de l'Eglise devaient surtout se porter, parce que là seulement on pouvait espérer un jugement exempt de partialité.»

Wasserschleben [1] dit également que «le faux Isidore exalte la primauté du Saint-Siége, non dans l'intérêt de Rome, mais dans celui des évêques. Chaque Décrétale démontre, pour ainsi dire, qu'il ne prétendait nullement amoindrir les droits des évêques, en rehaussant la primauté de l'évêque de Rome.»

La tendance qu'avait le faux Isidore à émanciper l'épiscopat, ressort encore de ce qu e, sur les quatre-vingt dix nouveaux actes insérés dans la collection, plus de soixante-dix traitent uniquement ou en partie des droits des évêques.

Suivant Rosshirt, [2] le faux Isidore ne serait qu'un amateur de droit ecclésiastique qui, au neuvième siècle, aurait recueilli de faux documents alors existants, de fausses Décrétales, fausses, non pas précisément quant à la matière qui aurait été inventée, mais seulement quant à la forme ; cet écrivain les aurait réunis aux actes authentiques, afin de compléter la collection des sources du droit ecclésiastique et de faire revivre les documents anciens,

[1] Beitrage zur Geschichte der falschen Dekretalen, Breslau, 1844.

[2] Annales de Heidelberg, 1849.

perdus selon lui, mais dont la teneur avait toujours eu force de loi. Dans cette hypothèse, son but aurait été uniquement celui d'un savant, qui cherche à réunir en un faisceau des rayons de lumière dispersés, afin d'éclairer davantage l'objet de ses études.

Que ces Décrétales, attribuées surtout aux Papes des quatre premiers siècles, soient pour la plupart apocryphes, c'est ce que tous les érudits admettent depuis longtemps, et le P. Gratry, en donnant à entendre que les catholiques ne reconnaissaient pas tous la non-authenticité de ces Décrétales, a fait preuve d'une grande naïveté, pour ne pas dire davantage. En effet, déjà au quinzième siècle, le cardinal Nicolas de Cuse, et, aù seizième, les catholiques de France et d'Allemagne, démontrèrent d'une manière péremptoire la fausseté de ces actes.

Cette non-authenticité devient évidente, si l'on fait attention que, malgré l'importance extrême de ces Décrétales, telles que consignées dans la collection, elles ne sont citées pendant les huit premiers siècles, ni par les conciles, ni par les souverains Pontifes, ni par les Pères, ni par les hérétiques, ni par ceux qui ont fait le catalogue des écrivains ecclésiastiques. On n'en trouve pas le moindre vestige au milieu des controverses et des difficultés, pour la solution desquelles elles eussent été d'un si grand secours ; les Papes et les conciles, qui ont toujours coutume de s'appuyer sur les décrets et les exemples des anciens, n'en font pas la moindre mention : preuve

négative, mais frappante de la non-existence de ces documents à cette époque.

En outre, ces Décrétales, attribuées aux Papes des premiers siècles, devraient traiter au moins quelquefois des hérétiques de l'époque, des persécutions, des martyrs, des apostats, etc., comme le font les autres écrivains contemporains. Or elles ne disent pas un mot de ces importants sujets.

Les différents Papes, dont les noms figurent en tête de ces documents, ne pouvaient pas tous avoir le même style, écrire tous le latin d'une manière barbare, [1] citer la Sainte Ecriture d'après la Vulgate de saint Jérôme, qui n'existait pas encore (si l'on en excepte le Pape saint Damase) ; il ne leur était pas possible d'apporter les témoignages des Pères et des Papes, qui leur ont été postérieurs ; ils ne devaient pas ignorer les noms des consuls qui vivaient de leur temps. Or identité de style latin et barbare, citation de la Vulgate et des Pères, qui ont existé après eux, erreurs sur les noms des consuls : tout cela se retrouve dans ces fausses Décrétales. Donc elles sont certainement apocryphes.

Mais, tout en portant le cachet de la non-authenticité, est-ce qu'elles n'ont pas contribué à accroître les prétentions ambitieuses des Papes, et à changer la discipline de l'Eglise ? C'est ce qu'ont affirmé les gallicans et certains protestants ; mais cette assertion est erronée, comme vous allez le voir. Je vais

(1) Les Papes du premier, du second, et peut-être même du troisième siècle, se servaient plutôt de la langue grecque, qui était la plus usitée dans l'Eglise.

vous démontrer, par des faits historiques, que les droits revendiqués, dans ces documents, en faveur des évêques de Rome, étaient déjà reconnus et exercés librement, longtemps avant l'existence de ces Décrétales.

Ainsi 1° l'autorité des Papes dans les *causes majeures*, ou de grande importance, ne tire pas son origine de la collection des fausses Décrétales, comme on a osé l'affirmer. En effet, nous voyons le Pape Innocent I (404), plus de quatre cents ans avant l'existence du faux Isidore, écrire à Victricius, évêque de Rouen, que lorsqu'il s'agit des causes majeures, elles doivent, d'après les décisions des conciles et l'antique coutume, être soumises au jugement du Siége Apostolique. Boniface I (418-423), dans son épître XVe à Rufus, dit que les plus célèbres Eglises d'Orient ont toujours consulté le siége de Rome dans les affaires importantes, et lui ont demandé secours et protection. Il rappelle, à ce sujet, les exemples de saint Athanase, et de Pierre, prêtre de l'Eglise d'Alexandrie, qui eurent recours à Rome, pour se protéger contre les attaques dont ils étaient les victimes. Il raconte également que, pendant les deux schismes qui désolèrent l'Eglise d'Antioche, le premier, sous Mélèce, le second, sous Flavien, on consulta le Siége Apostolique, pour faire cesser cette malheureuse dissension.

La même doctrine se trouve consignée, presque dans les mêmes termes, dans la septième lettre du Pape Vigile, dans les lettres de saint Grégoire-le-

Grand à Vigile, évêque d'Arles, et à l'évêque de Larisse, dans celles de saint Léon-le-Grand, de Sixte III, etc. De même, saint Avit, archevêque de Vienne, dit que, dans toutes les graves questions qui touchent à la condition de l'Eglise, il faut recourir à notre chef, qui est l'évêque de Rome. Saint Jérôme atteste qu'étant autrefois secrétaire du Pape saint Damase, il avait à répondre aux consultations qui venaient de l'Orient et de l'Occident. Le même enseignement se retrouve dans la lettres de Théodoret, évêque de Cyr, à saint Léon-le-Grand, et dans celle des évêques d'Afrique au Pape Théodore, en 646. Tous font dériver cette coutume *de l'époque même des apôtres*, *de l'antiquité*, etc. Donc, de tous les pays du monde, on recourait aux Papes dans les *causes majeures*, à cause de leur primauté sur l'Eglise universelle, et longtemps avant l'existence du faux Isidore et de ses Décrétales.

Il en était de même pour les *causes qui concernaient les évêques accusés*. Les Ariens ayant condamné dans leurs synodes plusieurs évêques catholiques, tels que saint Athanase, Marcel d'Ancyre, Lucius d'Andrinople et autres, le Pape saint Jules rétablit ces derniers dans leurs siéges et réprimanda fortement les Ariens de ce que, sans le consulter, ils avaient porté un jugement sur ces évêques. (¹)

2° C'est encore à tort que l'on attribue à ces Décrétales l'origine de la suprématie pontificale sur les *patriarches*, les *métropolitains* et les *évêques*. Déjà

(¹) *Sozom.* H. E. l. III, c. 8.

au troisième siècle, saint Denys, patriarche d'Alexandrie, ayant été accusé d'hérésie auprès du souverain Pontife, celui-ci l'obligea d'exposer sa doctrine : ce qu'il fit sans hésiter. Elle fut jugée orthodoxe et il put continuer à gouverner l'Eglise d'Alexandrie.

Le Pape saint Célestin en agit absolument de la même manière envers Nestorius, patriarche de Constantinople, ainsi que saint Léon et les autres Papes, envers les différents patriarches.

Saint Gélase [1] écrivant contre Acace et ses sectateurs, rappelle que, d'après la coutume des ancêtres, plusieurs patriarches, qu'il énumère, furent destitués par la seule autorité du Siége Apostolique, tels que Timothée d'Alexandrie, Pierre d'Antioche, tandis que d'autres condamnés injustement, furent rétablis dans leurs patriarcats, tels que saint Athanase, Jean de Constantinople, saint Flavien, etc.

Au troisième siècle, nous voyons saint Cyprien écrire au Pape saint Etienne, pour l'engager à déposer Marcien, archevêque d'Arles, partisan des novatiens, et à lui en substituer un autre de sa propre autorité.

Le concile de Rome, tenu au quatrième siècle, sous le Pape saint Damase, ordonne que les évêques, qui ont été condamnés par un concile, et qui veulent conserver le gouvernement de leur Eglise, s'adressent au souverain Pontife ou à ses légats.

Le Pape Zozime dépose Proculus de Marseille, qui s'arrogeait les droits de métropolitain.

Saint Léon-le-Grand censure fortement la conduite

[1] Commonit. ad Faustum ; Epist. ad episcopos Dardaniae.

d'Anastase de Thessalonique, vicaire apostolique en Illyrie, qui avait déposé Atticus, Métropolitain de Nicopolis, parce que ce dernier, tout coupable qu'il était, ne devait pas être puni avant le rescrit du souverain Pontife.

Saint Martin I prononce la sentence de déposition contre Paul de Thessalonique.

Je n'en finirais plus, si je voulais réunir ici en un faisceau les innombrables exemples d'exercice de l'autorité pontificale sur les évêques, les métropolitains, et les patriarches, et cela bien des siècles avant que la fameuse collection eût paru dans le public.

Le XV[e] et le XVI[e] canon du concile d'Antioche, qui laissent les causes épiscopales au jugement des évêques de la même province, ou du métropolitain de la province voisine, doivent s'entendre de telle sorte qu'ils ne portent aucun préjudice au siége de Rome ; c'est d'ailleurs ce qui a été confirmé par le concile de Sardique (347), par saint Léon-le-Grand, dans la cause des deux évêques de Mauritanie, par saint Boniface I, dans sa lettre au clergé de Valence, par Nicolas I, dans ses lettres à Salomon, roi des Bretons, et aux évêques des Gaules. Mais dès que les Papes avaient rendu un jugement, ou avaient confirmé celui qu'avait porté un synode, alors les conciles provinciaux ou les métropolitains devaient le mettre à exécution, sans y modifier quoi que ce soit. Je ne nie pas qu'il y ait eu des infractions à cette loi générale, mais ce fait n'infirme nullement la loi elle-même.

3° Le droit que possèdent les Papes *de recevoir les appels* ne découle pas non plus des fausses Décrétales, mais de l'autorité suprême que Jésus-Christ a conférée à saint Pierre et à ses successeurs. Ce droit est déjà reconnu, en 347, par les Pères du concile de Sardique ; en 382, par saint Jérôme ; en 407, par saint Innocent I, dans sa lettre aux évêques du concile de Milève ; en 425, par saint Célestin, dans sa lettre aux évêques d'Illyrie ; en 445, par saint Léon-le-Grand ; en 533, par l'empereur Justinien, dans ses lettres à Epiphane, évêque de Constantinople, et à Jean II ; par saint Agapit, dans sa lettre à Justinien ; par plusieurs conciles d'Afrique, tenus au septième siècle, etc.

La pratique a confirmé la théorie. J'ai déjà rapporté dans ma première leçon un grand nombre d'appels faits au Saint-Siége, par ceux qui se croyaient lésés dans leurs droits. Qu'il me suffise de citer ici celui de Marcion, excommunié en 143 ; celui de Privatus, condamné comme hérétique par un concile de quatre-vingt-dix évêques, en 250 ; celui de Félicissime, avec quatre prêtres, qui s'étaient opposés à l'élection de saint Cyprien, en 252 ; celui de saint Athanase, au quatrième siècle ; celui de saint Jean Chrysostome, en 404 ; ceux de Chélidonius et de Flavien de Constantinople, au cinquième siècle, etc.

4° Quant à la *confirmation* de l'élection des évêques, le Pape n'avait pas la coutume de la donner directement à tous, dans les premiers siècles ; pour l'Orient elle était réservée généralement aux patriarches et aux primats, qui la donnaient, à leur tour, à

leurs subordonnés. Ce droit et cette coutume sont attestés par Boniface I, dans son épître à Rufus, par Paschasin et Lucence, dans le concile de Chalcédoine (Act. X), par le Pape Simplicius, ép. XVII.

Les Papes ne consacraient pas seulement les évêques d'Italie, comme quelques-uns l'ont affirmé, puisque nous voyons que Sixte III, saint Célestin et saint Léon-le-Grand en consacrèrent deux cent quatre-vingts, dans l'espace de trente-huit ans ; évidemment, ce nombre si considérable devait dépasser de beaucoup les besoins de l'Italie seule.

5º Les *translations* des évêques d'un siége à un autre se faisaient par l'autorité des Pontifes Romains, longtemps avant les fausses Décrétales d'Isidore Mercator. Qu'il me suffise de rappeler que l'empereur Théodore dut exhiber des lettres du Pape saint Célestin, pour faire recevoir comme évêque, par les habitants de Constantinople, Proclus, qui avait été consacré pour l'Eglise de Cyzique. [1]

De même, les Pères d'un concile de Taragone (465) demandèrent au Siége Apostolique de vouloir bien leur permettre de transférer un évêque, du nom d'Irénée, au siége de Barcelone. Le Pape ne voulut pas accéder à leur demande et ordonna qu'Irénée continuât de gouverner son Eglise.

Les souverains Pontifes ont également envoyé des légats pour présider tous les conciles, comme nous l'avons déjà démontré préalablement.

Donc les prérogatives qu'exercent les Papes de

[1] *Socrate*, l. VII, c. 40.

nos jours sur l'Eglise universelle, ne remontent pas seulement au faux Isidore et à la collection de Décrétales qu'il fit au neuvième siècle ; elles ont leur origine dans les temps apostoliques. C'est ce qui explique pourquoi l'apparition de ces Décrétales n'a excité aucune surprise, aucune récrimination de la part des différentes Eglises. Elle ne créaient pas un droit nouveau ; elles n'introduisaient aucun changement dans la discipline ; l'autorité pontificale n'en recevait pas le moindre accroissement ; les droits des évêques n'en ont nullement souffert. Elles ne faisaient que consigner dans un écrit, les antiques coutumes, la jurisprudence ecclésiastique en vigueur depuis des siècles. On voit donc combien tombent à faux les accusations lancées par Fébronius et autres gallicans, contre les Papes, qu'ils exhibent aux regards du public comme des faussaires, comme des despotes qui ont bâti l'édifice de leur puissance sur le sable mouvant du mensonge, comme des usurpateurs audacieux qui se sont fabriqué eux-mêmes des titres de noblesse et de souveraineté, afin de dominer ensuite sur tout l'univers. La Papauté n'a pas besoin de ces fourberies pour exercer son autorité ; elle a pour base les promesses divines. La vérité est que ces fausses Décrétales sont d'origine française, et que les Papes ne leur doivent pas la moindre parcelle de leur pouvoir.

LA PAPESSE JEANNE.

Le neuvième siècle offre à la critique historique une autre question moins importante, il est vrai, mais

qui fournit cependant à certains ennemis de l'Église un sujet d'accusation et de satire contre la Papauté : c'est la fable de la PAPESSE JEANNE. Je la passerais complètement sous silence, si je ne savais que cette ridicule historiette a été apportée, dernièrement encore, comme une objection sérieuse contre l'Église catholique. Je la rappellerai donc brièvement, pour vous démontrer que cette papesse Jeanne n'a jamais existé.

Voici le récit, tel que consigné actuellement dans Anastase-le-Bibliothécaire et autres. Un peu avant le milieu du neuvième siècle, une jeune fille de Mayence, nommée Jeanne (suivant d'autres écrivains, elle s'appelait Théodora, ou Agnès, ou Gilberte, ou Jutta), s'était enfuie avec son amant, à Athènes. Là, elle endossa des habits d'homme, fréquenta les écoles de cette ville, et eut un tel succès dans les études qu'elle y fit, qu'elle ne trouvait pas de rival. Elle revint à Rome, toujours déguisée de la même manière, et était connue sous le nom de Jean d'Angleterre (*Joannes Anglicus*). Sa réputation et son mérite étaient immenses ; elle se mit à enseigner la philosophie ; les plus grands maîtres se rangèrent au nombre de ses auditeurs. Elle était renommée par sa science profonde, et c'est ce qui fit qu'à la mort du Pape Léon IV, en 855, elle fut unanimement élevée sur le trône pontifical, qu'elle occupa deux ans, cinq mois et quatre jours (suivant d'autres, deux ans, un mois et quatre jours). Ce n'est pas tout ; elle continua, pendant son règne, à avoir des

relations avec son ancien amant, et un jour qu'elle se rendait processionnellement du Vatican à Saint-Jean-de-Latran, et qu'elle était arrivée entre le Colisée et l'Eglise de saint Clément, on dit qu'elle mit au monde un fils, qu'elle mourut immédiatement, et fut enterrée au même endroit. Depuis lors, continue le récit fabuleux, les Papes évitent toujours, pendant les grandes processions, de passer par ces lieux, qui ont été témoins de cette abomination. Quant au nom de cette papesse, il ne fut point admis dans le catalogue des Papes.

Tels sont les principaux traits de cette légende fantastique, dont la plus vulgaire raison aurait dû faire justice depuis longtemps ; mais on a dit, et avec vérité, que le sens commun n'est pas moins rare que l'impartialité. Les adversaires des Papes se sont évertués à donner à ce fantôme les couleurs de la réalité historique ; tous leurs efforts ont échoué.

Ceux qui admettent l'existence de la Papesse Jeanne, placent son pontificat entre Léon IV et Benoît III. Or comme Benoît III a été élu Pape immédiatement après la mort de Léon IV, comme nous allons le démontrer, il s'en suit qu'il ne reste aucun intervalle pour la fameuse papesse.

Voici mes preuves : 1° En 1749, le cardinal Garampi, homme d'une érudition remarquable, fit une savante dissertation, intitulée *De nummo argenteo Benedicti III, Pont. Maximi*. Il trouva une monnaie d'argent sur laquelle étaient gravés, d'un côté, les mots *Be. Pa.* (*Benedictus Papa*, *Benoît Pape*) et *SS. Petrus*,

de l'autre, les mots *Hollharius Imp. Pius.* De là, le savant cardinal conclut logiquement, que Benoit était assis sur le trône pontifical, en même temps que l'empereur Lothaire était défenseur de l'Eglise Romaine. Il s'agit ici de Benoît III et de Lothaire I, fils de Louis-le-Pieux, puisqu'il n'y a qu'eux qui soient à la fois appelés de ces noms et contemporains. Or il est absolument indubitable, d'après Anastase-le-Bibliothécaire (1) et d'après l'auteur des Annales de Saint-Bertin, (2) qui vivait à cette époque, que le Pape Léon IV est mort le 17 juillet de l'année 855.

D'un autre côté, cette monnaie a été frappée du vivant de Lothaire, ou, du moins, lorsque la nouvelle de sa mort n'était pas encore parvenue à Rome ; car la coutume était de réunir, sur les monnaies romaines, le nom du Pape et celui de l'empereur encore vivant. Mais en quelle année est mort Lothaire ? Les annales de Saint-Bertin rapportent qu'en 855, l'empereur fut atteint d'une grave maladie, qui lui enleva tout espoir de rétablissement ; alors il renonça à la souveraineté, se retira au monastère de Prume, dans les Ardennes, prit l'habit et la tonsure monastiques et mourut le quatre des Calendes d'octobre. Réginon, abbé de ce monastère, rapporte le même fait, qu'il fixe au trois des Calendes d'octobre. Donc Lothaire est mort le 28 ou le 29 de septembre, 855, et, par conséquent, seulement deux mois

(1) Vita Leonis IV—" Ssmus Dominus Leo IV Papa non post multos dies obdormivit in Domino, 16 kal. augusti."

(2) "Anno 855, mense augusto (16 Kal. aug.) Leo, Apostolicae Sedis Antistes, defunctus est, eique Benedictus successit."

et onze ou douze jours après le Pape Léon IV. Or, sur ces deux mois, il faut encore prendre le temps requis pour faire les funérailles de Léon IV, pour élire Benoît III et le faire consacrer ; il fallait, en outre, quelques jours, avant que tout fût prêt pour frapper monnaie au nom du nouveau Pontife. Comme on le voit, ces deux mois se réduisent à peu de chose. Où trouver maintenant les deux ans et cinq mois que l'on donne au règne de la papesse Jeanne ? Il est donc bien évident qu'elle ne trouve plus de place entre Léon IV et Benoît III, et que cette bizarre narration n'est qu'une fable.

2° Voyons maintenant si la conclusion que je viens de tirer, est conforme à ce que relatent les écrivains de l'époque, et si ces derniers font de Benoît III le successeur immédiat de Léon IV, sans dire un mot de la papesse.

Anastase-le-Bibliothécaire écrit dans la *Vie de Benoît III :* « Dès que le Pape Léon fut mort, aussitôt (mox) tout le clergé de Rome, les grands, le sénat et le peuple se rassemblèrent pour supplier la clémence divine de vouloir bien leur indiquer un digne pasteur, qui pût gouverner l'Eglise dans la paix. Eclairés d'une lumière divine, ils résolurent, à l'unanimité, d'élire Benoît, à cause des grandes et saintes œuvres qui l'avaient illustré. De suite (illicò), ils se rendirent en toute hâte à l'église de saint Callixte, où ils trouvèrent Benoît, qui, suivant sa coutume, adressait de ferventes prières au Tout-Puissant. A la vue de cette foule compacte qui l'entourait, il se leva et comprit facilement ce dont

il s'agissait. Puis il se jeta à genoux, et les supplia avec d'abondantes larmes de ne pas le faire sortir de son église, parce qu'il se sentait absolument incapable de supporter le poids de si hautes fonctions. Mais ils ne voulurent pas acquiescer à sa demande, et ils le conduisirent à l'église de Latran, au chant des hymnes, et au milieu d'une ineffable allégresse. Là ils le placèrent, suivant l'antique coutume, sur le trône pontifical, etc.» Puis ils envoyèrent des députés, pour annoncer la nouvelle de l'élection aux empereurs Lothaire et Louis.

D'après ce récit d'un contemporain, il est évident que l'élection de Benoît III eut lieu aussitôt après la mort de Léon IV ; il n'y a pas le moindre vestige de la papesse. Le sacre du nouveau Pontife ne put avoir lieu que le 27 septembre, à cause du schisme qu'avait allumé un certain prêtre, nommé Anastase ; mais aussi, dans l'intervalle qui s'écoula entre l'élection et le sacre de Benoît III (c'est-à-dire, environ deux mois), les députés romains avaient eu le temps d'accomplir leur message en France, et de revenir à Rome avec les envoyés de l'empereur, qui assistèrent à la grande cérémonie de la consécration. Partout, même impossibilité de trouver la moindre vacance du siége pontifical pour y placer la papesse.

3° Déjà dans le mois d'octobre, 855, et avant que le décès de Lothaire fût connu à Rome, Benoît III envoya en sa qualité de souverain Pontife, à tous les évêques de France, un diplôme qui conférait certains

priviléges à l'abbaye de Corbie, sur la Saône. Donc, à cette époque, Benoît III était déjà couronné et reconnu comme Pape, et, encore une fois, le pontificat de Jeanne se trouve nécessairement supprimé.

4° Hincmar de Rheims, également contemporain, atteste que Benoît III succéda sur le siége de Rome à Léon IV, et du vivant de Lothaire. Il raconte, en effet, que les députés qu'il avait envoyés à Rome, pour traiter d'une affaire avec Léon IV, apprirent en chemin la mort de ce Pontife, et qu'à leur arrivée dans la Ville Eternelle, ils trouvèrent déjà Benoît III en posssession de la Papauté, et en obtinrent le privilége qu'ils demandaient. (¹)

5° Adon, qui devint archevêque de Vienne, en 860, écrit dans sa *Chronique*, à l'année 855 : « Le Pape Grégoire meurt ; Sergius est ordonné à sa place. Sergius décède, Léon est son successeur. A la mort de Léon, Benoît occupe le Siége Apostolique. » Ici encore aucune trace de la papesse Jeanne.

6° L'ambassadeur du roi de France, Loup de Ferrières, (²) ne parle pas d'une manière moins explicite, dans une lettre qu'il écrit à Benoît III : « Sous le pontificat de votre prédécesseur Léon, de bienheureuse mémoire, j'ai rempli les fonctions de légat à Rome, dont vous êtes évêque ; je fus reçu et traité avec beaucoup de bienveillance par ce saint Pontife. Vous ne lui cédez pas en religion ; tout le monde le sait. J'ose donc, dans ma petitesse, écrire à votre

(¹) Ep. 26.
(²) Ep. 193, ex edit. Baluz., an. 1661.

sublimité. » Comme on le voit, le prédécesseur de Benoît III n'est pas Jeanne, mais Léon IV.

7° Photius, ennemi acharné de l'Eglise Romaine, et envahisseur du siége de Constantinople, en 857, énumérant les souverains Pontifes qui vivaient de son temps, écrit : (¹) « Récemment est descendu dans la tombe le noble Léon, qui a été célèbre, même par des miracles....Il a eu pour successeur sur le trône pontifical l'illustre Benoît, si doux et si pieux, et renommé par les combats ascétiques....» Inutile de dire que Photius, homme inique et turbulent, n'eût pas manqué de lancer les traits de la satire sur cette papesse, si elle eût existé, ou même si quelque rumeur eût circulé sur son compte à cette époque.

8° Que ce pontificat de Jeanne ne soit qu'une fable, c'est ce que confirment et le silence de tous les écrivains contemporains sans aucune exception, et l'affirmation constante que Benoît III succéda immédiatement à Léon IV, et la coutume immémoriale de l'Eglise Romaine de n'élever au souverain pontificat que des hommes qui étaient déjà au moins diacres, mais non pas des laïques.

Les écrivains qui admettent l'existence de la papesse Jeanne, se fondent, en premier lieu, sur la narration d'Anastase le-Bibliothécaire, qui se trouve consignée, disent-ils, dans plusieurs manuscrits.

A cela, je réponds que ce témoignage d'Anastase est certainement apocryphe, et voici pourquoi :

1° Parce qu'il ne se trouve pas dans les plus anciens manuscrits de cet écrivain, tels que les deux du

(¹) De Spiritus Sancti processione, l. 1.

neuvième et du dixième siècle, que consulta le savant Muratori, pour son édition milanaise d'Anastase, celui de Lucques et celui de Blanchini de Vérone, du treizième siècle. Aucun de ces manuscrits, qui sont cependant les plus antiques, ne contient le récit du pontificat de Jeanne. Il est bien évident pour tout le monde, que les manuscrits plus récents, qui renferment certains détails non consignés dans les anciens, sont interpolés, de même que, s'il y a dans les anciens, des faits que ne contiennent pas les manuscrits modernes, il faut en conclure qu'il y a eu mutilation ; car les manuscrits anciens sont ou l'œuvre même de l'écrivain, ou au moins une copie d'autant plus fidèle, qu'elle a été faite à une époque plus rapprochée de celle où vivait l'auteur, et, par conséquent, où il était plus difficile d'interpoler l'ouvrage. Ces vieux manuscrits témoignent donc clairement de l'insertion furtive et postérieure de cette légende dans l'écrit d'Anastase-le-Bibliothécaire.

Ce qui confirme clairement cette conclusion, c'est que les savants Muratori et J. D. Mansi, ayant collationné les différents manuscrits d'une date plus récente, y ont découvert une foule de variantes concernant le fait en question.

Il paraît assez bien démontré que ces interpolations du texte d'Anastase ont été faites d'après un manuscrit de Martin le Polonais, qui vivait au treizième siècle ; l'identité est parfaite pour les mots comme pour les idées. Vous me direz peut-être que c'est Martin le Polonais qui copie Anastase.—Mais cela

n'est guère possible, puisque, comme je l'ai déjà fait remarquer, les plus anciens manuscrits d'Anastase ne relatent pas cette fable, et que Martin, parlant du pontificat de Jeanne seulement d'une manière dubitative, n'eût pas manqué de dire au moins qu'il racontait ce fait étrange et bizarre d'après tel écrivain.

2° Ce récit suppose chez Anastase une profonde ignorance, qui ne saurait se concilier avec la réputation de savoir et de gravité que lui a toujours accordée l'histoire.

Il affirme que Jeanne a étudié dans les écoles publiques d'Athènes. Or, depuis un grand nombre d'années, il n'y en avait aucune en cette ville. Déjà au cinquième siècle, Synésius, évêque de Ptolémaïs, dans la Cyrénaïque, écrit que la philosophie a émigré d'Athènes, où il n'y a plus de vénérable que les noms des lieux autrefois si célèbres, que les sciences n'y sont plus cultivées, et que cette ville, ancienne métropole des philosophes, ne se distingue que par les éleveurs d'abeilles.

Si l'état des sciences et des lettres à Athènes était si triste à cette époque, il est facile de conjecturer ce qu'elles étaient devenues au milieu du neuvième siècle, puisque la Grèce ne fit que déchoir rapidement. Aussi les historiens grecs, Cédrénus et Zonare, affirment-ils qu'avant le César Bardas, il n'y avait pas même l'ombre d'une Académie à Athènes ; c'est cependant dans l'une de ces écoles publiques, que Jeanne aurait puisé cette philosophie si profonde, qui aurait fait l'admiration de Rome, et qui aûrait

attiré à ses leçons les plus célèbres maîtres, dont on ne nomme pourtant pas un seul ! Et c'est Anastase, un contemporain, l'un des hommes les plus marquants de ce siècle, qui avait assisté au VIIIe concile, tenu à Constantinople, en 869, contre les grecs, c'est lui qui se serait rendu coupable d'une semblable bévue ! Non, cela n'est pas possible.

Le même Anastase raconte, au même endroit, que Jeanne se rendait en procession de Saint-Pierre à Saint-Jean-de-Latran, et suppose qu'à cette époque les Papes habitaient le Vatican, tandis qu'il est certain qu'ils n'ont commencé à y demeurer qu'avec Boniface IX, c'est-à-dire, entre 1389 et 1404 ; auparavant ils séjournaient au palais de Latran, et n'étaient pas obligés de se détourner de leur chemin pour y arriver, lorsqu'ils venaient du Vatican. Ne vous semble-t-il pas impossible qu'un écrivain contemporain ait pu commettre pareille erreur ?

Remarquons encore qu'aucun auteur de l'époque ne fait mention de cette femme si célèbre, pas même les grands maîtres qui allèrent jusqu'à se placer parmi ses auditeurs. Tout ce récit respire une ignorance absolument invraisemblable dans la bouche d'Anastase-le-Bibliothécaire.

3° Ce même récit fantastique contredit tout ce qu'a écrit ailleurs le même Anastase. En effet, nous avons vu qu'il affirme que Benoît III succéda immédiatement à Léon IV, que le décret de son élection fut transmis à Lothaire, et que les députés de ce dernier assistèrent au sacre de Benoît. Si ce der-

nier eût seulement succédé à la papesse, il est de toute évidence que son pontificat ne pouvait commencer qu'en 857 ou 858, et que, par conséquent, il était absolument impossible qu'il fût élu et sacré en 855. Il y a donc là une contradiction qui saute aux yeux, contradiction qu'Anastase ne pouvait admettre dans ses écrits.

4° La manière dont ce récit est fait, indique également que la main d'un faussaire y est intervenue. Il ne faut pas oublier qu'Anastase est un contemporain des événements en question, qu'il demeurait à Rome, sous Léon IV, et que le fait de la fameuse papesse, s'il était vrai, n'était pas de nature à être ignoré de cet écrivain, non plus que du public. Il devait donc en parler comme un témoin oculaire. Son langage cependant trahit les doutes qu'il entretient sur la vérité du fait, ou indique que le fait n'est pas arrivé de son temps. C'est ainsi que les expressions suivantes reviennent à chaque instant sous sa plume : *on assure*, *on croit*, *on dit*, *plusieurs pensent*, *etc.* Ces paroles dubitatives ne peuvent se concilier avec un fait aussi éclatant et aussi scandaleux que l'eût été celui de la papesse, et révèlent un écrivain bien postérieur au neuvième siècle, un homme qui n'ajoute presque aucune foi à son récit.

Cette conclusion est celle à laquelle arrivent non-seulement les catholiques, mais encore tous les protestants et autres historiens érudits et impartiaux. C'est ainsi que Blondel, (1) qui avait vu à

(1) Familier éclaircissement de la question, si une femme a été assise au siége papal de Rome, Amst., 1647-9.

la bibliothèque royale de France un manuscrit d'Anastase, où se trouve l'histoire de la papesse, proclame que cet endroit-là est certainement une pièce de rapport cousue après coup. Bayle [1] affirme de même « que ce qui concerne cette femme-là, est une pièce postiche, et qui vient d'une autre main. » Telle est aussi l'opinion de Leibnitz, [2] Gabler, [3] Gieseler, [4] Schröckh, [5] Néander, [6] Engelhardt, [7] etc.

On apporte quelques objections, entre autres une tirée de *Marianus Scot*, irlandais d'origine. [8] Mais remarquons de suite que ce Marianus vivait environ deux cent trente ans après Benoît III, et qu'il faut lui préférer l'autorité des auteurs contemporains, qui ne parlent aucunement de Jeanne. En second lieu, d'après le témoignage de Ptolémée de Lucques, [9] tous, excepté Martin le Polonais, placent Benoît III immédiatement après Léon IV ; ce qui suppose que l'écrit de Scot n'avait pas encore reçu l'addition qu'on y fit depuis. Un écrivain de

(1) Diction. hist. et critique, article : Papesse (Jeanne-la).

(2) Flores sparsi in tumulum papissae.

(3) Kl. theol. Schriften, B. I, n. 29.

(4) Lehrbuch der Kirchengeschichte, Bonn, 1823-57.

(5) Christliche Kirchengeschichte bis zur Reformation, Leipzig, 1768-1803.

(6) Allgemeine Geschichte der christlichen Religion und Kirche, Hambourg, 1825 52.

(7) Handbuch der Kirchengeschichte, 3 Bde, Erlang. 1833.

(8) Chronicon universale, l. III.

(9) Hist. eccl., l. XVI, c. 8.

mérite, mais dont le nom n'est pas connu, affirme avoir vu plusieurs anciens manuscrits de cette chronique, qui ne renferment pas la fable en question. En troisième lieu, cet auteur se rend coupable de fréquents anachronismes et d'innombrables contradictions, dans la chronologie de l'époque où il place Jeanne, de telle sorte qu'il ne mérite absolument aucune confiance.

On apporte encore, en faveur de la vérité de l'existence de la papesse, le témoignage de *Martin le Polonais*, (1) qui mourut (1270) plus de quatre siècles après Benoît III. Il allongea le conte de la papesse et ajouta des détails d'un tel cynisme, qu'une plume honnête se refuse à les transcrire.

Certains savants ont prétendu qu'il avait été le premier à écrire cette fable ; d'autres soutiennent qu'elle a été intercalée dans sa chronique. Ainsi l'anglican Cave, (2) célèbre érudit, affirme que certains manuscrits de Martin ne font aucune mention de la papesse, qu'il relègue parmi les fables. Jurieu (3) appelle le tout *une fable monstrueuse.* Burnet, (4) évêque anglican, s'exprime en ces termes : « Je ne crois point l'histoire de la papesse Jeanne, ayant vu de mes propres yeux, en Angleterre, un manuscrit de Martinus Polonus, qui est un des plus anciens auteurs qu'on a coutume de citer en cette

(1) Voyez *Noël Alexandre*, Hist. eccl., saec. IX, diss. 3 ; *J. B. Palma*, Prælect. hist. eccl., t. II, part. 2, c. 9.

(2) De script. ecclesiasticis., t. I, p. 739 etc.

(3) Apologie pour la Réformation, t. II, p. 38, etc.

(4) Voyage de Suisse, d'Italie, etc., p. 300.

matière, et lequel semble avoir été écrit peu de temps après la mort de l'auteur, où cette histoire ne se trouve qu'en la marge et point au texte, et encore est-elle d'une autre main que celle qui a écrit le texte. »

Cette légende bizarre ne se trouve pas non plus dans le manuscrit du Vatican, qui est le plus ancien de tous, comme l'atteste Léon Allatius. Lequien (1) dit qu'il trouva à Paris, dans un couvent de Dominicains, une très-ancienne édition de la *Chronique* de Martin le Polonais, qui ne renfermait pas non plus cette fable. A la marge de la chronique, où sont consignés les faits, qui eurent lieu pendant le pontificat de Léon IV et de Benoît III, on lisait l'avis suivant, donné au lecteur par Jean César, qui probablement avait édité ce volume : « Ne vous étonnez pas de voir passer ici sous silence Jean VIII, femme née, à ce qu'on imagine, à Mayence. Nous ne l'avons pas effacé de notre manuscrit, comme vous nous en accuserez peut-être ; mais nous publions ingénument ce que nous y trouvons. » Or, comme Lequien a trouvé cette chronique dans la collection des écrivains germaniques, (2) et que le catalogue des souverains Pontifes s'y trouve continué jusqu'à Clément IV, qui fut Pape de l'an 1261 à 1268, il est évident que les manuscrits du temps de Martin le Polonais ne contenaient pas cette fable. Même remarque à faire pour quatre manuscrits de cette chroni-

(1) Oriens Christianus, t. III, p. 788.
(2) Rerum germanicarum Argentorati, t. IX, 1685.

que, qui se trouvent dans la bibliothèque de Vienne ; il n'y a aucune trace de ce conte fantastique.

Mêmes raisonnements aussi au sujet de la chronique de *Sigebert*, moine de l'abbaye de Gembloux, (1) qui mourut en 1113. « J'ai vu, dit Aubert LeMire, chanoine d'Anvers, quatre exemplaires de Sigebert, dont un tiré de l'abbaye de Gembloux, dont Sigebert estait moine, qui est l'original ou au moins a été pris sur le propre manuscrit dont Sigebert s'est servi pour le mettre en lumière. Dans aucun il n'est faict mention de Jeanne la papesse, non pas mesme à la marge, encore qu'il s'y trouve force choses adjoustées depuis peu : partant c'est chose certaine que cette fable est faussement attribuée à notre Sigebert. » (2)

Ecoutons maintenant les paroles de Florimond de Remond (3) sur ce même sujet : « La fausseté que nous disons avoir été commise en Sigebert, se monstre à l'œil par la conférence d'un vieux autheur, nommé Guillaume de Naugiac, qui a faict une chronique jusques en l'an 1302, dans laquelle celle de Sigebert est transcrite d'un bout à l'autre, sans qu'il y ait rien à désirer. Et toutefois le seul conte de ceste Papesse ne s'y trouve pas. Pourquoy l'eust-il omis, vu que l'original d'où il dit l'avoir tiré, le pouvoit démentir ? Ce manuscrit se voit encores aujourd'huy dans l'abbaye de Gemblours, près Louvain. »

(1) Gembloux est situé dans le duché de Brabant.

(2) Voir *Coeffeteau*, Réponse au mystère d'iniquité, p. 507.

(3) L'Anti-papesse, c. V, n. 5, fol. 376.

Sigebert ne pouvait d'ailleurs admettre l'existence de la papesse Jeanne, sans se contredire lui-même, puisque, un peu plus bas, il dit expressément que Benoît III succéda à Léon IV, après avoir repoussé l'antipape Anastase.

Quant au témoignage de *Platine*, [1] il n'est d'aucune valeur ; en effet, il paraît ne pas ajouter foi à cette légende, puisqu'il a le soin d'avertir qu'il veut seulement se faire l'écho des rumeurs populaires, et ne pas avoir l'air d'omettre ce récit avec dessein prémédité.

Mais, ajoute-t-on, les *monuments de l'art* attestent la vérité de ce fait. N'y a-t-il pas eu *trois statues* de la papesse Jeanne, l'une, à Rome, sur la voie qui conduit du Colisée à Saint Jean-de-Latran, l'autre, à Sienne, dans un temple, et la troisième, à Bologne, sur une place publique ?

La réponse n'est pas bien difficile : c'est que ces statues ne représentent pas la célèbre papesse. Celle de Rome, qui a été enlevée par les ordres de Sixte V, représentait, non pas une femme avec son enfant, mais un homme précédé d'un enfant ; on pense que c'était la statue antique d'un prêtre des idoles, qui se rendait au temple pour y offrir un sacrifice. Celle de Sienne représentait, dit-on, le Pape Zacharie, et celle de Bologne, probablement le Pape Nicolas IV. Dans tous les cas, on s'accorde à reconnaître qu'elles sont d'une origine récente, et qu'elles ne peuvent pas plus prouver l'existence de la papesse, que les

[1] Vitae Pontificum.

statues de Jupiter et d'Apollon ne prouvent l'existence de ces dieux.

Ce n'est pas encore tout ; nos adversaires tiennent en réserve un suprême argument. Le voici : on prétend avoir trouvé à Saint-Jean-de-Latran un fauteuil équivoque, une sorte de chaise percée (*sella stercoraria* ou *perforata*) ; un grec du quinzième siècle affirmait qu'elle se rapportait à la papesse et en rappelait les ignominies.

Or l'histoire de ce fauteuil est bien simple. D'abord, il n'en est fait aucune mention avant le douzième siècle. Ensuite, ce n'est pas une chaise percée, mais un siége de marbre, que D. Mabillon assure avoir vu lui-même, et sur lequel le Pape s'asseyait, le jour de son couronnement, près du portique de la basilique de Saint-Jean-de-Latran. Pendant qu'il était assis et entouré des évêques et des cardinaux, on chantait le verset du psaume CXII, 7 : «Suscitans à terrâ inopem et de stercore erigens pauperem, ut collocet eum cum principibus, cum principibus populi sui.» Pendant ce chant, le nouveau Pape était conduit au siége pontifical. En cela il y avait un enseignement symbolique sublime ; on proclamait que c'est Dieu qui élève le pauvre et l'indigent du vil fumier et de la poussière de la terre, jusqu'aux plus hauts honneurs, jusque parmi les princes de son peuple.

Voilà toutes les difficultés qu'on nous propose sur cette question. Aucune n'est sérieuse, puisque toutes se résolvent par l'examen des plus anciens manuscrits d'Anastase-le-Bibliothécaire, de Marianus Scot,

de Martin le Polonais et de Sigebert. Comme ces manuscrits ne renferment pas l'histoire de la papesse, il s'ensuit qu'elle a dû y être ajoutée plus tard, probablement à la marge, d'où elle aura été transportée dans le texte même, par des imprimeurs dupes ou complices des faussaires. Cette fable paraît avoir été inventée au treizième siècle, et n'a peut-être été écrite qu'au quinzième ; on l'aura insérée dans quelques vieilles chroniques qu'on avait sous la main, mais comme on ne put la glisser ainsi furtivement dans tous les manuscrits, il en est résulté que la supercherie a été découverte.

Il est probable que cette légende n'est qu'une satire qui doit se rattacher à un fait historique et en recevoir l'explication. Le cardinal Baronius croit qu'elle tire son origine du Pape Jean VIII (872), qui se conduisit avec trop de faiblesse à l'égard de Photius, et qui reçut pour ce motif le surnom de femme et de papesse. Mais si l'on interroge les monuments de l'histoire, cette faiblesse de Jean VIII n'est guère admissible, et est du moins contestée par plusieurs historiens d'une grande autorité.

Bellarmin pense que les Orientaux répondirent à la fable d'*une* patriarche, qui aurait occupé le siége de Constantinople, par la légende de la papesse Jeanne.

Gfrörer et Blasco prétendent qu'on a représenté l'origine trompeuse et énigmatique des Décrétales sous la figure d'une papesse.

D'autres soutiennent que la conduite faible et

répréhensible de certains Papes du Xe siècle, a donné naissance à cette légende.

Il y a encore une foule d'autres conjectures faites par les différents historiens sur l'origine de cette fable ; vous pouvez choisir celle qui vous paraîtra la plus vraisemblable.

Messieurs, ce récit bizarre, comme beaucoup d'autres, allait grandissant avec les siècles ; c'était un thème trop fécond pour que l'imagination des romanciers et des adversaires de la Papauté n'y trouvât pas son compte. Heureusement les réfutations savantes qu'en ont faites et les catholiques et la plupart des protestants, ont arrêté la croissance de cette légende ; elle n'a cours maintenant que chez ceux qui s'attachent aux traditions mensongères du fanatisme anticatholique, avec autant d'opiniâtreté que d'autres mettent à la recherche de la stricte vérité historique.

Démolir le faux, rétablir le vrai, rendre justice aux sociétés et aux nations comme aux individus, être impitoyable pour les héroïsmes apocryphes et pour les scandales non authentiques, n'est pas une tâche si facile qu'on se l'imagine généralement. Que de documents à examiner avec attention ! que de recherches pénibles ! que de difficultés pour se reporter à l'époque qu'on étudie, pour se faire une idée juste des coutumes et des mœurs, pour pouvoir sabrer les erreurs qui se transmettent de génération en génération et qui semblent avoir le privilége de l'immortalité ! Mais, d'un autre côté, il y a un plaisir réel et légitime à émietter les menus mensonges, les

fables légendaires en vogue chez le peuple, à mettre l'érudition au service de la vérité, à venger les mémoires injustement flétries, à effacer du front des sociétés certaines souillures qu'elles ne méritent pas. C'est ce que nous avons essayé de faire ensemble jusqu'à présent ; puissions-nous en recueillir la satisfaction légitime que nous avons droit d'en attendre !



HUITIÈME LEÇON.

SAINT GRÉGOIRE VII ET SON SIÈCLE.

Influence du clergé sur les Barbares. Le pouvoir temporel des Papes et le Saint-Empire romain. Les investitures. Naissance et éducation d'Hildebrand. Son séjour à Cluny. L'évêque de Toul ou Léon IX. Influence du jeune moine. Il est élu Pape et prend le nom de Grégoire VII. L'œuvre de toute sa vie fut d'assurer l'indépendance de l'Eglise. Il célèbre des conciles, à Rome, contre la simonie et l'incontinence. Le Pape est fait prisonnier ; les Romains le font mettre en liberté. Entrevue des légats pontificaux avec Henri IV. Conciliabule de Worms. L'empereur est déposé et excommunié ; ses négociations avec les princes électeurs. Le Pape part pour Augsbourg ; son entrevue avec Henri à Canossa. L'empereur viole ses promesses. Rodolphe de Souabe est élu empereur, il succombe dans la bataille de l'Elster. Hermann de Luxembourg. Siége de Rome par Henri IV. Il s'empare de la ville, et en est chassé par Robert Guiscard. Grégoire meurt à Salerne. La justice de sa cause dans la querelle des investitures. Le célibat ecclésiastique. Le pouvoir exercé par les Papes sur les souverains du moyen-âge n'était pas une usurpation.

MESSIEURS,

L'éducation des peuples se fait toujours avec lenteur ; elle est l'œuvre des siècles. C'est ainsi que les nations barbares, qui s'étaient précipitées sur l'Europe, comme un torrent dévastateur, conservèrent longtemps leurs mœurs rudes et sauvages.

Pour qu'un peuple acquière une vraie civilisation, il faut que les sentiments chrétiens d'ordre, d'équité, de soumission à l'autorité s'emparent d'abord des individus et se traduisent ensuite dans les lois, les mœurs, les coutumes de la société tout entière. Cette heureuse métamorphose ne s'opère qu'avec le temps. Le christianisme adoucissait peu à peu le caractère féroce de ces peuples nouveaux, en infiltrant dans les âmes les idées de mansuétude et de charité chrétiennes. Mais avec la rudesse primitive de ces fiers enfants du Nord, on trouvait un indomptable courage, une énergie invincible ; chez eux, l'ardeur était grande pour le bien comme pour le mal ; l'Eglise s'efforça de lui imprimer une sage direction. On voyait quelquefois de ces Barbares, qui avaient été le fléau de la société, le scandale et l'opprobre de leurs concitoyens, renoncer tout à coup à leurs désordres, se renfermer dans un cloître, et consumer le reste de leur vie dans les austérités de la pénitence.

Cependant la masse du peuple conserva très-longtemps l'esprit d'indiscipline, l'amour instinctif d'une vie aventureuse, l'éloignement le plus profond pour les sciences et les lettres ; leur gloire consistait à se distinguer par la force physique, à vaincre un vigoureux adversaire, à briller dans les tournois. La grande difficulté était de leur faire comprendre la supériorité de l'esprit sur la matière, de l'âme sur le corps ; de diriger les intelligences vers des sphères plus élevées ; de modérer cette ardeur guerrière qui ne pouvait souffrir le repos ; de mettre leur con-

duite en harmonie avec leur foi, et de les passionner pour les choses grandes et véritablement nobles.

C'était là l'immense tâche qu'avait à remplir l'Eglise, tâche dont elle s'acquitta avec le zèle et la prudence que son divin Fondateur ne manqua jamais de lui communiquer. Elle fonda de nombreuses écoles dans tous les endroits les plus importants; les prêtres, les archiprêtres et les évêques étaient chargés de former les jeunes gens à la vertu et de les préparer à l'état ecclésiastique. Les institutions monastiques,—puissantes auxiliaires du clergé séculier dans ce rude labeur,—furent les asiles sacrés où se réfugièrent, au milieu de la barbarie universelle, les sciences, les lettres et la religion ; c'est dans leur sein que se conservèrent les riches trésors de la littérature profane et ecclésiastique, et que les enfants des princes et du peuple puisèrent la culture intellectuelle et morale.

L'influence des évêques devint immense ; elle était dûe sans doute, en grande partie, à la sublimité de leur caractère, à leur esprit de justice et à leur vie exemplaire ; mais on ne peut nier que leur savoir ait contribué aussi à les porter à la tête de la société ; leur supériorité intellectuelle était reconnue de tous, et leur conciliait la confiance générale. Certes, ce pouvoir n'était pas une usurpation ; la force même des choses lui avait donné naissance. Les Barbares venaient d'eux-mêmes se fixer de préférence auprès des evêchés et des abbayes, pour y trouver protection ; ils devenaient leurs heureux vassaux. Les

moines,—ces grands défricheurs de l'Europe,—leur apprenaient à travailler, à cultiver la terre, à bâtir des maisons, à former une colonie ; ils les soustrayaient peu à peu à leurs superstitions, à leurs erreurs, à leur férocité native, à leurs instincts de rapine ; ils les attachaient à leur nouvelle patrie, et s'efforçaient d'en faire des chrétiens sincères, des citoyens honnêtes. Inutile de dire le travail colossal que coûta au clergé cette transformation des Barbares, ce qu'il faillait de patience pour tailler ces pierres brutes, et en faire la Jerusalem chrétienne, que nous admirons aujourd'hui.

A la tête de tous ces apôtres de la vraie civilisation, se distinguaient les souverains Pontifes. Sans leur constante protection, que serait devenue la malheureuse Italie ? L'empire d'Occident était tombé sous les coups redoublés des Barbares ; l'Orient était au pouvoir de princes faibles, corrompus et partisans de toutes les erreurs. Bien loin de venir au secours de Rome, de l'Italie et de l'Europe ensanglantée, ils ne pouvaient même pas se défendre chez eux contre les Perses et les envahissements des Arabes ; ils ne songeaient qu'à exiger de forts tributs, et à persécuter les Papes et les chrétiens fidèles de l'Occident : véritables monstres qui s'attaquaient à l'Eglise, leur mère, et à son chef qui leur avait toujours été dévoué, et qui les avait faits ce qu'ils étaient.

Les Lombards pillaient, ravageaient, brûlaient tout sur leur passage. Les Papes firent des instances réitérées auprès des empereurs d'Orient, pour en

obtenir du secours et pour leur conserver ce beau pays; aucun secours ne vint. Après trois siècles de souffrances et d'abandon, il n'était que juste d'aller chercher ailleurs une protection qu'on ne pouvait plus attendre de Constantinople. On la trouva chez la vaillante nation des Francs. Pepin et Charlemagne se montrèrent toujours les ardents défenseurs de la Papauté et de l'Eglise Romaine; tout plia devant eux, et ils *rendirent* ou donnèrent à perpétuité à saint Pierre, à l'Eglise Romaine et à son chef, toutes les villes conquises. En reconnaissance de ce bienfait, le Pape Léon III mit la couronne impériale sur la tète de Charlemagne, dans la basilique de Saint-Pierre, le jour de Noël de l'an 800. Il constituait, par cet acte de son autorité, le *Saint-Empire romain*, qui ne donnait à Charlemagne aucun droit sur Rome et sur les territoires circonvoisins, mais qui lui imposait plutôt un devoir, celui de prendre la défense, même à main armée, s'il en était besoin, du Pape, de l'Eglise et des Etats Romains. Il devait être le principal *évéque du dehors*, le glaive de l'Eglise; en échange, il devenait le premier dans la famille des rois. Il n'avait pas le gouvernement de ces provinces, mais seulement la défense et la protection, et il ne lésait en rien l'indépendance native du *souverain Pontife, seigneur temporel des Romains*.

« La monarchie pontificale, dit Mgr. Pavy, évêque d'Alger, (1) a ses sources connues : piété des fidèles, nécessité de l'indépendance du Saint-Siége, de Rome

(1) Esquisse d'un traité sur la souveraineté temporelle des Papes, p. 55.

et de l'Italie elle-même ; elle est assise sur le droit européen, sur la reconnaissance des peuples et déjà sur la prescription ; elle a ses possessions déterminées : Rome, la Pentapole, les Légations actuelles et les autres territoires que nous avons désignés, et enfin pour allier la force à la bonté, elle vient de se donner pour appui l'empire d'Occident, création de son génie et de sa politique, mais création humaine, dont la souveraineté pontificale ne saurait dépendre, l'empire n'étant pas plus sa base essentielle, que les *donations* de Pepin et de Charlemagne, sa première origine. »

On voit déjà, à cette époque, le Pape en possession de ses états, et souverain indépendant ; jamais possession ne fut plus légitimement acquise. Dans les siècles suivants, la libéralité des fidèles et des princes, jointe à leurs propres intérêts, contribua à augmenter les biens des évêchés et des abbayes ; les souverains étaient sûrs de trouver dans le clergé plus d'intelligence dans les temps difficiles, plus de constance dans les principes, plus de soumission et d'attachement ; aussi lui accordèrent-ils des fiefs, des domaines considérables, qui en faisaient des seigneurs temporels ; ils devenaient ainsi les vassaux du prince, leur suzerain.

Déjà auparavant, on voyait souvent les évêques intervenir dans des affaires de l'ordre civil pour protéger le peuple, pour secourir les faibles, pour maintenir la tranquillité publique. Souvent les populations, les villes, les états bouleversés par des

hordes de Barbares, recouraient à l'autorité épiscopale, de laquelle seule ils attendaient la sécurité et le calme.

« Le nouvel empire (le Saint-Empire romain), dit M. l'abbé P. S. Blanc, [1] présente la société chrétienne dans sa vraie constitution, dans son état normal. Les deux pouvoirs y demeurent distincts et unis, avec une dépendance réciproque fondée sur la nature de chacun d'eux. Le pouvoir ecclésiastique demande au pouvoir civil l'appui de la force et son concours, partout où le bras séculier peut intervenir. Le pouvoir civil reçoit sa haute direction morale de l'autorité ecclésiastique, et cela non-seulement dans les actes privés ou purement religieux et appartenant au culte, mais encore dans l'usage même des biens terrestres, et dans les actes de la souveraineté proprement dite. Sous aucun rapport et dans aucun cas, le chef ou les chefs de la société chrétienne ne peuvent régner despotiquement et ne relever que de leur propre volonté. Partout et en tout ils sont soumis à la loi morale et évangélique, dont l'interprétation et la sanction appartiennent nécessairement à l'Eglise. On comprend facilement que, lorsqu'il est question d'en faire l'application aux chefs politiques et aux nations, ce pouvoir de l'Eglise ne peut être régulièrement exercé que par son chef visible ou le Pape. »

D'après les canons de l'Eglise, les nominations ecclésiastiques devaient se faire par le concours des

[1] Hist. eccl., t. I, p. 625, 3e edit.

suffrages libres du clergé et du peuple. Si cette règle eût été toujours observée, l'Eglise aurait été exempte de bien des calamités, qui l'affligèrent pendant le dixième siècle, et jusqu'à saint Grégoire VII. Sous prétexte que les évêques et les abbés étaient leurs vassaux ou leurs feudataires, les princes,—surtout après que la couronne impériale, tombée de la tête des faibles descendants de Charlemagne, eut été recueillie par les Allemands,—s'arrogèrent le droit de nomination aux dignités ecclésiastiques et d'investiture par la crosse et l'anneau. Ce que les Papes avaient accordé à certains princes comme un privilége, les souverains allemands le réclamèrent comme un droit inhérent à la couronne. De là il s'ensuivait que ces princes nommaient quelquefois aux évêchés des hommes incapables, sans principes, sans foi, sans mœurs, des hommes plus propres à scandaliser qu'à édifier l'Eglise. (1)

Les Papes et les conciles protestèrent souvent contre cette sacrilége usurpation ; chacun déplorait amèrement un état de choses qui entraînait les plus funestes conséquences. Le désordre pénétrait tous les rangs de la société ; l'Eglise, n'étant plus libre de choisir ses ministres, voyait le sanctuaire envahi par des hommes qui apportaient, avec la rudesse de mœurs propre à l'époque, des idées d'ambition, de lucre et autres, incompatibles avec la dignité dont

(1) *Thomassin,* Disciplina ecclesiæ circa beneficia, etc., t. II, l. 2 ; *C. Lupus,* scholia et dissert. in concil., t. VI ; *Noel. Alex.*, Hist. eccl., saec. XI, diss. 4 ; *J. B. Palma,* Praelect. hist. eccl., t. III, part. I, c. 2—4.

ils étaient revêtus. Les princes en étaient venus au point de vendre les évêchés et les abbayes au plus offrant. Afin de ne pas être entravés dans leur manière d'agir, ils ordonnèrent qu'à la mort de chaque titulaire, la crosse et l'anneau leur fussent remis; ils ne donnaient ensuite ces insignes qu'à des sujets de leur choix. Ainsi s'affaiblit l'ancienne discipline, et se fonda le fameux droit des *investitures*, au moyen duquel les empereurs pouvaient régenter l'Eglise. Ceux qui s'étaient ainsi rendus coupables de simonie, et qui, en violation de tous les saints canons, avaient acheté un bénéfice, extorquaient ensuite du pauvre peuple ce qu'ils avaient payé. Peu préparés à de si sublimes fonctions, ils conservaient leurs allures mondaines, marchaient à la tête des armées contre l'ennemi, ou se livraient aux plaisirs de la chasse. On conçoit tous les désordres qui résultaient d'un pareil état de choses. Les factions qui ensanglantaient l'Italie et l'Allemagne et qui étaient en luttes continuelles, cherchaient naturellement à assurer le trône pontifical à quelqu'un de leur parti. C'était l'intrigue ou la force des armes, qui faisait parfois arriver à la dignité de chef suprême de l'Eglise. Cette espèce de servitude de l'autorité spirituelle vis-à-vis de la puissance séculière, était la cause de tous les maux; toute l'énergie des gens de bien pour réagir contre cette calamité, allait se briser contre l'omnipotence et le mauvais vouloir des empereurs.

Le dixième siècle est celui qui eut le plus à souf-

frir de ce bouleversement ; on l'a appelé le *siècle de fer.* L'ignorance et la corruption étaient deux plaies bien profondes. Je dois cependant dire qu'on a beaucoup exagéré les maux de cette époque ; on a généralement prêté une oreille trop facile aux récits anecdotiques de Luitprand. Cet écrivain est à peu près le seul qui ait lancé des accusations très-graves contre la conduite privée de certains Papes du dixième siècle.(1)

Toutefois,—chose remarquable !—au milieu de ce désordre universel, de ces ruines physiques et morales, aucune hérésie ne se fait jour; aucune erreur ne vient affliger l'Epouse du Christ. Seul le dixième siècle peut revendiquer ce privilége. C'est que Jésus-Christ veille sur son Eglise, et, s'il permet qu'elle soit souvent tourmentée par bien des tempêtes, attristée par le scandale et la corruption, il ne souffre jamais que l'erreur s'y introduise et ternisse

(1) On aurait dû faire attention que cet historien se montre d'une partialité révoltante ; tout ce qui est allemand, est admirable, digne d'éloges ; tout ce qui est italien mérite mépris et exécration publique. Il est léger, crédule, irascible, licencieux, et contredit souvent les assertions de ses contemporains qui sont plus sérieux que lui. On aurait dû remarquer aussi que les siècles, même les plus vertueux, ne manquent pas d'offrir une foule d'anecdotes privées qui trahissent, comme toujours, les misères de la nature humaine. Un exemple de sa manière d'écrire : il parle de Nicéphore Phocas qui l'avait mal accueilli. Voici le portrait qu'il en fait de suite (Leg. ad Niceph. Op., p. 136) : "Cet homme assez monstrueux a une taille de pygmée, une grosse tête, des yeux de taupe; sa barbe est courte, épaisse, grise, sale ; son front pointu est couvert d'une chevelure hérissée ; il est noir comme un Ethiopien dont la rencontre nocturne ferait peur, menteur comme Ulysse, gros ventre, jambes courtes, pieds bots, habits sales, chaussure économique, etc."

l'éclat de la céleste doctrine qu'il lui a confiée ; il se rappelle la promesse qu'il lui a faite d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles ; il sait que les Papes sont la pierre fondamentale de son Eglise, qu'ils doivent confirmer leurs frères dans la foi, et que, par conséquent, ils ont besoin de l'Esprit de vérité pour les assister toujours.

L'Eglise gémissait donc dans la servitude ; les réclamations réitérées de ses Pontifes ne réussissaient pas à rompre les liens qui la retenaient dans une funeste dépendance. Les empereurs continuaient de regarder le patrimoine pontifical comme un fief, qui devait leur être soumis par les lois de la féodalité, et ils voulaient, en conséquence, confirmer les élections des Papes, comme ils conféraient les évêchés par l'investiture de la crosse et de l'anneau.

Au moment où tout semblait perdu sans ressource, Dieu suscita un homme extraordinaire, l'une des plus grandes et des plus intéressantes figures du moyen-âge. Il naquit en Toscane, dans la petite ville de Saone, vers l'an 1013. On lui donna à son baptême le nom d'Hildebrand. (1) Son père, nommé Bonizo, était, dit-on, un honnête charpentier qui vivait de son travail ; il l'éleva chrétiennement et lui fit étudier les arts libéraux.

L'abbaye de Cluny était alors dans toute sa ferveur ; la piété y était florissante ; la discipline sévère,

(1) Grégoire VII et son siècle, par *J. Voigt.* Cette histoire est la meilleure qui existe de ce grand Pape. L'abbé Jager en a donné une bonne traduction française.

fidèlement observée. Hildebrand en ressentit une vive impression; son âme, ardente pour le bien, ne se contenta pas d'une vertu médiocre. Il fit vœu de pénitence et de chasteté et se livra à une étude assidue. Les progrès qu'il fit dans la science et dans la perfection chrétienne furent tels, que dès lors on put fonder sur lui, et avec raison, les plus belles espérances. Bientôt il devint prieur du monastère, passa quelque temps à la cour impériale comme précepteur du fils de Henri III, et se fit partout remarquer par ses brillantes qualités.

Hildebrand voyait avec peine l'empereur Henri III d'Allemagne donner à l'Eglise les chefs qu'il lui plaisait d'élire. Clément II et Damase II, dans leurs courts pontificats, n'eurent que le temps de montrer le vif désir qu'ils avaient de détruire la simonie et l'incontinence. A la mort de ce dernier, l'empereur, ne trouvant pas en Allemagne d'évêque qui fût dévoué à ses intérêts, pour porter la tiare, fit le choix de Bruno, évêque de Toul, intime ami des jeunes moines de Cluny : ce fut Léon IX.

Léon, se rendant à Rome, passa par Cluny, où il arriva le jour de Noël. Hildebrand, qui avait conçu le projet, certainement bien légitime, de soustraire la puissance spirituelle à la puissance temporelle, sentait que le premier pas à faire dans cette voie, était de rendre les souverains Pontifes indépendants des princes. Il représenta à l'évêque de Toul que l'empereur n'avait aucun droit d'élire les Papes, et il ne put s'empêcher de lui dire qu'il ne pouvait pas

accepter la dignité de suprême pasteur des mains de l'autorité séculière. Il ajouta que le seul moyen d'arracher le Saint-Siége à la servitude, c'était, en arrivant à Rome, de faire régulariser son élection par le clergé et le peuple. «Quoi, s'écriait-il, la dernière femme du peuple peut épouser librement son fiancé et l'Epouse de Jésus-Christ ne peut librement choisir le sien ! »

L'évêque, admirateur du génie d'Hildebrand, se rendit facilement à ses raisons, déposa les insignes de la papauté, suivant son avis, donna toute sa confiance au jeune moine, et l'emmena avec lui à Rome. Tout se passa comme le voulait Hildebrand ; le clergé et le peuple romains le proclamèrent Pape. Cette mesure, en apparence bien simple, devait cependant avoir des résultats extrêmement importants ; elle consacrait le principe de la liberté de l'Eglise, qui ne peut exister sans la libre élection du Pape.

Le nouveau Pontife, Léon IX, témoigna sa reconnaissance à Hildebrand, en l'ordonnant sous-diacre, en lui confiant l'administration des biens du Siége Apostolique, que des princes cupides, l'aristocratie romaine et les Normands avaient gaspillés, en le nommant abbé du monastère de Saint-Paul-hors-les-murs, et plus tard nonce apostolique en France, dans le procès de l'hérétique Bérenger.

Après un pontificat de quatre années, Léon IX descendit dans la tombe. Hildebrand ne cessa de travailler à l'extinction de la simonie et de l'incontinence des clercs, ainsi qu'à la liberté d'élection

des Papes; il voulait que le rôle de l'empereur, en cette matière, fût réduit à une pure formalité, et il y réussit.

Sous les Papes Victor II, Etienne IX, Nicolas II, et Alexandre II, Hildebrand, qui était cardinal, fut l'âme de toutes les démarches importantes; son activité s'étendait à tout; il avait un coup d'œil juste et pénétrant; c'était lui, à dire vrai, qui gouvernait l'Eglise par l'intermédiaire des souverains Pontifes, qu'il animait de son esprit, et qui réalisaient ensuite ses inspirations.

Enfin, après avoir rendu à l'Eglise des services signalés, après avoir manifesté en maintes occasions sa supériorité d'esprit, son zèle pour la répression des abus, Hildebrand fut élevé, malgré toutes ses réclamations, sur le Siége Apostolique; il prit le nom de Grégoire VII. Henri IV, empereur d'Allemagne, consentit, quoiqu'un peu à regret, au sacre de l'élu, qui eut lieu, le 29 juin, 1073, en présence de l'impératrice Agnès.

Grégoire VII n'abandonna pas le plan gigantesque qu'il s'était proposé de réaliser, et qui fut l'œuvre de sa vie tout entière. Sa pensée pourrait se résumer ainsi: « L'Eglise de Dieu doit être libre de la puissance temporelle. Le pouvoir du Pontife est de Dieu, et n'a de supérieur que celui de Dieu; il s'étend à l'enseignement, aux punitions, aux avertissements, aux décisions à rendre; il s'exerce sur tous les membres de l'Eglise, qu'ils soient empereurs, rois, princes, archevêques, évêques ou abbés. Ce

pouvoir est bien plus grand que celui des souverains ; ce dernier est subordonné à l'autre et institué pour l'autre. La puissance apostolique est comme le soleil ; la puissance royale, comme la lune, qui n'éclaire que par le soleil. Pour assurer la prospérité du monde, il faut que le sacerdoce et la royauté, l'Eglise et l'Etat soient unis, et se prêtent un mutuel secours. »

Pour atteindre ce but si relevé, Grégoire VII devait, en premier lieu, travailler à rendre les dignitaires de l'Eglise indépendants du pouvoir temporel, dégagés des liens terrestres, et à fortifier l'autorité du Siége Apostolique sur tout le clergé ; pour cela, il fallait nécessairement abolir le droit d'investiture par les princes séculiers, et maintenir dans toute sa pureté l'antique loi du célibat ecclésiastique. Aussi ce fut là l'objet constant des efforts de Grégoire VII : œuvre noble, sainte, sublime, qui convenait bien à un successeur du prince des Apôtres, à un homme de génie, comme l'était ce magnanime Pontife, et à un saint qui n'eut d'autre mobile, dans sa vie, que de rendre à l'Eglise l'auréole de gloire qui devait ceindre son front.

Les relations entre l'empereur d'Allemagne et le Pape portèrent d'abord l'empreinte de la bienveillance. Grégoire se montra plein de douceur et de bonté à l'égard de Henri IV, tandis que celui-ci, par des motifs politiques, se déclara enfant soumis de l'Eglise et l'humble serviteur du Saint-Siége.

En 1074, le Pape tint à Rome un concile assez

nombreux, dans lequel on renouvela les anciennes lois ecclésiastiques, relativement à la simonie et au célibat du clergé ; les peines les plus graves devaient atteindre ceux qui y contreviendraient. Grégoire écrivit à Henri IV et autres princes, pour les engager à faire exécuter ces décrets, et à contribuer ainsi, dans la mesure de leurs forces, à la répression des abus qui désolaient l'Eglise. Mais il ne rencontra guère que le mauvais vouloir des souverains et une opposition formidable dans le clergé d'Allemagne, de France et d'Espagne. La tristesse la plus profonde s'empara de l'âme du Pontife ; il priait Dieu ou de l'enlever de cette vie, ou de le rendre utile à la cause de la sainte Eglise, désolée par le schisme de l'Orient, scandalisée en Occident par des prélats indignes, par des princes ambitieux et sans conscience.

Grégoire reprit courage, et, en 1075, il assembla à Rome un second concile. Il y renouvela les décrets sur le célibat et sur la simonie, et, poussant plus loin la réalisation de son projet, il fit prohiber, sous peine d'excommunication, d'accepter des mains d'un laïque l'investiture d'un évêché ou d'une abbaye ; même peine contre tout empereur, roi, duc, margrave, comte, etc., qui s'arrogerait le droit de donner l'investiture à un évêque ou à un autre dignitaire de l'Eglise.

L'empereur était loin de voir d'un bon œil les mesures prises par les conciles de Rome ; cependant la guerre qu'il avait alors à soutenir en Saxe, lui

imposait une sage et complète réserve. Bientôt la froideur commença à se manifester entre les cours de Rome et d'Allemagne ; le Pape se montrait tout à fait déterminé à mettre les décrets du concile à exécution ; il sévissait contre les prélats dont l'élection avait été entachée de simonie ; il les forçait à renoncer à leurs dignités, ou bien il les déposait impitoyablement. D'un autre côté, l'empereur, tout en se proclamant le serviteur soumis du Siége Apostolique, ne cessait de conférer les investitures par la crosse et l'anneau, vendait les évêchés au plus offrant et souillait le trône de toute espèce d'horreurs.

A cette époque, éclata à Rome une conjuration horrible, organisée par l'ambitieux Guibert, ancien chancelier d'Italie, devenu archevêque de Ravenne, et par Crescence ou Cencius. Ce dernier s'était déjà signalé par une foule de crimes, avait été jeté en prison et ne respirait que vengeance contre le Pape, à qui il attribuait son arrestation. On devait mettre Grégoire à mort, ou le livrer à Henri IV, à qui, paraît-il, le projet avait été communiqué. Les conjurés choisirent la nuit de Noël pour exécuter leur dessein. Le Pape officiait à Sainte-Marie-Majeure, dans la chapelle de la Crèche ; peu de fidèles s'y étaient rendus, à cause du temps orageux qu'il faisait. Aussitôt après la communion, on entendit des cris effroyables et des gémissements dans le lieu saint. C'étaient les sicaires de Crescence et de Guibert qui pénétraient l'épée à la main, massacraient tout sur leur passage et se dirigeaient vers l'autel.

Ils entourent le Pape, le saisissent, le maltraitent et l'entraînent prisonnier dans l'une des tours de Crescence. Le peuple de Rome, informé de l'attentat sacrilége qui venait de se commettre, se met à la recherche du Pontife. On apprend, le matin, en quel lieu il se trouve renfermé ; on approche de la tour des machines de guerre, on bat les murailles et l'on menace de mort tous ceux qui se trouvent avec Grégoire, s'ils ne le remettent de suite en liberté. Crescence, effrayé, se jette tout tremblant aux pieds du Pape et implore son pardon. Grégoire lui fait grâce, et lui donne pour pénitence de faire un pèlerinage à Jérusalem ; mais le coupable s'enfuit immédiatement en Allemagne avec ses partisans.

Henri fut extrêmement irrité de cet échec ; sa haine contre le Pape dépassa toute mesure, et comme la guerre de Saxe venait de se terminer, il se permit encore plus facilement que par le passé de nommer aux plus hautes dignités ecclésiastiques ; il alla même jusqu'à demander la destitution de tous les évêques qui lui avaient fait opposition pendant la dernière guerre. Les représentations que lui fit Grégoire en cette circonstance, demeurèrent sans effet.

Le despotisme impérial pesait de plus en plus sur les malheureux Saxons. Dans leur détresse, ils implorèrent l'intervention du Pape ; ils lui firent connaître la cruauté, l'avarice, l'arrogance et les honteuses débauches du prince ; ils lui exposèrent que son conseil était composé de gens sans con-

science, sans honneur et sans mœurs, qui faisaient cependant avec Henri le choix des évêques et des abbés. Comme l'empire était un fief du siége de Rome, ils demandaient au Pape de choisir, dans une assemblée générale des princes, un homme qui fût plus digne de porter la couronne.

Grégoire envoya vers le prince quelques légats, chargés de lui remettre une lettre excessivement sérieuse (déc., 1075). Ils le rencontrèrent à Goslar. Henri reçut avec dédain les légats pontificaux, ne voulut pas mettre en liberté les évêques emprisonnés, ni bannir de la cour ceux qui étaient frappés d'excommunication. Les légats usèrent du pouvoir que le Pape leur avait accordé pour un cas extrême ; ils déclarèrent à l'empereur qu'il aurait à comparaître, le 22 février suivant, devant un concile, à Rome, pour se justifier des graves accusations portées contre lui ; sinon, il serait frappé d'excommunication le jour même.

Henri, usant de représailles, chassa honteusement les légats et convoqua les évêques de l'empire à Worms. Tous ses partisans furent fidèles au rendez-vous (24 janv., 1076). Là, on porta les accusations les plus fausses et les plus infâmes contre le Pape : c'était un hérétique, un sorcier, un conspirateur contre la vie de l'empereur, un ambitieux, un simoniaque, etc. L'assemblée prononça contre lui la sentence de déposition.

Cette sentence fut portée à Rome par un ecclésiastique italien, et lue devant le concile que le

Pape venait d'y ouvrir. L'indignation des prélats fut à son comble ; le messager impérial ne sauva sa vie que grâce à l'intervention du Pape. La lettre commençait en ces termes : « Henri, roi par la grâce de Dieu et non par usurpation, à Hildebrand, non pas Pape, mais faux moine » ; elle se terminait par cette apostrophe arrogante : « Descends donc, toi qui es frappé de l'anathème de tous les évêques, et condamné par mon tribunal, descends du Saint-Siége ! abandonne le trône que tu as usurpé. Qu'il soit occupé par un pontife qui ne couvrira pas ses violences du manteau de la religion, et qui enseignera la vraie doctrine de saint Pierre ! Moi, Henri, roi par la grâce de Dieu, et tous mes évêques, nous te disons : Descends, descends du Saint-Siége ! » Le lendemain, Henri fut déposé et frappé d'anathème avec ses adhérents, en présence de toute l'assemblée et de l'impératrice Agnès, qui s'était complètement séparée de l'empereur.

Cette sentence d'excommunication tomba comme un coup de foudre en Allemagne. La division se mit dans tous les rangs. Les partisans de Henri diminuèrent ; ils prétendirent que le Pape avait dépassé ses droits, qu'il ne pouvait pas priver un roi de son pouvoir temporel, et ils en appelaient à l'exemple des Apôtres et des premiers chrétiens, qui se soumettaient même aux puissances païennes. Le parti du Pape, admettant la prééminence de l'Eglise sur l'Etat, opposait une distinction toute naturelle entre la puissance légitime des princes et les abus du despotisme qui leur fait perdre leur pouvoir.

Naturellement tous les adversaires de l'empereur exploitèrent contre lui la situation désespérée, dans laquelle il s'était mis par son inqualifiable conduite, et cessèrent d'avoir des relations avec cet excommunié. Une grande diète des princes, à laquelle assistèrent deux légats pontificaux, eut lieu à Tribur dans le grand duché de Hesse-Darmstadt, près du Rhin. Henri demeurait à Oppenheim, sur la rive gauche de ce fleuve, avec ses partisans ; il envoyait chaque jour des messagers pour traiter avec ses adversaires. On décida de prier le Pape de se rendre à Augsbourg, pour y entendre les deux partis dans une grande assemblée des princes ; toutefois, si l'empereur n'était pas relevé de l'excommunication dans un an, il serait à jamais privé de son royaume ; en attendant, il devait résider, comme simple particulier, à Spire, ne porter aucun insigne de la dignité royale, et n'avoir aucune relation avec les excommuniés. Ces conditions étaient, certes, bien humiliantes pour un souverain qui venait de traiter le Pape avec tant de hauteur et d'insolence ; il se vit cependant obligé de les accepter.

Il voulait se rendre à Rome pour se faire relever de l'anathème porté contre lui ; mais le Pape lui fit répondre qu'il partait lui-même pour Augsbourg, et qu'il l'y attendait. Grégoire se mit en route, accompagné de la comtesse Mathilde, l'héroïne de son siècle, et de plusieurs autres grands personnages ; son trajet fut un triomphe continuel ; il eut partout des réceptions enthousiastes et royales. Arrivé à Verceil, on

l'informa de l'arrivée du roi Henri et on le mit en garde contre le perfide diplomate. Il se retira dans le château de Canossa, situé sur une montagne, à environ trois lieues de Reggio. Après avoir passé deux mois à Spire dans l'isolement, Henri s'était décidé à venir au-devant du Pape jusqu'en Italie, pour obtenir son pardon ; il lui paraissait moins pénible de se présenter en pénitent devant Grégoire seul, que de comparaître à Augsbourg, comme roi détrôné, devant une foule de princes et d'accusateurs impitoyables. Il avait traversé les Alpes, au milieu de l'hiver, par des chemins presque impraticables, avec Berthe son épouse, et son fils encore tout jeune. Il arriva à Canossa au mois de janvier, et fit informer le Pontife du but de son voyage. Grégoire refusa d'abord de le recevoir, lui disant que l'affaire serait jugée à Augsbourg ; mais le prince y mit tant d'insistance que le Pape consentit à l'entendre.

La forteresse de Canossa avait une triple enceinte ; Henri laissa sa suite à l'extérieur, et fut conduit dans la seconde enceinte. Là, dépouillé des insignes de la royauté, il passa trois jours dans le jeûne et en habit de pénitent. Alors il se jeta aux genoux de la comtesse Mathilde, la suppliant avec larmes d'être sa médiatrice. Enfin, le 26 janvier, Grégoire consentit à lever l'anathème, mais à condition qu'il s'engagerait à comparaître devant la diète des princes à Augsbourg et à se soumettre à ses décisions ; qu'il ne porterait aucune marque de la dignité royale ; que,

s'il remontait sur le trône, il se montrerait toujours soumis aux lois de l'Eglise et au Saint-Siége ; que la présente absolution serait réputée nulle, s'il manquait à une seule de ces conditions, etc. Henri promit par serment d'accomplir le tout avec la plus scrupuleuse exactitude ; ceux qui avaient intercédé pour lui durent se rendre garants de sa promesse.

Mais cette belle soumission n'était qu'apparente et ne devait pas être de longue durée. Ce prince parjure ne tarda pas à manifester son regret de s'être humilié devant le Pape, et, se voyant entouré d'un certain nombre de partisans, princes et prélats, il crut pouvoir prudemment rompre de nouveau avec le Saint-Siége. Il alla même jusqu'à essayer de s'emparer, par trahison, du souverain Pontife.

Il fut impossible de réunir les princes à Augsbourg. Lorsqu'ils virent que Henri avait manqué à ses serments, qu'il retournait à ses anciennes habitudes et qu'on ne pouvait espérer aucun amendement de cet empereur criminel, ils s'assemblèrent en Bavière, à Forchheim (mars, 1077). Le duc Rodolphe de Souabe y fut proclamé roi, et ses nouveaux sujets lui prêtèrent serment de fidélité.

Henri se trouva bientôt à la tête d'une puissante armée pour s'opposer au nouvel empereur ; plusieurs fois il viola la parole donnée, rompit les trêves conclues avec son adversaire, ravagea tout le pays ; la guerre civile exerçait ses fureurs en Allemagne. En 1080, après la bataille de Melrichstaedt (en Franconie), les affaires de Rodolphe et des Saxons parurent prendre une tournure plus favorable. Un concile,

tenu à Rome, et auquel assistaient les envoyés des deux princes pour défendre leur cause, prononça de nouveau l'excommunication contre Henri et conféra la royauté à Rodolphe. Grégoire lui envoya une couronne d'or portant l'inscription suivante :

"Petra dedit Petro, Petrus diadema Rudolpho."

Henri fut exaspéré en apprenant la sentence du concile de Rome ; il résolut de lutter jusqu'à la dernière extrémité. Il rassembla à Mayence les évêques qui lui étaient demeurés fidèles, et leur fit élire un antipape ; c'était Guibert, archevêque de Ravenne, déjà plusieurs fois excommunié, qui prit le nom de Clément III, anathématisa Rodolphe et ses partisans et se mit en route pour l'Italie.

Peu de temps après eut lieu la fameuse bataille de l'Elster. Henri y perdit ses meilleures troupes, qui furent précipitées dans le fleuve ; ce fut pour lui une véritable défaite. Mais, par malheur, Rodolphe venait de succomber ; il avait reçu un coup de lance et avait la main droite coupée et le bas ventre ouvert par une affreuse blessure. La mort de ce valeureux guerrier, de ce prince vraiment chrétien qui fut enseveli dans sa victoire, était un triomphe pour Henri et un lugubre échec pour le Pape et tous les catholiques sincères. Grégoire ne se laissa pas effrayer par le nombre et la méchanceté de ses ennemis ; dans un septième concile, tenu à Rome, il renouvela l'excommunication contre l'empereur et ses partisans et se montra toujours rempli de courage et de confiance en Dieu.

La colère de l'empereur ne sut plus se contenir ; il jura de faire expier à Grégoire une si grande audace. Il se précipita sur l'Italie avec une nombreuse armée, s'empara de Florence, de Crémone et de Padoue, et parut devant Rome vers les fêtes de la Pentecôte. Pendant ce temps-là, les princes saxons s'agitaient et avaient élu empereur Hermann de Luxembourg ; ce qui effraya un peu l'envahisseur du territoire pontifical. Deux longues années se passèrent inutilement en face de Rome ; les chaleurs excessives, la fièvre et les fatigues décimaient l'armée de Henri ; il commençait à se décourager et allait abandonner son projet, lorsque les Romains, ennuyés d'une résistance si longue, trahirent la cause du Pape, et envoyèrent une députation nombreuse à Henri, pour lui remettre les clefs de la ville. Le Pape se réfugia dans le château Saint-Ange, pendant que Henri entrait avec son antipape, qui le couronna dans la basilique de Saint-Pierre, le jour de Pâques de l'an 1084.

Cette victoire, qui semblait complète, s'évanouit comme un nuage qu'emporte un vent impétueux. Robert Guiscard, réconcilié tout récemment avec le Pape, arriva devant Rome à la tête d'une puissante armée de Normands et de Sarrasins, s'empara de la ville, la pilla, et la réduisit en cendres, pour punir les Romains de la résistance qu'ils avaient opposée à son entrée.

Henri avait été effrayé de l'arrivée de Robert Guiscard, et avait pris la fuite avec ses troupes et son antipape. Robert quitta bientôt Rome, accom

pagne de Grégoire, qui se rendit d'abord au Mont-Cassin, puis à Salerne, où il renouvela l'anathème contre Henri.

Tant de tribulations et de secousses avaient miné la santé du Pape ; il sentait ses forces diminuer de jour en jour, et contemplait, d'un œil calme et serein, les approches de la mort. Sa vie s'était consumée au service de l'Eglise ; la grande œuvre qu'il avait entreprise était très-avancée et pouvait être conduite à bon terme par un autre ; il pardonna à ses ennemis et prononça les paroles suivantes qui furent ses dernières : « J'ai aimé la justice et j'ai haï l'iniquité, c'est pourquoi je meurs dans l'exil. » Il mourut le 25 mai, 1085, après un pontificat d'un peu plus de douze ans. Il fut enterré dans l'église de saint Matthieu, à Salerne. Plusieurs miracles s'opérèrent à son tombeau. Cinq siècles plus tard (1577), on trouva son corps dans un parfait état de conservation. Paul V canonisa solennellement, en 1606, celui que la piété des fidèles avait toujours vénéré comme un saint. [1]

[1] Ce grand Pape étendit sa sollicitude à tout l'univers chrétien, à l'Orient comme à l'Occident, chercha à réconcilier l'Eglise grecque avec l'Eglise latine, sollicita les chrétiens de l'Europe à la défense de l'Orient dévasté par les Turcs, excommunia Nicéphore Botoniate, qui avait usurpé le trône de Constantinople, travailla par ses légats à rétablir la discipline ecclésiastique et l'unité liturgique dans la malheureuse Espagne ensanglantée par les Maures, fit reconnaître sa suzeraineté sur la Sardaigne, la Croatie et la Dalmatie, lança l'anathème contre l'impie et criminel roi de Pologne, Boleslas, qui avait fait assassiner à l'autel Stanislas, évêque de Cracovie, reçut des souverains de Danemark, de Hongrie, de France et d'Angleterre, des témoignages de soumission au Saint-Siége ; en un mot, sa vie tout entière fut celle d'un Pontife ayant conscience de sa haute mission de

Grégoire VII a été bien diversement jugé par les différents historiens. Beaucoup en ont fait, et avec raison, l'un des plus grands génies du moyen-âge ; d'autres, au contraire, lui ont vivement reproché sa conduite dans la querelle des investitures, et l'ont accusé de fourberie, d'orgueil, d'ambition, d'opiniâtreté, de malhonnêteté dans les moyens qu'il prenait pour arriver à ses fins. Ce grand et saint Pontife a toujours été le point de mire de tous les ennemis de la Papauté. Examinons un peu ce qu'il faut croire de ces terribles accusations ; les faits qui viennent d'être exposés nous aideront à formuler notre réponse.

D'abord il est bien évident qu'en sa qualité de chef de l'Eglise universelle, Grégoire VII était tenu de veiller à ce que les lois de l'Eglise fussent scrupuleusement observées, à ce que les élections épiscopales fussent libres et exemptes de simonie ; c'était ce qu'avaient déjà décrété avant lui les Papes Léon IX et Alexandre II. Or, les historiens contemporains [1] nous apprennent les abus criants et invétérés, qui s'étaient enracinés surtout dans l'Eglise d'Allemagne.

L'empereur apprenait-il la mort d'un évêque ou d'un autre dignitaire ecclésiastique, il se faisait appor-

chef de l'Eglise, d'un pasteur dont le regard vigilant s'étendait à toute la chrétienté, d'un homme qui ne fléchit jamais devant le devoir, et qui eut toujours à cœur d'arracher l'Eglise à la simonie, à l'immoralité, à l'esclavage du pouvoir temporel, et de lui rendre son éclat primitif.

(1) Cf. *Guillelmus*, metropolita Tyriorum, dans son Sacri belli historia, c. 18, et *Ebbon*, Vita S. Othonis, Bamberg. episcopi, l 1, § 8.

ter la crosse et l'anneau, et, ne prenant conseil que de ses vils courtisans ou de sa toute-puissante autorité, il choisissait, parmi ses familiers et ses chapelains, celui qui lui convenait davantage, lui remettait les insignes du pouvoir spirituel et l'envoyait au siége vacant, pour y remplir la charge de pasteur. Il est facile de concevoir les inconvénients énormes qui provenaient d'un pareil état de choses. L'empereur, et surtout Henri IV, dont la vie et les moyens d'action étaient bien éloignés de tout scrupule, s'occupait fort peu de savoir si ceux qu'il nommait étaient bien aptes à remplir les fonctions du sacerdoce et de l'épiscopat ; s'ils étaient scandaleux ou édifiants ; ce qui lui importait avant tout, c'était de trouver en eux des hommes dévoués à sa cause, fidèles à la défendre en toute circonstance et d'une souplesse éprouvée. Grégoire VII n'avait-il pas mille fois raison de s'opposer de toutes ses forces à une aussi déplorable usurpation ? Pouvait-il voir se perpétuer cette infâme coutume, sans protester avec énergie ? De quel droit les souverains pouvaient-ils nommer les évêques et les abbés ?

Mais, dit-on, les princes séculiers avaient déjà precédemment conféré les investitures, au vu et su des souverains Pontifes qui ne firent cependant aucune réclamation.

C'est vrai ; mais aussi les investitures de cette époque étaient bien différentes de ce qu'elles étaient devenues depuis. Les princes laissaient faire l'élection des évêques et des abbés suivant les lois de l'Eglise, accordaient la liberté nécessaire, ne met-

taient aucune entrave à la promotion de ceux qu'on avait élus, et se contentaient de leur donner l'investiture des fiefs ou des seigneuries; renfermées dans ces limites, les investitures pouvaient être tolérées par l'Eglise, puisqu'elles ne gênaient pas sa liberté d'action. Aussi Grégoire VII ne prohiba-t-il que celles qui étaient entachées de simonie, et où l'on vendait les dignités ecclésiastiques comme une marchandise ordinaire ; il ne s'y opposa que parce que les élections ne s'y faisaient qu'en violation de toutes les lois de l'Eglise. Il était de son devoir d'empêcher ce grave désordre. C'est aussi ce que signalait saint Anselme de Lucques, en écrivant à l'antipape Guibert de Ravenne ; il lui représentait que le roi ne cessait de vendre les évêchés, réduisait l'Eglise en servitude, refusait de reconnaître ceux qui étaient élus d'après les lois ecclésiastiques. Comment les Papes auraient-ils pu approuver un semblable désordre, d'où résultait nécessairement pour les évêques une sollicitude beaucoup plus grande pour les intérêts de la terre que pour l'avantage de l'Eglise ? [1]

Ajoutez à cela le scandale qui en découlait pour le peuple chrétien. Comme les princes ne faisaient aucun cas des élections régulières, ils semblaient être persuadés d'avoir le droit de conférer le pouvoir ecclésiastique, d'autant plus qu'ils en conféraient les insignes. Le peuple partageait cette con-

[1] *Noris*, Istoria delle investiture delle dignità eccles., Mant., 1741, in-fol. ; *Mansi*, t. XX, p. 60-391 ; *Palma*, Prælect. hist. eccl., t. II, p. 137, etc.

viction. Aussi ceux qui avaient tout reçu de l'empereur, songeaient peu à recourir au Pape pour en obtenir leurs pouvoirs ; c'était une voie toute frayée vers le schisme, et une source de maux incalculables pour l'Église. Aux souverains Pontifes incombait le devoir d'éloigner ces scandales. (1)

Outre que ces investitures étaient en opposition avec les saints canons, il en résultait encore bien des inconvénients qu'on ne saurait assez déplorer. L'autorité des souverains Pontifes se trouvait amoindrie ; l'Eglise était soumise au pouvoir séculier ; les élections des évêques, abbés ou autres dignitaires, n'étaient plus libres ; elles se faisaient par simonie, par la protection des courtisans et de l'empereur ; ces prélats, arrivés—non par la grâce de Dieu, mais par celle du prince,—au poste qu'ils ambitionnaient, ne pouvaient se décider à contredire en quoi que ce soit les volontés du souverain et des grands, ni à les reprendre de leurs actions criminelles, d'au-

(1) Lorsque Pascal II, animé du désir de rétablir la paix, concéda à l'empereur le privilége de conférer les investitures par la crosse et l'anneau, cela excita les plaintes les plus sérieuses, comme s'il eût trahi la cause de l'Église ; il dut le révoquer, et cependant il avait pourvu à ce que les élections canoniques fussent libres et non entachées de simonie. Ces plaintes provenaient de ce que, non-seulement le peuple, mais encore le clergé croyait que le Pape concédait aux princes la faculté de conférer le pouvoir spirituel, puisqu'il avait accordé celui de donner les investitures par la crosse et l'anneau, symboles de ce pouvoir.

Personne n'a peut-être représenté sous des couleurs plus vives, les funestes conséquences des investitures, que le grand évêque de Lucques, saint Anselme (Apol., l. I). C'était la grande plaie de l'époque ; il fallait employer des remèdes, même violents, pour en empêcher l'accroissement et la guérir.

tant plus que souvent ils leur donnaient eux-mêmes l'exemple d'une vie peu édifiante.

Les Papes devaient nécessairement mettre fin à ces abus ; et, en supposant même qu'ils les eussent tolérés auparavant, ce n'était pas une raison pour eux de les tolérer davantage ; autrement il faudrait infliger un blâme à Dieu lui-même, qui tolère la méchanceté des hommes, pour un temps, et finit par les en châtier avec rigueur.

La conduite de Grégoire VII, dans toute cette fameuse controverse, ne lui a été inspirée ni par l'orgueil, ni par l'ambition, ni par aucun autre motif blâmable, mais par le simple amour du devoir ; il voulut tirer l'Eglise de l'esclavage ; il rencontra malheureusement, sur son chemin, un empereur sans foi, sans mœurs, sans principes, et d'une extrême opiniâtreté dans ses desseins pervers ; il employa d'abord tous les moyens possibles de persuasion et de douceur ; rien ne put fléchir Henri IV ; Grégoire lança alors contre lui l'excommunication, le déclara déchu de l'empire, lui nomma un successeur qui voulût gouverner suivant les lois de Dieu et de l'Eglise. Qui oserait lui faire un crime de sa manière d'agir, si pleine de modération, et en même temps si noble dans son but, si féconde en heureux résultats pour ses successeurs et pour l'Eglise universelle ? Le venin de la calomnie et de la haine a souillé pendant quelque temps la mémoire de ce grand Pape ; mais la postérité, plus impartiale, est venue enlever cette injuste flétrissure, et rendre au nom

de Grégoire VII l'éclat qui n'aurait jamais dû l'abandonner.

Les protestants ont souvent répété et répètent encore que ce Pontife a été le premier à imposer aux prêtres, comme obligatoire, la loi du célibat : de là, bien des reproches qui tombent à faux, parce qu'ils ne s'appuient que sur le mensonge. Ce saint Pape, connaissant mieux que tous nos modernes réformateurs la grandeur et la sublimité des fonctions du prêtre, sachant qu'il est appelé chaque jour à prier pour le peuple chrétien, à offrir à Dieu le plus auguste des sacrifices, et qu'il a besoin d'une pleine liberté d'esprit et de cœur pour se donner tout entier au soulagement des misères physiques et morales, ce saint Pontife, dis-je, n'établit pas précisément le célibat, qui est aussi antique que le christianisme, mais rétablit dans toute la rigueur nécessaire la discipline ecclésiastique, qui avait souffert du malheur des temps, et que quelques ministres indignes—le plus souvent choisis par le pouvoir civil—avaient sacrilégement violée. Aussi Grégoire VII, dans une longue apologie adressée à tous les évêques sur cette question, ne prétend pas faire une loi nouvelle, mais uniquement faire accomplir un précepte déjà existant ; il rappelle que cette loi du célibat se trouve déjà établie par les Saints Pères, par les conciles, et en particulier par ceux de Nicée, de Néocésarée, de Chalcédoine, par les Papes saint Sylvestre, saint Syrice, et saint Zacharie, par saint Augustin et saint Jérôme. Que les adversaires

du célibat ecclésiastique veuillent bien enfin ne pas se contenter de répéter les vieilles diatribes de Luther, de Calvin et autres chastes réformateurs; qu'ils se donnent la peine d'étudier la question sérieusement, et sans parti pris, dans les anciens documents; ils verront que le célibat des prêtres se confond avec les origines du christianisme. Depuis que Jésus-Christ a choisi parmi les vierges son précurseur, sa sainte mère et son père nourricier, depuis que les Apôtres, par leur exemple et leur enseignement, ont exalté l'excellence de la virginité, l'Eglise en a constamment fait une obligation à ses ministres. Elle a compris, avec saint Paul, que l'homme marié est partagé entre Dieu et les soins de sa famille, entre les intérêts de la terre et ceux du ciel; elle sait bien que l'homme chaste est élevé au-dessus des orages et des passions tumultueuses du cœur, et peut accomplir plus facilement la noble tâche de conduire l'humanité à sa véritable fin, à la patrie céleste.

C'est aussi ce que reconnaissent les protestants instruits et sérieux. Ainsi le Docteur King, [1] ministre anglais, ne craint pas d'écrire les paroles suivantes. « Ce ne fut pas un petit malheur pour la cause du christianisme en Angleterre, que la permission du mariage accordée à notre clergé, lorsque la réforme nous détacha du papisme ; car il en est arrivé ce qui devait nécessairement arriver et ce qu'on aurait dû prévoir : depuis cette époque nos ecclésiastiques ne se sont plus occupés que *de*

[1] *Political and literary anecdotes,* 1819.

leurs femmes et de leurs enfants ; les membres du haut clergé les pourvoient moyennant leurs immenses prébendes...... mais les autres, qui ont de maigres revenus, ont peuplé le royaume entier de familles de mendiants. Wolfang Menzel (1) dit à ce sujet : Les affaires et affections de famille, dans l'Eglise, sont en contradiction avec sa dignité......Le célibat lie le prêtre uniquement au ciel, à l'Eglise et au Pape, au lieu de le lier à son pays et à sa famille......Les pasteurs briguent les faveurs des cours, ou tremblent pour leurs femmes et leurs enfants. »

Ce sera toujours une des gloires de la Papauté et de l'Eglise catholique d'avoir maintenu cette céleste institution du célibat ecclésiastique. C'est aussi ce qui a fait et ce qui fera sa force et sa consolation aux jours de l'épreuve. (2)

On a débité également bien des inexactitudes, pour ne pas dire davantage, sur le moyen-âge et en particulier concernant l'autorité exercée par les Papes sur les souverainetés temporelles.

Le grand sophisme, qui est commun à tous les accusateurs exagérés des Papes du moyen-âge, c'est de vouloir juger, d'après les idées et les systèmes modernes, les hommes et les institutions des siècles précédents. On se fait une théorie plus ou moins vraie, plus ou moins plausible, qui sert de mesure

(1) Geschichte der Deutschen, 2e édition, 1834, p. 242.

(2) *Mgr. Pary*, Du célibat ecclésiastique, Paris, 1852 ; *Jager*, Le célibat ecclésiastique dans ses rapports religieux et politiques, Paris, 1836.

pour tout ; on trouve ridicule ou détestable tout ce qui n'y est pas conforme. Absurdité manifeste ! Les sociétés temporelles, comme les individus, passent par l'enfance, la jeunesse, l'âge mur et la vieillesse ; leur existence est parfois douce, paisible et prospère ; parfois aussi agitée par les tempêtes des passions humaines, et par les révolutions sanglantes.

Vouloir que les anciens âges aient été en possession de nos idées modernes, c'est vouloir que le petit enfant ait les mêmes opinions que son père, qu'il porte le même costume que son aïeul, et par toutes les saisons. « Autant vaudrait imaginer un homme adulte-né.» [1]

La suprématie pontificale sur les souverains temporels était universellement reconnue au moyen-âge ; les princes eux-mêmes l'admettaient, si l'on en excepte peut-être ceux qui se trouvaient atteints par les foudres de l'Eglise, et qui se croyaient lésés dans leurs droits. C'est une criante injustice envers les Papes que de vouloir leur faire un crime de l'exercice de ce pouvoir ; ils s'en servaient pour l'avantage temporel et spirituel des peuples, pour leur rendre leurs droits et leur liberté injustement ravis. Au lieu de les maudire, ne devrait-on pas leur en rendre d'éternelles actions de grâces ? A quels excès ne se seraient pas portés un Henri IV, un Frédéric Barberousse et autres, s'ils n'eussent redouté le contrepoids de l'autorité des Papes ? Le despotisme de ces princes s'effrayait à la pensée des conséquences terribles qui pouvaient en résulter. Les sujets pou-

[1] Du Pape, par *J. de Maistre*, 8e édit., p. 246.

vaient toujours s'adresser au Pape, lui exposer leurs griefs contre le souverain, et lui demander si, dans de telles conditions, ils étaient encore tenus de garder leur serment de fidélité. La solution de ce cas, réservée au Pontife suprême, était bien de nature à inquiéter le prince, à le prémunir contre un absolutisme trop complet, en même temps qu'à rassurer les sujets, qui trouvaient, dans ce tribunal suprême, une continuelle et bienveillante protection.

Après avoir dit que les Papes étaient supérieurs à leurs contemporains par la sagesse et la science, et qu'ils acquirent par là même une grande influence, M. le Comte J. de Maistre ajoute : « Il se forma enfin une opinion à peu près universelle, qui attribuait aux Papes une certaine compétence sur les questions de souveraineté. Cette idée était très-sage, et valait mieux que tous nos sophismes. Les Papes ne se mêlaient nullement de gêner les princes sages dans l'exercice de leurs fonctions, encore moins de troubler l'ordre des successions souveraines, tant que les choses allaient suivant les règles ordinaires et connues ; c'est lorsqu'il y avait grand abus, grand crime ou grand doute, que le souverain Pontife interposait son autorité. Or, comment nous tirons-nous d'affaire en cas semblables, nous qui regardons nos pères en pitié ? Par la révolte, les guerres civiles et tous les maux qui en résultent. En vérité, il n'y a pas de quoi se vanter. » (1)

Ailleurs, il fait la remarque suivante sur laquelle

(1) Du Pape, l. II., c. X, p. 238.

il lui semble qu'on n'a point assez insisté : « C'est que les plus grands actes de l'autorité qu'on puisse citer de la part des Papes agissant sur le pouvoir temporel, attaquaient toujours une souveraineté élective, c'est-à-dire, une demi-souveraineté, à laquelle on avait sans doute le droit de demander compte, et que même on pouvait déposer, s'il lui arrivait de malverser à un certain point. Voltaire a fort bien remarqué que l'*élection suppose nécessairement* un contrat entre le roi et la nation ; en sorte que le roi électif peut toujours être pris à partie, et être jugé. » (1)

Mon intention n'est pas d'examiner maintenant si les Papes exerçaient cette autorité sur les souverains en vertu d'un pouvoir *direct*, ou *indirect*, ou simplement *directif* ; (2) je me contente de constater que cette autorité n'était pas une usurpation criminelle, qu'elle était reconnue au moyen-âge et par les princes et par les sujets, et faisait certainement partie du droit public de l'époque.

Je résume cette leçon en concluant :

1° Qu'il existait, à cette époque, de graves abus, —provenant surtout des investitures,—tels que la simonie et l'incontinence, qui exigeaient nécessairement une répression vigoureuse et immédiate ;

2° Que saint Grégoire VII fut l'homme choisi de

(1) Ibid., l. II, c. IX, p. 234.

(2) Sur cette question, voyez *Bellarmin*, De R. Pontifice, l. V., c. 1 et 6 ; *Roncaglia*, Animadversiones in Hist. eccl. Natal. Alex. saec. XI, diss. 2 ; *Bianchi*, Della potestà e della polizia della Chiesa, t. I, l. 1, c. 8 ; *Mamachi*, Orig. et antiquit. Christ., t. IV, c. 2, § 4 ; *Fénelon*, Dissertatio de auctoritate summi Pontificis ; *Gosselin*, Pouvoir du Pape au moyen-âge.

Dieu pour anéantir ces abus, en opposant une indomptable énergie aux envahissements continuels des princes séculiers dans le domaine spirituel ;

3° Que ce grand et saint Pontife, bien loin de mériter les reproches d'ambition, d'hérésie et autres, que lui ont décernés les ennemis de la Papauté, ne mérite que l'admiration et la reconnaissance de la postérité, et de l'Église entière.



NEUVIÈME LEÇON.

LE PAPE BONIFACE VIII JUGÉ D'APRÈS L'HISTOIRE.

Un ermite élevé à la Papauté. Célestin V se reconnaît incapable de gouverner l'Eglise ; il abdique. Cette abdication fut libre et spontanée. La fable du porte-voix. Le cardinal Cajetan n'a usé d'aucune intrigue pour faire renoncer Célestin au pontificat ; il devient Pape et prend le nom de Boniface VIII. Son couronnement à Rome. Célestin V dans le château de Fumone. Il y est traité avec beaucoup d'égards, et meurt, non par suite des mauvais traitements, mais d'une fièvre violente. La bulle *Clericis laicos* et l'opiniâtreté de Philippe-le-Bel. Conflit entre Boniface et les cardinaux Colonna ; réponse aux reproches qu'on lui fait à ce sujet. Il travaille à rétablir la paix. Véritable cause de la lutte entre le Pape et Philippe-le-Bel. Actes hostiles du roi de France. Les bulles *Ausculta fili* et *Unam sanctam*. Accusations terribles contre Boniface. Le Pape est assiégé à Anagni. Sa conduite courageuse. Il revient à Rome et rend paisiblement son âme à Dieu. Réfutation des calomnies qu'on a répandues concernant les derniers moments de sa vie.

MESSIEURS,

Entre le pontificat de saint Grégoire VII, dont je vous parlais dans ma dernière leçon, et celui de Boniface VIII, dont je vous entretiendrai spécialement aujourd'hui, il y aurait bien des questions intéressantes et vitales à traiter. Cependant, comme je me suis proposé avant tout, dans ces leçons, de venger les Papes du reproche d'hétérodoxie, de faire res-

sortir à la lumière des faits historiques, la primauté et l'infaillibilité des successeurs de saint Pierre, des souverains Pontifes, je suis obligé, pour ne pas sortir du cadre que je me suis tracé, de passer sous silence les événements importants et les grands hommes, qui ont fait de cette partie du moyen-âge la période la plus belle et la plus attrayante de l'histoire de l'Eglise.

J'aurais pu vous parler de la solution définitive de la fameuse querelle des investitures, dans le premier concile œcuménique de Latran, en 1123, solution qui eut l'effet si désirable de rendre à l'Eglise et au clergé la dignité et l'indépendance dont ils doivent nécessairement jouir, afin de pouvoir exercer leur salutaire influence au sein de l'humanité. J'aurais pu vous montrer la société entière, devenue chrétienne, l'Eglise agissant de concert avec l'Etat dans le gouvernement des peuples.

Je vous aurais fait voir l'Occident, affligé des persécutions qu'avaient à subir les chrétiens d'Orient de la part du mahométisme, se précipiter vers la ville sainte de Jérusalem, vers le sépulcre du Sauveur, pour le soustraire aux profanations des ennemis de la croix, pour rendre à la religion chrétienne ces lieux arrosés du sang de Jésus-Christ, et pour arracher les malheureux catholiques de la Palestine à la tyrannie religieuse et à la mort. Vous auriez pu constater combien les Papes eurent raison d'encourager les croisés—ces zouaves de l'époque—à la guerre sainte, et combien ces religieuses et loin-

taines expéditions contribuèrent à préserver l'Europe du fléau de l'invasion musulmane, à la délivrer des guerres continuelles, dont elle était le théâtre, par suite des incessantes rivalités des princes et de leurs vassaux, et à rendre à la puissance royale l'autorité qu'elle avait perdue insensiblement par les usurpations successives des seigneurs.(1)

Vous auriez pu vous rappeler avec satisfaction l'ardeur déployée dans les études littéraires, et surtout philosophiques, théologiques et canoniques. Que de grands hommes ont surgi pendant le moyen-âge, pendant cette époque qu'une postérité aveugle et ingrate a si souvent et si lâchement calomniée ! Quels esprits d'élite, quels génies que saint Anselme de Cantorbéry, Hugues de Saint-Victor, saint Bernard, Gratien, Pierre Lombard, Alexandre de Halès, Vincent de Beauvais, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, saint Raymond de Pennafort, Albert-le Grand et une foule d'autres, qui donnèrent au onzième, au douzième et au treizième siècle un éclat que leur ont envié les âges suivants ! C'était la sainte milice que Dieu s'était préparée pour lutter contre les hérétiques, surtout contre les Albigeois et les Vaudois.

J'omets également de vous parler d'Innocent III, l'un des plus grands Papes qui aient occupé le trône pontifical, et qui a cependant essuyé toutes les

(1) *Bongars*, Gesta Dei per Francos, etc., Hann., 1611 ; *Michaud*, Histoire des croisades, Paris, 1830 ; *Ratisbonne*, Vie de saint Bernard, Paris, 1843 ; *Wilken*, Geschichte der Kreuzzüge, Leipzig, 1807-32.

diatribes de l'ignorance et du fanatisme, jusqu'à ce qu'un protestant érudit, Frédéric Hurter, ait vengé cette mémoire si injustement flétrie, dans un ouvrage qui demeurera comme un impérissable monument de sage critique, d'impartialité et de véritable science historique. (1)

Sur les confins du treizième et du quatorzième siècle, nous rencontrons un autre Pape, qui a été indignement maltraité par la plupart des historiens : c'est Boniface VIII (1294-1303). Que n'a-t-on pas écrit sur son compte ? On en a fait un monstre de cruauté, un ambitieux qui voulait anéantir la puissance temporelle, un tyran, un homme peu délicat sur les moyens à prendre pour arriver à ses fins ; on l'a même accusé d'hérésie, etc. Il était tellement passé de mode d'accumuler les épithètes les plus redoutables sur la tête de ce Pontife, que personne ne songeait à s'assurer si elles étaient méritées; on n'examinait plus les documents contemporains ; la tradition de haine se perpétuait aveuglément depuis Boniface VIII, grâce à ses implacables ennemis qui lui survécurent.

Un jour, le cardinal Wiseman, qui a rendu de si éminents services à la religion et aux sciences ecclésiastiques par ses vastes connaissances, examinait le portrait de Boniface VIII, dont le fameux peintre Giotto a décoré les murs de la basilique de Saint-Jean-de-Latran. Les traits sous lesquels il est repré-

(1) *Frédéric Hurter*, Histoire du Pape Innocent III et de ses contemporains, Hamb., 1834-42, 4 vol. Trad. française par *A. de Saint-Chéron*, Paris, 1838, 3 vol.

senté, lui parurent si différents de ceux que lui donnait l'histoire moderne, qu'il en fut très-frappé. Cette figure l'intéressa vivement, et il se mit à examiner certaines accusations populaires, sans cesse répétées contre la conduite et l'administration de ce Pontife. Pour cela, il dut recourir aux sources mêmes de l'histoire. Boniface VIII lui apparut sous un jour tout nouveau ; il reconnut en lui un homme doué d'une haute intelligence, nourri d'études sérieuses, mûri par une longue expérience des affaires, et constamment occupé à poursuivre un but vraiment noble et élevé. Il en vint à la conclusion qu'on ne peut guère lui reprocher autre chose que son caractère un peu rigide et inflexible, que des procédés un peu sévères en apparence, mais qui trouvent leur justification dans le bouleversement des affaires publiques, dans la grossièreté de son siècle, dans la perfidie et la violence de la plupart de ses adversaires. Les savantes recherches de l'illustre Cardinal furent publiées dans la *Revue de Dublin*, en réponse à M. de Sismondi, qui, dans un *Abrégé de l'histoire des républiques italiennes*, s'était donné le luxe de parer des grâces du style toutes les vieilles accusations portées contre Boniface VIII. (1)

Nous allons passer en revue les principaux événements, qui ont rempli la carrière de ce Pontife, et nous examinerons de suite la valeur des graves accusations que l'ignorance ou la malice a fait peser sur la mémoire de ce grand Pape.

(1) Voyez aussi Storia di Bonifazio VIII e de suoi tempi, per *D. Luigi Tosti*, monaco della badia Cassinese.

Après la mort de Nicolas IV (1292), le Saint-Siége demeura vacant pendant vingt-sept mois. Les cardinaux élurent alors à l'unanimité Pierre de Mouron (Murro, Murrone, Morone ou Morono); c'était un saint ermite, qui avait vécu jusque-là dans les solitudes des Abruzzes ; il se livrait à de grandes austérités, et avait même le don des miracles.

Mais le vertueux solitaire n'était peut-être pas à la hauteur des circonstances difficiles dans lesquelles se trouvait l'Eglise ; il fallait alors un homme versé dans les affaires et d'une grande fermeté. Or, le nouvel élu, malgré ses soixante-douze ans, n'avait jamais connu le monde, s'était livré à la contemplation plus qu'à l'étude, et avait la timidité et les irrésolutions d'un homme dépourvu d'expérience.

Il fit tout en son pouvoir pour se soustraire à la charge qu'on voulait lui imposer; mais on y mit tant d'insistance qu'il dut accepter le fardeau. Cette élection eut lieu à Pérouse, le 7 juin, 1294 ; il prit le nom de Célestin V. Les chaleurs de l'été l'empêchèrent d'entreprendre le voyage de Rome ; il se rendit à Naples. Son règne ne fut pas de longue durée ; il comprit immédiatement qu'il ne pourrait jamais faire face aux difficultés qui surgissaient à chaque instant. Le Sacré-Collége était divisé ; des plaintes sérieuses s'élevaient déjà contre son administration ; il se sentait abandonné à lui-même, privé du bonheur de la vie contemplative, et incapable d'épargner à l'Eglise les malheurs qui la menaçaient. Après avoir pris conseil des cardinaux, il abdiqua le souverain pontificat, le 13 décembre de la même année. Il n'avait

régné que six mois. La veille de Noël, on élut pour lui succéder le cardinal Benoît Cajetan, qui prit le nom de Boniface VIII.

Le nouveau Pontife était né en 1217, à Anagni, petite ville située à quelques milles de Rome. Il était donc déjà parvenu à l'âge avancé de soixante-dix-sept ans. Doué de talents très-remarquables et d'un esprit juste, il avait acquis dans des études sérieuses et continuelles, dans une vie mêlée à toutes les affaires importantes de l'Eglise, une science profonde de la théologie, du droit civil et canonique, et une expérience consommée. Il fut ordonné prêtre ; son esprit supérieur, sa piété et ses vastes connaissances le firent remarquer des souverains Pontifes, qui lui confièrent la négociation des affaires les plus difficiles avec les cours de l'Europe. Martin IV l'éleva au cardinalat, le 12 avril, 1281. Treize ans plus tard, il était promu à la dignité de chef de l'Eglise.

Mosheim, (1) M. de Sismondi (2) et autres, reprochent à Boniface VIII d'avoir, pendant qu'il n'était encore que cardinal, conseillé à Célestin V d'abdiquer la Papauté, d'avoir excité les murmures du Sacré-Collége, d'avoir dominé l'esprit du Pontife jusqu'à lui faire commettre des fautes, afin de le rendre odieux et ridicule, d'avoir offert ses services à Charles II, roi de Naples, si ce prince l'aidait à parvenir au pontificat, d'avoir alarmé la conscience du Pape qui était timide, d'avoir même eu recours à des artifices peu honorables, pour le déterminer à

(1) Hist. eccl., t. II (1826), p. 567.

(2) Hist. des républiques italiennes du moyen-âge, t. IV, c. 24.

abdiquer ; ils racontent, sur la foi de Ferreti, qu'il se servit d'un porte-voix pour lui ordonner de renoncer à sa dignité, et lui faire croire que cet ordre venait du ciel.

Ces assertions sont erronées, ou reposent sur une base bien fragile. Ainsi la fable du porte-voix n'est appuyée que sur une rumeur, mise en circulation par Ferreti, le plus violent adversaire de Boniface ; encore ne se sert-il que d'une expression dubitative : *on rapporte aussi* (*ferunt etiam*). Sismondi, qui aime à amplifier tout ce qui peut ternir la réputation des Papes, se sert de l'expression *quelques-uns assurent*. Les siècles avaient évidemment changé une calomnie, lancée par Ferreti sous une forme timide, en une affirmation absolue. D'ailleurs l'autorité du chroniqueur, en cette matière, est à peu près nulle, parce que ses haines se trahissent à chaque instant, et ne lui permettent pas de raconter les faits comme les autres. Aussi tout ce qu'il rapporte de l'abdication de Célestin V, se trouve tellement en contradiction avec le récit des autres historiens, que personne, pas même M. de Sismondi, n'ose le suivre jusqu'au bout.

J'ajoute qu'on a affirmé à tort que Célestin V n'abdiqua pas librement et de lui-même, mais seulement à l'instigation du cardinal Cajetan. Le seul témoignage qui pourrait militer contre lui indirectement, est celui de Ptolémée de Lucques, (1) confesseur de saint Thomas d'Aquin ; il dit, d'une manière générale, que quelques membres du Sacré-Collége

(1) Ap. Muratori, R. I. S, t. XI, p. 1200.

lui suggérèrent la pensée de renoncer au pontificat, afin d'écarter les dangers qui menaçaient l'Eglise, et les maux qui résultaient de son administration inexpérimentée. Pourquoi alors en faire un crime au cardinal Cajetan plutôt qu'aux autres ? Pourquoi mettre à la charge d'un seul ce qui fut l'œuvre de plusieurs ? (1)

Le cardinal de Saint-George, appelé aussi Stephanesius, ami du Pape Célestin, raconte que ce Pontife, ayant conscience de son incapacité, et désireux de vivre dans la solitude où il avait trouvé si longtemps un bonheur parfait, commença à songer sérieusement à se dépouiller d'une dignité qui lui était si onéreuse. Ne sachant s'il pouvait le faire, il s'adressa à un ami, qui chercha à le dissuader de cette résolution, mais qui ajouta cependant que, s'il y avait des raisons suffisantes, le Pape *pouvait*, sans aucun doute, renoncer à sa dignité. On a supposé que cet ami était le cardinal Cajetan ; cette supposition est toute gratuite ; mais quand même elle serait fondée, qu'y a-t-il donc de si répréhensible dans sa réponse ? Il lui conseille d'abord de ne pas abdiquer, bien que, peut-être, sa conviction personnelle fût que cette renonciation était utile à la chrétienté ; puis il lui déclare qu'il *peut* abdiquer ; le droit le lui permet. La vérité et la délicatesse lui imposaient cette manière de procéder.

(1) Muratori a, le premier, mis au jour un passage du ch. 23 de l'histoire de Ptolémée de Lucques, passage qui ne se trouve pas dans l'écrit, tel qu'il est publié. Là on y lit expressément que le card. Benoit et d'autres cardinaux conseillèrent à Célestin d'abdiquer, à cause de son inexpérience dans le gouvernement de l'Église, bien qu'il fût un saint et d'une vie exemplaire.

Il est bon de remarquer aussi que le cardinal de Saint-George tenait ces détails de la bouche de Célestin, qui les lui communiqua après son abdication. En cela nous ne trouvons absolument rien qui ressemble aux menées basses et honteuses que prêtent à Boniface ses impitoyables adversaires.

Le Bienheureux Ægidius Colonna, (1) disciple de saint Thomas d'Aquin, et ami personnel de Célestin V, rapporte de la même manière le conseil et la réponse que donna le cardinal Cajetan à celui dont il devait être le successeur.

L'auteur anonyme de la vie de saint Célestin, dont le manuscrit est conservé dans les archives secrètes du Vatican, le cardinal Stephanesius, (2) Vigius (3) et autres, racontent que Célestin fit alors construire dans son palais une petite cellule en bois, sur le modèle de son ancienne, et qu'il s'y renfermait souvent, pour y vaquer à la prière et à la contemplation. Puis l'anonyme ajoute qu'il pensa sérieusement à se débarrasser du fardeau de la Papauté, qui mettait en péril le salut de son âme. Ce bruit se répandit bientôt; les évêques, le clergé et le peuple vinrent en procession à son palais, pour le dissuader de son projet.

Partout nous trouvons que c'est à la suite de ses méditations, et de son propre mouvement, que Célestin se décide à abdiquer; le cardinal Benoît n'offre rien dans sa conduite qui puisse lui mériter les

(1) De renunciatione Papæ, c. 23.
(2) R. I. S., t. III, p. 638.
(3) Ap. Rubaeum, Bonif. VIII, p. 11.

reproches terribles que lui adresse M. de Sismondi, en compagnie de Mosheim, Hallam, etc.

Bien plus, le florentin Villani, Ferreti, Anabrie Augerius, tous ennemis de Boniface, ne supposent jamais que ce Pape fût le premier à suggérer à Célestin l'idée d'abdiquer. (1)

Dante, le fameux poëte gibelin, n'a pas épargné la mémoire de Boniface VIII ; dans sa *Divine Comédie*, il en fait *le prince des pharisiens modernes, le grand-prêtre que l'esprit du mal veuille emporter;* il le traite d'usurpateur, de meurtrier, de simoniaque, qui a une place de préparée en enfer. Le talent extraordinaire du grand écrivain a contribué à accréditer aux yeux de la postérité ce jugement si déloyal et si injuste. Aussi le poëte de Vaucluse, Pétrarque, reproche-t-il à Dante d'avoir attribué à des sentiments bas et peu avouables du cardinal Cajetan l'abdication libre et spontanée de Célestin V. Voici ses paroles : « Je reviens à Célestin dont le joyeux empressement à descendre du trône pontifical fit voir quelle violence il avait dû faire à son humilité pour y monter. J'ai entendu dire à des personnes qui avaient été témoins de cet événement, qu'une telle joie rayonnait dans ses yeux et sur son front lorsqu'il sortit du consistoire, lorsqu'il se sentit rendu à la liberté et redevenu son maître, qu'on eût dit qu'il venait, non point de déposer un joug léger, mais de soustraire sa tête à la

(1) Istorie fiorentine, l. VIII, c. 5, t. IV, Milan, 1802. Vitae RR. Pont. R. I. S., t. III, p. 434.

hache du bourreau. Un éclat angélique semblait répandu sur toute sa personne.» [1]

M. de Sismondi a encore prétendu que c'est à l'influence de Charles II, roi de Naples, qu'est dûe l'élection de Boniface VIII, parce que celui-ci lui avait fait les plus magnifiques promesses, s'il le faisait arriver au pontificat.—Toute cette histoire n'est qu'une pure invention. En effet, il est certain qu'à cette époque Célestin était l'ami dévoué du roi de Naples, tandis que le cardinal Cajetan en était l'ennemi, à cause de la réprimande sévère qu'il lui avait faite, au sujet de son immixtion dans les affaires du conclave à Pérouse. Or il est tout à fait invraisemblable que ce cardinal se soit adressé à son ennemi, pour en obtenir une faveur ; il avait l'âme trop fière pour consentir à un tel compromis.

Mais, dit-on, n'y eut-il pas une entrevue entre Boniface et le roi de Naples ? Cela peut être vrai, bien qu'il n'y ait que le florentin Villani qui en fasse mention. On aurait dû cependant avoir assez de bonne foi pour dire que cette conférence eut lieu, suivant cet écrivain, *après* l'abdication de Célestin V, et par conséquent à une époque où l'influence du roi ne pouvait pas servir les prétentions du cardinal Cajetan. D'ailleurs, le roi Charles envoya, le 6 septembre, une grande députation vers Célestin, pour l'engager à ne pas abdiquer, et il ne se gêna pas de manifester plus tard l'extrême déplaisir qu'il ressentait de l'élection de Boniface. Cette conduite est tout à fait inexplicable, si l'on suppose qu'il y

(1) De vitâ solitariâ, l. II, sect. III, c. 18.

avait entente entre le cardinal et Charles II, de Naples.

En outre, pourquoi supposer une foule de faits dont les historiens contemporains ne font aucune mention? Pourquoi aussi prêter à Boniface VIII des intentions qu'on ne saurait déduire des faits établis et qui font violence à l'histoire? D'un côté, nous voyons que Célestin V est élevé malgré lui au pontificat; qu'il est, de l'aveu de tous, inhabile à gouverner l'Eglise, malgré sa sainteté; qu'il soupire après son ancienne cellule, et qu'enfin, après avoir consulté les cardinaux, il se décide à abdiquer. D'un autre côté, le cardinal Cajetan le détourne de l'abdication; enfin, il est élu lui-même à l'unanimité. Comment expliquer ce suffrage unanime, si ce n'est en reconnaissant, avec le Sacré-Collége, les talents, les éminentes qualités, la supériorité d'esprit de celui qui devint Boniface VIII? Pourquoi attribuer à la ruse, à l'intrigue et à l'ambition, un fait qui se renouvelle constamment, un fait qui trouve son explication dans les lois ordinaires de la nature humaine? N'est-ce pas une flagrante injustice?

Comme nous l'avons vu, Boniface fut élu la veille de Noël, 1294. Il se mit bientôt en route pour Rome, et fut accueilli avec enthousiasme à son passage à Anagni, lieu de sa naissance; son entrée dans la Ville Eternelle fut un véritable triomphe. Il fut sacré et couronné solennellement à Saint-Pierre, le 16 janvier, 1295; après quoi, il se rendit à Saint-Jean-de-Latran, escorté d'une cavalcade, et accom-

pagné des rois de Sicile et de Hongrie, qui le suivaient à pied. On a reproché à Boniface sa fierté superbe en cette circonstance. Ce blâme ne peut venir que de l'ignorance la plus complète des coutumes de l'époque. Qu'il me suffise, pour sa justification, de dire que lorsque Célestin V, à qui personne n'a jamais osé reprocher ni orgueil, ni fierté, entra dans Aquila, *les rois de Naples et de Hongrie l'accompagnèrent à pied, marchant devant lui par révérence.* Pourquoi donc faire un crime à ce Pontife d'avoir suivi une coutume qui existait longtemps avant lui ?

D'après les ordres de Boniface, Célestin V devait se retirer à Rome, où il pourrait vivre entouré de la vénération générale et des égards dûs au rang suprême qu'il avait occupé. Il lui donna un cortége d'honneur pour se rendre de Naples à Rome ; mais le saint homme, toujours désireux de revoir sa chère solitude et d'en goûter les charmes et la tranquillité, s'était dérobé à son escorte et avait pris la fuite au milieu de la nuit. Les factions des Guelfes et des Gibelins déchiraient alors l'Italie ; ces derniers cherchaient à faire croire que l'abdication du Pape ne pouvait avoir lieu en aucun cas, que celle de Célestin était invalide, et que, par conséquent, Célestin était Pape légitime et Boniface antipape. C'était vouloir produire un schisme dans l'Eglise. Célestin fut trouvé près de Vierti, ville maritime ; on le ramena avec beaucoup d'égards. Boniface le traita avec toutes les marques de respect et de véné-

ration, et lui assigna comme résidence le château de Fumone, en Campanie. Célestin y reçut tout ce dont il avait besoin ; il eut des serviteurs et deux frères de son Ordre, avec lesquels il célébrait l'office divin ; il voulut vivre dans les austérités de la pénitence. Après un séjour de quelques mois, il fut atteint d'une fièvre violente, prédit le jour de sa mort, reçut l'extrême-onction, puis se fit mettre sur une planche couverte d'un pauvre tapis, et le 19 mai, 1296, rendit le dernier soupir, quelques instants après avoir fini de réciter les vêpres avec ses religieux. Voilà toute la vérité sur ce sujet. Il fut canonisé en 1313 par Clément V.

Il est difficile d'imaginer tous les contes fantastiques qu'on a brodés sur cette réclusion de Célestin V. On a dit que ce bon et saint vieillard y avait été traité inhumainement par ordre de Boniface et que même il était mort des suites d'une blessure qu'on lui avait faite à la tête. Ce récit n'est qu'un roman, inventé pour ternir la mémoire de Boniface VIII.

Il est bien certain, comme dit le cardinal Wiseman, que la captivité de Célestin dans une tour féodale au moyen-âge devait être rigoureuse ; mais il ne faut pas juger les faits du XIIIe siècle avec les idées du XIXe ; ce qui nous paraîtrait maintenant cruauté insupportable, était considéré alors comme de l'humanité et de la douceur. Ptolémée de Lucques (1) et Jean Villani (2) racontent simplement que

(1) Ap. Muratori, t. XI, p. 1202.
(2) Ubi suprà, p. 12.

Boniface, craignant qu'on ne vînt à persuader à Célestin de reprendre les insignes de la Papauté et qu'un schisme lamentable ne désolât l'Eglise, le fit garder dans le château de Fumone ; ils ne parlent pas du tout de mauvais traitements. Le cardinal de Saint-George dit que Boniface traita le saint ermite avec bonté, lui offrit toute espèce d'adoucissements, mais que Célestin refusa, parce qu'il voulait convertir sa prison en un lieu de pénitence et de solitude. Quant à sa mort, tous les écrivains contemporains et témoins oculaires nous apprennent qu'il mourut d'une fièvre violente ; aucun ne parle de blessures à la tête. Ce sont les ennemis de Boniface qui ont fabriqué plus tard toutes ces fables, afin de jeter de l'odieux sur la conduite de ce Pontife.

Dès le commencement de son pontificat, on vit l'horizon s'assombrir; l'orage grondait de tous les côtés ; des guerres incessantes bouleversaient l'Europe. La France était épuisée ; son roi Philippe-le-Bel avait à combattre contre le roi d'Aragon, contre Adolphe d'Allemagne, roi des Romains, contre le comte de Flandre et Edouard d'Angleterre ; il avait employé tous les moyens possibles pour se procurer de l'argent : altération des monnaies, nouveaux impôts, taxes prélevées sur le clergé et les églises ; c'était une ruine générale. Le Pape crut de son devoir d'essayer de rétablir la paix entre les princes chrétiens et mit en œuvre tous les moyens de conciliation ; ils furent inutiles. Les menaces d'excommunication ne réussirent pas da-

vantage à faire conclure une trêve. C'était toujours Philippe qui mettait le plus d'entraves aux desseins pacifiques du Pape ; les souverains d'Allemagne et d'Angleterre se montraient assez soumis ; et cependant il est certain que la France aurait gagné plus que tous les autres pays à jouir des bienfaits de la paix.

Boniface VIII se décida à recourir aux moyens extrêmes ; il publia, le 18 octobre, 1296, sa bulle *Clericis laicos*, par laquelle il défendait, sous peine d'excommunication, au clergé de payer et aux laïques d'exiger aucun impôt *extraordinaire* et autre que les anciens, sur les biens ecclésiastiques, sans le consentement du Saint-Siége. Les redevances féodales étaient maintenues, ainsi que les contributions déjà autorisées. Boniface avait pour but de rétablir la paix, en empêchant de prélever de nouvelles taxes ; il voulait aussi soustraire le clergé à des contributions ruineuses. Evidemment c'était le roi de France qui devait surtout bénéficier de cette mesure, puisqu'elle enlevait à ses ennemis les moyens de le combattre. Cependant ce fut lui qui s'opposa le plus fortement à cette bulle ; il prétendit qu'il ne reconnaissait à personne le droit de s'immiscer dans le gouvernement des affaires temporelles de son royaume ; puis, pour manifester son indépendance, il défendit toute exportation d'or, d'argent et d'autres matières précieuses hors de France, sous peine de confiscation.

Le Pape fut tout a fait surpris de cet acte d'hostilité. Il lui écrivit une lettre d'explications, dans

laquelle, après lui avoir représenté qu'il violait les immunités ecclésiastiques, il lui faisait connaître sa sollicitude pour lui, ainsi que la nature de sa défense, qui n'était pas absolue. Il voulait seulement qu'on ne prélevât pas de nouveaux impôts sur le clergé, sans sa permission expresse ; il ajoutait que, dans un cas urgent, il serait le premier à ordonner aux ecclésiastiques de payer les contributions nécessaires, et que, s'il le fallait, il laisserait même vendre les vases sacrés et les croix des églises, pour aider un royaume si dévoué au Saint-Siége.

Cette humble condescendance du Pape fut inutile; Philippe persista dans ses projets, renouvela ses bravades, et sembla prendre à tâche d'insulter Boniface. Toutefois celui-ci n'avait fait que maintenir les canons de conciles bien antérieurs à lui, ainsi que les décrets des Papes Innocent III, Honorius III, etc. Le roi de France avait donc grandement tort de s'emporter contre la mise à exécution d'une loi séculaire, d'une loi que tous les princes reconnaissaient et à laquelle tous se soumettaient. Le Pape donna encore à ce prince ingrat plusieurs témoignages de son affection, accorda au clergé toute latitude dans les dons qu'il voudrait faire au roi, conféra à ce dernier le privilége de nommer à un bénéfice dans chaque cathédrale ou collégiale de son royaume, et termina cette même année (11 août, 1297) la canonisation de saint Louis, grand-père de Philippe-le-Bel. Mais ce dernier demeura sourd à la voix de l'affection la plus sincère.

Vers le même temps (1297) éclata un conflit très

sérieux et très-regrettable entre le Pape et les deux cardinaux de la famille des Colonna, Jacques et Pierre, son neveu. Voici à quelle occasion : le cardinal Jacques s'était rendu coupable de graves injustices envers ses frères Mathieu, Odon et Landolphe ; ceux-ci s'adressèrent au Pape et lui exposèrent leurs griefs, qu'il trouva fondés. Il ordonna que les deux cardinaux donnassent satisfaction pour ces injustices ; ils refusèrent. Depuis quelque temps, ils étaient aussi soupçonnés, non sans raison, d'accorder protection et faveur à la maison d'Aragon, qui occupait injustement la Sicile et était par là même l'ennemie du Saint-Siége. Boniface demanda comme gage de leur fidélité, qu'une garnison de ses soldats pût stationner dans Palestrine, qui était sous leur domination ; il usait de son droit de souverain temporel ; personne ne pouvait le lui contester. Mais les Colonna refusèrent absolument d'accéder à cette légitime demande ; puis ils cherchèrent à se justifier de leur désobéissance, en contestant la validité de l'élection de Boniface VIII et ses droits au souverain pontificat.

Le cardinal Pierre, cité au tribunal du Pape, s'enfuit de Rome avec le cardinal Jacques et tout le reste de sa famille ; ils répondirent à cet ordre par un libelle dans lequel ils attaquaient la légalité de l'élection de Boniface, soutenant que Célestin n'avait pas eu le droit d'abdiquer, et qu'en tout cas, cette abdication n'avait pas été volontaire. Ils disséminèrent partout cet infâme libelle, et poussèrent

l'audace jusqu'à en faire attacher une copie à l'autel de Saint-Pierre.

Le Pape rendit deux arrêts (le 10 et le 23 Mai, 1297) contre ces révoltés. Dans le premier, il les déclare schismatiques, privés de leurs dignités et de leurs bénéfices, confisque leurs propriétés temporelles et les proclame, avec cinq de leurs parents les plus proches, incapables de toute charge ecclésiastique ou séculière. Dans la seconde bulle, il dit en parlant de ces deux cardinaux : « Ils nous ont rendu pendant près de trois ans l'obéissance et le respect comme à un Pape ; ils ont participé avec nous au corps et au sang du Seigneur ; ils nous ont assisté à la messe et aux offices divins, comme les cardinaux ont accoutumé de faire aux Pontifes de Rome. Diront-ils qu'ils l'ont fait par crainte, quand on sait que, dans le scrutin de notre élection, ils nous ont librement élu et nommé Pape ; quand on sait qu'après notre élection, notre consécration et notre couronnement, ils nous ont rendu librement encore, eux et les leurs, respect et honneur comme au Pontife légitime ? »

Loin de se soumettre, les cardinaux Colonna se liguèrent avec Frédéric d'Aragon, roi de Sicile, et reçurent ses ambassadeurs dans leur ville de Palestrine. Une troisième bulle du Pape (18 novembre, 1297) vint confirmer les précédentes.

On s'est beaucoup apitoyé sur le sort des Colonna, tandis que les plus grossières accusations n'ont cessé de pleuvoir sur le malheureux Pontife. Cependant,

je doute fort que tous ces déclamateurs eussent agi autrement que Boniface, s'ils se fussent trouvés dans la même position. Ces cardinaux étaient des sujets du Pape ; ne devaient-ils pas obéissance à leur souverain ? Ils se révoltaient ouvertement, et se liguaient avec ses ennemis ; pouvait-il les laisser s'insurger contre lui, sans faire des efforts pour les soumettre ? Quel est le suzerain du moyen-âge, qui ne se fût mis immédiatement en campagne, pour réduire un vassal coupable de félonie ? Les souverains du XIXe siècle n'agiraient même pas autrement. De plus, les Colonna accablaient Boniface de révoltantes injures, répandaient un libelle contre lui, prétendaient qu'il n'était pas Pape légitime, mais un usurpateur. C'était évidemment se soustraire à l'autorité suprême et reconnue de l'Eglise universelle ; ils détruisaient leur propre ouvrage, puisque le cardinal de Saint-George [1] affirme que Boniface fut élu à l'unanimité. Saint Antonin dit également que les Colonna furent les premiers à voter en faveur du cardinal Cajetan. Il devient évident, par là même, que les hostilités ne provenaient pas de ce que les cardinaux se seraient opposés à l'élection de Boniface, puisqu'il est certain au contraire qu'ils lui furent favorables. Il y avait donc rébellion ouverte contre l'autorité temporelle et spirituelle du Pape ; celui-ci fit ce qu'on fait ordinairement en pareille circonstance ; il chercha à les réduire.

(1) De coronatione Bonifacii, l. I, c. 2.

Après avoir constaté que les rebelles violaient leurs promesses de soumission et après avoir donné aux coupables le temps de reconnaître leur faute, il entreprit une expédition contre eux. Le château et la ville haute de Palestrine furent rasés par son ordre ; il fit passer la charrue sur le territoire, et bâtit au pied de la colline une nouvelle ville qu'il appela *Citta Papale*. La punition était sévère, mais elle était dans les coutumes de l'époque, surtout en temps de guerre. Boniface manifesta beaucoup de bonté aux habitants de Palestrine ; il leur fit rendre leurs possessions, à la seule condition qu'elles seraient un fief relevant de lui-même, et non pas des Colonna.

La destruction de cette ville a été le thème favori de bien des écrivains ou hostiles à la Papauté, ou peu soucieux de la vérité historique. On a répété bien souvent que Boniface VIII avait promis, en présence des magistrats de Rome, un plein pardon aux Colonna, si, sous trois jours, ils se présentaient devant lui, et qu'il devait les laisser en possession de leur forteresse, s'ils consentaient à y laisser arborer la bannière pontificale.

Toutes ces assertions sont erronées. En effet, huit ans après la mort de Boniface, Clement V permit que Philippe-le-Bel, Guillaume de Nogaret et les Colonna intentassent un procès à la mémoire du Pontife, au concile œcuménique de Vienne (1311). L'accusation roulait surtout sur ce que la ville de Palestrine avait été rendue en vertu d'une capitulation, qui n'avait pas été observée. Petrini [1] rap-

[1] Memorie Prænestine, Roma, 1795, in-4°

porte, d'après les manuscrits des archives du Vatican, la réponse que donna le cardinal Cajetan, neveu de Boniface, à toutes ces accusations. Il établit d'abord que le Pape se trouvait à Rieti, lorsque les deux cardinaux assiégés arrivèrent en costume de pénitents, pour solliciter leur pardon. C'était bien la démarche de gens qui n'agissent pas sur la foi d'un traité, mais qui se rendent à discrétion. Le commandant des troupes pontificales était déjà maître de la ville, lorsque les Colonna en sortirent; est-il croyable, demande le neveu du Pape, que Boniface se contentât d'arborer son drapeau sur les murs de Palestrine, lorsqu'il en était le maître? De plus il n'y avait aucune bulle, aucune lettre qui attestât l'existence de cette convention; le prince de Tarente et autres témoins encore vivants pouvaient garantir qu'il n'y avait jamais eu de traité, et que les Colonna avaient tout simplement demandé pardon de leurs fautes. Cette réponse du cardinal Cajetan ne put jamais être réfutée; et, en dépit des adversaires puissants de Boniface, la mémoire de ce Pontife fut lavée de la grave accusation d'avoir violé la foi jurée.

On a encore affirmé que Boniface avait promis à Gui de Montefeltro l'absolution de tous ses péchés, s'il lui découvrait un moyen de s'emparer de Palestrine; on ajoute que celui-ci lui conseilla de *promettre beaucoup et de tenir peu*, et qu'ainsi il fit tomber les Colonna dans un guet-apens. Ce fait qui ne tire son origine que du grand poëte italien,

Dante Alighieri et qui a été répété par Ferreti de Vicence et Pippino, tous ennemis acharnés de Boniface, n'est guère vraisemblable. En effet, ce Gui de Montefeltro, qui avait d'abord été l'ennemi du Saint-Siége et un illustre guerrier, s'était réconcilié avec le Pape, en 1286, et s'était fait moine de l'ordre de saint François. Tous les historiens racontent ce fait au long ; aucun ne mentionne sa présence au siége de Palestrine, non plus que ce conseil malhonnête.

Toutes les relations de ce Pontife avec les divers souverains sont empreintes de la plus profonde sagesse. Ses efforts tendaient constamment au rétablissement de la paix. Aussi mérita-t-il l'honneur d'être choisi comme médiateur entre les rois de France et d'Angleterre. Le jugement qu'il rendit est, de l'aveu même des protestants, un modèle de prudence et d'équité. Les deux princes acceptèrent franchement le verdict qu'il avait rendu, et s'empressèrent de s'y conformer.

Il est donc absolument faux que la querelle qui s'éleva entre Boniface et Philippe-le-Bel, ait tiré son origine, comme on l'a affirmé, de l'intervention intempestive du Pape dans les affaires politiques de ce souverain ; c'était Philippe et Edouard d'Angleterre qui l'avaient eux-mêmes choisi comme arbitre. Les princes chrétiens d'alors jugeaient, non sans raison, qu'aucune autorité au monde n'était plus grande, plus juste et plus sûre que celle du souverain Pontife pour régler leurs différends. C'est ainsi que Boniface réconcilia les Bolonais avec le marquis

d'Este, pacifia les républiques de Gênes et de Venise, depuis longtemps en guerre l'une contre l'autre, et travailla à rétablir la concorde en Sicile et en Allemagne.

Il est également faux que Boniface ait voulu se constituer juge du différend survenu entre Philippe-le-Bel et Gui, comte de Flandre. Ce dernier avait promis sa fille en mariage au fils du roi d'Angleterre ; Philippe n'avait pas donné son assentiment à cette union, et de crainte qu'il n'en résultât pour lui quelque événement malheureux, il fit jeter en prison le comte et sa fille, qui mourut peu de temps après. De retour en Flandre, Gui voulut se venger et commença la guerre contre Philippe-le-Bel : voilà la véritable cause de la lutte. Boniface n'y fut pour rien ; son nom ne se trouve mêlé à aucun des incidents de cette guerre. Les écrivains contemporains n'en disent absolument rien ; ni Boniface, ni Philippe, ni ses ministres ne font la moindre mention d'une intervention quelconque. Il est cependant bien certain que ces derniers n'auraient pas manqué de proclamer bien haut ce fait important, s'il eût existé; afin de se donner un motif de lui reprocher son immixtion dans les affaires politiques.

La véritable cause du différend entre le Pape et le roi de France, remonte à la bulle *Clericis laicos*, par laquelle le Pape voulait maintenir la liberté et les droits de l'Eglise, soustraire le clergé aux exactions continuelles et intolérables des souverains, et faire cesser des guerres très-souvent injustes.

Nous avons déjà vu comment Philippe-le-Bel répondit à cet acte de justice et de bienveillance du Pape, en défendant d'exporter de l'argent et tout objet de valeur hors du royaume. Toutefois Boniface songeait sérieusement à conférer à son frère, Charles de Valois, la couronne du Saint-Empire romain et à le mettre à la tête d'une expédition qu'on organisait contre les Turcs.

Rien ne put déterminer le roi de France à des idées de paix et de conciliation. Engagé dans la guerre de Flandre, il lui fallait beaucoup d'argent, et, en dépit de toutes les protestations du Pape, il s'en procurait en accablant d'impôts les églises et le clergé. Il refusa au souverain Pontife la dîme qui devait être prélevée pour entreprendre une croisade ; il s'allia avec Albert, roi des Allemands, et donna asile et protection aux cardinaux Colonna, ennemis mortels du Pape. Celui-ci lui envoya un légat, l'évêque de Pamiers, pour lui défendre d'appliquer la dîme et les revenus des bénéfices vacants à un autre objet que la croisade, et pour réclamer contre la violation des immunités ecclésiastiques. Le roi donna ordre d'arrêter le légat, fit instruire son procès par l'archevêque de Narbonne, sous prétexte qu'il était coupable de haute trahison, et demanda à Boniface de dégrader cet évêque, à qui il voulait faire subir des peines temporelles. Le procès fut instruit par deux conseillers du roi, le chancelier Pierre Flotte et Guillaume de Nogaret.

Le Pape envoya un autre légat, Jacques des

Normands, pour exiger la mise en liberté de l'évêque de Pamiers, pour enjoindre au roi de ne plus usurper les revenus ecclésiastiques, et l'empêcher de détourner les offrandes faites en faveur des Saints Lieux ; en cas de refus, le royaume devait être soumis aux censures de l'Eglise. Mais arrivé à Paris, le légat eut le déplaisir de se voir enlever ses lettres apostoliques ; le comte d'Artois, prince du sang, les jeta au feu en présence du roi et des grands. Jacques des Normands reçut l'ordre de partir pour Rome avec l'évêque de Pamiers qu'on mit en liberté.

Boniface fut vivement affligé de ces procédés de Philippe-le-Bel ; il voyait avec peine un prince chrétien se soustraire à l'autorité du Saint-Siége, en mépriser les conseils, en usurper les droits et se précipiter vers un schisme déplorable. Pourtant le Pape ne faisait que presser l'exécution des lois de l'Eglise ; il était dans son droit et il accomplissait un devoir.

Le Pape expédia en France, au commencement de décembre, 1301, plusieurs bulles importantes ; dans l'une, il convoquait tous les archevêques, évêques et docteurs en théologie et en droit du royaume à un concile, qu'il devait tenir à Rome l'année suivante, afin d'apporter un remède aux maux qui désolaient la France ; dans la seconde, il suspendait toutes les grâces accordées à Philippe et aux siens, parce qu'ils en abusaient pour fouler aux pieds les droits les plus sacrés de l'Eglise ; dans la troisième, (*Ausculta, fili*), qui est la plus célèbre, le Pape pro-

testait de sa bienveillance et de son dévouement envers le royaume de France ; puis il reprochait paternellement au roi ses méfaits, ses usurpations,— reproches qui étaient certes bien fondés et bien mérités,—lui rappelait que les Papes étaient supérieurs aux rois, et enfin le priait d'envoyer au concile de Rome des représentants qui pourraient défendre sa cause.

Le perfide chancelier de France, Pierre Flotte, substitua à cette bulle un autre document, qu'il présenta au roi, et qui était rempli de paroles dures et de doctrines exagérées. Philippe, enflammé de colère, convoqua de suite les trois ordres de la nation, et, en attendant, il fit brûler publiquement (11 février, 1302) par le comte d'Artois, la lettre que Pierre Flotte lui avait remise comme étant de Boniface. En même temps, Guillaume de Nogaret, poussé par les cardinaux Colonna, présenta au roi un mémoire, dans lequel il soutenait que Boniface n'était pas Pape, qu'il était hérétique, simoniaque à l'excès, et manifestement plongé dans toute espèce de crimes.

L'assemblée qu'avait convoquée Philippe, eut lieu le 10 avril, 1302. Pierre Flotte se répandit en invectives contre le Pontife, qui était alors un vénérable vieillard de quatre-vingt-cinq ans, et l'accusa de prétendre que le roi lui était soumis pour le temporel de son royaume. Les évêques essayèrent vainement de faire connaître la véritable pensée du Pape ; ils supplièrent le roi de leur permettre de se rendre au concile de Rome ; cette permission leur fut péremptoirement refusée. En même temps, Philippe

écrivit au Pape une lettre qui est un modèle d'insolence. La voici :

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, à Boniface, soi-disant Pape, peu ou point de salut.

« Sache Ta grande Fatuité que pour le temporel nous ne sommes soumis à personne ; que la collation des bénéfices et des prébendes vacantes nous appartient par le droit de notre couronne ; que les fruits de ces bénéfices sont à nous ; que les provisions que nous avons données et que nous donnerons sont valides pour le passé et pour l'avenir, et que nous en maintiendrons les possesseurs envers et contre tous. Ceux qui croient autrement, nous les réputons insensés. »

« Donné à Paris, etc. »

Le Pape vit bien que l'on avait altéré ses paroles, et, dans un consistoire de cardinaux, tenu en août, 1302, il accusa Pierre Flotte de ce méfait, déclara qu'il revendiquait la subordination des rois et des royaumes à son autorité *pour les choses temporelles*, non pas *à raison du domaine* (*ratione dominii*), mais seulement en tant qu'il y a péché et injustice (*ratione peccati*), et ajouta qu'il était bien loin de nier la distinction des deux pouvoirs institués de Dieu. Il terminait en manifestant le désir de demeurer en bonne intelligence avec le roi, mais il ajoutait que, si par hasard celui-ci refusait d'acquiescer à ses légitimes demandes, il se verrait dans la pénible nécessité de procéder contre lui et de le déposer.

Le 1er Novembre, 1302, jour fixé pour la célébra-

tion du concile, quatre archevêques et trente-cinq évêques de France se trouvaient à Rome, malgré la défense formelle du roi. Le Pape y publia la fameuse bulle *Unam sanctam*, qui a toujours été le cauchemar du gallicanisme, et qui n'est cependant que l'expression des vrais rapports qui doivent exister entre l'Eglise et l'Etat, entre le pouvoir religieux et le pouvoir civil, dans un état chrétien. Elle ne contenait aucune doctrine nouvelle ; elle s'appuyait sur les écrits de saint Bernard et de Hugues de Saint-Victor. Boniface aurait pu, s'il l'eût voulu, établir sa thèse sur la tradition constante des Pères, des conciles et des Papes, qui se sont occupés de cette question. C'est à cause de cette bulle que le Pontife fut traité d'hérétique.

Il disait en premier lieu que toute créature humaine est soumise au Pape, même les rois.—Mais cette doctrine a toujours été et sera toujours absolument vraie. Le Pape est constitué par Jésus-Christ lui-même chef de l'Eglise universelle, pasteur de tout son troupeau : d'où il suit que tous, sans exception, rois, princes, archevêques, évêques, etc., sont subordonnés à son autorité spirituelle. Ne pas être soumis au successeur de Pierre, c'est être schismatique, c'est être en hehors de la base que Jésus-Christ a donnée à son Eglise.

Il proclame dans la même bulle que, dans l'Eglise et sous sa puissance, il y a deux glaives, le spirituel et le matériel ; le premier doit être employé par l'Eglise, et le second, pour l'Eglise ; l'un est dans la main de l'autorité religieuse, l'autre, dans celle

de l'autorité civile, des rois et des guerriers, sous la direction de l'Eglise ; le glaive matériel doit évidemment être subordonné au spirituel, puisqu'il est incontestable que la puissance spirituelle surpasse en noblesse et en dignité toute puissance terrestre.

Il est certain que Boniface établit clairement la dépendance et la subordination de l'autorité civile vis-à-vis de l'autorité religieuse. Mais il ne voulait pas dire par là que les royaumes dépendent du Pape en qualité de fiefs, et que le souverain Pontife a un domaine direct sur le pouvoir temporel des princes ; cela signifiait simplement que la puissance séculière ne doit jamais empêcher la société religieuse d'arriver à sa fin, et qu'elle doit même, en certains cas, lui prêter son concours pour l'aider à atteindre sa fin ; cela signifiait encore que, dans le cas où les souverains deviennent despotes, et causent le malheur des peuples et la ruine de l'Eglise, le Pape a le droit et le devoir de les reprendre, et, s'ils ne se corrigent, de les excommunier et de déclarer leurs sujets déliés de leur serment de fidélité. Ainsi donc subordination non-seulement négative, mais même positive, quoiqu'indirecte, de la puissance séculière vis-à-vis de la puissance religieuse : voilà la doctrine que Boniface expose dons sa bulle et c'est cette doctrine qu'enseignent encore tous les vrais théologiens.

Mais, dit-on, Clément V (1) n'a-t-il pas révoqué la

(1) Extrav. comm., l. V, tit. 7, c. 2.

bulle *Unam sanctam*, à cause des doctrines exagérées qu'elle renfermait ? Nullement ; il n'a fait au contraire que la confirmer et l'expliquer. Il dit en effet que, par la définition de Boniface, le roi de France Philippe et son royaume ne sont pas plus soumis à l'Eglise Romaine qu'ils ne l'étaient auparavant, c'est-à dire, que Boniface ne constitua pas un droit nouveau, mais se contenta de confirmer d'une manière authentique un droit ancien et divin. De là il suit que Boniface VIII, dans sa bulle, a enseigné une certaine subordination du pouvoir royal vis-à-vis de l'autorité religieuse : doctrine conforme à l'enseignement des Pères de l'Eglise, qui répètent souvent que le pouvoir civil doit secourir et protéger l'Eglise.

Le roi, de son côté, fit défense de sortir du royaume sans son autorisation et d'exporter de l'argent. Le Pape, à la demande pressante de Charles de Valois, envoya au roi le cardinal Lemoine, homme conciliant et d'origine française. Philippe donna des réponses négatives ou insignifiantes, qui furent jugées inadmissibles par le Collége des cardinaux. Boniface déclara le roi passible de l'excommunication, s'il ne changeait bientôt d'avis. Le cardinal Lemoine, chargé de l'annoncer à Philippe, fut jeté en prison à Troyes, avant d'avoir pu s'acquitter de sa mission.

Le roi de France lassait la patience du Pontife ; il rendait inutiles toutes ses négociations, toutes ses mesures pacifiques. Dans deux assemblées, tenues

le 12 avril, et le 4 juin, il se servit de Guillaume de Nogaret et de Guillaume du Plessis, pour accuser, par leur entremise, le souverain Pontife de toute espèce de méfaits ; c'était, disait-on, un hérétique qui avait nié l'immortalité de l'âme, la vie éternelle, la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie ; c'était un usurpateur du Saint-Siége, meurtrier de Célestin V, un homme qui pratiquait des sortiléges, qui entretenait des familiarités avec le démon, qui avait violé tous les préceptes du décalogue, toutes les lois divines et humaines, et qui avait méprisé la France et son roi. Philippe en appela au concile général et au futur Pape légitime ; c'était un procédé bien peu digne d'un prince chrétien, et d'un roi de France ; c'était un renversement manifeste de l'ordre hiérarchique.

Boniface, qui n'ignorait pas toutes les conspirations qu'on ourdissait contre lui de l'autre côté des Alpes, crut qu'il était plus prudent pour lui de sortir de Rome et de se réfugier à Anagni, sa ville natale. Là, il tint un consistoire de cardinaux, en présence desquels il se justifia, avec serment solennel, de tous les crimes dont on l'accusait.

Mais on vit alors pénétrer en Italie le fameux Nogaret, qui prétextait un but de conciliation entre Philippe et le Pape. Arrivé à Sienne, il s'adjoignit un membre de la famille Colonna (Sciarra), certains seigneurs mécontents, et des gens du peuple affamés de brigandage. Ils parurent bientôt devant Anagni et parvinrent à forcer les portes du palais pontifical,

aux cris de : Meure le Pape Boniface ! Vive le roi de France !

Boniface était alors âgé de quatre-vingt-six ans. En apprenant l'arrivée des ennemis, il demeura calme, se revêtit de ses habits pontificaux, alla se prosterner devant l'autel, où il fit généreusement à Dieu le sacrifice de sa vie, et prit place sur son trône avec la couronne en tête ; il tenait dans ses mains la croix et les clefs.

On ouvre bientôt les portes de sa chambre ; Sciarra Colonna se précipite vers lui l'épée à la main ; l'attitude calme du Pontife l'impressionne si vivement qu'il demeure comme glacé ou paralysé ; il s'arrête, il tremble, il recule, il n'ose porter une main sacrilége sur le Vicaire de Jésus-Christ. Nogaret l'insulte, fait des menaces et lui annonce qu'il veut l'emmener à Lyon, pour être déposé par le concile. Le Pape lui répond fièrement et avec une dignité qui humilia l'orgueilleux Nogaret : « Voici ma tête, voici mon cou ; je souffrirai patiemment, moi, catholique, moi, Pontife légitime et Vicaire de Jésus-Christ, que des hérétiques me condamnent et me déposent. Je désire mourir pour la foi de Jésus-Christ et pour son Eglise. »

Pendant que cette scène imposante avait lieu dans l'appartement du Pape, les brigands qui accompagnaient Nogaret et Colonna pillaient le palais pontifical, s'emparaient de tous les objets précieux, ainsi que des sommes qui étaient destinées aux frais d'une croisade contre les Sarrasins, et se répandaient

ensuite dans la ville pour y exercer leurs déprédations.

Les habitants d'Anagni furent honteux et confus d'avoir ainsi délaissé le Pape, et d'avoir permis qu'il tombât au pouvoir d'une troupe de brigands. Ils coururent aux armes, en criant : « Vive le Pape ! mort aux traîtres ! » Les envahisseurs furent honteusement expulsés ; Nogaret s'enfuit précipitamment en France ; les remords de sa conscience l'y suivirent. Il sollicita et obtint l'absolution de ses crimes, à la condition d'aller se fixer en Terre-Sainte ; mais il mourut subitement huit jours après. Dieu exerçait ses vengeances. Philippe-le-Bel termina sa carrière à l'âge de quarante-six ans par suite d'une chûte de cheval, et Sciarra Colonna passa le reste de sa vie au milieu des chagrins et des disgrâces.

Boniface fut ainsi arraché aux mains de ses ennemis ; il accorda le pardon à plusieurs des principaux meneurs, et se rendit à Rome. Il n'était pas encore au terme de ses afflictions. Deux historiens contemporains racontent que la famille des Ursins, qui était en révolte contre lui, lui interdit l'entrée des palais pontificaux. C'était, certes, un coup bien rude après les nombreuses épreuves qu'il avait eu à subir pendant sa carrière de quatre-vingt-sept années. Sa position n'était guère meilleure qu'à Anagni. Les outrages dont il avait été accablé, et l'ingratitude que lui avaient prodiguée ses concitoyens, achevèrent de miner sa constitution. Une fièvre violente le saisit

et l'emporta en quelques jours. Il mourut le 11 Octobre, 1303, après avoir déclaré qu'il pardonnait de bon cœur à tous ses ennemis.

Veut-on savoir maintenant comment certains historiens nous le représentent dans ses derniers moments? Ferreti, Sismondi, et même d'autres écrivains, qui ont probablement peu examiné les documents, tels que Henri Martin, Henri Léo, César Cantu, Chateaubriand, etc., nous disent que le Pape, après son retour à Rome, tomba dans des accès de rage, chassa ses domestiques et ferma la porte de sa chambre par dedans, se frappa la tête contre la muraille jusqu'à ensanglanter ses cheveux blancs, rongea son bâton, se déchira les mains avec ses dents, invoqua Béelzébuth, et mourut étouffé sous les couvertures de son lit. Ces circonstances ne se trouvent pas toutes consignées dans chaque historien, mais sont dispersées plus ou moins ici et là, suivant le degré de loyauté et de sincérité de chacun.

Que ce grand Pape, doué d'une intelligence supérieure et bien cultivée, homme de convictions profondes et d'un caractère naturellement peu flexible, ait éprouvé de terribles souffrances morales, en se voyant abreuvé d'injures et aux mains d'une troupe de scélérats; que le chagrin de voir les droits de l'Eglise foulés aux pieds et que les épreuves successives aient accéléré le terme de sa carrière, cela est très-probable. Mais le genre de mort qu'on lui attribue doit être relégué parmi les fables. En effet, presque tous les historiens de l'époque disent que, forcé par la maladie de garder le lit, il prononça, suivant

l'usage des Pontifes Romains, sa profession de foi, récita tous les articles de la doctrine catholique en présence de huit cardinaux et autres personnges remarquables, et rendit tranquillement son âme au Souverain Juge.

Qu'il ait souillé de sang sa blanche chevelure, cela n'est guère possible, puisqu'il était complètement chauve.

Qu'il se soit rongé les mains et frappé la tête contre la muraille, c'est un fait également inadmissible. En effet, lorsqu'en 1605, ou trois cent deux ans après sa mort, sous le pontificat de Paul V, on ouvrit son cercueil, en présence d'un grand nombre de prélats et de seigneurs, pour le transporter à son nouveau tombeau, dans les souterrains de la basilique de Saint-Pierre, on trouva son corps entier, sans corruption et sans aucune plaie ; les veines et les moindres vaisseaux sanguins étaient encore visibles. On prit acte de toûtes les circonstances, et on les fit rédiger minutieusement par le notaire Grimaldi, assisté de témoins. Comment se fait-il qu'il n'eût plus de blessures alors, s'il en eût eu auparavant ? Est-ce que par hasard la nature pourrait cicatriser des plaies, même après la mort ? (1)

Messieurs, voilà plus de cinq siècles que Boniface VIII est descendu dans la tombe, et l'on n'a cessé d'accumuler sur sa tête les calomnies les plus noires, les accusations les plus atroces. On répète sans cesse qu'il a abusé de son autorité contre les princes et

(1) *J. B. Palma*, Praelect. hist. eccl., t. II, p. 371, etc.

le clergé, qu'il était intraitable, etc. Mais est-ce donc un abus que de s'opposer aux usurpations des princes, à leur immixtion dans les affaires de l'Eglise ? Est-ce un abus que d'empêcher les souverains d'accabler leurs sujets de lourds impôts, et d'extorquer du clergé, pour une fin indigne, des biens qui sont le patrimoine des pauvres, et le soutien des guerres saintes ? Est-ce un abus que de chercher à punir des sujets rebelles à l'Eglise et à l'autorité temporelle ? Non, certes ; ce n'est là qu'un usage parfaitement légitime d'une puissance divinement conférée pour le maintien de la foi, de l'unité, et des principes de la justice et de la saine morale. Heureux eussent été les souverains et les sujets, s'ils n'avaient jamais cessé de reconnaître ce pouvoir suprême, équitable envers tout le monde, et où tous trouvaient une égale protection. Au lieu de voir les nations se ruer les unes sur les autres, au lieu d'avoir à déplorer leurs désastres dans des luttes colossales, on aurait la consolation de les voir s'adresser à ce tribunal supérieur à toutes les puissances de la terre; ses jugements seraient acceptables et universellement acceptés ; les lauriers de la paix commenceraient à refleurir et le monde ne s'en porterait que mieux. [1]

Je conclus donc, en terminant, que la saine critique historique ne trouve rien de répréhensible

[1] Les documents concernant Boniface VIII se trouvent dans *Raynaldus*, ad an. 1294-1303 ; *Mansi*, t. XXIV, p. 1131, etc. ; *Bolland.*, mens. maii, t. IV, p. 462. On trouve six *Constitutions* du même Pape dans le *Bullarium magnum*, t. I, Lyon, 1672, p. 198-207.

dans les actes du Pape Boniface VIII. Son élévation au pontificat est dûe, non pas à ses intrigues, mais à son mérite ; ses relations avec les cardinaux Colonna et Philippe-le-Bel sont empreintes de sagesse et de modération, et sa mort, douce et calme, fut celle d'un homme qui a consumé sa vie à accomplir les devoirs que lui imposaient ses hautes fonctions.





DIXIÈME LEÇON.

LES PAPES D'AVIGNON.—LE PROCÈS DES TEMPLIERS.—LE GRAND SCHISME D'OCCIDENT.—GALILÉE.—SUPPRESSION DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.—LES PAPES ET LA BIBLE.—CONDUITE PRIVÉE DES PAPES. — SERVICES RENDUS AU MONDE PAR LA PAPAUTÉ.—PIE IX.

Ce qu'il faut penser du séjour des Papes à Avignon. Factions qui ensanglantent l'Italie.—Schisme de Louis de Bavière.—Clément V et le procès des Templiers. Suppression légitime de cet Ordre.— Le Pape Jean XXII n'a pas erré au sujet de la vision béatifique. Sa bulle concernant les Franciscains ne contredit pas celle de Nicolas III.—Grand schisme d'Occident. L'élection d'Urbain VI était certainement légitime. Les antipapes à Avignon. Concile de Pise. Trois prétendants à la Papauté. Concile de Constance. Abdication de Jean XXIII et de Grégoire XII, et déposition de Benoît XIII. Martin V est élu Pape. L'unité formelle de l'Eglise ne fut pas rompue par ce schisme. La IVe et la Ve session du concile de Constance ne peuvent aucunement servir les fausses prétentions du gallicanisme.—Le procès de Galilée et sa condamnation ne peuvent compromettre les Papes.—Suppression de la compagnie de Jésus par Clément XIV ; son rétablissement par Pie VII.—Les Papes ont-ils interdit la lecture de la Bible ?—Réponse aux objections tirées de la conduite privée de certains Papes.—Services immenses rendus à la société par les souverains Pontifes ; reconnaissance qu'ils méritent de notre part.—Pie IX ; ses gloires et ses épreuves.

MESSIEURS,

Dans les quelques leçons que j'ai données jusqu'à présent, j'ai travaillé à rétablir la vérité sur les points

les plus difficiles de l'histoire des Papes et surtout à faire briller à vos regards l'orthodoxie des souverains Pontifes qui avaient été le plus violemment attaqués. Il me reste encore quelques objections peu importantes à résoudre ; ce n'est pas mon dessein d'entrer dans les détails ; je me contenterai de donner des principes de solution à chacune de difficultés, me réservant de traiter plus tard ces quelques questions avec un soin plus spécial.

D'abord, que doit-on penser du séjour des Papes à Avignon ? Quelles en furent les conséquences ?

Deux ans s'étaient à peine écoulés depuis la mort de Boniface VIII (1303), que Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, fut élevé au souverain pontificat. Au lieu de se fixer à Rome, suivant la coutume, il établit sa résidence à Avignon, tout en portant le titre d'évêque de Rome. Ses successeurs Jean XXII, Benoît XII, Clément VI, Innocent VI, Urbain V et Grégoire XI l'imitèrent, et pendant soixante-dix ans les Romains eurent la douleur, suivant l'expression de Pétrarque, de voir les souverains Pontifes préférer « les bords sauvages du Rhône aux rives fortunées du Tibre. » Les Italiens ont donné à cette période le nom significatif de *captivité de Babylone*, *d'exil du Saint-Siége*, *etc.*

Il paraît bien établi que le séjour des Papes à Avignon a été préjudiciable à Rome, à l'Italie et à l'Eglise entière.

Rome et la province environnante étaient en proie à des révolutions continuelles ; c'étaient les

Gibelins qui s'acharnaient contre les Guelfes, et qui faisaient une lutte incessante contre l'Eglise et les souverains Pontifes. Les pèlerinages au tombeau des saints Apôtres devenaient bien moins fréquents ; la piété diminuait ; les églises étaient abandonnées et tombaient en ruines, ainsi que les monastères ; l'herbe croissait dans les rues ; Rome présentait l'aspect d'une ville désolée et en pleine décadence.

Le patrimoine de Saint-Pierre avait été, en l'absence du Pape, occupé par quelques factieux, surtout dans l'Etrurie, la Flaminie, la Sabine, l'Ombrie, le Picénum, etc. Il est vrai que, sous Innocent VI, le tribun Nicolas de Rienzi rétablit l'ancienne république romaine et ramena à l'obéissance les chefs des factions ; mais bientôt, enflé d'orgueil, il ordonna au Pape et aux cardinaux de se présenter devant lui. Innocent envoya de suite une armée qui parvint à faire reconnaître l'autorité pontificale.

L'Italie était ouverte à tous les envahisseurs, parce qu'elle se trouvait sans défense. Louis de Bavière en profita pour se proclamer roi de Rome et des Romains ; à la tête de ses Gibelins, il écrasa le roi de Naples, Robert, qui agissait comme représentant du Saint-Siége. Jean XXII menaça des foudres de l'excommunication le sacrilége usurpateur ; celui-ci, méprisant les anathèmes du Pontife, pénétra dans Rome, et y fit sacrer un antipape de son choix, Nicolas V, des mains duquel il se fit ensuite couronner. Le Pape excommunia les rebelles et ordonna des processions et des prières publiques pour faire

cesser le schisme ; aussitôt Louis de Bavière fut abandonné des Gibelins et se vit obligé de reprendre la route de l'Allemagne ; son antipape, touché de repentir, se présenta à Jean XXII, demanda et obtint son pardon.

Mais ces maux causés à Rome et à l'Italie ne furent que peu de chose en comparaison des malheurs qui en résultèrent pour l'Eglise. La plupart des peuples entretenaient une certaine défiance de ces Papes français, parce qu'ils croyaient apercevoir au fond de chacun des actes pontificaux la politique odieuse de la France ; ou bien ils étaient dans une profonde indifférence vis-à-vis d'eux. Tous leurs efforts pour concilier les princes, ou pour réprimer l'audace des hérétiques, devenaient suspects ; la France était comme un spectre hideux, qui se dressait entre les Papes, d'un côté, les princes et les peuples, de l'autre, qui empêchait ces derniers de se soumettre avec le respect convenable, et qui les portait même à s'insurger. De là résultait un amoindrissement considérable de l'autorité pontificale ; de là aussi, l'impuissance de leurs efforts dans la destruction des abus.

C'est ce qui se remarqua clairement dans la fameuse querelle de Louis de Bavière avec le duc Frédéric d'Autriche, au sujet de la succession au trône d'Allemagne, devenu vacant par la mort de Henri VII. Les deux prétendants demandèrent la confirmation du Pape Jean XXII ; celui-ci voulut, avant de juger, examiner leurs droits respectifs.

Mais Louis de Bavière, redoutant l'influence du roi de France dans la décision du souverain Pontife, se précipita dans un schisme qui dura jusqu'à sa mort (1347).

C'est aussi de la translation de la résidence des Papes à Avignon qu'est né le grand schisme d'Occident. En effet, les successeurs de Clément V à Avignon furent tous français ; la plupart des cardinaux appartenaient à cette nation et désiraient vivement que la cour romaine demeurât en France. De leur côté, les Romains et les Italiens en général voulaient que cetté dignité suprême fût conférée à un Italien, qui fixerait sa résidence à Rome. C'est ce qui fit qu'après la mort de Grégoire XI, qui était revenu dans la Ville Eternelle, on élut légitimement un Italien qui prit le nom d'Urbain VI, et qu'environ un mois plus tard douze cardinaux français et un espagnol élurent l'antipape Clément VII. De là le grand schisme d'Occident qui dura quarante années, et qui causa des maux immenses à l'Eglise.

Il est une conclusion qui découle tout naturellement des faits qui viennent d'être exposés ; c'est qu'il est extrêmement important que les Papes soient indépendants chez eux, et affranchis de toute influence politique extérieure ; il faut qu'ils jouissent de la liberté nécessaire à l'exercice complet de leur autorité suprême. Autrement leur action pourrait sans cesse être entravée, directement ou indirectement, par les caprices d'un souverain ; leurs relations avec l'épiscopat, avec les princes, avec les états,

au sujet des affaires de l'Eglise, deviennent de suite difficiles. Cette indépendance temporelle est encore requise afin que tout le monde soit persuadé que le Pape n'agit pas sous l'impulsion d'un souverain, mais que c'est dans le calme et avec une entière liberté qu'il rend ses décrets, qu'il donne ses définitions, qu'il juge les causes matrimoniales, qu'il dirime les conflits qui s'élèvent entre les têtes couronnées, et qu'il exerce ses fonctions de Vicaire de Jésus-Christ. Elle est encore nécessaire afin que l'élection des Papes se fasse en dehors de toute influence d'un pouvoir séculier, et que tous les fidèles rendent aux Pontifes Romains les témoignages d'obéissance et de vénération, qui leur sont dûs, témoignages qu'ils renderaient avec peine en faveur de celui qu'ils sauraient être l'humble sujet d'un souverain temporel. De nos jours, un monstre s'est rencontré qui a eu l'audace d'aller s'installer au Quirinal, près des salles du conclave, et de confiner Pie IX au Vatican ; tout le monde sait de quelle liberté jouit le chef de l'Eglise, malgré toutes les belles promesses qui lui ont été faites ; il est prisonnier, et sa voix ne peut se faire entendre à l'univers catholique, que lorsqu'elle a franchi les limites de l'Italie. Il en sera de même chaque fois que l'indépendance temporelle sera enlevée à la Papauté ; mais Dieu ne permettra jamais que l'impiété trône longtemps dans la Ville Sainte.

Il ne faudrait pas croire cependant que les Papes n'avaient aucun motif pour se fixer à Avignon, et

que le caprice seul les détermina à abandonner Rome. Qu'on veuille bien se rappeler que Rome était déchirée depuis longtemps par les factions des Guelfes et des Gibelins ; que la Toscane était en proie à deux partis, les *blancs* et les *noirs ;* que Venise était entrée en campagne pour s'emparer du marquisat de Ferrare, etc. Il était assez difficile pour les Papes d'aller se jeter au milieu de ces luttes qui ensanglantaient toute l'Italie. D'ailleurs, ils possédaient en France le Comtat Venaissin depuis 1272, par suite de la cession qu'en avait faite Philippe-le-Hardi au Pape Grégroire X, et Clément VI, en 1348, fit l'acquisition de la ville d'Avignon ; ils étaient donc dans leurs propres domaines, et jouissaient d'une tranquillité qu'ils n'auraient pu avoir à Rome. Il est vrai que leur absence fut nuisible à l'Italie et à l'Eglise ; mais enfin ils avaient des raisons pour se justifier de leur séjour en France.

Il faut lire avec réserve et circonspection ce qu'ont écrit beaucoup d'Italiens et d'Allemands sur chacun des Papes d'Avignon. Ils ont représenté ces Pontifes sous les couleurs les plus sombres ; Pétrarque en a fait des hommes corrompus, vendus aux rois de France, poussant jusqu'à l'excès le scandale du népotisme, et subvenant aux folles dépenses de leur cour au moyen de fortes sommes d'argent, qu'ils prélevaient sous le nom d'annates, de commendes, de réserves et de bénéfices. Ce poëte, qui a peu d'autorité comme historien, et qui s'est toujours montré hostile aux Papes d'Avignon, a évidemment exagéré ; car si l'on parcourt les écrits

de ces Pontifes et de leurs contemporains, il paraît bien certain qu'ils se distinguèrent par leur piété, par leur science, par leur zèle à rétablir la sévérité de la discipline ecclésiastique, par leur sollicitude à promouvoir les beaux-arts, ainsi que les études philosophiques et théologiques. Les écrivains étrangers étaient généralement peu en état de rendre justice aux Papes d'Avignon ; l'origine française de ces Papes, leur séjour en France, étaient à leurs yeux des taches ineffaçables, des crimes irrémissibles, qui devaient nécessairement obscurcir les actions les plus éclatantes, les plus sublimes vertus. Il serait véritablement intéressant de faire une étude approfondie de tous les documents anciens, qui concernent cette époque ; l'examen de chacun des actes pontificaux, considéré à la lumière des circonstances dans lesquelles se trouvaït l'Eglise, ferait disparaître, je pense, bien des appréciations fausses, bien des jugements hasardés sur la ligne de conduite de ces Papes.

Cette prudente réserve doit s'appliquer à ce que raconte de Clément V le chroniqueur florentin, Villani. Il prétend que cet archevêque français ne fut élevé au pontificat qu'après avoir promis avec serment au roi Philippe-le-Bel quatre choses, relatives aux différends survenus entre ce souverain et Boniface VIII, une cinquième qui avait trait à la concession des décimes pour cinq ans, et une sixième que le roi se réservait de faire connaître après l'élection du futur Pape. Cette assertion, admise

par Mgr. Tizzani, (1) ne peut guère soutenir la critique, surtout depuis la réfutation qui en a été faite par le savant Mansi (2) et par Dœllinger. (3) La plupart des historiens modernes regardent ce récit de Villani comme très-suspect, et même comme devant être relégué parmi les fables.

On a accusé bien souvent ce pape de servilisme vis-à-vis du roi de France ; cette accusation n'a aucun fondement. Serait-ce par hasard dans la fameuse affaire du procès de Boniface VIII? Evidemment non, puisque, malgré les sollicitations pressantes de Philippe-le Bel pour faire flétrir la mémoire de ce Pontife, Clément V déclara, dans une bulle solennelle et avec l'assertiment des Pères du concile de Vienne (1311), que Boniface était innocent, que sa mémoire était inattaquable, qu'il avait été orthodoxe, Pape légitime, et avait bien mérité de l'Eglise.

LE PROCÈS DES TEMPLIERS.

Serait-ce dans l'affaire de l'abolition des Templiers? Non, encore une fois. Il est bien vrai que Philippe le-Bel fut le premier à faire arrêter les Templiers ; que le Pape institua ensuite des tribunaux ecclésiastiques, chargés de s'enquérir de la vérité des faits qu'on mettait à leur charge, puis enfin supprima l'Ordre ; mais cela ne prouve nullement que Clé-

(1) Les conciles généraux, t. III, p. 100.

(2) Annotationes in Natal. Alex., saec. XIV, c. 2, a. 2, et in Annales Raynaldi.

(3) Manuel d'hist. eccl., t. II.

ment V agit ensuite sous l'impulsion du roi de France. Les Templiers,—Ordre à la fois religieux et militaire, qui avait rendu tant de services à la chrétienté, en défendant les Lieux Saints contre les infidèles, et en protégeant les pélerins au temps des croisades,—étaient tombés dans un relâchement déplorable, par suite des immenses richesses que leur avait octroyées la libéralité des princes. Les grands services qu'ils avaient rendus à la Terre-Sainte, leur bravoure, leurs hauts faits d'armes, avaient d'abord comprimé les bruits désavantageux qui circulaient sur leur compte ; mais lorsque, par suite de la chûte de Saint-Jean d'Acre, ils dûrent fuir de la Palestine en face des Sarrasins, les rumeurs compromettantes prirent les proportions d'un torrent impétueux.

Philippe-le-Bel qui ne pouvait supporter leur esprit d'indépendance et qui en voulait surtout à leurs richesses, se déclara ouvertement contre eux, et leur fit une lutte acharnée. Dans la plupart des villes de France, les Templiers, forcés de comparaître devant les tribunaux du roi, se reconnurent coupables de plusieurs méfaits, entre autres de renier la foi, de cracher sur la croix et de la fouler aux pieds, de se livrer à d'infâmes désordres, d'adorer une idole appelée *Baphometon* : telles étaient les conditions d'entrée définitive dans l'Ordre. Le Pape suspendit les pouvoirs des inquisiteurs royaux, évoqua l'affaire à son tribunal, et entendit à Poitiers les dépositions libres et spontanées de soixante-

douze chevaliers que lui avait envoyés le roi; tous firent les mêmes aveux. On institua également leur procès en Angleterre, en Italie, en Espagne, etc., devant des conciles provinciaux, tenus par ordre du Pape; beaucoup protestèrent de leur innocence; mais, d'un autre côté, le grand-maître lui-même, Jacques de Molai, les premiers dignitaires de l'Ordre, et plus de six cents chevaliers, se reconnurent coupables. Il est vrai que plusieurs de ces chevaliers rétractèrent ensuite ces aveux; mais il n'en reste pas moins établi, d'après les pièces du procès, que l'Ordre lui-même avait grandement dégénéré de sa ferveur primitive, bien que tous les membres ne fussent pas criminels, et que leur culpabilité ne fût pas également grave dans tous les pays.

Cette enquête, ordonnée par Clément V, avait duré quatre années et s'était faite avec tout le soin possible. Le résultat était tout à fait défavorable aux Templiers. Il est vrai que la torture fut, suivant l'usage de tous les tribunaux de l'époque, employée en certains cas pour obtenir la vérité; toutefois il est certain que plusieurs membres de l'Ordre confessèrent leurs forfaits spontanément et en dehors même de toute menace de torture. Il est probable aussi que Philippe ne déployait un si grand zèle que par haine contre les Templiers; mais cela ne les justifie pas, ni ne prouve leur innocence. Que le roi de France ait procédé contre eux avec cruauté, injustement et d'une manière arbitraire, il faut lui en laisser la responsabilité; on ne peut reprocher

rien de semblable au Pape. Après un mûr examen, Clément trouve que l'Ordre des chevaliers du Temple est entaché et à jamais compromis aux yeux de l'univers catholique ; d'un autre côté, cet Ordre n'avait plus de raison d'être, depuis que la Palestine était sous la domination musulmane. Le Pape publie alors la bulle de suppression des Templiers (3 avril, 1312) ; et comme le procès avait été intenté aux individus, et non pas à l'Ordre, il ne le supprime que par voie de *règlement apostolique*, et non par voie de *sentence définitive.* Les biens de l'Ordre furent transférés non pas à Philippe-le-Bel, mais aux chevaliers de Rhodes pour les aider à repousser l'islamisme. Cette conduite du Pape me paraît très-sage et très-modérée. On s'est beaucoup apitoyé sur les Templiers ; on a prétendu qu'ils étaient innocents. Il est bien permis, sans doute, de flétrir la cruauté avec laquelle les traita le roi de France, mais j'approuve complètement leur suppression. Si le Pape n'eût pas aboli cet Ordre, ceux mêmes qui blâment sa conduite auraient été les premiers à lui reprocher d'avoir toléré de semblables abus.

LE PONTIFICAT DE JEAN XXII.

A Clément V succéda, à Avignon, le Pape Jean XXII (1316-1334), qu'on accuse d'avoir erré au sujet de la vision béatifique, et d'avoir contredit dans ses bulles la doctrine de Nicolas III. Examinons un peu ce qui en est.

On discutait alors dans les écoles théologiques la

question de savoir si les âmes saintes, ou purifiées dans le purgatoire, jouissent de la vision intuitive de Dieu, même avant le jugement dernier. Quelques docteurs soutenaient la négative, mais le plus grand nombre étaient pour l'affirmative. Dans un sermon prêché à Avignon, le jour de la Toussaint de l'an 1331, le Pape sembla enseigner que la vision de l'essence divine n'a lieu qu'après la résurrection générale. (1)

A cela, je réponds qu'il sera toujours absolument impossible à nos adversaires de démontrer que Jean XXII ait donné une définition quelconque sur ce sujet, ou qu'il ait soutenu cette doctrine comme une vérité incontestable. Ce Pape était passionné pour les discussions théologiques, et il lui arriva, un jour, d'exposer en présence des cardinaux et des évêques rassemblés dans son palais, les arguments qui militent en faveur de chaque opinion ; quelques-uns crurent découvrir dans ses paroles une prédilection pour le sentiment de ceux qui prétendaient que la vision béatifique n'a pas lieu aussitôt après la mort. Le général des Frères Mineurs, ayant soutenu ce sentiment en public à Paris, il en résulta une excitation extraordinaire.

Le Pape crut devoir écarter les soupçons, qui planaient sur lui, en écrivant au roi de France (18 novembre, 1333). Dans sa lettre, il protestait n'avoir rien défini, ni affirmé sur ce sujet, et représentait qu'il n'avait fait que produire, en faveur des deux

(1) *Raynald.*, ad an. 1335, n. 8.

opinions, les témoignages des Ecritures et des Pères, afin d'en faire jaillir la vérité. (1) Philippe convoqua alors en son château de Vincennes les évêques, les abbés et les docteurs en théologie, pour avoir leur sentiment sur la question controversée ; tous se déclarèrent en faveur de la vision intuitive immédiatement après la mort. Mais ils eurent le soin d'ajouter que, d'après des témoignages dignes de foi, tout ce que Sa Sainteté avait dit sur cette matière, Elle l'avait dit non pas sous forme d'assertion ou d'opinion particulière, mais seulement par manière de récit.

Dans un consistoire, tenu au commencement de l'année 1334, Jean XXII attesta lui-même que tout ce qu'il avait allégué dans cette controverse, il ne l'avait dit que par manière d'entretien, pour faire discuter la question plus sérieusement, mais non pas pour la définir.

Arrivé sur son lit de mort, le Pape fit sa profession de foi sur ce sujet, d'une manière très-explicite et très-orthodoxe. (2) Donc Jean XXII n'a rien défini et ne saurait être accusé d'erreur au sujet de la vision béatifique.

Ce même Pape eut une affaire très-importante à juger. Il s'agissait du vœu de pauvreté absolue, que l'on faisait dans l'Ordre de saint François. Cer-

(1) *Raynald.*, ad an. 1333.

(2) *Raynald.*, ad an. 1334. Voyez aussi *Berthier*, Hist. de l'Eglise gallicane, an. 1333-34 ; *Nat. Alex.*, Hist. eccl. saec. XIV, diss. II, etc. ; *Villani*, Hist., 19 ; *Pétrarque*, Epître IIe à Benoît XII, etc.

tains Frères Mineurs prétendaient qu'ils ne pouvaient pas même avoir la propriété de leurs aliments, et accusèrent les *Conventuels* de manquer au vœu de pauvreté, parce qu'ils conservaient chez eux les choses nécessaires à la vie. De là des discussions interminables, qui appelèrent l'attention des souverains Pontifes. Mais leurs louables efforts demeurèrent longtemps sans résultat.

Nicolas III, dans sa bulle *Exiit qui seminat* (1279), avait enseigné trois choses principales : 1° le domaine d'un bien peut être séparé de l'usage de fait. En conséquence ce Pape réservait au Saint-Siége le domaine des choses dont se servaient les Frères Mineurs ; 2° la pauvreté par laquelle on se trouve privé de tout domaine, est sainte et méritoire ; 3° Jésus-Christ l'a enseignée par ses paroles et son exemple. Il terminait sa bulle en déclarant que, s'il s'élève quelque doute en cette matière, on devra se pourvoir au tribunal du Saint-Siége, qui rendra sa décision, parce que seul il a le pouvoir de faire des lois à cet égard et de les interpréter.(1) Ce n'était donc pas une définition dogmatique qu'il donnait, mais bien plutôt un règlement disciplinaire concernant les biens temporels de l'Ordre Franciscain, règlement que les Papes pouvaient, suivant les circonstances, suspendre ou abroger.

La controverse passa par une nouvelle phase pendant le pontificat de Jean XXII. Michel Césène, général des Franciscains, surnommé le *Docteur in-*

(1) Voyez *Pagi*, Gesta Romanorum Pontificum.

vincible, et l'anglais Guillaume Occam, simple Frère Mineur, soutinrent, avec tout l'éclat de leur talent et le prestige de leur autorité, que Jésus-Christ et les Apôtres n'avaient jamais rien possédé, ni en particulier, ni en commun. Césène fit prévaloir cette opinion erronée au chapitre général des Frères Mineurs, tenu à Pérouse (1322). L'excitation fut à son comble ; l'intervention de l'autorité pontificale était devenue nécessaire, pour prévenir le schisme et l'hérésie.

Jean XXII voulut, avant de rendre une décision suprême, employer tous les moyens humains qui pouvaient éclairer la question en litige. Il fit rédiger des mémoires par les plus doctes théologiens des universités, et après une année d'attente, il publia sa bulle *Quum inter nonnullos*, [1] qui peut se résumer en trois points : 1° l'usage honnête d'une chose suppose un droit qui en est inséparable, et par conséquent l'usage de fait que Nicolas III distingue du domaine comprend le droit d'usage ; 2° de ce que les Frères Mineurs n'ont le domaine d'aucune chose, mais qu'il est réservé au Saint-Siége, il ne s'ensuit pas que cet Ordre est plus parfait que ceux dont les religieux ne possèdent qu'en commun ; puis le Pape déclare renoncer au domaine que Nicolas III avait revendiqué au Saint-Siége sur les biens des Frères Mineurs ; 3° Le Pape déclare erronée et hérétique la proposition que

[1] Il avait déjà promulgué sur le même sujet la bulle *Ad conditorem*, de même que plus tard il en publia une troisième *Quia quorumdam mentes*.

« Jésus-Christ et les Apôtres n'avaient rien possédé, ni en commun, ni en particulier, et qu'il n'avaient pas eu le droit d'aliéner les choses qu'ils possédaient.» Césène et Occam furent excommuniés et se retirèrent auprès de Louis de Bavière.

Quant à la première partie, il n'y a aucune contradiction, pas même apparente, entre la doctrine de Nicolas III et celle de Jean XXII. Egalement pour le second point, il n'y a aucune opposition ; Nicolas III considère la chose en soi et théoriquement ; Jean XXII examine le fait au point de vue historique. Quant à la troisième partie, il y a encore conformité de doctrine entre les deux Papes ; en effet, Jean XXII ne nie pas que Jésus-Christ ait, par son exemple et sa parole, enseigné la pauvreté qui consiste à ne pas avoir de propriété, mais il nie que Jésus-Christ et les Apôtres n'aient jamais rien possédé, ni en particulier, ni en commun, et n'aient jamais eu le droit d'aliéner ce qu'ils avaient. En cela, il n'y a encore rien de contraire à l'enseignement de Nicolas III.

Voilà à peu près tous les reproches qu'on fait aux Papes d'Avignon concernant la doctrine ; comme tous ceux que nous avons examinés précédemment, ils ne reposent sur aucune base solide.

GRAND SCHISME D'OCCIDENT.

Après une absence de plus de soixante-dix années, les Papes, grâce surtout à la puissante intervention de sainte Catherine de Sienne et de sainte Brigitte,

revinrent habiter Rome, devenue pendant ce temps la proie des factions des Guelfes et des Gibelins. Grégoire XI, dernier pontife d'Avignon, vint terminer sa carrière dans la Ville Eternelle.

C'est à sa mort, arrivée en 1378, que commence la triste et lamentable période de l'histoire, connue sous le nom de *grand schisme d'Occident*. Voici quelle fut l'origine de cette division si affligeante pour la chrétienté tout entière, et où l'on vit simultanément deux et même trois Papes qui se prétendaient légitimes, et qui siégeaient, les uns à Rome, d'autres à Avignon, d'autres ailleurs.

Le simple exposé des faits suffira pour éclaircir cette question, qui paraît si obscure à la plupart des personnes peu familiarisées avec les particularités de l'histoire.

Le décès de Grégroire XI nécessitait l'élection d'un nouveau Pape. Les Romains, persuadés que la dignité de chef de l'Eglise universelle est liée à celle d'évêque de Rome, voulaient absolument qu'on élût un romain ou un italien ; car, disaient-ils, si l'on choisit encore un français, il est à présumer qu'il ira se fixer à Avignon, et Rome sera de nouveau abandonnée, livrée à tous les envahisseurs, et ne sera bientôt plus qu'un monceau de ruines.

Les cardinaux entrèrent en conclave ; ils étaient au nombre de seize, dont onze français, quatre italiens et un espagnol. Il y avait encore sept autres cardinaux français, dont six étaient restés à Avignon, après le retour de Grégoire XI à Rome, et le septième était légat en Toscane. Le 8 avril, les Romains

se présentèrent à la fenêtre du conclave, firent entendre des clameurs un peu bruyantes et députèrent vers les cardinaux le magistrat qui était à leur tête. Celui-ci leur exposa le but de sa mission, en disant que le peuple ne voulait plus se contenter d'un Pape italien, mais qu'il exigeait un romain ; c'était vouloir restreindre la liberté du Sacré-Collége.

A cette nouvelle, le cardinal évêque de Limoges prit la parole, et, après avoir énuméré les qualités que devait posséder un souverain Pontife dans les circonstances difficiles où se trouvait l'Eglise, il ajouta qu'il ne les croyait réunies que dans une seule personne, l'archevêque de Bari, Barthélémi Prignani. Le Sacré-Collége fut unanime en sa faveur ; les italiens étaient satisfaits de ce choix, parce qu'il était de leur nation ; les français, parce que le nouvel élu leur était connu depuis longtemps et leur était très-sympathique. Prignani n'accepta cette dignité qu'avec une extrême répugnance, parce qu'il connaissait les difficultés qu'il aurait à vaincre.

Quand on annonça à la fenêtre du conclave, que l'archevêque de Bari avait été créé Pape, le peuple fut d'abord trompé sur le nom qu'on avait prononcé ; il crut que c'était le cardinal romain Tebaldeschi, vieillard infirme et goutteux, qui avait été élu. On le conduisit malgré lui en triomphe à la basilique Vaticane, et, en dépit de toutes ses protestations, on lui baisait les mains et les pieds, comme on a coutume de le faire pour un nouveau Pape. Il parvint enfin à désabuser le peuple, qui se précipita vers le conclave ; la fureur et l'excitation

étaient à leur comble. Les cardinaux ne modifièrent cependant pas leur choix ; ils maintinrent leur élection, malgré l'orage qui allait grossissant. Les uns se réfugièrent dans le château Saint-Ange, d'autres, dans leurs palais, ou hors de la ville. Enfin, des personnages influents parvinrent à calmer la sédition, et le 18 du même mois, qui était le jour de Pâques, l'archevêque de Bari fut couronné solennellement dans la basilique Vaticane; il prit le nom d'Urbain VI. De là, il se rendit à cheval à Saint-Jean-de-Latran, pour prendre possession de l'archibasilique patriarcale.

Ce tumulte populaire, joint à la trop grande sévérité du nouveau Pape envers les cardinaux pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique, fut la première origine ou l'occasion du schisme qui allait éclater.

Les cardinaux, accoutumés au gouvernement paternel de Grégoire XI, furent extrêmement surpris et froissés de la manière rigide avec laquelle Urbain VI les traitait. Le mécontentement devint général et se traduisit sous la forme d'une conspiration. Sous prétexte de fuir les chaleurs de l'été, ils demandèrent et obtinrent de se rendre à Anagni ; ils étaient au nombre de treize, dont douze français et un espagnol. Ils déclarèrent que l'élection d'Urbain VI avait été faite sous l'empire de la crainte, et que, par conséquent, il n'était pas Pontife légitime. Ils élurent, pour lui succéder (août, 1378), le cardinal de Genève, Robert, qui prit le nom de Clément XII, et fixa sa résidence à Avignon. C'était le com-

mencement d'un schisme déplorable qui devait affliger l'Eglise pendant quarante ans. Tous deux travaillèrent à accroître et à consolider leur parti ; tous deux écrivirent des encycliques à toutes les Eglises, et créèrent des cardinaux. Clément VII eut pour lui les rois de France, d'Aragon et de Sicile ; les autres princes demeurèrent dans l'obédience d'Urbain VI.

La difficulté de connaître quels furent, pendant cette période, les Papes et les antipapes, se réduit à la question de savoir si Urbain VI fut élu librement et d'après les règles canoniques, et par conséquent s'il était vraiment Pape.

La réponse est maintenant facile. Urbain VI était certainement évêque de Rome et chef légitime de l'Eglise. En effet, comment les cardinaux pouvaient-ils prétexter le défaut de liberté et l'influence de la crainte, au moment de l'élection, lorsqu'il est évident pour tout le monde qu'ils élurent un napolitain, malgré toutes les clameurs du peuple qui voulait avoir un romain ? Evidemment ils agissaient en toute liberté, et lorsque le peuple vint leur faire des menaces, ils demeurèrent fermes, et répondirent au magistrat de la ville qu'ils auraient pour but la plus grande gloire de Dieu, l'utilité de l'Eglise et le salut du peuple chrétien. Quant à élire un simple archevêque et non pas un cardinal, il semble qu'ils auraient dû choisir un évêque romain pour contenter le peuple ; mais non, ils faisaient acte d'indépendance, en choisissant celui qu'ils voulaient.

Même avant le conclave et aux funérailles de Grégoire XI, les cardinaux parlaient de l'archevêque de Bari, comme étant le plus digne de succéder sur le trône pontifical ; c'était aussi l'opinion bien arrêtée et formellement exprimée de ceux qui devinrent ensuite antipapes sous les noms de Clément VII et de Benoît XIII. Les actes du conclave nous prouvent également que le Sacré-Collége procéda à cette élection avec le calme le plus parfait, avec la plus grande tranquillité d'âme.

Une fois l'élection terminée, les cardinaux différèrent un peu d'en faire connaître le résultat au peuple, convaincus qu'ils étaient que ce choix ne lui agréerait pas ; ce n'était donc ni la crainte, ni le désir de plaire aux Romains qui leur avait fait porter les yeux sur l'archevêque de Bari. Pourquoi prirent-ils la fuite en face de l'émeute, et pourquoi cette émeute, si, par crainte, ils avaient abondé dans le sens du peuple ? Pourquoi manifestèrent-ils une joie extraordinaire de voir la paix rétablie dans Rome ? Pourquoi s'empressèrent-ils d'assister à son couronnement le jour de Pâques et de lui rendre en public et en particulier les honneurs qui ne sont dûs qu'à un souverain Pontife ? Ils ne firent entendre aucune protestation, pendant les trois mois qui s'écoulèrent entre le couronnement d'Urbain VI et l'élection de Clément VII ; au contraire, ils se firent eux-mêmes les échos du mensonge, en notifiant à la chrétienté son élection comme légitime. Rien ne les y forçait alors, de même que rien ne les avait obligés de le supplier d'accepter le pontificat, de lui prêter

serment de fidélité, de solliciter auprès de lui des grâces particulières, de recevoir la sainte communion de sa main ; rien ne les avait contraints d'écrire aux cardinaux demeurés à Avignon, pour leur apprendre qu'ils avaient élu librement et à l'unanimité Urbain VI, et qu'ils en attendaient un grand bien pour l'Eglise. En outre, le nouvel élu agit sans réclamations comme Pape ; les lettres de la Sacrée Pénitencerie s'expédiaient en son nom ; on faisait mention de lui au canon de la messe ; personne, en un mot, n'entretenait alors le moindre doute sur la légitimité de son élection. D'où je conclus qu'Urbain VI était certainement Pape, ainsi que ses successeurs Boniface IX (1389-1404), Innocent VII (1404-1406), Grégoire XII (1406-1417) et Martin V, et que, par conséquent, Clément VII était antipape, ainsi que son successeur Pierre de Lune ou Benoît XIII (1394-1424).

Tous les bons catholiques gémissaient de voir la dissension se perpétuer dans l'Eglise. Sainte Catherine de Sienne, l'héroïne de son siècle, jeune vierge d'une trentaine d'années, employait tous les moyens que lui suggéraient sa piété et sa grande âme, pour étouffer le feu de la discorde. Elle écrivait de nombreuses lettres et à Urbain VI, pour l'engager à unir à la justice une grande mansuétude, et aux cardinaux, pour les prier de se soumettre à ce Pape, et aux princes, pour les déterminer à extirper le schisme. Son influence était considérable dans les cours séculières et sur l'esprit des Pontifes.

Elle était secondée dignement par une autre Catherine, fille de sainte Brigitte. Impossible de peindre leur sollicitude extrême pour le rétablissement de la concorde.

Saint Vincent Ferrier, illustre apôtre de l'Europe à cette époque, travaillait beaucoup dans le même sens. La confusion générale que ce schisme avait produite dans les esprits, le fit d'abord adhérer à l'antipape Benoît XIII ; mais il s'aperçut ensuite que la légitimité de son élection était contestable, et il lui conseilla charitablement, mais en vain, de renoncer aux honneurs de la dignité pontificale.

Plusieurs princes, cardinaux, évêques et fidèles des deux partis, exprimèrent le désir qu'ils avaient de voir la question réglée par un concile général, et jurèrent de reconnaître celui qu'élirait ce concile. Toutes les universités et surtout celle de Paris, ainsi que le roi de France, voulaient que les deux Papes abdiquassent ; mais Benoît XIII, excessivement opiniâtre, ne cessait de mettre des entraves, et ne consentait à résigner que lorsque Grégoire XII lui en aurait donné l'exemple.

Toutes les tentatives de conciliation étaient donc venues se briser contre le mauvais vouloir de Pierre de Lune. On eut recours à un concile que les cardinaux convoquèrent à Pise (1409), malgré toutes les protestations de Benoît XIII et de Grégoire XII. Ce concile les déposa tous deux, et élut à leur place Alexandre V, de sorte que l'Eglise se vit avec trois prétendants à la Papauté, au lieu de deux qu'il y

avait eu auparavant. On avait voulu remédier au mal et l'on n'avait fait que l'accroître.

Cette assemblée de Pise ne pouvait pas avoir l'autorité d'un concile général, et n'est ordinairement considérée que comme un effort de la chrétienté, pour rétablir dans l'Eglise l'unité *de fait*, comme on la reconnaissait *de droit*. Le but qu'on s'y proposait était certainement noble et pur; malheureusement la convocation n'avait pas été faite par l'autorité compétente, par le Pape; il n'y avait pas de légats pontificaux, et beaucoup d'évêques refusèrent, pour cette raison, d'y assister. C'était une assemblée acéphale, irrégulière, et dont les actes ne reçurent d'autre sanction que celle d'Alexandre V. Or l'autorité de ce troisième Pape était pour le moins aussi douteuse que celle de l'assemblée qui l'avait élu. Donc, bien que le concile de Pise fût la réunion d'efforts généreux pour le plus grand bien de l'Eglise, il n'eut pas pourtant le pouvoir de réprimer le terrible incendie, qui exerçait tant de ravages, depuis trente ans, et il n'a jamais joui d'une autorité incontestable dans l'Eglise. (1)

Le nouveau Pape ne régna qu'une année; il mourut en 1410, et eut pour successeur le cardinal Balthasar Cossa, napolitain, qui prit le nom de Jean XXIII. Il est difficile de concevoir l'extrême confusion qui régnait à cette époque; les uns se soumettaient, et avec raison, à Grégoire XII, légitime successeur d'Urbain VI, d'autres, à Benoît XIII, d'autres, enfin, à Jean XXIII.

(1) *Palma*, Praelect. hist. eccl., t. III, p. 49.

Ce dernier, après avoir fait son entrée dans Rome, en partit bientôt pour se rendre à Constance et y présider un grand concile; la chrétienté tout entière allait tenter un suprême effort pour rétablir l'unité si ardemment désirée et réaliser les paroles de Jésus-Christ: «Il n'y aura qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur.» Non-seulement les évêques, mais encore grand nombre de laïques, les ambassadeurs des princes, et plus de dix-huit mille ecclésiastiques, se trouvèrent à cette assemblée. Contrairement aux usages ordinaires, les suffrages se donnèrent par nations, lesquelles avaient, chacune, leur président. Il y eut d'abord la nation anglaise, l'italienne, la française et l'allemande, quand on ne traita que de la cause de Jean XXIII et de Grégoire XII; on y ajouta la nation espagnole dans le procès de Benoît XIII. Beaucoup d'évêques et de cardinaux réclamèrent contre cette manière de procéder puisque les évêques seuls sont juges dans les conciles; mais on passa outre.

L'autorité de cette assemblée était encore douteuse comme celle du pontife qui l'avait convoquée. Jean XXIII présida la première session, et dans la seconde, à la demande du concile, il promit par serment de renoncer à sa dignité, si ses concurrents abdiquaient, ou encore si la paix de l'Eglise l'exigeait.

Il se repentit bientôt de cette généreuse promesse, et de peur d'être forcé de la mettre à exécution, il prit la fuite, et se retira à Schaffouse, sous la protection de Frédéric, duc d'Autriche.

Le concile le cita à son tribunal; il refusa de com-

paraître, fut accusé de plusieurs crimes, privé de toute administration spirituelle et temporelle de la Papauté, et enfin déposé comme fauteur du schisme. Jean XXIII acquiesça à la sentence portée contre lui par le concile et remit les insignes du pontificat. Il fallait obtenir l'abdication volontaire des deux autres ; ce n'était pas chose facile. On commença par faire un décret qui prohibait l'élévation de Grégoire et de Benoît à la dignité de chef de l'Eglise.

Dans la XIVe session, Grégoire XII, par l'entremise de son légat, commença par convoquer le concile, qu'il ne regardait pas auparavant comme légitime, et abdiqua librement entre les mains de l'empereur Sigismond.

Quant à l'antipape Benoît XIII, il fut dès lors abandonné de tout le monde, même des Espagnols ; malgré toutes ses promesses, il persista opiniâtrément à se maintenir dans sa dignité. On lui rappela qu'il s'était engagé à abdiquer, si les autres le faisaient et si le bien de l'Eglise l'exigeait ; on l'informa que ces deux conditions étaient remplies : tout fut inutile. Il est de ces hommes qui ne reculent jamais, lors même qu'on leur montre clairement qu'ils ont tort ; ils sacrifieraient l'unité de l'Eglise et la tranquillité de l'univers, plutôt que d'abandonner une idée qu'ils chérissent, ou un projet qu'ils ont formé. Benoît XIII était de ce nombre ; la tenacité aveugle faisait le fond de son caractère. Aussi les ambassades qu'on lui envoya demeurèrent-elles sans aucun résultat. Le concile déclara que, vu ses serments antérieurs relativement à son abdication,

il se trouvait par là même privé de sa dignité. La mort le surprit dans le schisme, en 1424, à l'âge avancé de quatre-vingt-dix ans, et après trente années d'un pontificat plus que douteux.

Après cette triple abdication ou déposition légitime, le concile élut, dans sa session XLIe, le cardinal Othon Colonna, qui prit le nom de Martin V.

Ce choix fut accueilli avec un enthousiasme universel; la paix était rendue à l'Eglise, après quarante ans de troubles sans antécédents dans l'histoire.

Le nouveau Pontife présida les dernières sessions du concile et ratifia tout ce qui y avait été décrété *conciliairement* dans les matières de foi.

Maintenant que nous connaissons les principaux faits de ce triste drame, nous pouvons résoudre quelques objections que nous proposent les ennemis de l'Eglise.

Ils prétendent, en premier lieu, que l'unité dont se vante tant l'Eglise catholique, fut rompue à cette époque. Quelques-uns vont même jusqu'à assimiler les diverses obédiences des trois Papes simultanés aux trois principales Eglises chrétiennes qui dominent sur la surface du globe : l'Eglise romaine, l'Eglise anglicane et l'Eglise gréco-russe.

La réponse est courte et facile. Cette scission, à laquelle on a donné improprement le nom de *schisme*, ne détruisit pas l'unité formelle de l'Eglise. En effet, personne ne pensait que l'Eglise pût avoir simultanément deux ou trois chefs légitimes, et que

chacun d'eux eût le droit de commander à une partie de la chrétienté ; au contraire, tous étaient péniblement affectés de cet état de choses, parce que tous étaient convaincus qu'il ne pouvait y avoir en même temps qu'un seul Pape, qu'un seul pasteur, à la tête du troupeau de Jésus-Christ.

Au milieu de cette confusion générale, on ne savait où trouver le vrai successeur du Prince des Apôtres. Des personnages éminents par leur science et leur piété différaient d'avis sur ce sujet ; les uns se soumettaient aux Papes de Rome, d'autres, à Benoît XIII d'Avignon, d'autres, enfin, à l'élu du concile de Pise ou à son successeur Jean XXIII. Il y avait bien schisme matériel, provenant de l'ignorance invincible, dans laquelle on se trouvait alors, sur le sujet en qui devaient résider les divines prérogatives de la primauté de Pierre, mais il n'y eut jamais schisme formel, parce qu'il n'y eut jamais refus d'obéir à l'autorité légitimement constituée et reconnue comme telle. Dans tous les camps, le dogme de l'unité de chef suprême de l'Eglise était regardé comme inviolable, et en cela ils différaient essentiellement des hérétiques modernes, qui admettent autant de chefs que d'églises et même autant que d'individus. Il n'y a peut-être pas d'époque dans l'histoire de l'Eglise, où l'unité de droit ait été plus manifeste ; c'est cette unité que tous les adversaires du catholicisme rejettent opiniâtrement, que les membres de l'Eglise Romaine ne sacrifieront jamais, et qui mettra toujours une barrière infranchissable entre les sectes dissidentes et l'Eglise catholique.

LA IVe ET LA Ve SESSION DU CONCILE DE CONSTANCE.

Le gallicanisme a constamment considéré comme l'un de ses plus solides arguments les décrets rendus dans la quatrième et la cinquième session du concile de Constance, et par lesquels se trouvait sanctionnée la thèse, que le Pape est inférieur au concile général.

Mais cette conclusion est inadmissible, et voici pourquoi : les décrets d'un concile n'ont de force et ne font autorité que lorsqu'ils ont été confirmés par le Pontife Romain, et en la manière dont il les a approuvés. Or Martin V n'a confirmé le concile de Constance que pour ce que l'on y avait décrété *conciliairement dans les matières de foi.* (1) Il est donc bien évident que ce Pape n'approuvait pas tout sans restriction.

Maintenant, peut-on dire que les décrets ci-dessus mentionnés furent adoptés *conciliairement* à Constance ? Certainement non. En effet, 1o le concile qui avait été convoqué par Jean XXIII, Pape douteux, n'avait pas encore pu réunir, à l'époque de ces deux sessions, les obédiences de Grégoire XII et de Benoît XIII : bien plus, ces deux Pontifes protestaient énergiquement contre cette assemblée.

2o Il ne fut présidé, pendant ces sessions, par aucun des prétendants à la Papauté ; Jean XXIII avait déjà pris la fuite et s'était retiré à Schaffouse.

3o Les quatre nations s'étaient entendues pour

(1) Labbe, t. XII, p. 1 ; Mansi, t. XXVII, p. 52) ; t XXVIII, p. 1.

publier un décret qui établirait l'autorité du concile sur le Pape ; les cardinaux et plusieurs évêques s'élevèrent contre ce projet, comme restreignant les droits du souverain Pontife. Le cardinal florentin Zarabella, chargé de lire ce décret dans la quatrième session, omit à dessein les mots qui concernaient le pouvoir du concile sur le Pape *dans les matières de foi et la réforme de l'Eglise dans son chef et dans ses membres*. Ce procédé excita l'indignation de plusieurs Pères du concile, qui exigèrent que le tout fût lu dans la session suivante. Les cardinaux décidèrent d'abord de ne pas y assister ; mais de crainte que le peuple n'en fût scandalisé et que l'assemblée ne fût dissoute, ils résolurent de s'y rendre, après avoir protesté à l'avance et secrètement contre ce décret.

4° Dans les questions de cette importance, les conciles ont toujours la coutume de ne procéder qu'après un mûr examen de l'Ecriture et de la tradition. Dans le cas actuel, toutes les règles de la prudence furent mises de côté, et cette mesure si grave n'obtint l'adhésion que d'une partie de l'obédience de Jean XXIII.

5° Contrairement au droit et à tous les usages reçus, ce ne furent pas les évêques seuls qui donnèrent leurs suffrages, mais encore les clercs inférieurs et même des laïques mariés.

De toutes ces raisons je conclus que ces décrets ne furent pas rendus *conciliairement*, et que, par conséquent, ils ne se trouvent pas compris dans la confirmation donnée par Martin V au concile de

Constance. La vérité de cette conclusion devient d'autant plus évidente que, vers la fin du concile, le souverain Pontife défendit aux Polonais d'en appeler du Pape au concile général, défense qui contredisait manifestement les décrets en question, puisqu'il est toujours permis d'en appeler d'un tribunal inférieur à un tribunal supérieur.

Il n'est pas inutile de remarquer aussi que ces décrets, considérés en eux-mêmes, ne s'étendaient qu'aux Papes douteux et au cas de schisme. En effet, ils énoncent toujours clairement qu'il s'agit *d'extirper le schisme et de procurer plus facilement et plus sûrement l'union ;* le but qu'ils se proposaient en cela, c'était donc uniquement de rétablir la paix et l'unité.

La plupart des historiens s'accordent maintenant à dire que les *matières de foi*, dont parle Martin V dans sa bulle de confirmation du concile, se rapportent aux erreurs de Wicleff, de Jean, Huss et de Jérôme de Prague, qui y furent condamnées.

Il n'y a donc rien dans ces décrets qui puisse causer tant de joie aux partisans des doctrines gallicanes, (1) puisque ce concile ne peut leur fournir aucun argument inattaquable. Les théologiens romains ont depuis longtemps démoli cet édifice qui ne reposait que sur une base ruineuse.(2)

(1) *Noël Alexandre*, Hist. eccl., Diss. IV, in saec. XV ; *De la Luzerne*, Défense de la déclaration du clergé de France, p. III, c. 20, etc.

(2) *Bellarm.*, Controv. l. II de concil., c. 19 ; *Schelstrate*, Acta concilii Constantiensis ; Tractatus de sensu et auctorit.

GALILÉE.

J'aurais aimé, Messieurs, à vous exposer clairement tout le fameux procès de Galilée.(1) Mais le temps me fait défaut; peut-être pourrai-je traiter cette question plus tard. Qu'il me suffise de dire actuellement, pour le but que je me propose dans ces leçons, que l'infaillibilité des Papes n'a rien à faire avec ce procès, et ne se trouve pas compromise par la rétractation que Galilée dut faire de ses opinions.

Non-seulement il n'y eut pas l'ombre d'une définition pontificale, mais même dans tout le décret des cardinaux du Saint-Office, ainsi que dans la formule d'abjuration, le nom du Pape ne s'y trouve pas une seule fois ; on n'y fait même aucune allusion, ni directe ni indirecte. Cependant comme, à cette époque, la question n'était pas suffisamment élucidée, et que la vérité de notre système astronomique n'était pas encore bien établie, on en concluait qu'il n'y avait pas de raison suffisante pour interpréter les Saintes Ecritures dans un autre sens que dans le sens littéral.

Les plus savants physiciens et astronomes de ce temps, c'est-à-dire, du commencement du dix-septième siècle, étaient d'avis que l'opinion de Galilée

decret. Constant. concil., sess. IV-V ; *Card. Orsi*, De R. Pont. in synodos œcum. et earum canones auctoritate ; *Muzzarelli*, De auctorit. R. Pont., t. II, c. 17 ; *Palma*, Praelectiones hist. eccl., t. IV, p. 1, c. 4.

(1) Galilée naquit à Pise, le 18 février, 1564, comparut devant l'Inquisition à Rome, en 1616 et en 1633, et mourut le 8 janvier, 1642. Il est absolument faux que le grand astronome ait langui plusieurs mois en prison, et ait été maltraité.

était en opposition avec les Livres Saints. Il appartenait donc au Saint-Office, chargé de veiller à la pureté de la doctrine, de voir à ce que l'interprétation de l'Ecriture ne souffrît aucun détriment, par des hypothèses qui ne paraissaient pas encore vraisemblables. Plusieurs théologiens n'hésitaient pas à affirmer que, du moment qu'on apporterait des preuves convaincantes en faveur du système de Galilée sur la mobilité de la terre et l'immobilité du soleil, l'Eglise interpréterait de suite dans le sens figuré et impropre les passages de l'Ecriture, qui semblaient établir la rotation du soleil autour de la terre.

Jamais personne ne songea alors à examiner la doctrine au point de vue d'une *définition ;* on voulait simplement empêcher la diffusion d'une interprétation, *peut-être erronée*, des Saintes Ecritures. Un siècle s'était écoulé depuis l'apparition de Luther et autres réformateurs ; l'expérience n'avait que trop démontré combien de sectes disparates peuvent naître de la libre interprétation de la Bible laissée à chaque individu.

Le Saint-Office voulut épargner de semblables malheurs dans le cas actuel ; il y eut dans cette affaire une grande prudence, qu'on devrait savoir apprécier en une matière aussi grave que la doctrine révélée. (1) Supposons qu'il ait erré, cela prouverait tout au plus que les hommes les plus doctes et les plus réfléchis peuvent se tromper malgré toute leur sagesse, et que, par conséquent, l'as-

(1) Bouix, De Papa, t. II, p. 483.

sistance seule du Saint-Esprit a pu préserver les Papes de tout enseignement erroné, pendant une période de plus de dix-huit siècles.

Ainsi donc les Papes n'ont rien défini en cette matière; ils n'ont jamais signé un décret. La conclusion évidente à tirer de là, c'est que leur infaillibilité n'est nullement en question. (1)

CLÉMENT XIV, PIE VII ET LES JÉSUITES.

« Clément XIV, dit-on, supprima l'Ordre des Jésuites; Pie VII le rétablit. Donc l'un des deux a dû se tromper, et par conséquent n'était pas infaillible. »

Raisonnement absurde! comme si la suppression d'un Ordre religieux équivalait à une définition de dogme ou de morale!

Voici dans quelles circonstances eut lieu l'abolition. Les Jésuites s'étaient distingués de tout temps par leur zèle à répandre le christianisme, par leurs succès dans l'enseignement et dans la prédication, par leur science, par leur soumission au souverain Pontife, ce qui les faisait appeler les *Janissaires* du Pape. Les incrédules et les impies du siècle dernier, qui avaient juré de détruire la religion chré-

(1) *Franzelin,* De divina traditione et scriptura, p. 118 ; *J. B. Riccioli,* Almagesto novo, P. II, l. IX., sect. 4, c. 40, p. 496, etc. *Marino Marini,* Galileo e l'Inquisizione, Roma, 1850. La vérité sur le procès de Galilée (Mélanges scientifiques, etc., de *M. Biot,* Paris, 1858, t. III. p. 1, etc.) ; *Henri de l'Epinois,* Galilée, son procès, sa condamnation, Paris, 1867. Revue des sciences ecclésiastiques, 2e série, t. III, p. 105, etc. ; p. 217, etc. ; Revue catholique de Louvain, 1871-72.

tienne, se liguèrent contre eux, les dénoncèrent aux souverains de France, de Portugal et d'Espagne, comme coupables de tous les forfaits, et les engagèrent à réclamer auprès du Pape la suppression de la Compagnie.

Clément XIII opposa à toutes les instances un refus énergique et digne de tout éloge. Mais on ne manqua pas d'user de représailles; sans aucune forme de procès, on arracha des milliers de ces bons religieux à leurs demeures et à leurs travaux, et on les jeta sur la côte de l'Etat Pontifical. Le Pape résista même à une invasion à main armée de son territoire, et mourut par suite des chagrins qu'il éprouva.

Son successeur, Clément XIV (1769-1775), essaya, lui aussi, de conjurer la tempête, de calmer les princes; il temporisa un peu. Mais, forcé par les ministres impies des cours étrangères, qui exigeaient impérieusement l'abolition de la Compagnie, dépouillé d'une partie de ses états, menacé d'un schisme, entravé par les souverains dans l'exercice de son pouvoir spirituel, il jugea que ce serait un moindre mal de consentir à supprimer la Compagnie, que de continuer et d'empirer peut-être l'état actuel des choses (1773). Il agissait comme le pilote qui, ballotté par la tempête, jette à la mer des marchandises de grande valeur, plutôt que d'exposer sa vie et celle des passagers. Il avait le pouvoir d'agir ainsi ; il ne nous appartient pas de blâmer ce qu'il crut opportun de faire dans les circonstances pénibles où il se trouvait.

Remarquons toutefois qu'il ne les déclara pas coupables ; il les avait même comblés d'éloges peu auparavant ; cet acte auquel il fut contraint malgré lui, lui coûta des chagrins qui l'accompagnèrent jusqu'au tombeau. Son but qui avait été d'éloigner de l'Eglise des maux plus graves, était excellent, mais il s'était privé d'une sainte, noble et vaillante milice, destinée à combattre pour l'Eglise dans les mauvais jours.

Pie VII, encouragé par les demandes unanimes de l'univers catholique, décréta le rétablissement de la Compagnie dans tout le monde (1814). Il n'y avait plus les mêmes obstacles, ni les mêmes haines ; il pensa qu'il serait très-utile de donner à la barque de Pierre, agitée par la tempête révolutionnaire, ces courageux et habiles rameurs. Il le fit et fit bien. En tout cela, il n'y a rien qui puisse atteindre de loin ou de près l'infaillibilité pontificale.

LES PAPES ET LA BIBLE.

Le *Morning Chronicle* de Québec, dans son numéro du 15 février, 1872, donnait à ses lecteurs un compte-rendu de l'assemblée des membres et amis de la Société Biblique, tenue à Québec le soir précédent. Bon nombre de révérends orateurs félicitèrent la Société des beaux succès réalisés par le colportage des Bibles, exaltèrent les progrès du protestantisme à Rome même, sous les yeux du Pape, et proclamèrent l'exactitude de leur version de la Bible. L'un d'eux alla jusqu'à se déclarer satisfait de ce

que feu Mgr. Baillargeon, Archevêque de Québec, avait traduit la Bible et en avait recommandé la lecture à ses ouailles ; il eût aimé à lui serrer la main en signe de sa joie profonde. Une objection sembla demeurer insoluble à la savante assemblée, c'est que les prêtres catholiques puissent s'opposer à la diffusion de la parole de Dieu.

Cette accusation est portée ici contre les prêtres ; d'autres la dirigent contre les Papes. C'est ainsi qu'on prétend que Jean XXIII, Clément IX, Clément XI, Benoit XIV, Léon XII, Pie VIII et Grégoire XVI ont condamné la traduction de la Bible en langue vulgaire, et en ont sévèrement interdit la lecture aux fidèles. Voyons ce qui en est.

Quiconque croit que la Bible est un livre qui a Dieu pour auteur, une lettre de Dieu aux hommes (saint Augustin), comprend le danger qu'il peut y avoir à ne pas en saisir le véritable sens ; c'est, en effet, de la Sainte Ecriture mal comprise que sont nées toutes les erreurs, toutes les sectes les plus monstrueuses. L'Eglise chargée par Jésus-Christ d'enseigner toutes les nations et de communiquer *oralement* la vérité révélée aux hommes, a le droit, et encore plus, le devoir de prendre les mesures nécessaires pour empêcher autant que possible toute fausse interprétation de la parole de Dieu.

C'est ce devoir impérieux qui a dicté aux Papes les *restrictions* apportées à la lecture des traductions de l'Ecriture en langue vulgaire, restrictions que les protestants ont décorées du nom de *défenses* de

lire la Bible. L'expression est inexacte ; car les Papes n'ont jamais prohibé d'une manière absolue et générale de lire les Saintes Ecritures ; la défense n'a porté que sur *certaines traductions* mal faites, et ne concernait que les personnes et les pays où cette lecture pouvait en réalité offrir quelque danger.

Comme les agents des sociétés bibliques colportaient de nos jours une multitude de Bibles falsifiées, dont la propagation couvrait un actif commerce de petits traités pleins d'hérésies et de fiel contre l'Eglise, le Saint-Siége a, pour cette raison, fait de nouvelles défenses, dont le but était clairement exprimé. Les protestants ont pris de là occasion de blâmer l'Eglise et les Papes, de leur reprocher leur pusillanimité et de s'apitoyer sur les malheureux catholiques qui ne peuvent pas lire la parole de Dieu.

Cependant la conduite l'Eglise est très-prudente et très-sage. Personne n'ignore que grand nombre de passages de l'Ecriture sont fort obscurs, incompréhensibles à la plupart des lecteurs ; beaucoup d'autres sont susceptibles d'interprétations diverses et certainement fausses. Je n'en veux d'autre preuve que les innombrables sectes qui fourmillent depuis la Réforme, qui s'appuient toutes sur la Bible, et dont la plupart doivent certainement en avoir travesti le sens, à moins qu'on ne veuille bien admettre que Dieu a révélé le vrai et le faux, le oui et le non ; ce qui est impie et absurde.

Il était donc du devoir de l'Eglise de veiller à ce que ce livre divin ne fût pas altéré, à ce que le

véritable sens n'en fût pas méconnu : de là les sages restrictions qu'elle a mises à la lecture de la Bible. Elle ne la regarde pas comme nécessaire au salut ; elle prétend qu'il n'y a pas que la lecture des Saintes Ecritures qui mène à la vérité ; autrement, ceux qui ne savent pas lire, ne pourraient être sauvés ; elle sait aussi que l'enseignement oral est le moyen choisi par Jésus-Christ, pour propager et conserver la vérité révélée, et c'est pour cela que la prédication se fait si souvent chez les catholiques, et en langue vulgaire.

L'Eglise et ses chefs ne se sont jamais montrés ennemis de la Bible : preuve, les innombrables traductions qui en ont été faites à toutes les époques ; preuve, les savants et nombreux travaux, les annotations précieuses qu'y ont jointes les érudits catholiques, et qui en rendent le sens facile à saisir, en même temps qu'elles éloignent tout danger. C'est ainsi que l'unité et l'intégrité de doctrine, voulues par Jésus-Christ lui-même, se conservent chez les catholiques ; ils ne mettent pas l'autorité de l'Eglise au-dessus de celle de l'Ecriture, puisque toutes deux sont divines, mais ils croient que l'Eglise a reçu en dépôt toute la révélation, qu'elle en a le véritable sens, et que, même humainement parlant, il est plus sage de préférer l'interprétation que l'Eglise nous donne de la parole de Dieu, à l'interprétation que chacun de nous pourrait en donner.

Donc, en résumé, les Papes se sont contentés de protester contre les traductions infidèles de la Bible,

contre la nécessité pour les fidèles de lire la Bible, contre les sociétés bibliques ; mais ils ont permis les traductions légitimement autorisées par le Saint-Siége, ou publiées avec des annotations tirées des Pères de l'Eglise ou d'interprètes savants et catholiques. (1) Leur but certainement très-louable était de conserver intact le texte sacré, et d'éloigner des fidèles le danger de travestir le sens de ce livre que Dieu nous a donné.

LA CONDUITE PRIVÉE DES PAPES.

Les ennemis de l'Eglise catholique tirent leurs principales et leurs plus nombreuses objections contre l'infaillibilité pontificale des fautes personnelles reprochées à certains Papes.

Il y a d'abord une réponse générale à donner à cette difficulté ; elle convient à tous les cas, quel que soit le nom du Pape qui est en cause. C'est que l'infaillibilité n'a absolument rien à faire avec la conduite privée. Il est facile, en effet, de supposer que quelqu'un ne puisse enseigner l'erreur, bien qu'il puisse être un homme peu vertueux, ou même corrompu. Autre chose est d'être scandaleux, autre chose de promulguer une fausse doctrine. C'est pourtant cette distinction si élémentaire que certains écrivains ne savent ou ne veulent pas faire. Quand même on me dirait que tel Pape a été un monstre, coupable de tous les crimes, violateur de tous les commandements de Dieu et de l'Eglise,

(1) Grégoire XVI, Encyclique du 8 mars, 1845, *Inter praecipuas machinationes.*

cela ne ferait pas vaciller ma foi un seul instant. Pourquoi ? Parce que Jésus-Christ a restreint ses promesses à la prérogative de l'infaillibilité et n'a pas jugé à propos de les étendre à l'impeccabilité ; parce que le péché fait bien perdre, il est vrai, la grâce sanctifiante, mais ne prive pas de la juridiction, non plus que de la prérogative de ne pas errer. Je me contenterais alors de déplorer les vices personnels du Pontife, mais je me soumettrais de tout cœur à ses sentences doctrinales ; je vénèrerais ses enseignements et j'y donnerais l'adhésion humble et complète de ma foi. Puis je répèterais à mes interlocuteurs la belle réponse que fit Jésus-Christ dans un cas semblable : « Les scribes et les Pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse ; faites donc et pratiquez tout ce qu'ils vous disent, mais ne faites pas ce qu'ils font »

A cette réponse, j'en ajouterai une autre, qui ne me paraît pas moins vraie , c'est que l'on a énormément exagéré les fautes des Papes. Plus on a étudié leur histoire sans préjugés, et dans les documents contemporains, plus on s'est convaincu que la mauvaise foi seule avait pu ternir ainsi la réputation d'hommes parfois vraiment remarquables par leurs vertus et leurs belles qualités. Les préjugés qu'apportent certaines personnes à leurs études sur cette matière, leur font apercevoir tous les actes pontificaux sous un aspect sinistre ; leurs yeux sont malades ; ils ne peuvent voir que sous de fausses couleurs ; la moindre démarche, innocente en elle-même et à laquelle on ne ferait pas attention s'il

s'agissait d'un prince séculier, devient contre les Papes une source féconde de diatribes insensées, de noires accusations. Pour un héros ordinaire, on chercherait à amoindrir la portée d'un fait injurieux à sa mémoire ; s'agit-il d'un Pape, on hausse le ton, on force la note, on donne à une insignifiante peccadille les proportions d'un cas pendable.

Puisque sur douze Apôtres il y eut un traître, on ne doit pas s'étonner que, dans une si longue série de Pontifes, il y ait ici et là quelques taches qui trahissent la faiblesse humaine, mais qui font briller en même temps d'un plus vif éclat l'assistance que le Saint-Esprit a dû leur donner pour les préserver de toute erreur. «Royauté exemplaire, écrit l'illustre évêque de Nîmes, Mgr. Plantier (*Sur les grandeurs de la Papauté*), elle est debout depuis deux mille ans ; plus de deux cent cinquante fois sa couronne a changé de front, et, chose admirable autant que certaine, parmi ceux qui l'ont ainsi représentée, le niveau de la vertu plane habituellement au-dessus de tous les trônes qui les entourent ; très-souvent ils la font monter jusqu'à l'héroïsme de la sainteté, et c'est à peine si, à travers cette continuité de splendeur, vous surprendrez trois ou quatre noms dont on puisse ne pas vénérer la mémoire.»

BIENFAITS DE LA PAPAUTÉ.

Après avoir vengé les Papes des calomnies qu'on a mises à leur charge, surtout au point de vue de l'orthodoxie, il me resterait à faire voir les bienfaits

qu'a procurés au monde la Papauté. Le tableau serait sans aucun doute infiniment plus consolant, et ferait voir les Papes sous leur vrai jour. Il est bien plus désagréable d'avoir à justifier les hommes de certains reproches, que d'avoir à exalter leurs hauts faits, leurs vertus et les actes qui leur méritent l'éternelle reconnaissance de la postérité. J'ai accompli cette année la première partie de ma tâche ; c'est la plus pénible mais aussi la plus méritoire. Il me semble qu'il y a un devoir de justice plus strict et plus impérieux de disculper un Pape, ou un individu quelconque, d'accusations apocryphes, que de louer ses belles actions ; c'est pour cela que j'ai commencé par la partie polémique.

J'aurais un plaisir infini à remettre sous vos yeux les services inappréciables rendus au monde par la Papauté. Je vous la montrerais protégeant le clergé contre la servitude du pouvoir séculier, contre l'avilissement qui résulte d'une soumission trop aveugle au despotisme illimité des souverains ; je vous la ferais voir aux prises avec toutes les tyrannies, pour conserver aux peuples la somme de liberté qui leur est nécessaire, et traçant aux ecclésiastiques comme aux laïques, aux puissants comme aux faibles, les devoirs qu'ils ont à remplir dans la condition que leur a assignée la Providence. Vous auriez pu contempler la Papauté luttant énergiquement pour maintenir l'unité et l'indissolubilité du mariage, pour défendre la vraie liberté chrétienne, celle qui nous affranchit du péché, pour séparer l'ivraie de l'erreur du bon grain de la doctrine révélée, pour

repousser les monstrueuses théories qui n'ont cessé de menacer la société tout entière, pour empêcher le monde de se dépouiller de ses croyances et de courir au scepticisme religieux. Les Papes ont toujours été à la tête des grandes œuvres ; ils ont encouragé plus que tous les autres princes les lettres, les sciences, et les beaux-arts ; Rome, avec la splendeur de ses monuments, en rendra un éternel témoignage ; tout ce qu'il y a de noble et d'honnête dans les sphères de la pensée, a ressenti l'effet de leur puissante impulsion.

Après tant de services rendus à la société, il semble que tous les cœurs devraient chérir et bénir la divine institution du souverain pontificat. La gratitude la plus profonde devrait se traduire en actes de respect et de soumission filiale. Mais l'âme humaine révèle parfois de bien tristes côtés ; elle méconnaît, elle rejette ce qu'elle devrait aimer et vénérer, pour courir à sa ruine. Ce sont souvent ceux qui ont été le plus comblés de bienfaits de la part de la Papauté qui lui causent le plus de chagrins, qui s'insurgent contre elle et cherchent à la détruire. Ils ressemblent à ces enfants qui, dans un temps d'orage, s'estiment très-heureux de trouver un abri sous le feuillage touffu et les larges rameaux d'un chêne antique ; mais à peine le soleil a-t-il dissipé les nuages, à peine le ciel a-t-il fermé ses cataractes, que ces ingrats, oublieux du service et de la protection qu'ils viennent d'en recevoir, sans même considérer ce qu'ils peuvent encore en attendre en pa-

reilles circonstances, s'acharnent contre ce roi de la forêt qui les a si bien servis, et se hâtent d'en détruire les rameaux verdoyants.

PIE IX.

Messieurs, n'imitons pas leur ingratitude ; prouvons par nos actes l'affection et la reconnaissance dont nos cœurs sont pénétrés pour l'Eglise et ses augustes chefs. L'immortel Pie IX a peut-être plus que tout autre combattu les doctrines antisociales, refoulé les prétendus droits de l'erreur et de la fausse liberté, élevé la voix pour protéger les princes injustement bannis par la Révolution et pour protester contre la tyrannie religieuse qu'avaient à subir certains peuples. Personne plus que lui n'a travaillé à la diffusion du catholicisme, à la gloire de la religion, au rétablissement de la hiérarchie, à la revendication des droits de la raison outragée et de la foi qu'on voulait anéantir. Personne n'a su mieux que lui consoler l'infortune, accueillir l'exilé, encourager dans les sentiers du vrai et du bien. Pour toute récompense on l'a privé de ses états; on l'a réduit à la pauvreté et aux étroites limites du Vatican ; maintenant on chasse de Rome ceux qui avaient toujours été sa consolation et le ferme appui de l'Eglise. Après toutes ces douloureuses épreuves, il ne lui reste plus qu'à s'écrier comme son divin Maître : *Consummatum est* ! Oui tout est consommé ; mais c'est pour l'éternelle opprobre de ses ennemis et pour la gloire de Pie IX et de ses défenseurs.

Oui, tout est consommé ! l'iniquité, l'injustice et le mal ne peuvent guère connaître d'abîmes plus insondables. Mais le jour du triomphe arrivera bientôt, et la main de Dieu n'apparaîtra que plus visible à tous les regards ; ce sera le souffle divin qui dispersera la paille légère de l'impiété, destinée au feu éternel, qui chassera les nuages de l'erreur et qui manifestera au monde étonné la force invincible que Jésus-Christ a communiquée aux chefs de son Eglise. Alors brillera d'un vif éclat la vérité des promesses de notre divin Sauveur : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ! »



TABLE ANALYTIQUE.

—

Troisième Leçon.

LES PAPES SAINT CALLIXTE ET SAINT MARCELLIN.—LA PAPAUTÉ DANS SES RAPPORTS AVEC LES CONCILES GÉNÉRAUX.

—

Quatrième Leçon.

L'ARIANISME ET LE PAPE LIBÈRE.

Cinquième Leçon.

LE PAPE ZOZIME ET L'HÉRÉSIE PÉLAGIENNE.—LE PAPE VIGILE ET LES TROIS CHAPITRES.

Sixième Leçon.

LE PAPE HONORIUS ET LE MONOTHÉLISME.

—

Septième Leçon.

LES FAUSSES DÉCRÉTALES D'ISIDORE MERCATOR. — LA PAPESSE JEANNE.

Huitième Leçon.

SAINT GRÉGOIRE VII ET SON SIÈCLE.

Neuvième Leçon.

LE PAPE BONIFACE VIII JUGÉ D'APRÈS L'HISTOIRE.

Dixième Leçon.

LES PAPES D'AVIGNON.—LE PROCÈS DES TEMPLIERS.—LE GRAND SCHISME D'OCCIDENT.—GALILÉE.—SUPPRESSION DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.—LES PAPES ET LA BIBLE.—CONDUITE PRIVÉE DES PAPES. — SERVICES RENDUS AU MONDE PAR LA PAPAUTÉ.—PIE IX.

